This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

40545.14

Harvard College Library

FROM

THE LIBRARY OF

PROFESSOR E. W. GURNEY,

(Class of 1852).

Received ~~22 May, 1890.~~
29 June, 1891.

OEUVRES

DE

P. E. LEMONTEY.

TOME V.

405.5.14
4

Harvard College Library.
29 June 891.
From the Library of
Prof. E. W. GURNEY

ESSAI

SUR

L'ÉTABLISSEMENT MONARCHIQUE

DE LOUIS XIV,

ET SUR LES ALTÉRATIONS QU'IL ÉPROUVA PENDANT LA VIE DE CE PRINCE.

ESSAI

SUR

L'ÉTABLISSEMENT MONARCHIQUE

DE LOUIS XIV,

ET SUR LES ALTÉRATIONS QU'IL ÉPROUVA PENDANT LA VIE DE CE PRINCE.

Au moment où je résolus d'écrire l'histoire des deux règnes qui ont suivi en France le siècle de Louis XIV et précédé la ruine du trône, je sentis que j'abordais une matière hérissée de préventions. Placée entre de glorieux souvenirs et de grands malheurs, cette époque intermédiaire a dû rencontrer des juges sévères. Le régent, qui parut le premier sur ce périlleux théâtre, a moins trouvé grace que les deux reines étrangères dont l'inexpérience avait soutenu avant lui les orages d'une minorité. Mais, prêt à demander compte aux successeurs de Louis XIV du dépôt qui a péri entre leurs mains, j'ai cru qu'il était d'une justice rigoureuse de bien connaître ce qu'on leur avait confié. C'est dans cette vue que j'analyserai la mo-

narchie de ce roi célèbre, telle qu'il l'avait établie et telle qu'il l'a laissée. Pour réduire ma pensée à une expression populaire, je vais dresser l'inventaire de la France en 1715, afin de pouvoir, cette pièce à la main, fixer sans méprise la responsabilité de ses tuteurs, et faire la part des deux siècles avec la même équité que si trente générations m'en eussent déjà séparé.

Le hasard qui donne des constitutions aux empires, en avait refusé une à la France. Chacun trouvait dans nos vieux monumens celle qui convenait davantage à ses préjugés, à sa profession ou à son intérêt. Les écrivains que le seul amour de la vérité avait successivement engagés dans les mêmes recherches, en ont rapporté des relations contraires, et nous avons appris de leurs interminables disputes que nos antiquités n'étaient désormais qu'un chaos sans limites, ouvert à toutes les spéculations des esprits chimériques. L'homme impartial remarque seulement que la durée de notre existence politique se partage en diverses époques, dont chacune est distinguée par une certaine suite d'habitudes et de règles de gouvernement très-opposées aux maximes qui ont prévalu en d'autres temps. Partout, en général, les droits sont douteux et les faits sont puissans. A juger les choses par leur nature plutôt que par leur nom, on peut dire qu'en France une seule

nation a subsisté, mais que plusieurs monarchies se sont succédé.

Celle dont la fin du dix-huitième siècle a vu l'épouvantable chute reposait sur des fondemens bien nouveaux. Le génie de Henri IV en avait désigné la place, le bras implacable de Richelieu nivelé le terrain, et le grand caractère de Louis XIV dirigé l'édifice. Si la gloire des fondateurs se mesurait toujours par la durée de leur ouvrage, le prix appartiendrait sans doute aux barbares architectes du gouvernement féodal. Ce monument incommode et tortueux, affermi par l'étendue de sa base, cimenté par le temps, respecté par la misère et l'ignorance des peuples, lié par une habile combinaison d'intérêts sans nombre, ne céda qu'au bout de huit siècles à la conspiration héréditaire de nos rois. A peine la race capétienne eut touché le trône qu'elle ne travailla plus qu'à détruire les grands qui l'y avaient portée. Cette longue et heureuse ingratitude fit enfin d'un grand fief un grand royaume.

Les circonstances appelèrent Louis XIV à l'arrangement de ce vaste héritage, et cette entreprise réclamait une haute prévoyance. Malheur au politique qui ne verrait dans la nation française qu'une argile coulant avec facilité dans tous les moules, et recevant toutes les formes avec indifférence! Cette nation porte au contraire des traits primitifs et

un caractère ineffaçable qu'on retrouve également sous la grossièreté des mœurs barbares, dans l'enthousiasme des temps chevaleresques et parmi les raffinemens d'une élégante civilisation. Si elle échappa plusieurs fois à sa dissolution, lorsque ses gouvernemens furent changés ou ses dynasties détruites, elle le dut uniquement à ce principe de vie et d'union qui résulte d'un esprit national. L'étude approfondie de l'histoire nous apprend même que nos diverses monarchies ne furent graduellement altérées et anéanties que lorsqu'elles s'éloignèrent davantage de ce type conservateur. Cherchons donc avec soin cette empreinte originelle qui doit nous expliquer l'œuvre de Louis XIV et la destinée de ses successeurs.

La nature donna aux Français, dans une mesure extraordinaire, la sociabilité, l'inconstance et l'orgueil. La sociabilité est ce besoin si connu par lequel deux Français se cherchent au bout du monde, se devinent et se joignent au milieu d'une foule étrangère. J'entends par l'inconstance cette mobilité d'organes, cette vivacité de sensations, dont les traces ont couvert chaque page de notre histoire. Au lieu de l'orgueil, j'aurais dit la vanité, si ce dernier mot n'était pas un peu trop décrié dans notre langue. L'orgueil, proprement dit, est un attribut souvent funeste en politique, parce qu'il isole les individus et les peuples, et que,

concentré dans peu d'objets, il produit l'indolence. C'est lui qui a couché dans la poussière la grandeur espagnole et musulmane. Mais la vanité, qui n'est cependant que de l'orgueil mis en mouvement, est une qualité active, féconde, inquiète, variant ses formes, s'épanchant au dehors, et se renouvelant sans relâche dans les grandes comme dans les petites choses. Le Gaulois qui refusait de s'enfuir d'une maison croulant sur lui, et qui punissait l'adultère plus sévèrement que l'homicide; le Franc qui préférait sa vengeance à sa vie, qui composait avec les crimes de la force, et réservait la mort à ceux de la faiblesse, faisaient déjà des sacrifices à l'idole nationale, à la vanité. De ces trois sources, la sociabilité, l'inconstance et l'orgueil, séparées ou combinées, sont sortis les traits profonds et singuliers qui, entre tous les peuples, distingueront à jamais le caractère français.

Une horreur invincible pour toute domination étrangère. De là cette loi toujours exécutée et jamais écrite, qui exclut les femmes de la couronne; ces guerres terribles par leurs désastres et leur durée, mais toujours favorables par leur dénouement; cette chute inévitable de tous les ambitieux qui ont associé à leurs factions les armes étrangères.

L'amour de la guerre, *l'ivresse des succès*, les bonnes et les mauvaises qualités qui en sont la

suite. Le Français se montre loyal pour qui le combat, généreux pour qui l'implore, indulgent pour qui le hait, cruel pour qui le méprise. Il souffre tout des chefs dont il est fier; mais il ne pardonne rien à un gouvernement avili, pas même ses bienfaits. La France est le pays où tout peut devenir mode hors la lâcheté, où rien n'est perdu tant que l'honneur reste, et où les malheurs de la gloire se réparent le plus promptement.

Une aversion générale pour l'économie et les soins de détail. Le peuple le plus dissipateur de l'Europe doit s'attendre à un grand désavantage dans tout ce qui concerne les spéculations de l'intérêt, les entreprises de long cours, les établissemens lointains. Nécessairement trompé par des rivaux avares et patiens, il fait vite, paie cher et conserve mal. « La France, dit le maréchal de Noailles, dépense toujours le double de ses ennemis (1). » *La furie française* se reconnaît jusque dans les travaux de la paix.

Un désir effréné des distinctions. Voyez ce bouillonnement continuel d'amour-propre, d'émulation, de nouveautés et de déplacemens sans fin. Que de puérilités s'ennoblissent! que de grandes choses sont méconnues! L'esprit de société se met aux prises avec l'esprit public; il

(1) *Mémoires de Noailles*, tome VI, p. 314.

s'élève un monde artificiel, où le mécontentement est un ton, le luxe un devoir, le ridicule un tyran, le sexe faible une puissance; où la mode est une révolution familière et perpétuelle, d'autant plus redoutable que, sous un nom frivole et dans des jeux impunis, elle attaque tout ce qui reste aux hommes de saint, d'utile et de raisonnable. Un gouvernement habile trouve, il est vrai, dans cette légèreté même son propre remède, et reconnaît bientôt que le secret de maîtriser un tel peuple est renfermé dans l'art de le distraire.

Une facilité inimitable à communiquer ses affections. Voilà le talisman par qui nos armées n'ont qu'une ame, par qui les peuples réunis deviennent bientôt de vieux Français, par qui nous ne saurions jamais rester au second rang des nations. La France est, pour ainsi dire, un corps unique et organisé, qu'on ne peut blesser sur un point sans que tout le reste n'entre en convulsion. Aussi rien ne fut jamais plus passager, plus sanglant et plus fatal aux étrangers qu'une invasion dans nos frontières, tandis qu'on nous a vus poursuivre des guerres ineptes et malheureuses sans quitter le territoire ennemi, et comme par l'effet d'une convention tacite (1). Si une puis-

(1) Quand je composai cet essai, l'armée française faisait la police de l'Europe et en visitait les capitales. Comme j'écrivais alors du dix-septième siècle sans être ébloui du

sance surnaturelle eût enfin voulu nous livrer à des vainqueurs, la France fut restée, comme Athènes, l'arbitre des réputations et le tribunal de la gloire.

L'autorité des siècles et l'empreinte des affections ont suffisamment décidé que pour un peuple aussi passionné, l'état monarchique héréditaire n'était pas seulement la condition de la sûreté au dehors et de la paix au dedans, mais la loi même de l'existence. Tel fut le noble et brillant élément qui s'offrit à l'activité de Louis XIV. Élevé avec né-

dix-neuvième, je publie aujourd'hui mon travail sans avoir besoin d'en retrancher un seul mot, et sans y ajouter qu'un petit nombre de notes que le lecteur distinguera facilement. L'événement qui a conduit au sein de notre patrie des soldats étrangers ne contredit pas le principe que j'ai posé sur les invasions de la France. En 1814, l'opinion publique avait abandonné la cause impériale; la nation reniait un chef érigé en maître, qui n'était pas moins l'usurpateur de la liberté que celui du trône. Elle conservait à peine une admiration de surprise pour ce favori de la victoire, qui, lancé de sa petite maison de la rue Chantereine sur le char de Sésostris, n'y attelait des rois que pour écraser des peuples. Si la France se fût regardée comme partie belligérante, jamais sa frontière n'eût été violée. On ne saurait en douter, lorsque l'on considère que toute la conjuration de l'Europe fut au moment d'échouer contre ce même capitaine, délaissé par la masse de la nation, et réduit à une élite de braves incomparables, qui s'attachèrent à son désastre, et ne cessèrent de vaincre et de périr que par obéissance. (*Note de l'Édit. de* 1818.)

gligence par une mère espagnole et par un cardinal italien, ce prince n'avait eu qu'un véritable instituteur; ce fut la guerre civile. A l'exemple de Louis IX, il y trempa son ame, y mûrit son esprit, y puisa cette vigueur qui étonna l'Europe à la mort de Mazarin. Ces impressions de l'enfance lui laissèrent des ressentimens que sa politique ne parvint pas toujours à dissimuler (1). Quoique sans doute il fût né avec l'instinct de la domination, les troubles récens de sa minorité durent le fortifier dans l'amour du pouvoir absolu, et purent, jusqu'à un certain point, en excuser la rigueur. Il fallait qu'un bras nerveux ramenât tout ce que la discorde avait dispersé. Les anciens ont ingénieusement comparé cette politique aux dures éclisses qui environnent un membre fracturé, afin d'y rétablir la vie.

La royauté en France était assise par le clergé sur les saintes Écritures, par les magistrats sur le droit romain, par la noblesse sur les anciennes coutumes. Louis XIV dédaigna ces bases, soit que son instruction trop limitée ne lui permît pas de les connaître, soit qu'aucune des trois ne pût en effet lui convenir. Les livres hébraïques consacraient tour à tour la domination des patriarches,

(1) Voyez au n° II des *Pièces justificatives*, l'aventure de Balthazar de Fargues.

des juges, des prophètes, des rois, des grands-prêtres, et c'était avec le glaive de Judith et les imprécations de Samuel que la sainte ligue avait poignardé Henri III, et que les presbytériens d'Angleterre venaient d'immoler Charles Ier. Les lois romaines plaçaient à côté de la divinité des tyrans de Byzance, l'état incertain des premiers empereurs, et les grandes maximes de la république. Enfin on remontait par les traditions françaises des violences de Richelieu et de Duprat à la hiérarchie féodale, aux assemblées de mai, au pavois de Clovis, et jusqu'à l'indépendance des sauvages de Germanie. Aussi dans tous les mémoires dictés, écrits, ou revus par Louis XIV, jamais il ne lui arrive de citer aucune autorité du passé, de quelque nature qu'elle soit. Si pourtant il ne fondit pas son système d'un seul jet, s'il parut y faire entrer des parties laissées par son père et son aïeul, ce fut en les privant d'action, et, pour ainsi dire, en évitant tous leurs supports. La monarchie précédente resta comme un tronc caverneux subsistant par son écorce. Tout dans la monarchie nouvelle attesta que le roi y avait été un novateur, et j'aurais dit plus justement un révolutionnaire, sans l'acception trop spéciale que ce mot a reçue du temps où nous vivons.

Cette monarchie fut pure et absolue. Elle reposa toute dans la royauté, et la royauté toute dans le

roi. Le roi se confondit avec la Divinité, et eut droit comme elle à une obéissance aveugle (1). Il fut l'ame de l'État, et ne tint ses droits que du ciel et de son épée. Il devint la source de toute grace, de tout pouvoir, de toute justice, et toute gloire lui fut rapportée (2). Sa volonté fit la loi sans partage, et regarda comme un opprobre ces mélanges aristocratiques ou populaires qu'on désigne plutôt qu'on ne les définit par le nom de monarchie tempérée (3). Il eut, ainsi que les califes, la disposition et la propriété de tous les biens, et ce qu'il en laissa

(1) « Celui qui a donné des rois aux hommes, a voulu « qu'on les respectât comme ses lieutenans, se réservant à lui « seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que « quiconque est né sujet, obéisse sans discernement. » (*Mémoires et instructions de Louis XIV pour le dauphin*, tome II, page 336.) Je cite d'après l'édition de 1816 des OEuvres de Louis XIV, en six volumes, qui est la plus exacte.

(2) « Il me semble qu'on m'ôte ma gloire, quand sans moi « on en peut avoir... » (*Idem*, page 429.)

(3) « Cet assujettissement qui met le souverain dans la né- « cessité de prendre la loi de ses peuples, est la dernière cala- « mité où puisse tomber un homme de notre rang. » (*Idem*, tome II, page 26.)

« C'est le défaut essentiel de cette monarchie (l'Angle- « terre), que le prince n'y saurait faire de levées extraordi- « naires sans le parlement, ni tenir le parlement assemblé, « sans diminuer d'autant son autorité. » (*Idem*, tome I, page 174.)

aux peuples, et même au clergé, fut un bienfait de sa modération (1). S'il voulut ménager le sang de ses sujets, ce ne fut ni par devoir ni par pitié, mais par intérêt de propriétaire (2). Cette doctrine

(1) « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de « quelque nature qu'il soit, nous appartient à même titre. Les « deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent « entre les mains des trésoriers, et ceux que nous laissons « dans le commerce de nos peuples, doivent être par nous « également ménagés. » (Tome II, page 93.)

« Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs « absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre « de tous les biens qui sont possédés, aussi-bien par les gens « d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps « comme de sages économes. » (*Idem*, page 121.) On soupçonna le roi de songer sérieusement à mettre en pratique cette théorie asiatique. Le fameux voyageur Bernier fut mandé par ses ministres, et questionné avec soin sur l'état de la propriété dans l'Égypte, la Perse et le Mogol. Mais Bernier, qui était un homme d'esprit et un homme de bien, ne s'aperçut que trop de l'intention de ceux qui l'interrogeaient, et s'attacha à leur prouver que l'organisation de la propriété dans l'Orient n'était bonne qu'à produire des famines et des déserts. Il y a dans le pouvoir absolu un principe d'égarement perpétuel. J'ai su qu'un homme, né de notre révolution, et qui a mérité beaucoup de louanges et beaucoup de blâme, avait eu le projet de se déclarer propriétaire de tous les bois de la France, et de régler par des décrets l'usufruit qu'il en aurait laissé aux détenteurs.

(2) « Comme la vie de ses sujets est son propre bien, le

eut pour sanction sa propre volonté (1), et il prit soin que l'ame de ses héritiers s'en pénétrât dès l'enfance (2). Enfin le Coran de la France fut contenu dans quatre syllabes, et Louis XIV les prononça un jour : « L'État c'est moi. »

C'était une fiction bien hardie que de réduire la France dans un homme, et que d'ôter et la patrie et la vie politique aux descendans des Francs et des Gaulois. La crainte et l'admiration furent les appuis du nouveau système. La première s'entre-

« prince doit avoir bien plus de soin de la conserver. » (*Idem*, page 301.)

(1) « Le premier fondement des réformations était de rendre « ma volonté bien absolue. » (*Idem*, tome I, page 18.)

(2) J'ai retrouvé le manuscrit d'un cours de droit public de la France, que Louis XIV avait fait composer, sous l'inspection de M. de Torci, pour l'instruction du duc de Bourgogne. En voici le début, qu'on peut regarder comme l'abrégé de l'opinion du roi. « La France est un État monarchique « dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente « la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un « seul individu envers le roi. Par conséquent toute puissance, « toute autorité, résident dans les mains du roi ; et il ne peut « y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit. « Cette forme de gouvernement est la plus convenable au « génie de la nation, à son caractère, à ses goûts, et à sa « situation. Les lois constitutives de l'État ne sont pas écrites, « ou du moins le plus grand nombre ne l'est pas. La nation « ne fait pas corps en France. Elle réside tout entière dans la « personne du roi, etc. »

tient par la force, et la seconde par un éclat continu. Ce fut à bien établir ces deux ressorts que s'attacha la politique du roi. L'armée, comme principal élément de la force, dut surtout recevoir une vie nouvelle. On réforma donc, ou l'on envoya périr à Candie, en Afrique, en Hongrie (1), les vieux soldats gâtés par la licence des discordes civiles, et le duc de Beaufort, le roi des Halles, et le comte de Coligny (2) qui avait suivi Condé chez les Espagnols. Une jeune armée de soldats adolescens (3) se façonna sans peine à la soumission et aux durs exercices du nouvel art militaire que venait de créer Gustave-Adolphe dans la guerre de Trente-Ans. Toutes les parties du service, et principalement le génie, l'artillerie, les subsis-

(1) Nous avons vu de nos jours, par une politique semblable, le directoire de France envoyer en Égypte Bonaparte et son armée, et Bonaparte à son tour jeter dans Saint-Domingue l'élite des soldats de Moreau.

(2) Voir au n° I des *Pièces justifiatives* les Mémoires du comte de Coligny, écrits par lui sur les marges d'un missel.

(3) Il n'est que trop vrai que les guerres de Louis XIV ne cessèrent d'enlever à la population sa plus tendre jeunesse. Qui ne connaît ce passage des lettres de madame de Sévigné? « Despréaux a été avec Gourville voir M. le Prince. M. le « Prince l'envoya voir son armée. « Eh bien! qu'en dites-« vous? » dit M. le Prince. « Monseigneur, » dit Despréaux, « je crois qu'elle sera fort bonne quand elle sera majeure. » « C'est que le plus âgé n'a pas dix-huit ans. »

tances, et l'armement de l'infanterie, reçurent une existence régulière et perfectionnée. L'art de vaincre fut enrichi par Puységur et Vauban de nouveaux préceptes; par Condé, Turenne et Luxembourg, de nouveaux exemples. L'habillement uniforme, introduit dans tous les corps comme un simple moyen de discipline, eut la profonde influence que les signes exercent sur la multitude, et compléta le divorce du soldat et du citoyen. On ne vit plus la propriété de l'armée éparse comme autrefois. Les gouverneurs devenus triennaux cessèrent de lever des troupes et d'en disposer arbitrairement. Les nominations et l'avancement rentrèrent dans la main du monarque. Les grandes charges militaires furent supprimées, et s'il parut convenable d'en conserver quelques-unes, le titre fut avec soin séparé des fonctions. Le monarque ne pardonna point au maréchal de Boufflers d'avoir désiré l'épée de connétable que Turenne catholique attendit en vain, et que Villars demanda sans succès (1). Un asile somp-

(1) Ce fut après avoir signé la paix de Rastadt, que Villars sollicita l'épée de connétable, afin, dit-il, de ne pas avoir l'affront d'être précédé par le maréchal de Villeroi. Il consigna sa demande dans une lettre adressée à madame de Maintenon, le 13 septembre 1714. Cette lettre, dans laquelle il se vante de lui avoir procuré un sommeil tranquille, diffère beaucoup de celle qu'on lit dans les *Mémoires*

tueux s'ouvrit pour les vétérans et pour les blessés. Une décoration glorieuse, que ne ternit pas le privilège de la naissance, fut accordée non-seulement à la valeur, mais encore à la persévérance. Enfin la présence du roi, le génie des plus grands généraux, le spectacle d'un développement de forces jusqu'alors inconnu, et une communauté de gloire achetée par de nombreux triomphes, portèrent au plus haut point l'enthousiasme et le dévouement de l'armée. Une prévoyance d'autant plus admirable qu'elle paraissait moins nécessaire, lui assura pour retraite une triple ligne de places fortifiées. Ce camp retranché de vingt millions d'hommes mit dans le caractère national une sécurité remarquable, et imprima un long respect à l'étranger.

Les ennemis ne sentirent pas seuls la force d'une armée si habilement disposée. La puissance royale en fit un instrument simple, prompt et docile, qu'elle appliqua sans trop de réserve à toutes les branches de l'administration. Ainsi les troupes

du maréchal, mutilés par Anquetil. Madame de Maintenon s'intéressait au maréchal. Elle avait dans sa jeunesse beaucoup aimé le marquis de Villars, son père, qui fut fameux par ses duels et par sa beauté, et porta toute sa vie le nom romanesque d'*Orondate*. Le maréchal de Villars finit par tenir un moment, au moins en figure, cette épée de connétable, objet de tant de soupirs; il la porta au sacre de Louis XV.

allèrent dans les provinces protéger l'extension progressive de l'autorité des intendans. Elles remplirent les citadelles dont les feux plongeaient sur des villes turbulentes. Dans les temps ou dans les lieux difficiles, elles hâtèrent par la terreur la levée des impôts. Enfin on leur confia jusqu'à l'emploi assez extraordinaire de ramener la conscience des dissidens à l'unité de la foi. Que serait devenu le royaume, si de tels missionnaires eussent conservé les mœurs de ces bandes de reîtres et de lansquenets qui déshonorèrent trop long-temps nos drapeaux (1)? Mais, sans reproduire d'aussi grands excès, l'intervention des gens de guerre ne fut pas sans abus. Il était plus facile de publier que d'exécuter des réglemens qui fixaient les rapports du soldat avec les citoyens dans sa marche et dans ses logemens. Cette législation devait répandre plus tard la teinte de douceur et de poli-

(1) Sans remonter bien haut, voici comment Brantôme peint les troupes françaises en Italie : « L'armée du petit roi « Charles VIII était épouvantable à voir. De tous ceux qui se « rangeaient sous les enseignes et bandes des capitaines, la « plupart étaient gens de sac et de corde, méchans garnemens « échappés de la justice, et surtout force marqués de la fleur « de lis sur l'épaule, essorillés, et qui cachaient les oreilles, « à dire vrai, par longs cheveux hérissés et barbes horribles, « autant pour cette raison que pour se montrer plus effroyables « à leurs ennemis. » (*Discours 89e sur les colonels généraux.*)

tesse qui s'efface rarement dans les guerriers français. On usait trop alors du pouvoir militaire, pour ne pas souffrir quelquefois du pouvoir de la soldatesque.

L'établissement civil partagea la vigueur de l'armée. Le despotisme des ministres et leur indépendance des rares délibérations des conseils conservaient le nerf de la volonté royale. Aussi une obéissance prompte et uniforme témoignait qu'un même pouvoir était présent partout. Louis XIV taxait les personnes et les propriétés sans contradiction; les casuistes le rassuraient sur la légitimité de cette prérogative; Mézerai perdit sa pension pour avoir rappelé des principes contraires; et les précepteurs des deux dauphins, Bossuet et Fénélon, eurent la faiblesse de cacher à leurs élèves l'existence de cet historien honnête homme. Les parlemens baissèrent la tête devant ce nouveau dogme, et les peuples apportèrent leurs tributs avec respect. Le roi effaçait avec soin dans les habitudes des pays conquis ce qu'il y trouvait de populaire, même pour le régime des églises. Dans les anciennes provinces, assez éloignées des frontières pour que la résistance passagère des habitans n'y eût point de suites dangereuses, il fit aussi disparaître le gouvernement *des états*, empreint d'une liberté surannée. Des codes, admirables pour le temps, sur les diverses bran-

ches de l'économie publique, furent accueillis par les Français comme des bienfaits, et par les étrangers comme des modèles. Le revenu public, échappé en désordre des mains des surintendans, vint se ranger sous la verge d'un ministre inflexible qui disciplinait les finances comme Pierre Ier policait les Russes (1). L'institution des intendans, révoquée d'abord par l'influence parlementaire, recouvrit la France avec plus de force et plus d'étendue. Ces délégués d'une autorité sans bornes secondaient sa marche vive et sévère, parce qu'ils possédaient un pouvoir assez large pour ne redouter ni les tracasseries des subalternes, ni les flots d'écritures qui ont depuis submergé l'administration.

Sans prononcer sur le mérite de ce système, je dois remarquer combien l'invention en appartient personnellement au roi. Jusqu'alors le champ des affaires publiques avait été une arène confuse où

(1) Je regrette de ne pouvoir, dans une simple introduction, décrire l'administration financière de Louis XIV. Malgré quelques erreurs sur des points de théorie, que le temps n'avait pas encore suffisamment vérifiés, elle établit l'ordre, et fit beaucoup de bien jusqu'à ce que les dissipations et les revers l'eussent jetée hors des lignes tracées par Colbert. On s'en fera une première idée, si l'on veut bien consulter aux Pièces justificatives, n° IV, une *Notice sur Colbert*, que j'avais composée pour un recueil appelé *la Galerie française*, mais qui appartient plus particulièrement à ce tableau de la monarchie de Louis XIV.

combattaient pêle-mêle la violence, la ruse et le hasard. Sully y fut entraîné. Villeroy et le président Jeannin tentèrent vainement d'en débrouiller quelques parties. Richelieu dédaigna cette tâche, et préféra de régner sans méthode. Louis XIV vint, et mit l'ordre dans ce chaos. Le gouvernement des peuples qui n'avait eu, pour ainsi dire, qu'une vie sauvage et fortuite, reçut de lui ses mœurs et sa civilisation. Ce prince eut par un accord bien rare le talent, le goût, le pouvoir et le temps d'accomplir ce projet, et il en trouva les moyens dans son amour des détails et son infatigable application, dans la durée de son règne, et dans sa constance à soutenir des ministres fermes et laborieux. Parmi les quatre cents médailles que la justice ou la flatterie lui prodiguèrent, celle qui aurait couronné son effigie par cette simple légende : LOUIS L'ADMINISTRATEUR, eût été à la fois la plus glorieuse et la plus véridique; car surpassé dans tous les autres devoirs de la souveraineté, il est demeuré sans égal dans celui qu'indiquerait cet hommage. Son siècle et son pays ne profitèrent pas seuls du mouvement régulier qu'il imprima aux fonctions publiques. L'Europe se régit encore aujourd'hui par ce système qu'elle emprunta de lui, et dont l'influence s'est signalée par deux effets singuliers. D'une part il apprit aux rois et aux peuples à se passer de chartes fondamen-

tales, et à se contenter de la maxime empirique que l'État le mieux administré est aussi le mieux constitué; et d'autre part il a rendu moins fréquentes ces grandes iniquités que l'on qualifie de *coups d'État*, et qui ne sont dans la réalité que les soubresauts du pouvoir pour reprendre le niveau que son impéritie lui a fait perdre.

Un lien nouveau fut inventé pour cette machine nouvelle. Le roi se défia également du pouvoir militaire que l'on croit fort parce qu'il est dur, et du pouvoir judiciaire que l'on croit doux parce qu'il est lent. Il forma, aux dépens de l'un et de l'autre, l'institution de la police qui eut l'activité du premier et quelques formes du second. Son but réel fut caché sous des bienfaits. Elle sembla naître des progrès mêmes de la civilisation, et ne vouloir protéger que le repos des villes, les plaisirs du riche, et la santé du pauvre. Les esprits qui s'étaient le plus indignés des commissions temporaires s'accoutumèrent à une commission perpétuelle. La police devint l'œil du trône et le ciment de la monarchie(1). Moins elle tint de place et plus on la respecta. D'Argenson, qui en combina le mécanisme, y fit entrer plusieurs des ressorts que son père et son aïeul, pendant leur am-

(1) On voit dans les curieux *Mémoires* du duc de Saint-Simon la preuve de ce fait. La violation du secret des lettres confiées à la poste n'est pas une invention de notre temps.

bassade de Venise, avaient étudiés chez les profonds dominateurs de l'Adriatique. Le jeu de la puissance acquit par ce véhicule une extrême facilité. Louis XIV avait dit : *L'État c'est moi.* Si Louvois ne dit pas : *Le roi c'est moi*, ses actions le firent comprendre; tandis que des intendans, du caractère de M. de Basville, purent aussi répéter : *Le ministre c'est moi.* La force royale descendait ainsi sans déperdition aux extrémités de l'ordre social. L'administration circulant si librement, substituait partout l'action du magistrat au zèle du citoyen, tuait l'esprit public dans ses moindres vaisseaux, et montrait tout le corps politique savamment injecté de despotisme.

Il convient maintenant de considérer comment les matériaux du régime précédent furent incorporés dans le régime nouveau, c'est-à-dire comment furent modifiés par l'essor immodéré de la prérogative royale le clergé, la noblesse, la magistrature et la bourgeoisie. Je puis parler séparément de ces quatre divisions du peuple, parce qu'elles se trouvèrent en effet isolées par l'absence des états-généraux, centre unique où elles se réunissaient, et puisaient une vie commune. Les assemblées de la nation, en renonçant à leur retour périodique, eurent à soutenir la lutte trop inégale d'un pouvoir accidentel contre un pouvoir permanent. Convoquées seulement dans les grandes calamités, on prit l'habitude

de les accuser des maux que ne pouvait guérir leur secours intempestif. Cette diffamation les laissa sans défense contre des attaques bien calculées. De législateurs, les états-généraux tombèrent au rôle de supplians, et bientôt à celui d'importuns. Louis XIV ferma sans bruit cette lice inutile, dont le nom n'était pas sans puissance. La voix qui aurait encore osé l'invoquer eût été punie comme séditieuse; et lorsque les alliés vainqueurs proposèrent d'y faire sanctionner les renonciations à la couronne d'Espagne, la vieillesse du monarque se souleva d'indignation contre cette insulte. Les états-généraux ne furent pourtant point abolis; mais parce que Louis XIV les haïssait, il les crut oubliés.

Depuis que l'étude des choses sacrées n'était plus le centre et le but des autres études, depuis que les progrès des sciences humaines avaient amené les hommes à recevoir une double éducation, le sacerdoce ne remuait plus les peuples par ses menaces et ses prodiges. Mais ses grandes richesses lui restaient. Plus habile que le trône qui avait laissé usurper ses bénéfices par les titulaires, l'Église avait conservé la disposition des siens, grace à leur titre, et plus encore au célibat des possesseurs. La faute de tant de rois fut réparée en un jour par le concordat qui mit dans les mains du prince la collation des biens ecclésiastiques, et

lui recomposa ce domaine de récompenses qui avait fait la force des premières races. La monarchie a dû peut-être deux siècles d'existence à ce fameux traité que le chancelier Duprat conclut au nom d'un jeune fou, et dont je ne sache pas qu'aucun historien ait apprécié tout l'effet politique. Au moins l'autorité royale y a-t-elle trouvé le principal ressort de son prodigieux accroissement durant cet intervalle. Par une sorte de métonymie aussi fréquente dans les choses humaines que dans la langue oratoire, on continua la dénomination de libertés de l'Église gallicane à ce qui aurait dû, après l'abolition de la Pragmatique de saint Louis, s'appeler simplement les libertés du trône.

Quoique les biens de l'Église conservassent en apparence une destination religieuse, ils furent dans la réalité le patrimoine de la noblesse, et le prix des services militaires. Des hommes d'armes en possédèrent d'abord une part considérable. Louis XIV continua lui-même, jusqu'en 1687, de conférer à des gentilshommes laïques des bénéfices simples, et des pensions sur les évêchés et sur les abbayes. Il eût même réussi, sans le refus persévérant du pape, à réunir de grandes dotations ecclésiastiques aux commanderies de l'ordre militaire de Saint-Louis. Ce procédé dura tant que ses confesseurs ne purent convertir les affaires

d'État en cas de conscience. On revint tout-à-fait alors à la marche ordinaire de la collation des bénéfices. Chaque grande famille élut dans son sein un ou plusieurs sujets, à qui un peu de cheveux coupé au sommet de la tête donna la faculté de les posséder. Louis XIV observa fidèlement cette distribution politique, même quand sa dévotion eut confié à un simple moine ce qu'on appelait *le ministère de la feuille* (1). On maintint surtout la tenue des abbayes en commende, invention profane de notre aristocratie, et abus particulier de l'église de France. Au moyen de ces *commendes*, les riches et antiques monastères se transformaient en faveurs royales; et un partage léonien, y séparant le terrestre du spirituel, laissait le jeûne et la prière à la multitude des reli-

(1) « J'ai lu une énorme quantité de lettres et de placets, écrits pour solliciter des bénéfices. Dans tous on faisait valoir la nécessité de rétablir une famille ruinée, ou de soutenir au service des frères et des neveux. Dans un très-petit nombre, on parlait de la vertu du candidat, et toujours comme d'une considération secondaire. Le cardinal de Fleury répondant, le 5 août 1737, à un bref que lui avait adressé Clément XII, tâcha de justifier cette exclusion des plébéiens, si contraire à l'esprit de l'Évangile. Il dit au pape que la cour de France en agissait ainsi, « parce que les peuples ont plus de respect pour « les ecclésiastiques qui sont gens de qualité, et que la religion « a besoin d'être soutenue par un extérieur qui impose. » Cette habitude de sacrifier la religion à l'aristocratie n'était pas

gieux, et dotait un abbé de cour de leur immense patrimoine. Les évêques plébéiens devinrent aussi rares que les officiers de fortune, et furent considérés à peu près du même œil dans leur corporation. Néanmoins les goûts belliqueux, si vainement combattus par les décrets de Rome, s'éteignirent dans les prélats par l'influence de la volonté royale; et l'obstination de quelques abbés à chausser encore l'éperon dans les camps, parut moins un trait de mœurs qu'une bizarrerie individuelle. De ces élémens façonnés par le monarque sortit le haut clergé le plus décent et le moins apostolique de la chrétienté. Un prélat scandaleux y fut un phénomène aussi remarquable qu'un saint évêque, et les bonnes mœurs s'y fussent maintenues par la pureté du goût, si ce n'eût été par l'autorité du devoir. L'église de France compta dans ses dignitaires presque autant d'hommes aimables et politiques, théologiens médiocres, cour-

nouvelle en France, et sortait immédiatement des entrailles du concordat. L'historien Mathieu rapporte que le chancelier Duprat ayant montré à François I$_{er}$ des expéditions arrivées de Rome, ce monarque étourdi ne put s'empêcher de lui dire : « Mon amy, il y en a assez pour nous damner tous « deux. » Brantôme nous apprend de son côté que les gentilshommes réclamaient la jouissance privilégiée des biens d'Église, en alléguant que leurs ancêtres avaient fondé la plupart des bénéfices, et ruiné leur famille par dévotion.

tisans polis, citoyens éclairés, membres tolérans d'un corps persécuteur.

En exerçant un culte dont l'origine est asiatique, le pontife italien, et l'intérêt sacerdotal, les États catholiques sont privés (humainement parlant) des avantages d'une religion nationale. Les rivalités du sceptre et de l'encensoir y éclatent fréquemment. Louis XIV eut aussi de violens démêlés avec la cour de Rome. Mais il la força toujours de fléchir, même quand la raison parla pour elle, comme dans l'abolition des franchises. Quoique l'ame de ce prince passât par tous les périodes d'une dévotion peu éclairée, il démêla jusque dans un âge avancé les ambitions du Vatican (1). L'orgueil du roi le défendit contre les faiblesses de l'homme, et l'idolâtrie de lui-même resta sa première religion. Le clergé, qu'un secret penchant entraîne vers la domination romaine,

(1) « Vous savez que la cour de Rome ne cherche que les « prétextes et les occasions d'entreprendre; que ce qu'elle « obtient par la nécessité des temps, et dans les conjonctures « où l'on croit avoir besoin de la ménager, est ensuite regardé « comme un droit; et qu'enfin, lorsqu'un roi veut soutenir « ceux de sa couronne, les contestations deviennent souvent « plus vives, et ont des suites beaucoup plus fâcheuses que « celles qu'on peut prévenir dans le temps qu'on se relâche « de ses prérogatives. » (*Lettre du roi au cardinal d'Estrées, du 27 mai* 1703.)

sentit avec sa finesse ordinaire l'inégalité des forces, et donna au monarque plus que de la soumission. Si après la célèbre assemblée de 1682, et même pendant sa tenue, la modération du roi n'eût été encore plus grande que le zèle des docteurs, la suprématie romaine courait de grands périls. Bossuet, organe secret de la cour, mit beaucoup d'art à s'emparer de la rédaction des articles, et à supplanter l'évêque de Tournai, Choiseul-Praslin, dont les propositions plus nettes et plus évangéliques saisissaient au vif les abus de la puissance pontificale. Cependant le prince vécut en défiance, et comme il a dans la magistrature un auxiliaire toujours prêt à fondre sur le clergé, il maintint l'antipathie des deux juridictions. C'est une ressource que le pouvoir absolu possédait en France, et dont il manque sur les rives du Bosphore, où les gens de la loi étant aussi les gens du culte forment une corporation trop redoutable pour le divan.

Louis XIV, pieux mais fier, songea plus à faire du trône l'appui de la religion, que de la religion l'appui du trône. Après la mort de Mazarin, il n'appela aucun ecclésiastique dans ses conseils. D'Estrées, Polignac et Janson remplirent seuls au-dehors des missions de quelque importance. La voix des prédicateurs, qui, même sous le règne précédent, s'était plus d'une fois mêlée aux débats

politiques, rentra timidement dans le domaine de l'Évangile. On chercha un remède à l'incommode multiplicité des moines (1), dont l'abus devait d'autant plus frapper, que sous le règne précédent il venait de s'établir, dans la seule ville de Paris, soixante couvens nouveaux, vingt d'hommes, et quarante de femmes. Boileau, le poète du roi, imprima ce vers avec privilège :

Abîme tout plutôt ; c'est l'esprit de l'Église.

Au milieu de ces dispositions sévères, le clergé se conduisit avec habileté. Témoin du naufrage de nos libertés, il en sauva quelques lambeaux pour lui-même. Au lieu d'être taxé pour l'impôt, il eut l'air de l'octoyer ; et, sous le prétexte du don gratuit, il figura tous les cinq ans une sorte

(1) « Je crus aussi qu'il était de la police générale de mon « royaume de diminuer ce grand nombre de religieux, dont « la plupart, étant inutiles à l'Église, étaient onéreux à l'État. » (*Instructions pour le dauphin*, tome II, page 270.) La lèpre monacale est si corrosive, que, malgré ces dispositions du roi, les réguliers s'accrurent sous son règne. Paris reçut encore quarante-six établissemens religieux, dont trente de femmes et seize d'hommes, et parmi ces derniers deux ordres tout nouveaux, les Théatins et les Eudistes. Que serait-ce donc si on recensait tout ce qui se fit dans les provinces ? On lisait sur le piédestal de sa statue de la place Vendôme, qu'il avait bâti, des fondemens au comble, trois cents églises.

d'assemblée délibérante. Tout cela s'obtenait par ruse et par évasion ; c'était l'esprit des faibles. Il s'en fallait bien que Louis XIV avouât de telles concessions ; mais un peu de besoin d'argent, un peu de superstition, et beaucoup d'autres affaires, lui firent tolérer cette situation équivoque. En un mot, ce qui fut le premier ordre de l'État, n'offrit plus qu'une espèce de communauté, concentrée dans l'égoïsme de sa conservation, négociant sur la quotité de ses dons, et temporisant avec une guerre intestine allumée dans son sein par la monstrueuse inégalité des fortunes; car les vices des hommes avaient, pour ainsi dire, transporté l'iniquité des fiefs dans la maison du Christ. Les grands bénéficiers nageaient en suzerains dans l'oisive opulence ; une abjecte pauvreté était le partage du commun des pasteurs attachés comme des serfs à la glèbe du sanctuaire (1); tandis que les moines, semblables aux possesseurs d'allodiaux, mettaient leurs soins à se défendre contre la cupidité des premiers, et contre la misère des

(1) Le très-grand nombre de ces pasteurs se composait alors de desservans temporaires, pris au rabais par les décimateurs, et plongés, comme on le présume bien, dans le désordre et l'ignorance. Louis XIV régnait depuis plus de quarante ans, lorsqu'il songea enfin à fixer leur état, et à contraindre les avares décimateurs de leur assurer un modique salaire, sous le nom peu véridique de *portion congrue*.

seconds. Si quelque ambition restait au clergé ainsi constitué, il pouvait la satisfaire, en édifiant la nation par son éloquence et par ses vertus, ou en la troublant par de prétendues hérésies. Au lieu de choisir entre ces deux routes, il les prit l'une et l'autre.

L'asservissement de la noblesse fut une entreprise plus importante que celui du clergé. Les deux institutions, considérées dans un sens abstrait, ne sont point entre elles sans quelque ressemblance. Je ne veux parler que de la noblesse d'extraction, qu'il faut bien distinguer de cette efflorescence de petits nobles qui germent par milliers sur les sociétés corrompues. Fille du temps et de l'opinion, elle est indépendante du pouvoir, qui ne saurait la créer, la suspendre ni la détruire. Elle constitue, en dépit de la raison, une force aussi difficile à nier qu'à définir, et une sorte de dogme mystérieux, dont je suis tenté de dire avec un père de l'Église : « J'y crois parce que c'est absurde; *credo quia absurdum.* » Les hommes qui la possèdent y puisent je ne sais quoi de fixe et d'absolu, qui peut s'élever du préjugé jusqu'au fanatisme, et qui rappelle les stoïciens de l'ancienne Rome, et quelques jansénistes de France. Si un pareil élément semble peu propre à l'action, il est bien disposé pour la résistance. Au lieu de l'exclure, à cause de ses qualités dures et intrai-

tables, on sent qu'une politique sage et sans prévention peut le faire entrer dans le choix de ses matériaux, et l'employer avec mesure aux appuis du trône comme aux remparts de la liberté. C'est ainsi qu'un habile constructeur recherche les branches les plus tortueuses du chêne, et fortifie de leurs défauts la carène de son navire. Mais au dix-septième siècle, les théories constitutionnelles étaient oubliées ou mal comprises. S'il appartenait à un gouvernement mixte d'employer utilement les ressorts de la noblesse, un système d'obéissance passive ne devait songer qu'à en altérer la trempe. La question se compliquait d'ailleurs par des circonstances locales, et il fallait tenir compte de l'encroûtement féodal que la main du temps avait déposé en France sur le principe nobiliaire.

A la vérité, les grands vassaux n'existaient plus. Les armées permanentes avaient détruit le service féodal. Il subsistait peu de familles chargées d'une gloire ancienne, et si quelques noms historiques semblaient encore se transmettre, c'était le plus souvent par des fraudes, des bâtardises ou des alliances; car les races françaises s'éteignent promptement dans les combats, par une sorte d'accidens particuliers à notre nation chez qui la passion des armes l'emporta toujours sur l'orgueil héraldique (1). Mais au lien féodal avait succédé l'es-

(1) « Votre maître est bien heureux, disait au marquis de

pèce de patronage qui attachait à la suite des grands seigneurs un cortège de cliens, de gentilshommes et d'aventuriers. Les mémoires de Gourville et de Lénet expliquent la nature de cette fédération, et la guerre civile de la fronde en prouva les conséquences. De tels engagemens, qui forment le second âge de la féodalité, étaient des crimes trop irrémissibles aux yeux de Louis XIV, pour que la trace même n'en fût pas effacée. Les autres nids de la première féodalité, ces forteresses privées, dont Richelieu avait commencé la destruction après la prise de La Rochelle, disparurent entièrement. Le prince assez téméraire pour demander des places de sûreté, n'eût reçu de réponse que sur un échafaud, et le personnage qui naguère intimidait la cour en se retirant dans ses terres, alla docilement se rendre à la Bastille, sur l'ordre d'un ministre. Des gentilshommes, trop pleins de leurs vieux souvenirs, ayant osé opprimer encore les laboureurs de quelques provinces écartées, se virent promptement atteints par les vengeances du trône. Ils s'étaient mis en société de crimes avec les prévôts et leurs juges aussi per-

« Castries l'impératrice Marie-Thérèse, toute sa noblesse « sert, tandis qu'on ne me donne que les cadets sans fortune. « Si un fils unique servait dans ce pays, on croirait tout « perdu. » (*Entretiens avec Marie-Thérèse, extraits des manuscrits du maréchal de Castries.*)

vers et aussi décriés que les bandits de la Sicile. Des commissions du parlement de Paris et de celui de Toulouse furent envoyées tenir *les grands-jours*, pour châtier ces rejetons de tyrannie, et le roi ne dédaigna pas d'encourager la sévérité des magistrats (1). Ce qui restait de l'ancienne chevalerie était peu propre à inspirer des regrets. Cette institution mensongère, qui prétendait guérir l'anarchie par un remède anarchique, et dont les préceptes et les actions se montrèrent si dissemblables, ne survivait que dans la licence de quelques jeunes gens impétueux et grossiers. Les vols de manteaux sur le Pont-Neuf étaient son dernier exploit. Le lieutenant de police, d'Argenson, ferma la lice des chevaliers en France, un peu moins plai-

(1) « Il faut achever de bannir l'oppression et la violence « des provinces de votre ressort; et vous, et ceux que vous « présidez avez trop bien commencé, pour n'en pas venir à « bout. » (*Lettre de Louis XIV à M. de Novion, président des grands-jours à Clermont, du 1er décembre* 1665.) Parmi les seigneurs qui furent condamnés à mort, était un marquis de Canillac à qui la protection d'un simple exempt de maréchaussée assurait depuis quatorze ans l'impunité de crimes énormes. Quant aux prévôts et aux juridictions prévôtales, voici ce qu'en pensaient les plus grands magistrats du siècle, les Lamoignon, les Talon, etc. « Les prévôts oppri- « ment les innocens et déchargent les coupables; la plupart « sont plus à craindre que les voleurs même..... Ils vexent « les sujets du roi en prenant connaissance de toutes ma-

samment que Cervantes ne l'avait fait en Espagne.

L'autorité royale suivit avec persévérance ses desseins contre la vieille aristocratie, et tous les moyens lui semblaient bons pour assouplir ce corps réfractaire, qui se compose et s'entretient de trois élémens divers, démocratie entre les nobles, anarchie contre le prince, tyrannie sur le peuple. On ordonna une revue générale des nobles; mais cette mesure, détournée vers un but fiscal, devint une source de concussions et de recherches humiliantes. La poursuite fut affermée à des traitans qu'il fallut bientôt poursuivre eux-mêmes. La noblesse, fondue dans l'armée, s'accoutuma comme militaire à une soumission passive, qu'elle aurait contestée comme vassale. Elle

« tières..... Toutes les oppressions que peuvent commettre ou « les voleurs, ou les personnes puissantes qui s'engagent à « mal faire, n'approchent point des concussions des prévôts « des maréchaux..... Cette vérité a été reconnue aux grands- « jours de Clermont, où l'on a fait le procès à plusieurs offi- « ciers de maréchaussée. Mais l'on a été persuadé d'ailleurs « qu'il n'y en avait pas un seul dont la conduite fût inno- « cente..... Les assesseurs, bien loin de veiller sur les actions « des prévôts, partagent la proie avec eux, et commettent « souvent plusieurs malversations de leur chef..... La juri- « diction prévôtale devrait plutôt être resserrée dans des « bornes étroites, par le mauvais usage qu'on en fait tous les « jours. » (*Procès-verbal de l'ordonnance de* 1670, p. 28 à 34.)

vit, non sans dépit, l'ancienneté de race subordonnée à l'ancienneté de service, et le titre de duc qui était un droit, sacrifié par le rituel de la cour à celui de maréchal qui était un don. L'ordre sévère de l'administration lui enleva ce droit de protection, et j'ai presque dit de rapine qu'elle avait tant exercé dans les affaires de finances. La division fut portée dans son sein, par l'usage qui s'introduisit alors de l'évaluer par époques et par quartiers. Cessant d'être renouvelée par la possession des fiefs et par le service des armes, elle ne tint désormais ses recrues que du trafic des offices, ou de la vente encore plus choquante des anoblissemens. Le roi l'écarta soigneusement des fonctions du ministère et des grandes négociations, qui furent confiées à des hommes de mérite sans aïeux. Nous retrouvons la même politique plus apparente en Espagne, où les deux dynasties d'Autriche et de France transplantées sur ce trône étranger, affectèrent de remettre l'exercice de leur pouvoir à des parvenus sans famille, pour ne pas se créer des lieutenans trop redoutables. Mais le dissolvant le plus actif employé par Louis XIV, fut le déplacement de la principale noblesse; jusque-là ces fiers suzerains, importunés de trouver à la cour un supérieur, et à la ville des égaux, avaient preféré, comme les oiseaux de proie, d'exercer du haut de leurs donjons une domination soli-

taire; l'habile monarque, offrant une diversion à leur superbe ennui, sut les attirer des provinces dans sa cour. Des tournois et des fêtes en donnèrent le signal. On acquit la conviction que les faveurs ne tomberaient désormais qu'autour du roi. Il y eut des places et des plaisirs pour tous les âges et pour tous les sexes. Le ridicule s'attacha aux vertus domestiques et à la simplicité agricole. Les habitudes des nobles campagnards alimentèrent les sarcasmes de la comédie et les fréquentes mascarades de la cour. Le luxe, la galanterie, la vanité et la mode firent le reste. Des sommes considérables, distribuées régulièrement en cadeaux et en loteries, furent même pour les courtisans assidus, et pour leurs femmes, un salaire assez grossièrement déguisé. Mais il ne fallait pas alors plus de délicatesse avec des hommes qui avaient fort goûté l'insolence du surintendant Bullion lorsqu'il osa leur faire servir à sa table des monnaies d'or, sur lesquelles ces nobles convives jetèrent des mains affamées. Des écrivains du dernier siècle se complurent à nous représenter ces châtelains amollis ainsi par des mœurs nouvelles, comme une tribu oisive d'hommes vains devenus inutiles, d'hommes efféminés devenus corrupteurs, d'hommes insolens devenus serviles; mais ne doit-on pas affranchir de ce jugement trop sévère, et les braves que la guerre

retenait dans les camps, et ces naturels heureux que les contagions environnent et n'atteignent pas?

Ce triomphe du pouvoir royal eut des suites imprévues. Le vainqueur se trouva aussi embarrassé des ruines de la féodalité, qu'il avait paru effrayé de son colosse. Les grands retenus à la cour, et dissipant leurs biens par vanité, cessèrent d'être la ressource de la petite noblesse. Sully et d'Épernon, Richelieu et Condé avaient exercé les derniers ce magnifique patronage qui devenait plus nécessaire que jamais. Depuis la découverte de l'Amérique et le règne de Charles-Quint, un luxe nouveau et des besoins factices pénétraient dans toute l'Europe. Les produits lents et bornés de l'agriculture atteignaient avec peine à des dépenses qui croissaient sans relâche. Il n'était plus possible de rester riche sans augmenter son revenu. Ainsi la noblesse française, à qui un préjugé invincible ne permettait d'autre profession que celle des armes, et dont la coutume barbare déshéritait les puînés, se partageait en deux classes, l'une malaisée, et l'autre tout-à-fait indigente (1). L'État se voyait chargé de trente mille familles de hobereaux,

(1) Les nobles eurent ainsi une *populace* bien réelle et bien distincte, qu'il arrive trop souvent de confondre avec la noblesse elle-même, parce que la langue manque de mot pour la désigner. Si on adoptait l'expression de *nobilace*,

oisifs, remuans, présomptueux et n'ayant d'autre instruction qu'une gymnastique brutale, fort décréditée par l'invention des armes à feu. Venise s'était trouvée dans une position pareille vis-à-vis de cette portion de ses nobles qu'elle appelle les *barnabotes*, du nom du quartier de Saint-Barnabé qu'ils habitent communément. Mais Venise les a comprimés par des lois terribles, comparables à ce que Gènes et Sparte ont imaginé de plus odieux contre les Corses et les Messéniens. Louis XIV n'imita pas cette sombre politique, et voulut au contraire employer les barnabotes français au service de son ambition. Cet élément capricieux, qui fit le désespoir de Colbert, devint dès-lors la principale sollicitude du gouvernement. Tantôt chéri et tantôt incommode, il reparaîtra durant un siècle comme l'ame, le tourment, le but ou la cause des lois, des fautes, des revers, et de la chute de la monarchie. L'influence de la pauvre noblesse que notre frivolité n'a pas aperçue, précisément parce que nous en étions le jouet, fixait l'attention de nos ennemis. Carthage ne s'occupait pas avec plus d'inquiétude des querelles du forum romain, et Vienne et Varsovie des mouvemens des janissaires, que les cabinets de l'Europe n'observaient ce le-

qui me paraît claire, et fondée sur l'analogie, le langage en cette matière éviterait des méprises, préviendrait des injustices, et obtiendrait plus de précision.

vain dont notre machine politique était travaillée. Leurs jugemens ont causé plusieurs des événemens du siècle dernier, et ce qu'il m'a été donné de pénétrer sur ce point dans le secret des diplomaties étrangères ne sera pas une des moindres singularités de l'histoire que je me propose d'écrire.

Mais ne devançons point l'ordre des temps, et voyons d'abord comment la surabondance de noblesse se fit sentir dans la constitution militaire. Afin de l'employer en plus grand nombre, on forma l'armée de petits corps, et on les découpa en petites divisions; puis on doubla les officiers, puis on en mit à la suite, puis on en vint à créer des corps tout d'officiers. Que résulta-t-il de cette manœuvre? Il y eut des corps privilégiés qui excitèrent des jalousies, amenèrent le découragement et le goût du faste, et ne rendirent pas des services égaux à ce qu'ils coûtaient. L'armée, saturée d'officiers outre mesure, fut proportionnellement la plus ruineuse de l'Europe; mais elle fut par la même cause plus sensible, plus intelligente, plus nerveuse, et ajoutons plus susceptible de cabales et de turbulence sous des généraux médiocres, comme nous aurons trop souvent occasion de le vérifier. L'administration éprouva dès-lors un égal embarras à recruter des soldats, ou à se défaire des officiers. Elle avait formé de quatre mille

cadets une pépinière de mutins qu'il fallut dissoudre. Quoique l'armée fût inondée de gentilshommes, leur multitude ne s'épuisait pas. Le gouvernement pensa leur donner un débouché par le commerce maritime, qu'il affranchit de la dérogeance. Mais la noblesse, implacable dans ses préjugés, repoussa ce moyen de fortune et d'abaissement. Je rougirais de dire à quelles extrémités la nécessité faisait descendre des fanatiques qui s'interdisaient par honneur les moyens honnêtes de subsister. Dès la première édition du Dictionnaire de l'Académie, cette indigne ressource est signalée par l'expression semi-féodale de *chevaliers d'industrie*, ou plutôt *chevaliers de l'industrie*, comme on disait alors.

Quoique une vive jalousie animât la noblesse de province contre celle de cour, les rapports de sang, de passions et d'intérêts, les rapprochaient sans cesse; et d'ailleurs le grand crédit de l'une la rendait nécessaire à l'autre. Les seigneurs attirés, presque comme des otages, dans le palais des rois, ne tardèrent pas à y régner; ils y corrompirent plus qu'on n'avait compté les corrompre, et reprirent par la séduction tout ce que la puissance leur avait ôté. La féodalité n'avait composé, à proprement parler, qu'une hiérarchie de valets et un échange de domesticité. Ces termes de valets et de domestiques n'étaient pas moins honorables dans le

vocabulaire des fiefs, que les fonctions serviles qu'ils désignaient. La flétrissure que le dix-huitième siècle n'a pas obtenu sans peine de leur imprimer, est le témoignage le plus certain qu'un nouveau génie et un nouvel honneur ont saisi les rênes du monde. Les châtelains apportèrent de leurs donjons des traditions de servilité et des habitudes obséquieuses, qui les rendaient doux et agréables dans ce service personnel où la haute bourgeoisie n'avait jamais montré qu'une répugnance dédaigneuse et une gaucherie volontaire. Ils s'emparèrent donc exclusivement de la familiarité, de la confiance et des faiblesses des princes. La flatterie devint leur religion. A la souplesse des graces quelques-uns joignirent aussi la magie de noms illustres, et l'ascendant de belles qualités; car si le préjugé de la naissance suffit pour pervertir la foule des ames communes, on ne peut nier qu'il n'élève à un degré d'excellence incomparable les naturels heureux qui eussent été nobles et bons indépendamment de cette faveur du sort. Les grands se prévalurent de la conquête qu'ils avaient faite de la cour, et de l'éclat que leur représentation y répandait, pour en exiger le prix. On leur prodigua des titres et des pensions, et l'on créa pour eux, dans le civil et surtout dans l'armée, une foule de places et de grades aussi inutiles que magnifiquement payés. Mais ce qui est bien d'une

autre importance, c'est qu'ils établirent à leur seul avantage, des opinions et des maximes qui s'enracinèrent dans la monarchie, et dont nous parlerons bientôt. Par une curieuse réaction, après que les rois se furent servis du peuple pour dompter les nobles, la noblesse se servit des rois pour fouler le peuple.

Ce n'est pas que dans l'ame de ces novices courtisans il ne dût rester des souvenirs de leur première indépendance; sous des manières soumises et un langage effacé couvaient probablement quelques regrets des sacrifices faits à la nécessité, et l'espoir d'un meilleur temps; l'historien du dernier siècle en rencontrera les preuves à chaque pas. La plus belle des fêtes eût été pour eux de retrouver encore dans le monarque, au lieu d'une divinité, un simple doge, ou le *premier gentilhomme du royaume*, ainsi que l'avait dit une fois le Béarnais dans une saillie gasconne, et avec plus de courtoisie que de sincérité. Pouvaient-ils se dissimuler que la noblesse, bornée à un lustre d'emprunt et à une puissance d'artifice, gardant trop de privilèges pour ne pas mériter la haine, et trop peu pour la braver toujours, ne flottait plus que sur des individus épars et sans agrégation légale. Considérée comme corps politique, elle avait tenu à deux liens qui s'étaient rompus. Les états-généraux, qui formaient le premier, semblaient abrogés

comme incompatibles avec la nouvelle monarchie; le second de ces liens était la convocation du ban, si pratiquée dans les temps anciens. Les essais qu'on en fit pendant le grand règne ne mirent au jour que des exemples de désordre et de faiblesse : cette masse de nobles, montrée à l'ennemi en 1674, abandonna en fuyant son capitaine-général, et dès-lors on dédaigna de troubler le repos de ces races, soit qu'elles fussent en effet dégénérées, soit que l'art de la guerre ne s'accommodât plus de ces tourbes sans discipline. Cependant leurs préjugés restaient les mêmes, et en les défendant avec une opiniâtreté de sectaires, ils reprenaient quelque chose de la vie commune que le sceptre leur disputait. Ainsi le duel, ce reste du droit de vengeance si cher à nos aïeux, cette image des guerres privées, si importantes dans les mœurs féodales, avait toujours irrité l'orgueil de nos rois. Louis XIV surpassa contre les duellistes les sanglantes proscriptions de Henri IV et de Richelieu; mais il ne réussit qu'à demi, et concourut lui-même à la violation de ses ordonnances (1). Les gens de robe,

(1) Un fils de ce monarque ayant été consulté par le cardinal de Fleury, à l'occasion d'un duel entre le grand-prieur et le marquis de Conflans, lui adressa une réponse qui respire l'indulgence, et d'où je tire le passage suivant : « Les « lois sur les duels sont sages; mais jusqu'à ce qu'on ait « trouvé le moyen de sauver l'honneur d'un homme, il faut

charmés d'une législation qui amenait à leurs pieds les gens de guerre, en développèrent les rigueurs avec une cruelle vanité; et d'ailleurs, par leur état même, ces légistes étaient de tous les hommes de la terre les moins propres à sentir les exigences du point d'honneur. La passion des combats singuliers s'éteignit; mais leur usage subsista. On se contenta de ne pas les chercher; on ne put se résoudre à les fuir. Le duel est sans doute un mal, mais la crainte du duel a quelques bons effets; c'est, pour ainsi dire, le tribut imposé à la civili-

« en particulier compatir à ce qu'il est obligé de faire. J'ai « vu le feu roi bien sévère sur les duels; mais en même « temps si, dans son régiment, qu'il approfondissait plus « que les autres, un officier avait une querelle, et ne s'en ti- « rait pas selon l'honneur mondain, il *approuvait* que l'on « lui fît quitter le régiment. Nous voyons bien que les « deux principes ne s'accordent pas. Mais l'un et l'autre « doivent se trouver dans tout homme, puisqu'ils ont été « dans le roi le plus juste et le plus ferme. » (*Lettre du comte de Toulouse au cardinal de Fleury, du 27 mars 1737.*) Le comte de la Lippe ayant été chargé par le roi de Portugal de reconstituer son armée, il déclara qu'il congédierait du service les officiers qui allégueraient leur conscience pour se dispenser des affaires d'honneur, attendu que les régimens étaient faits pour les braves, et qu'il y avait pour les autres assez de couvens en Portugal. On voit dans les Mémoires de Sully combien de fois Henri IV condamna par sa conduite et par son langage ses propres lois sur les duels.

sation d'un peuple vif et belliqueux, tribut que paient les fous et dont profitent les sages. L'épée protectrice de l'honneur et de l'urbanité conserva donc son altière juridiction, et les Français ne devinrent pas un peuple à stylet.

La magistrature entra à son tour dans les creusets du despote. Elle avait cette existence équivoque commune à toutes les institutions françaises. Tirée de la bourgeoisie, elle devenait noble par la possession de ses offices, comme on l'était auparavant par la possession des fiefs. Il ne lui restait qu'à se recruter parmi les nobles eux-mêmes, et c'est un dernier pas que sa vanité devait faire un jour. Mais tandis qu'elle reniait sa propre origine, la noblesse du haut de ses créneaux la désavouait elle-même, et ne comprenait pas qu'il y eût des vertus ailleurs que sous le casque et le heaume. La magistrature commençait à former un quatrième ordre dans la nation, quand les états-généraux cessèrent (1); et telle avait été son habileté, qu'elle s'applaudit seule de leur abolition; car elle s'était dès long-temps substituée à cette grande autorité, et avait osé, pour la sanction des lois et

(1) Lorsqu'en 1726 des notables furent convoqués aux Tuileries, le parlement demanda au roi que la séparation des ordres n'y fût pas observée, afin que les députés des cours souveraines n'eussent pas la honte d'y délibérer avec le tiers-état.

pour l'octroi de l'impôt, remplacer par des formules de greffe l'imprescriptible nécessité du consentement des ordres. L'administration de la justice, règne de tous les momens, arbitrage de tous les intérêts, et confidence de tous les secrets, donnait d'ailleurs à la magistrature plus de consistance que la féodalité n'avait pu en recevoir de ses tours et de ses arbalètes. L'ignorance et l'étourderie des preux cédaient aux mœurs graves et studieuses des parlementaires, et le patronage passait insensiblement des hommes d'armes aux gens de loi. S'il m'était permis d'éclairer ce parallèle par une image physique, je dirais que le temps imprimait à la noblesse la rouille du fer qui le tache et le détruit, et à la magistrature la rouille du bronze qui l'embellit et le conserve. Ces antiques cours souveraines se dirigeaient par des maximes et des traditions consacrées dans leur sein. Les historiens, qui pour la plupart les ont ignorées, accusent souvent les hommes de l'imperfection des choses, et ne comprennent pas comment les erreurs du corps furent plus d'une fois le résultat de la vertu et de la fidélité de ses membres. On ne saurait juger avec trop de réserve tant de personnages distingués qui achetaient à de grands prix l'obligation d'une vie dure, fastidieuse et désintéressée, et dont l'ame s'était trempée dans ces anciennes familles de robe où la science, la foi, le

courage et la pudeur, se transmettaient comme des biens héréditaires. Si, au milieu de la corruption commune, quelques belles pages restaient à nos annales, c'étaient principalement celles que remplissait la vie des grands magistrats.

L'influence parlementaire finit autant par les saturnales de la fronde, que l'influence sacerdotale par la procession de la ligue. Sans vouloir excuser les écarts du parlement, on peut remarquer que la première faute fut dans l'absurdité de notre droit politique qui livrait un royaume tel que la France à la merci d'une femme autrichienne et d'un abbé italien. Louis XIV ne pardonna pas aux magistrats les agitations de son enfance, et on le vit à l'âge de dix-sept ans entrer en bottes au parlement et dissoudre, un fouet à la main, l'assemblée de ses prétendus tuteurs. Cette démarche, plus digne d'un Tartare que d'un roi de France, fut suivie de soixante ans d'une obéissance asiatique. La faculté des remontrances, garottée par la loi de 1667 jusqu'à l'impuissance, eut l'air d'une moquerie (1). Quelquefois des membres du parle-

(1) L'ordonnance de 1667, qu'on peut appeler le manifeste du despotisme, fut enregistrée d'autorité dans un lit de justice. Les chambres des enquêtes tentèrent quelques efforts pour protester contre cette violence. Mais le premier président de Lamoignon, alléguant un ordre verbal du roi, empêcha toute délibération, et ne souffrit même pas que les

ment furent consultés; jamais le parlement n'obtint cette faveur. Ce corps attiédi par l'expulsion de ses têtes les plus ardentes, et retiré du mouvement des affaires publiques, se reposa avec plus de gravité dans ses fonctions judiciaires, où la protection royale se plut à l'environner. Quoiqu'en effet le monarque ne renonçât pas entièrement à l'abus meurtrier des commissions, il ne souffrit pas que le cours de la justice fût interrompu par ces violences dont les magistrats se plaignaient encore dans les fameuses remontrances de 1615, et il ne vit pas sans une secrète joie les plus grands personnages de l'État pâlir devant un arrêt de la Tournelle. Les ordonnances civiles tendirent plutôt à consacrer qu'à détruire les abus chers à la multitude des gens de robe, tels que l'énormité

articles de l'ordonnance fussent lus dans l'assemblée. Le président Miron, qui était à la tête des opposans, demandait que le parlement adressât au roi non des remontrances, mais une simple prière. Dans un mouvement oratoire assez heureux, il compara le roi à Dieu, et s'écria que Dieu ordonnait aux chrétiens de prier, même quand il n'avait pas le dessein de les exaucer, et que, plus d'une fois, touché de leurs supplications, il avait daigné adoucir les décrets de sa volonté. Le premier président redoubla de colère et de menaces, et les chambres intimidées sentirent que s'il était permis de se familiariser avec Dieu par la prière, on ne pouvait éviter que par le silence et le respect d'offenser un aussi grand roi que Louis XIV.

des procédures et l'extravagante étendue des ressorts, et l'on soupçonna que cette complaisance politique avait moins pour but de faire respecter les parlemens que d'empêcher le peuple de s'y attacher, comme si une justice trop pure eût paru pour la couronne une rivale trop à craindre. L'ordonnance criminelle de 1670 sembla encore mieux calculée pour plaire aux criminalistes de profession. Iniquité des formes, arbitraire des peines, férocité des tortures et des supplices, rien de ce qui souille les jurisprudences les plus barbares n'y fut omis. Mais telle est la malheureuse infirmité du cœur humain qu'il finit par jouir avec orgueil de la sévérité des ministères qu'on lui confie, à l'exemple des druïdes, qui augmentaient leur considération en prêchant des dieux terribles. Dans les longues querelles qui agitèrent la Grande-Bretagne entre le despotisme et l'ordre constitutionnel, on vit toujours les juges incliner vers celui de ces deux partis qui est le père des codes sanguinaires. En France, je le dis à regret, la loi était moins humaine que le peuple, et le juge plus rigoureux que la loi (1).

(1) Ceux qui pratiquent les matières criminelles ne demanderont pas comment on peut être plus rigoureux que les lois, en paraissant seulement les observer. La part de l'arbitraire y est toujours immense. Cependant il est juste de dire que cet esprit étroit et austère se corrigeait ordinairement

Si en ôtant aux cours souveraines leur part dans la législation, le trône se délivra d'un concours importun, il se priva aussi de son plus ancien et de son plus nécessaire appui. Le parlement était de nos antiquités le seul monument qui restât debout. Sa constance et ses formes graves

dans ceux des juges qui, par goût ou par position, s'occupaient beaucoup des affaires publiques. Les présidiaux passaient pour plus impitoyables que les parlemens. Cette disposition est si bien le résultat des habitudes de la profession et de la forme ordinaire des idées, que la justice criminelle n'est nulle part aussi douce que dans les pays où elle est administrée par un sénat gouvernant, et où les récompenses et les peines sortent de la même main. Après la réhabilitation de Calas, quelques jeunes magistrats du parquet et des chambres des enquêtes commencèrent à professer aussi des sentimens plus humains. Ils étaient traités de novateurs et d'esprits-forts par leurs vieux collègues, qu'on appelait communément *les bouchers de la Tournelle*, et qui ne refusaient pas cet éloge. La sévérité de nos gens de robe ne provenait au reste ni d'une cause passagère comme le fanatisme, ni d'une dureté naturelle, comme chez les Malais ou chez les anciens Hébreux. Mais de fort honnêtes, et souvent même de fort bonnes gens, devenaient cruels sans s'en apercevoir, et simplement par pédantisme. Ce serait un livre neuf et utile qu'une histoire des crimes du pédantisme. La renaissance des assemblées nationales, l'abolition de la vénalité, et l'épreuve imparfaite du jury, ont donné à la magistrature actuelle un autre aspect, qu'il n'entre pas dans mon plan d'examiner.

rendaient son opposition ou son secours également puissans. Substitué aux états-généraux, dont il portait presque le masque, il abusait la nation sur la perte de ses droits. Ce fut une grande imprudence de Louis XIV de décolorer ce précieux simulacre qu'il fallait ou ne pas conserver si on voulait un pouvoir despotique, ou ne pas humilier si on voulait un pouvoir tempéré. Tant que les rois s'étaient débattus contre la féodalité, les compagnies judiciaires avaient travaillé de concert avec eux, et fidèlement partagé les dépouilles des grands vassaux. Mais quand la puissance royale eut acquis, sous Louis XIV, une prépondérance sans limites, la magistrature, dédaignée comme auxiliaire, et récusée comme arbitre, se trouva presque rivale, et fut poussée par les hauteurs du trône vers un système vague de censure chagrine et d'espérances ennemies. La constitution de ce corps était si subtile qu'il pouvait indifféremment se montrer populaire contre les nobles, aristocratique contre le peuple, national contre la couronne. Il n'était pas même improbable que sous cette dernière forme il serait capable de tout bouleverser, si le tiers-état, lassé d'être un instrument, s'avisait un jour de devenir un parti. En attendant, la magistrature nourrissait les esprits de principes favorables à son intérêt. La plus ingénieuse de ces jongleries fut la nécessité des corps

intermédiaires qu'elle prétendit être l'essence de la monarchie. Mais comme dans cette doctrine le peuple demeurait sans représentation, et matière inerte du pouvoir, la théorie était évidemment un accord entre les oppresseurs pour la sûreté des abus. La question se bornait à savoir si les bases d'un édifice sont moins chargées en supportant quatre étages qu'un seul. Quoi qu'il en soit, Louis XIV, fier du silence qui l'environnait, se crut vainqueur de ce Protée endormi. Il assura au dauphin que, dans ces compagnies autrefois si redoutables, il ne trouverait plus que des automates supplians (1).

Le tiers-état semblait trop misérable pour qu'il fût au pouvoir du monarque de l'abaisser davantage. Trahis par la magistrature qui passait dans les rangs de la noblesse, délaissés par la plupart des lettrés, qui s'attachaient à l'ordre ecclésiastique, de pauvres laboureurs, de grossiers artisans, et de petits marchands dans la boue des villes ou dans le tumulte des foires, formèrent un peuple ignorant et dédaigné, sans émulation et sans re-

(1) « Dans l'État où vous devez régner après moi, vous ne « trouverez point d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir « de vous son origine et son caractère; point de compagnie « qui ne se croie obligée de mettre son unique sûreté dans « son humble soumission. » (*Instructions pour le dauphin*, tome II, page 29.)

pos. Les noms d'écolier et de mendiant furent synonymes, et, jusqu'au règne de Philippe-Auguste, ceux qui se vouaient aux études n'eurent d'abris que des hôpitaux, et de moyen de subsister que la quête dans les rues et les maisons. Le peu de commerce qu'on tolérait alors était flétri et relégué entre les mains de quelques étrangers, Juifs ou Italiens, qu'une cour avide et une populace féroce excédaient d'avanies. Quand les trois fils de Philippe-le-Bel s'avisèrent de mettre en vente la liberté, on attendit long-temps les acheteurs d'un bien si insolite. L'affranchissement des campagnes par Louis X n'avait pas amélioré leur sort. Les justices et la plupart des corvées subsistaient; le service personnel, converti en redevances pécuniaires, n'était pas moins accablant; les taxes de la couronne, et tout ce que les rois avaient pu accaparer pour eux-mêmes de féodalité, l'aggravaient encore. En 1790, les agens immédiats du roi rançonnaient encore d'innombrables censitaires au nom de *la tour du Louvre*. L'usurpation primitive des seigneurs devenait évidente par la diversité de ses mesures. Dans le nord du royaume, où les barbares de la Germanie avaient été plus puissans, prévalait l'odieuse maxime: *Point de terre sans seigneur;* dans le midi au contraire, où les institutions municipales des Romains s'étaient mieux enracinées, on admettait la règle

un peu moins inique : *Point de seigneur sans titre.* Mais au nord comme au midi, le paysan végétait dans l'opprobre et dans le besoin, spolié par les chicanes des feudistes, s'il ne l'était plus par les soldats du château, et restant le serf du premier et du plus dur des suzerains, c'est-à-dire de la misère.

Les chartes vendues aux cités auraient dû produire de meilleurs fruits. On ne connaissait point l'art captieux de distiller goutte à goutte une liberté idéale. Les villes que le monarque affranchissait étaient véritablement libres de nom et d'effet, ayant sans partage leurs propriétés, leur justice et leur administration, telles qu'on en voit encore dans quelques contrées d'Allemagne. Elles affectaient même les droits, le langage et les livrées de la seigneurie ; et, comme nulle institution ne se lave entièrement des couleurs de son temps, les privilèges contre la féodalité étaient féodaux. On ne saurait imaginer, si on n'a point lu ces archives de notre ancien droit, combien sur ces matières délicates les idées modernes ont reculé (1).

(1) Que l'on consulte les actes échappés à la destruction depuis Louis-le-Jeune jusqu'à Louis XI. Quelques-uns sont épars dans la grande collection des ordonnances du Louvre, et notamment dans les tomes IV, XI, XV et XVI. Ce n'est pas seulement l'affranchissement des tailles et des milices, l'absence des gens de guerre, la libre élection des magistrats

Je crois au reste qu'il entrait dans ces concessions plus de libéralité que de bonne foi, et que si la couronne éleva les communes pour abattre les vassaux, elle ne songea plus qu'à réduire les communes quand les vassaux furent défaits. Les premières concessions avaient été livrées à prix d'argent, sans aucune vue politique; et plus d'une

qu'on y trouve, mais encore les meilleures garanties de la liberté civile : l'inviolabilité du domicile, la justice civile et criminelle attribuée aux officiers choisis par la cité, la précision des cas très-rares où un citoyen peut être emprisonné, l'élargissement sous caution, l'abolition de toute confiscation, la remise de l'amende pour les contraventions commises sans mauvaise foi, l'autorisation des créanciers du roi de vendre leur gage au bout de quinze jours, la défense aux baillifs et à leurs enfans de se marier avec des personnes qui habitent leurs ressorts, etc. Ce qui est juste et bon dans le gouvernement des hommes est en même temps si simple, qu'on ne doit point s'étonner de voir les grossiers habitans de ces villes bâties en bois, connaître et sentir ce qui leur convient, mieux que les sophistes enveloppés de pourpre. Au dix-huitième siècle, et dans le sein du parlement, on osa bien encore définir le tiers-état, *la gent corvéable et taillable à merci et miséricorde.* Si au lieu de descendre de l'affranchissement des communes jusqu'à nos jours, on remonte à des temps antérieurs, on reconnaît que déjà sous les Romains, sous les rois francs de la première race, et jusqu'à la décadence des enfans de Charlemagne, l'administration des cités fut populaire, et exercée par des échevins librement élus. Ces échevins (*Scabini*) jugeaient au criminel comme au civil, et en

fois, par un vol pire que le stellionat, le monarque obéré vendit à l'évêque l'abolition de l'affranchissement qu'il avait vendu à la cité. Fréquemment aussi, dans la suite, on vit les agens du fisc provoquer des résistances par la violation des chartes, et le prince aussitôt révoquer les privilèges, comme châtiment de la révolte. Mais ce furent surtout nos

dernier ressort; car les appels, introduits plus tard, furent une subtilité empruntée du droit canon. S'il arriva quelquefois aux rois de destituer ces juges pour cause de malversation, toujours ils les firent remplacer par le choix des habitans. L'affranchissement des communes se bornait ainsi à rétablir l'ordre primitif, et à effacer l'usurpation féodale qui n'avait pas moins dépouillé le peuple que le roi. Ce que la couronne vendait aux cités, comme une concession nouvelle, était donc simplement la restitution de droits anciens et inaliénables. Aussi remarque-t-on dans plusieurs de ces chartes qu'elles sont données aux villes comme le seul moyen d'y établir l'ordre, et de les arracher soit à des tyrannies privées, soit à des ligues et à des révoltes. Je ne parle point des villes maritimes, qui savaient par leur propre force maintenir leur indépendance contre les seigneurs et contre la couronne. C'est un préjugé français d'attribuer aux croisades une grande influence sur l'affranchissement des communes. Mais si l'on veut étudier les dates et les titres, on se convaincra que les croisades n'influèrent sur l'affranchissement d'aucune ville, et qu'elles influèrent très-peu sur celui des campagnes, et pas plus en France qu'en Italie, en Allemagne et en Angleterre, où l'on a des idées plus justes sur cette partie de l'histoire du moyen âge.

guerres civiles et nos querelles de religion qui submergèrent les droits des communes. Ce qui échappa de ce triste naufrage fut en général puéril, illusoire, simplement honorifique, éludé sans scrupule, et servit de prétexte à de nouvelles rançons. Louis XIV considéra peu ces frêles débris, et par l'établissement définitif des intendans, et la vente des mairies perpétuelles, mit le sceau à la ruine de toutes les libertés politiques et municipales. Si néanmoins il resta çà et là quelques scories des anciennes franchises, ce fut par exception. L'exercice des droits les plus naturels, tels que garder sa ville, vendre son vin, porter une arme pour sa défense, etc., se déguisa en privilèges, et le ramas des injustices partielles valut mieux que la loi commune.

Mais ce prince était jeune et ambitieux. Il respirait la guerre, le faste et les conquêtes. Comment un État agricole eût-il pu satisfaire des passions d'un vol si élevé? Ni la richesse du sol, ni le nombre des hommes, ni le courage du peuple, ni l'abondance du matériel de la guerre, ne suffisent aux goûts militaires des modernes. Voyez de nos jours l'Autriche et la Russie, incapables de soutenir seules deux campagnes, tandis qu'une île de l'Océan peut, durant vingt années, armer une partie de sa population, et mouvoir toute la soldatesque de l'Europe. Le même phénomène avait frappé

Louis XIV. Il se vit, dès la seconde campagne, obligé de vendre l'argenterie de ses palais et d'animer ses ennemis par le signal de sa détresse, pendant que la petite Hollande, qu'un visir proposait de faire jeter à la mer par des pionniers, prospérait sous le fléau des batailles. Les manufactures et le commerce furent donc à ses yeux la source magique où il était donné au fisc de puiser sans relâche et sans mesure. Ses vues n'allaient pas au-delà; car le crédit public, la création des banques, et même le simple mécanisme des changes, étaient des recherches inconnues à son ministère et à son siècle. Il voulut donc que son peuple devînt commerçant et manufacturier, et la chose se fit par enchantement. Le génie de Colbert se trouva digne des hautes conceptions du monarque, et des succès inouïs les couvrirent l'un et l'autre d'une gloire immortelle. Les hommes chez qui les arts sont plus une inspiration qu'une main-d'œuvre, cessèrent d'être confondus dans le nom et dans la classe des artisans. Les fabriques de tout genre, depuis les étoffes les plus communes jusqu'aux tissus d'or, aux glaces et aux tapis de l'Asie, furent transplantées parmi nous, et reçurent de l'imagination française un éclat qu'elles n'avaient pas connu sur leur terre natale. L'entreprise fut suivie avec un talent, une vigueur et

une constance qui tiennent du prodige (1). Pour bien juger de tout ce qu'on dut, dans cette circonstance, au caractère vif et ingénieux des Français, il faut considérer que nos longues guerres civiles nous avaient plongés au dernier rang des nations industrieuses et que vingt ans après, lorqu'une démence plus honteuse et presque aussi fatale que celle de Charles VI eut fait révoquer l'édit de Nantes, ce furent des essaims de Français qui portèrent aux Anglais et aux Allemands les arts et l'industrie que nous venions de recevoir des Flamands et des Italiens, et dans les-

(1) Les commencemens furent difficiles, les obstacles nombreux, et la persévérance du roi invincible. Qu'on en juge par un fait assez léger. Les draps rayés furent quelque temps à la mode; mais ceux qu'on fabriqua en France parurent d'abord grossiers et ridicules. Cependant le roi ne voulut pas qu'on en portât d'autres. La duchesse d'Uzès, à qui le duc de Montauzier son père avait laissé le soin de la garde-robe du dauphin, imagina de faire faire un habit pour ce prince, avec un drap uni et étranger, sur lequel un peintre dessina des raies. Louis XIV, informé du stratagème, réprimanda fort la duchesse, fit brûler publiquement l'habit, et mettre à l'amende le marchand et le peintre. Dès l'année 1666, des manufactures avaient été introduites dans l'Hôpital Général, et mises sous la direction d'une Hollandaise, appelée Jaqueline Lefort, après que, selon la sagesse de ce temps-là, on se fut assuré de la fidélité de cette femme en commençant par lui faire abjurer sa religion. Cependant le gouvernement ne se

quels nous avions si rapidement vaincu nos maîtres. On doit aussi remarquer le changement absolu qui s'opéra dans le système des douanes. La guerre qu'elles avaient faite jusqu'alors aux exportations fut dirigée contre les importations; car autant, dans l'opinion de Sully, le royaume s'appauvrissait de tout ce qui en sortait pour l'étranger, autant, dans celle de Colbert, il s'appauvrissait de tout ce que l'étranger y introduisait. Quoique ces deux doctrines fussent également exagérées, et que le dix-huitième siècle les ait habilement combinées l'une avec l'autre (1), la dernière

conduisait pas toujours par des principes fixes ou vrais. Les manufactures étaient plutôt dirigées vers le brillant que vers l'utile. On s'efforça, par un arrêt du mois de mars 1700, d'extirper, ou du moins de réduire beaucoup les fabriques de bas au métier, tandis que le roi allait lui-même, en grand appareil, visiter une fabrique de *points d'Angleterre*, que Colbert avait établie dans la rue Quincampoix, sous la dénomination de *points de France*, avec défense à tous les Français d'en porter d'autres. Malgré cette fausse direction, les objets d'un luxe très-recherché faisaient des progrès bien lents. En 1687, après la mort de Colbert, la cour soldait encore l'industrie des barbares, et faisait fabriquer et broder ses plus beaux habits à Constantinople. (*Dangeau*, 27 *novembre* 1687.)

(1) De nos jours, la concurrence des nations a été si ardente, et le commerce poussé si vivement, que les tarifs des douanes y varient d'un moment à l'autre, au lieu de s'asseoir

n'en constata pas moins l'avènement et le règne de l'industrie. C'est ainsi que le revenu public fut doublé, que la population s'accrut en dépit de la guerre, que notre commerce pénétra chez l'étranger par toutes les routes qu'avait frayées la victoire, et que la nation put soutenir les prodigalités de son prince, le poids de ses revers, et enfin les cruels essais de la science financière devenue la maladie endémique des États modernes. Il se fit par cet événement plus d'une métamorphose dans le tiers-état. Celle que le roi avait prévue fut grande, celle qu'il ne prévit pas fut plus grande encore.

Les progrès de l'industrie intérieure sont inséparables de ceux de la marine et des colonies. Des ports et des canaux furent creusés à grands frais. Nous étions arrivés tard sur les continens d'Asie et d'Amérique, et notre partage y restait bien médiocre. Colbert fit tout ce qui était possible en y

avec l'extrême lenteur et l'esprit de fixité qu'on y apportait autrefois. Mais pour suivre les évolutions du commerce, il faudrait, pour ainsi dire, que le génie des douanes fût armé à la légère. Il est au contraire chargé en France d'une si monstrueuse fiscalité, que tous ses mouvemens deviennent funestes, et que plus il prétend protéger le commerce, plus il l'écrase en bouleversant à l'improviste les spéculations et les valeurs. Les manufactures ne voient en lui qu'un faux allié, dont chaque prétendu secours décèle ou trop d'ignorance ou trop de voracité.

affermissant quelques établissemens incertains. Les flibustiers inondaient alors les Antilles du sang de l'avare Espagne. Jamais traité n'avait été plus utile à la France que la protection dont elle couvrit ces déprédateurs, puisqu'elle y gagna la possession de Saint-Domingue. Sa marine imprévue étonna à la fois les deux mers, sans échapper à la fatalité qui mêla dans tous les siècles quelque chose de dur et de tyrannique aux institutions des navigateurs. Si en Angleterre la *presse* transporte par des violences passagères le matelot de la flotte marchande sur la flotte royale, en France les *classes* saisissent sans bruit depuis le berceau jusqu'à la tombe l'habitant des provinces maritimes, et cette espèce de main-morte constitue la pire des servitudes, car la subsistance y est précaire, et la chaîne éternelle. Mais l'industrie manufacturière, qui a besoin des conseils de la science et de la culture des arts, nous consolait de cette triste nécessité, et quelquefois l'austérité de la puissance se désarmait dans des soins plus doux. Louis XIV, guidé moins par un goût sûr dont la finesse lui manqua toujours, que par un instinct de grandeur dont l'inspiration fut heureuse, s'aperçut et s'empara du mouvement imprimé aux esprits de son temps. On sait combien ses plaisirs et ses nobles bienfaits eurent de part à la naissance des mille chefs-d'œuvre qui firent de son règne un siècle mo-

dèle, une de ces rares époques sur lesquelles l'esprit humain ne se lasse jamais de ramener son orgueil et ses méditations. Par l'établissement des académies, par les libéralités royales (1), la littérature fut tirée des cloîtres et des collèges, et sans l'appui d'un autre travail devint une profession dans le monde, et pour ainsi dire la noblesse du tiers-état. Cette singulière nouveauté, plus importante qu'on ne le croit communément, donna une voix à l'opinion publique et un centre aux pensées éparses et fugitives. A la turbulence des anciennes écoles, que nos princes furent plus d'une fois obligés de réprimer les armes à la main, succéda

(1) On est étonné de la modique somme que coûta au roi cette partie éclatante de sa renommée. Dans l'année où ses libéralités furent le plus considérables, la dépense ne s'éleva qu'à 100,866 livres, savoir : 53,200 livres en pensions pour les nationaux, 16,300 pour les étrangers, et le reste en gratifications. Un seul courtisan inutile, le duc de L*****, coûta plus au roi que les lettres, les sciences et les académies, pendant tout son règne. Les sciences surtout, qui faisaient moins de bruit, n'inspirèrent plus d'intérêt après la mort de Colbert. En 1694, on réforma la très-mince dépense que causaient l'Académie des Sciences et une autre petite Académie pour le perfectionnement des arts et métiers, qui avait été fondée par M. Bignon, et qui fut anéantie. Mais quelque temps après, la meute du cerf fut doublée. Henri IV pensait autrement, quand il disait : « Que l'on retranche de ma table pour payer mes lecteurs. »

une influence douce, pénétrante, invisible, que l'autorité ne peut atteindre. Les louanges du grand roi sortirent de cette institution comme un concert unanime. Mais il se pourrait bien aussi que l'amour-propre des princes eût érigé des juges en croyant récompenser des panégyristes, et qu'un jour, comme le parlement, l'Académie eût sa fronde. Mais déjà elle illustrait ce règne par la publication de son Dictionnaire où pour la première fois se montrait pure et fixée la langue qu'avaient essayée Rabelais, Marot et Montaigne, et qu'avaient ennoblie Port-Royal, Bossuet et Corneille. On trouva néanmoins que les locutions et les proverbes empruntés à la guerre, à la chasse et au jeu de paume, y occupaient beaucoup de place. L'influence de la cour et de ses nouveaux hôtes parut dans cette prédilection, et quelques esprits pensèrent qu'on aurait dû peut-être associer un peu moins aux accens de Pascal, de Racine et de La Bruyère un jargon de châtelains désœuvrés.

En reconnaissant les avantages que le tiers-état, ou plutôt des personnes de cet ordre, reçurent de Louis XIV, on pousserait loin la crédulité si l'on y découvrait autre chose que des sacrifices faits à l'intérêt et non sans un secret dégoût. Les hommes et les opinions qui entourèrent ce roi dès le berceau l'avaient trop fortement imbu

d'idées nobiliaires, pour que l'impression primitive pût jamais s'en effacer: et sur ce point l'on peut dire, suivant l'ingénieuse expression de Plutarque, que *ses mœurs avaient été teintes en laine.* Aussi quoiqu'il n'aimât point les prétentions des gentilshommes, il portait en lui-même tous leurs préjugés. Lorsqu'un jour, poussé à bout par le duc de Lauzun, il jeta sa canne par la fenêtre, en reprochant à ce favori de l'avoir exposé *à frapper un homme de qualité*, il exprimait clairement que tout son peuple, à l'exception des gens de qualité, était placé hors des lois de l'honneur, c'est-à-dire, dans les idées du temps, au dernier terme du mépris. Il fallait que son ame fût bien pénétrée de ce sentiment injurieux, puisque non content de le manifester dans l'intérieur de son palais, il le publia dans le fameux édit de 1679, sur les duels. Là, tous les Français, moins une poignée de privilégiés, sont traités de *roturiers* et d'*ignobles;* leurs causes sont appelées *abjectes*, et leurs personnes *indignes*; s'ils demandent la réparation de leur honneur, on les qualifie d'*insolens*, et si un noble prend leur défense, ils *sont sans rémission pendus et étranglés* (1). Je ne sache pas qu'en aucun pays

(1) Voici l'article 16 de cet édit que tout vrai Français ne saurait lire sans indignation : « D'autant qu'il se trouve des « gens de naissance ignoble, et qui n'ont jamais porté les « armes, qui sont assez *insolens* pour appeler les gentils-

civilisé un législateur soit jamais arrivé à ce degré d'arrogance et d'invective. Pour en trouver des traces, on doit remonter aux codes barbares du moyen âge qui évaluaient le sang humain à des prix si différens; mais au moins c'était le droit brutal d'un vainqueur, et l'outrage des paroles n'aggravait pas l'iniquité du tarif. Lorsque dans l'accusation d'un roturier contre un noble, saint Louis ordonna que les parties en viendraient aux mains, et que le gentilhomme combattrait à cheval et le vilain à pied, il se montra aussi barbare que son siècle, mais il statua en même temps que

« hommes, lesquels refusant de leur faire raison à cause de « la différence des conditions, ces mêmes personnes suscitent « contre ceux qu'ils ont appelés d'autres gentilshommes, d'où « il s'ensuit quelquefois des meurtres d'autant plus détes- « tables qu'ils proviennent d'une *cause abjecte;* nous vou- « lons et ordonnons qu'en tel cas d'appel et combat, princi- « palement s'ils sont suivis de quelque grande blessure ou de « mort, lesdits *ignobles ou roturiers* qui seront atteints ou « convaincus d'avoir causé et promu semblables désordres, « soient sans rémission *pendus et étranglés*, tous leurs biens « meubles et immeubles confisqués; et quant aux gentils- « hommes qui se seraient ainsi battus pour des sujets et « contre des *personnes indignes*, nous voulons qu'ils souf- « frent les mêmes peines que nous avons ordonnées contre « les seconds. » Cette loi insultante a duré jusqu'à la chute de la monarchie; elle fut confirmée par l'édit de février 1723, et par la déclaration du 12 avril suivant. On ne pouvait pas attendre mieux de l'esprit aristocratique de la régence.

le vaincu, sans autre distinction, serait attaché au gibet; et si sa loi fut injuste par l'inégalité des armes, elle évita d'être injurieuse par l'inégalité de la peine.

J'ai dit comment le pouvoir entreprenant de Louis XIV, rompant l'unité nationale, avait fait du clergé un simulacre, de la noblesse un cortège, de la magistrature un instrument, et du tiers-état une manufacture. Après ce tableau, qui représente la vie intérieure et organique de la France, éparse désormais entre des masses sans communication, il faut parler de son action sur les puissances étrangères, et montrer de quelle manière son nouveau tempérament se combina avec la guerre et la diplomatie, qui constituent la vie de relation entre les sociétés politiques.

La vieille noblesse qui ne savait que combattre, faisait la guerre par goût, par besoin, par vanité, par ennui. Ce fut la principale cause des croisades, des expéditions d'Italie, des guerres civiles et de religion et de cette renommée de peuple querelleur que nous eûmes trop long-temps en Europe (1). On s'étonne néanmoins que des carac-

« Le Français ne fut jamais qu'il n'aima à mener les « mains, sinon contre l'étranger, plus tôt contre soi-même. « Aussi le Bourguignon et le Flamand disent de nous que « quand le Français dort, le diable le berce. » (BRANTÔME, *Discours* 89e *sur les colonels généraux.*)

tères si belliqueux n'aient point porté dans la théorie militaire la même supériorité que dans la pratique. Les Italiens les devancèrent de beaucoup; et dans la suite des siècles on dut encore à des livres étrangers les principes de la stratégie et les hautes parties de la science. La différence des institutions peut nous aider à résoudre ce problème. Dans la prudente Italie, où la guerre était une profession libre et se traitait par entreprise, la concurrence perfectionnait l'art; mais dans la France féodale, où le commandement était un droit donné par la naissance, et l'ignorance une dignité reconnue par le préjugé, la réunion de la plume et de l'épée dans les mêmes mains devenait impossible, et l'on manquait ainsi de la condition nécessaire pour ériger en théorèmes les hasards de la guerre. Au reste, soit que notre noblesse fût plus ardente à vaincre, ou moins habile à savoir pourquoi elle avait vaincu, elle se servit de l'ascendant dont on a vu précédemment qu'elle s'était emparée à la cour de Louis XIV, pour y introduire ses préjugés sous l'appareil de maximes de gouvernement.

Le plus considérable de ces dogmes fut « qu'un roi de France est essentiellement militaire, et que du moment où il remet son épée dans le fourreau, il cesse de régner. » Un gentilhomme vient de publier toute une Histoire de France pour démon-

trer cet axiome nobiliaire, base et principe favori de la troisième féodalité française qui a duré jusqu'en 1789. Louis XIV n'a pu dissimuler l'entraînement qu'exerça sur lui cette foule altérée de combats (1). Son ame déjà trop disposée aux mouvemens ambitieux ne voit plus de gloire et de vertu que dans les conquêtes et les envahissemens (2). Emporté par son enthousiasme, il offre au pape et à l'Empereur cent mille soldats pour commencer une croisade contre les Turcs. Depuis la mort de Mazarin, il provoque sans nécessité quatre guerres dont trois sont évidemment injustes, et dont la quatrième n'a lieu que parce

(1) « Tant de braves gens que je voyais animés pour mon « service, semblaient me solliciter à toute heure de fournir « quelque matière à leur valeur, et je n'eusse pas cru les « satisfaire. » (*Instructions pour le dauphin*, tome II, page 6.)

« Au premier bruit de la guerre de Flandre, ma cour se « grossit en un instant d'une infinité de gentilshommes qui « me demandaient de l'emploi. » (*Idem*, page 274.)

(1) « S'agrandir est la plus digne et la plus agréable occu- « pation des souverains. » (*Lettre de Louis XIV au marquis de Villars, du 8 janvier* 1688.)

« La considération qui me touchait le plus, était qu'on « trouvait rarement l'occasion de faire présent d'une cou- « ronne, et de l'assurer à la France. » (*Instructions pour le dauphin*, tome II, page 268.) Il s'agissait de porter une armée en Pologne, pour faire élire le prince de Condé.

qu'il préfère l'intérêt de sa famille à celui de l'État. L'ivresse des premiers succès et l'abus continuel de la force le remplissent de mépris pour les rois ses contemporains (1), et d'une estime désordonnée pour ses propres talens (2). Sans posséder les hautes parties de l'art militaire, il en suit les détails avec la netteté, la force d'attention et la persévérance qui sont les caractères dominans de son esprit. Il fait beaucoup de sièges parce que la méthode et la constance y suffisent, et ne livre aucune bataille, parce que le génie et la fortune en décident. A la bravoure de son aïeul il substitue la fermeté d'apparat que la décence commande à un roi, et une prudence si remarquée, qu'il croit nécessaire de la justifier (3). On reconnaît à tous ces traits que la nature n'a point fait

(1) « J'ai été bien aise que la justice m'ait ouvert la porte « de la gloire, et qu'elle m'ait fait naître l'occasion de mon- « trer à toute la terre qu'il y a encore un roi au monde. » (*Conversations devant Lille*, tome II, page 425.)

(2) « Je me mets du côté de la Flandre, parce que vous « savez que je ne peux plus être que seul à commander « une armée. » (*Lettre du roi au marquis de Louvois, du 27 décembre 1672.*)

« Je veux avoir ce mérite de plus à la guerre, et faire « voir que je sais embarrasser mes ennemis par ma seule pré- « sence. » (*OEuvres de Louis XIV*, tome IV, page 84.)

(3) « Si quelque roi doit avoir ces considérations, c'est « assurément celui qui voit consister à sa seule personne tout

de Louis XIV un guerrier, mais que l'aiguillon de la gloire et l'opinion de sa cour en font un conquérant.

Rien ne constate mieux cette dernière influence que la confusion qui s'opérait alors entre les mœurs de la cour et les habitudes militaires. La magnificence pénétrait dans les armées. Le roi y paraissait avec sa femme, ses maîtresses et ses courtisans des deux sexes. L'usage de la vaisselle d'argent et de mille superfluités rendait méconnaissable la pauvre armée de Henri IV. Les gentilshommes s'y épuisaient par une fâcheuse émulation de vanité. Ce n'est pas la guerre qui les ruinait, mais le luxe qui les suivait à la guerre, et auquel ils ne renonçaient pas, parce que c'était un prétexte pour toujours demander et pour tout obtenir. Cette perpétuelle doléance que la noblesse se ruine au service faisait sourciller Colbert, car il savait que non-seulement on la soldait plus chèrement qu'aucune autre noblesse de l'Europe, mais que son devoir était de faire la guerre gratuitement, puisque les biens qu'elle possède, et qu'elle s'est appropriés dans des temps de désordre, ne lui avaient été conférés par la couronne qu'à cette condition (1). Mais tandis que la cour avait l'air

« le bonheur ou la perte de son État. » (*OEuvres de Louis XIV*, tome II, page 426.)

(1) On doit néanmoins remarquer que la couronne n'avait

de se transporter dans les camps, les camps envahissaient la cour. Les passions martiales venaient s'y tempérer dans des cercles spirituels. Un mélange de bravoure et de mollesse, d'ambition et de frivolité, d'audace et de galanterie, y composait la vie brillante du peuple le plus singulier de la terre. En même temps les guerres continuelles de ce règne ramenaient les mœurs des siècles et des pays sauvages. Chaque printemps voyait partir comme des Tartares l'élite de nos braves, et les dames du plus haut rang s'accoutumaient à préparer l'équipage de leurs fils et de leurs époux aussi régulièrement que le font de nos jours les femmes du Caucase et de l'Épire quand revient la saison du pillage. La cour ressemblait alors à un Kraal abandonné. Le roi vieilli gémissait de végéter dans cette solitude entre *les cardinaux et les gens du conseil.* (1), et cependant lui-même avait suivi le torrent des guerriers plus long-temps qu'il

plus le droit de reprocher aux nobles de s'être perpétués dans leurs bénéfices, puisqu'ils n'avaient passé de la condition d'usufruitiers à celle de propriétaires, qu'à l'exemple des rois eux-mêmes qui d'électifs s'étaient rendus héréditaires. Dans une entreprise en quelque sorte commune, c'était nécessité aux usurpateurs de souffrir l'usurpation, en supposant qu'on puisse appeler ainsi un ordre de choses couvert d'une si longue prescription.

(1) *Mémoires de Dangeau*, 20 avril 1690.

ne convenait à son âge et à sa santé. Cette pétulante noblesse trempée ainsi tour à tour dans les dangers et dans les plaisirs, se mêlant par la guerre aux autres nations, et se détruisant elle-même par le jeu et par les duels, était plus antique qu'elle ne pensait. Changez en effet quelques noms, levez une légère écorce, et vous trouverez dans les marquis de Louis XIV les compagnons de Brennus et de Bellovèse, si ce n'est que les petits barbares du dix-septième siècle portent des perruques, de l'ambre et des dentelles, et que pour les empêcher de se croire trop importans, le roi les fait jouer de temps en temps sur les tréteaux de la ville par un de ses valets de chambre appelé Molière (1).

L'état permanent de guerre eut d'autres effets plus considérables. Il facilita au roi l'établissement de la puissance absolue, et le familiarisa trop avec

(1) A l'exception des *Femmes savantes*, où des pédans sont immolés à un homme de cour, Molière a rarement ménagé la noblesse. Monsieur et madame de Sotenville, la comtesse d'Escarbagnas, *les Fâcheux*, et les marquis du *Misanthrope*, en peignent les ridicules; le comte et la marquise du *Bourgeois-Gentilhomme*, sont de véritables escrocs, et l'on ne saurait voir dans cette marquise, et dans la femme de George Dandin, que des libertines sans pudeur. L'athée du *Festin de Pierre* est un gentilhomme, ainsi que l'était le Menteur de Pierre Corneille. Après Molière, Re-

le danger d'appliquer au gouvernement civil la discipline des camps. Comme il ne désarmait point pendant la paix, et comme, à proportion que ses succès diminuaient, son inflexible fierté redoublait d'efforts, il en résulta un prodigieux accroissement de nos forces militaires. L'armée de cinquante mille hommes qu'il avait reçue de son père s'éleva avant la fin de son règne à plus de quatre cent mille. Ce que l'ambition de Charles-Quint et de Philippe II n'avait pu faire, parce qu'ils agirent sur un trop vaste espace, l'ambition de Louis XIV l'effectua, et en obligeant les autres souverains, par la nécessité de la défense, à porter aussi le nombre de leurs troupes à un excès jusqu'alors inconnu, il donna pour toujours à l'Europe le plus grand fléau. C'est une lèpre attachée aux États modernes, qui use et corrompt leur substance, et oppose un fatal obstacle au bonheur

gnard créa le proverbe impérissable du *Saute, marquis.* D'Ancourt, qui fut le poète de la vieillesse de Louis XIV, et qui parvint souvent à l'amuser, alla plus loin que ses devanciers. On ferait grace à ses gentilshommes et à ses capitaines de ne les envoyer qu'aux galères, témoin *les Curieux de Compiègne*, qui eurent un grand succès. Soit que la politique de Louis XIV sentît le danger de l'influence aristocratique, soit qu'elle crût avantageux de consoler le reste de la nation d'un préjugé humiliant, elle ne cessa pendant soixante ans de piétiner sur la noblesse.

privé, à l'économie publique et au perfectionnement de toute bonne civilisation. Enfin les guerres de ce règne durent, comme toutes les longues inimitiés, devenir une école d'injustices, et endurcir sur les plus grands crimes. Le sage Turenne lui-même, souilla sa gloire par des ravages que notre siècle tout belliqueux n'a point imités. Combien aurait frémi l'ame droite et pure de Louis XIV, si, à l'âge de vingt ans, on lui eût prédit que sous son nom, en 1689, à jour fixe, sans nécessité, sans colère, sans résistance, sans motifs de représailles, les villes désarmées de Spire, de Worms, d'Oppenheim, les bourgs, les villages, les hameaux du Palatinat et des pays de Bade et de Trèves, seraient saccagés et brûlés! Plus d'un siècle s'est écoulé, et la vengeance qui veille sur ces ruines les montre encore au voyageur. L'Europe serait depuis longtemps un désert si cet horrible droit des gens se fût accrédité. Les Français ont toujours exécré un attentat qu'Attila eût commis avec moins de sang-froid, et ils ont si besoin d'estimer leurs rois, qu'ils ne l'imputèrent point à Louis XIV, mais à l'ame atroce de son ministre. Un monstre s'est trouvé pour louer la Saint-Barthélemi, mais on attend celui qui excusera l'incendie du Palatinat (1).

(1) On ne saurait trop constater l'indignation que soulève cette atroce campagne. Jacques II, réfugié à Saint-Germain,

La diplomatie, qui devrait être l'art de la paix, devient dans les mains de l'ambition une ruse de guerre, et telle fut la politique dont Mazarin infesta la droiture naturelle du jeune roi. On reconnaît l'empreinte des doctrines italiennes, lorsqu'on entend ce prince déclarer que les traités sont des

ayant, au nom de la religion et de la légitimité de ses droits, sollicité des secours de l'Empereur contre le prince d'Orange, en reçut une réponse amère dont voici un passage : « Nous « ne pouvons pas non plus nous empêcher de vous faire ob- « server qu'il n'y a pas de peuple qui nuise autant à la reli- « gion que les Français eux-mêmes, qui, au grand détri- « ment de notre Empire, et de toute la chrétienté, se croient « en droit, d'un côté, de s'unir aux ennemis jurés de la sainte « croix, afin de mettre obstacle aux efforts que nous faisons « pour la gloire de Dieu, et d'arrêter les succès que la main « du Tout-Puissant a daigné nous accorder; et, de l'autre, « accumulant perfidies sur perfidies, arrachant des contribu- « tions excessives à des villes remises sous des conditions « signées de la main même du dauphin. Non contens de cela, « ils ont pillé ces villes, qui ne sont plus aujourd'hui que « des amas de cendres et de décombres; ils ont brûlé les pa- « lais des princes, que dans les guerres les plus cruelles on « avait jusqu'ici respectés; ils ont dépouillé les églises, et, « semblables aux nations barbares, ils ont emmené le peuple « en esclavage; ils se sont fait un jeu de traiter des catho- « liques avec une cruauté dont les Turcs mêmes auraient « rougi. » (Lettre de l'empereur Léopold à Jacques II, du 9 avril 1689, rapportée dans les *Mémoires de Jacques II*, tome IV, page 66.)

formules de politesse qui n'engagent point des hommes de bon sens, et que la solennité de leurs clauses avertit seulement qu'il convient de les violer (1). Les fruits furent dignes d'une si étrange culture. Par les secours fournis au Portugal, la paix des Pyrénées est enfreinte aussitôt que signée; le même machiavélisme dépouille le duc de Lorraine de ses États, et mademoiselle de Montpensier de son patrimoine. Les chicanes du droit civil et les iniquités du droit féodal s'emploient tour à tour pour détruire une renonciation jurée, et pour franchir des limites reconnues. On surprend, à la manière des conspirateurs, Strasbourg, Colmar et Casal; enfin les chambres de réunion rendent la paix plus hostile que la guerre. Le même prince qui écrase la liberté en France, fomente la révolte des sujets en Irlande, en Hongrie, en Si-

(1) « En se dispensant également d'observer les traités à la « rigueur, on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point « pris à la lettre les paroles des traités, quoiqu'on ne puisse « employer que celles-là, comme il se fait dans le monde « pour celle des complimens, absolument nécessaires pour « vivre ensemble, et qui n'ont qu'une signification bien « au-dessous de ce qu'elles sonnent. » (*Instructions pour le dauphin*, tome I, page 68.)

« Plus les clauses par où les Espagnols me défendaient « d'assister le Portugal étaient extraordinaires, réitérées, et « pleines de précautions, plus elles marquaient qu'on n'avait « pas cru que je m'en dusse abstenir. » (*Idem*, page 66.)

cile, en Transilvanie. Il conspire même à Londres avec les restes d'une faction régicide contre Charles II, contre cet allié complaisant qui lui vendait par lambeaux les intérêts du peuple anglais (1). S'il abandonne Messine avec déloyauté aux vengeances de l'Espagne, c'est après en avoir adopté la rébellion, et lui avoir promis un prince de son sang. Le gouvernement fait si peu mystère de ces intentions ennemies qu'il entretient des corps militaires destinés à recevoir les mécontens et les transfuges de toute l'Europe. Il a des régimens allemands, suédois, piémontais, corses, polonais, hongrois; vingt-cinq mille Irlandais combattent sous ses drapeaux, tandis que ses embaucheurs, envoyés sur les frontières de la Turquie, y font, pour ainsi dire, la pipée des Impériaux. Le roi se désaccoutume de nommer ses soldats des Français, de peur d'en offenser une partie qui ne serait point comprise dans cette dénomination; il n'ose plus les appeler que *l'armée de France* (2). Si, au temps de Jules-César, toutes les armées comptaient des soldats gaulois, au temps de Louis XIV l'armée gauloise regorge de soldats de toutes les nations.

(1) « Je ménageais les restes de la faction de Cromwell, « pour exciter par leur crédit quelque nouveau trouble dans « Londres. » (*Instructions pour le dauphin*, t. II, p. 203.)

(2) *Mémoires de Dangeau*, 5 août 1693.

A ces procédés malveillans se joignaient dans les négociations des formes impérieuses plus offensantes que la perfidie. Jamais l'ombre d'une injure n'est dissimulée. L'Espagne, la Hollande, Rome, Gènes, les Africains châtiés, ne déposent que trop de l'irascible fierté du monarque. Il pousse le mépris des hommes jusqu'à faire la guerre pour une médaille. Les peuples enchaînés au pied de sa statue ne sont que l'emblème des outrages de son cabinet, et il chasse le ministre vertueux qui cherche par des paroles conciliantes à lui faire des amis, comme si un roi heureux en avait besoin (1). Cette chimère hautaine est sa plus chère idole, et dans le traité de Nimègue il sacrifie, malgré les réclamations de Colbert, les intérêts commerciaux de la France à quelques clauses qui ne flattaient que son orgueil. En vain les événemens lui avaient préparé dans la Hollande une alliée, dont la France protégea le berceau, et qui s'éloignait naturellement de l'Angleterre par rivalité, de l'Autriche par crainte, de l'Espagne par

(1) « Il a fallu que j'ordonnasse à M. de Pomponne de se « retirer, parce que tout ce qui passait par lui, perdait de « la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les « ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. » (*Réflexions sur le métier de roi*, tome II, page 459.) Bien des années après, et lorsque Louvois mourut, M. de Pomponne fut rappelé au conseil, mais sans département.

ressentiment. La fière antipathie du roi lui fait refuser des amis plébéiens qui versaient annuellement 60 millions de livres dans nos marchés, et son dédain pour tout ce qui n'est pas le gouvernement d'un seul (1) l'aveugle sur les conséquences de cette fausse politique. Ce fut la grande faute de son règne; elle empoisonna sa vie, et causa

(1) « Ces corps formés de tant de têtes n'ont point le cœur « qui puisse être échauffé par le feu des belles passions. » (*Instructions pour le dauphin*, tome II, page 201.)

« Toute l'autorité se trouvait alors entre les mains du seul « parlement (de Franche-Comté, province espagnole), qui, « comme une assemblée de simples bourgeois, serait facile à « tromper et à intimider. » (*Idem*, page 346.)

Il est à propos de citer ici une lettre du duc de Bourgogne, adressée de Versailles, le 19 mars 1702, à son frère Philippe V, roi d'Espagne, et rapportée dans les *Mémoires* de Louville, tome I^er^, page 224 : « Si je puis jamais bien battre l'armée « hollandaise, je tâcherai de leur faire sentir qu'ils ne sont « que des sujets rebelles, et quelle est leur témérité d'atta- « quer leur roi légitime. » Quand ce passage ne serait qu'une plaisanterie, il ne prouverait pas moins de quelles préventions et de quelles fausses maximes on nourrissait la jeunesse des petits-fils de Louis XIV. Traiter, en 1702, les Hollandais de sujets rebelles du roi d'Espagne, c'était fouler aux pieds l'ordre politique de l'Europe, et ne reconnaître de droit que celui du plus fort. Ce langage paraît une grande inconséquence dans la bouche d'un prince qui devait savoir qu'il n'existe guère de trônes et de princes autrement que par le bienfait tutélaire de la prescription.

tous ses revers. Il retrouva partout devant lui cette nation de marchands, d'hérétiques et de républicains, dont l'existence l'indignait, et dont les richesses lui achetaient des ennemis dans les deux mondes. Nos mépris l'avaient forcée à être le lien constant de l'Angleterre et de l'Empire, l'ame de toutes les ligues, et l'appui de ses anciens oppresseurs. C'était la destinée de cette petite république de défaire des géans. La fortune de Louis XIV recula devant les marais où Philippe II avait échoué.

Les habitudes d'une politique si injurieuse sont un pesant fardeau quand l'adversité commence. Même en cessant d'être tyrannique, le cabinet de Versailles passa pour dur, glorieux, difficile, et en effet on le verra plus d'une fois perdre de vue de graves intérêts pour les monstrueuses peccadilles du cérémonial. Inutilement le monarque, vaincu du temps et du malheur, protesta de son retour à la modération; on se souvint trop qu'aux jours de gloire et d'ivresse il avait sourdement aspiré à la couronne impériale (1), et l'on reprocha encore à sa tête blanchie de rêver *la monarchie univer-*

(1) Voy., au n° III des *Pièces justificatives*, une notice sur les tentatives de Louis XIV pour obtenir la couronne impériale. Si, au lieu de détracteurs et de panégyristes, ce grand règne avait eu un véritable historien, on ne serait pas réduit à en débrouiller ainsi, pour la première fois, les questions les plus intéressantes.

selle. Ce cri devenu, à force d'être répété, un préjugé politique, a long-temps retenti sur sa tombe, et a reporté, contre toute justice, sur la maison de France l'héritage de haine et de défiance qu'avait amassé la famille de Charles-Quint. Mais déjà une autre leçon était sortie pour ce prince du sein même de sa diplomatie; quand la victoire n'érigea plus dans l'Europe ses volontés en lois, il eut besoin d'appeler à son aide l'argumentation des publicistes et le code des nations. Mais il faut des terres libres à ces nobles exercices de la pensée. Un gouvernement qui ne connaissait de principe que la servitude au dedans et le droit de convenance au dehors, avait réservé ses encouragemens pour les jeux de l'esprit et de l'art, et banni avec soin, soit des chaires d'enseignement, soit des entretiens des académies, la science de la patrie et les droits réciproques des nations. On avait oublié de la justice jusqu'à son langage. On s'aperçut alors que le despotisme fait un désert autour de lui. Le roi demanda à la France un seul publiciste, et la France ne lui répondit pas. Il fut réduit à l'emprunter aux étrangers protestans; et ce qui doit frapper douloureusement l'observateur, c'est que dans la suite la même disette a exigé la même ressource (1).

(1) Les publicistes étrangers et luthériens qui se succédè-

Cette analyse de ce que le système diplomatique et guerrier de Louis XIV contenait d'irritant n'est au reste qu'un travail tardif de la postérité. De telles réflexions échappèrent à nos pères, au moins dans la période brillante de son règne. Il n'y a point de peuples philosophes, et s'il en était un, peut-être nous étonnerait-il aussi par d'étranges préjugés. La gloire que la multitude prodigue aux conquérans et refuse aux rois pacifiques a été un contre-sens de tous les siècles. Il faut y voir une infirmité primitive de notre intelligence, car je ne sache pas qu'aucuns troupeaux, hormis ceux de l'espèce humaine, aient

rent sans interruption dans le cabinet de France, furent Obrecht, Waldner, Spon, Linck, Bischoff, Henneberg, et les trois générations des Pfeffel. Le cardinal de Fleury eut la fantaisie de fonder au collège de France un cours de droit public, et il manda à l'intendant d'Alsace de lui chercher un professeur. L'intendant répondit que l'Académie de Saint-Thomas pourrait en fournir un, mais que ce serait un protestant, attendu que les catholiques, aspirant seulement aux judicatures, ne s'adonnaient point aux études transcendantes. Le cardinal, qui aurait mieux aimé gouverner la France par des décrétales, laissa tomber ce projet. Ce fut seulement en 1773 qu'on s'avisa de créer dans ce même collège un cours du *droit de la nature et des gens*, en faveur d'un lourd pédant, appelé Bouchaud, connu à peine par un fastidieux commentaire de la loi des Douze-Tables, et ne se doutant pas de ce qu'il devait enseigner.

jamais préféré le coutelas du boucher aux soins du pasteur. Quoi qu'il en soit, Louis XIV sut être un roi éminemment français, et enveloppa dans l'honneur national, tantôt avec adresse, et tantôt sans dessein, ses goûts et ses aversions, ses défauts et ses excès, son despotisme et ses lauriers. La joie frénétique qui transporta la capitale sur un faux bruit de la mort du prince d'Orange, prouva que même quand la fortune commençait à s'éclipser, une vive sympathie enchaînait encore les passions du peuple aux passions du monarque.

Ce concours n'était pas sans avantages. En effet l'abaissement des anciens pouvoirs avait rendu plus remarquable l'éclatante élévation du trône. La monarchie, amenée à cet état extrême d'unité et de simplicité, eut besoin d'un appui semblable à celui que les gouvernemens de l'antiquité trouvaient dans la sanction des oracles. Aussi a-t-on toujours donné en France le nom de magie et d'illusion à ce concert merveilleux d'événemens et d'idées qui imprima si fortement alors dans l'esprit des peuples le culte de la royauté. Le règne presque entier de Louis XIV accoutuma les Français à cette idolâtrie politique. La gloire militaire par qui les imaginations les plus froides sont involontairement émues, d'anciens ennemis vaincus sur terre et sur mer, des provinces ajoutées au territoire de la patrie, furent les premiers artifices

de cette noble séduction. La considération du nom Français dans l'étranger rejaillit aussi sur le roi. Il veilla avec un soin jaloux sur cette portion de sa gloire. Des ministres d'une habileté consommée le représentèrent toujours avec honneur et souvent avec fierté. Comment les sujets n'eussent-ils pas vénéré un maître dont tous les souverains avouaient la supériorité; les uns par la haine qu'ils lui portaient, les autres par leur affectation à l'imiter. Une pompe inconnue dans les cours de l'Occident annonçait partout sa présence. Ces jardins, ces palais somptueux, cette maison militaire qui était une armée, cette maison de serviteurs qui était l'élite de la nation, ce mélange de force et de luxe, de goût et de richesse, de fêtes chevaleresques et de raffinemens voluptueux, éblouissaient la multitude par l'image d'une région enchantée, et par l'idée d'une nature supérieure. Cette magnificence avait commencé, au milieu de la famine et des murmures, par les fêtes fameuses de 1662. Elle subsista durant cinquante-quatre années avec des profusions inouïes, même dans les jours de détresse et de douleur (1). On ne peut croire que Louis XIV eût continué d'en accabler

(1) Qu'on en juge par un seul détail. En 1712, temps où la monarchie expirait d'épuisement, le plus jeune des bâtards du roi avait dans ses écuries deux cent cinquante chevaux. *Mémoires de Dangeau*, 5 *octobre* 1712.)

ses peuples, s'il ne l'eût regardée comme une des bases de sa création monarchique.

Cette monarchie dont nous avons considéré les élémens et les progrès, peut être ainsi définie: une royauté absolue et dispendieuse, sévère pour le peuple, hostile envers l'étranger, appuyée sur l'armée, sur la police, sur la gloire du roi, et tempérée par la justice du monarque, par la sagesse de ses conseils choisis dans les divers ordres de l'État, et par le besoin de ménager pour la guerre et pour l'impôt le nombre et la fortune des sujets. Nous avons dit que les deux ressorts principaux de ce mécanisme étaient la crainte et l'admiration. La première agit sur tous les hommes, et frappe également les nations qui calculent et les peuples à imagination. Nécessaire à la formation de toute espèce d'empires, elle les affermit dans l'ordre ou les éteint dans la servitude, selon qu'elle conserve ou dépasse de justes limites. La seconde est passagère et difficile. Il n'y avait qu'un Français capable de confier sa couronne et sa postérité à un appui aussi capricieux. C'est à la nécessité de ces continuels prestiges qu'il faut s'en prendre, si, dans le règne de Louis XIV, on voit de temps en temps se mêler à beaucoup de véritable grandeur quelque chose de faux et de théâtral qui décèle la contrainte d'un rôle et le besoin d'éblouir. Quoi qu'il en soit, cette monarchie ainsi

conçue ne paraissait blesser essentiellement aucun des traits primitifs du caractère national. Elle en flattait même quelques-uns, tels que l'amour de la guerre et le goût des distinctions. Etait-ce assez? Je n'ose l'assurer. Mais l'affirmative sera embrassée par les hommes d'État portés à croire que si un gouvernement était calqué trop servilement sur les mœurs d'un peuple, le gouvernement et le peuple descendraient par une pente commune à l'anarchie sauvage.

Mais à peine ce monument semble élevé que déjà commence un nouvel ordre de choses. Des malheurs et des cruautés ternissent la dernière moitié du grand règne. Le vulgaire prête naturellement aux désastres des conséquences exagérées, comme s'ils attaquaient toujours dans ses principes la vie politique de l'État. La nouvelle monarchie avait deux bases, l'admiration et la crainte; or, des malheurs soutenus avec courage peuvent augmenter la première, et des rigueurs, quoique mal calculées, ne doivent pas affaiblir la seconde; et c'est pourquoi nous ne placerons leur influence que sur le second plan du tableau. Le véritable dissolvant de cette monarchie sera donc tout ce qui diminuera l'opinion de sa force, principe de la crainte, et l'opinion de sa grandeur, principe de l'admiration. Souvent les sources de ce poison sont masquées, des altérations funestes provien-

nent de causes louables en elles-mêmes; car la première peine de certains gouvernemens est de ne pouvoir supporter ni des administrateurs généreux, ni le bien qu'ils voudraient faire. Il survient aussi des abus que la réflexion est forcée d'absoudre, soit comme le développement du principe qui soutient la constitution de l'État, soit comme un contre-poids que la puissance arbitraire s'est donné par mégarde. Presque toujours ces changemens naissent dans l'ombre, mûrissent sans prévoyance, hésitent, rétrogradent, et s'avancent par corruption bien plus que par secousses. La monarchie de Louis XIV va ressembler à ce vaisseau qui, après avoir fait le tour du monde en bravant les tempêtes, vient périr dans le port, sourdement rongé par les insectes d'une eau tranquille.

L'ordre nouveau nourrissait un premier germe de discorde d'autant plus dangereux que l'effet semblait plus éloigné. En ralliant les plébéiens dans le champ du commerce et des manufactures où la noblesse refusait d'entrer, le roi mettait en présence deux peuples de mœurs, d'esprit et d'intérêts différens. Louvois fut préposé à la direction de l'un, et Colbert à celle de l'autre, et la France se trouva, comme le monde des manichéens, gouvernée par deux principes contraires. Le peuple de Louvois, oisif, dissipateur, ne respirant que

la guerre, n'estimant que la force, récusant l'impôt, harcelant et épuisant l'État par ses prétentions et par ses besoins; le peuple de Colbert, laborieux, économe, ami de la paix et de la justice, payant d'autant plus qu'il produit davantage, et enrichissant l'État par les richesses privées. Le premier, sur son déclin, tourne ses regards en arrière, s'enfle du passé, et se fait un titre de ses regrets; par préjugé, par orgueil, par intérêt, son allure est toute rétrograde. Le second, jeune, plein d'espoir, oublie son humble berceau, invente par nécessité, s'éclaire sans qu'il s'en doute, et prélude à d'autres passions par le sentiment de son utilité; sa marche est comme sa fortune, essentiellement progressive. Une main partiale tenait entre ces deux peuples un syphon qui, sans relâche, portait à l'un la substance de l'autre. Colbert, dont le crédit reposait sur la sagesse du roi, fut témoin des dissipations qu'il ne put empêcher, et mourut presque délaissé, désespérant d'achever son ouvrage, tandis que Louvois, soutenu par les passions de son maître, survécut trop longtemps à son rival, et versa sur la France tous les fléaux de la fausse gloire. Le génie de l'un fut méconnu par les hommes simples et novices dont il fondait la fortune, et la postérité seule l'a nommé grand; mais l'autre, prodigue des trésors de l'État envers les hommes puissans qui disposaient

alors de l'opinion publique, reçut d'eux en échange une renommée prompte et brillante; cependant le premier avait soigneusement réglé toutes les parties de son ministère, et le second agit beaucoup, ne régla rien, et laissa l'administration de la guerre dans un chaos inextricable, soit qu'il eût emporté avec lui le secret de son talent, soit que ce talent ne fut autre chose que de la tyrannie et de la violence. La populace voulut disperser les ossemens du bienfaiteur du peuple; les arts décorèrent le tombeau du bienfaiteur de la noblesse. Travail superflu ! car le véritable mausolée de Louvois est aux ruines du Palatinat. Enfin, pour achever par un trait plus singulier ce contraste du ministre des fabriques et du ministre des batailles, Saint-Simon nous apprend que le courage des Colbert et la poltronnerie des Le Tellier avaient passé en proverbe à la cour.

Une autre erreur sortit de la même source. Vouloir, comme le fit Louis XIV, élever la France au rang des nations industrieuses, et la soumettre à un gouvernement absolu, c'était tomber dans une contradiction manifeste et tenter un alliage impossible. Les siècles écoulés n'en offrent aucun exemple, et même dans les républiques où l'aristocratie aurait pu effaroucher le commerce, on a toujours vu les chefs de l'État déguiser le pouvoir et se mêler à la condition des marchands. Qu'une

population agricole attachée au sol et répandue sur une grande surface, endure, ou l'empire turbulent de la pospolite polonaise, ou l'avide oppression des pachas turcs, ou le despotisme paternel des princes autrichiens, on le conçoit. L'isolement, la propriété et la routine la façonnent au joug. Mais transportez-la de cette existence monotone dans des ateliers, et demandez-lui les travaux des arts et les calculs du négoce, la métamorphose va commencer. Aux habitudes succèdent les passions, à l'isolement la société, à la torpeur l'émulation, à l'abrutissement des facultés nouvelles, au cercle le plus borné un horizon politique. Le commerce subsiste par l'invention, par les capitaux et par le crédit. Mais on n'invente et l'on ne perfectionne rien sans liberté; on ne crée point de capitaux sans sécurité, et il n'existe point de crédit sans garanties. Or la liberté, la sécurité et les garanties sont exclues de tout gouvernement qui se résout dans le caprice d'un seul. Un port et une halle ne suffisent pas au commerce. Il lui faut une patrie dans toute la sincérité du mot; et comme ses propriétés sont portatives, si vous la lui refusez, il la trouvera ailleurs. Le gouverner est assez superflu, car il aime l'ordre et les lois; le retenir par la justice et la bonne foi, c'est le point important. La force des choses a posé cette alternative : de la servitude sans com-

merce, ou du commerce sans servitude; car tôt ou tard l'arbitraire chassera l'industrie, ou l'industrie détruira l'arbitraire. Ce dernier dénouement est le plus vraisemblable, et pour qui observe l'Europe la Providence en prépare une preuve nouvelle. Depuis trente années, l'influence grecque ronge sans bruit le sceptre ottoman; possesseurs des flottes et des richesses, bientôt les vaincus seront plus maîtres de la Propontide que les conquérans. Ainsi l'ordonne la loi universelle. Il est évident que Louis XIV, en forçant l'union d'élémens incompatibles, s'embarqua dans une fausse route, et n'établit qu'un gouvernement boiteux, toujours près de sa chute entre deux guides irréconciliables.

J'indiquerai une seconde contradiction entre la conduite et le système de ce monarque. Jamais prince ne se montra plus jaloux de gouverner personnellement tout et de gouverner seul. Il poussa cette prétention jusqu'à la faiblesse; il la poussa jusqu'à la dureté envers sa mère, qu'il mit un soin barbare à dépouiller, non du pouvoir, car elle n'en avait aucun, mais du léger reflet de gloire et de crédit qui aurait consolé sa vieillesse (1). On n'a pas

(1) Madame de Motteville, la confidente intime d'Anne d'Autriche, s'en explique ainsi : « Le roi était si avide de « gloire qu'il n'en voulait pas même laisser les miettes à la

dit sans raison qu'il fut gouverné lui-même par la peur de le paraître. Cependant un zèle si louable à bien des égards le fit manquer à la première condition du pouvoir absolu, dont l'essence est d'agir par des ministres qui prennent les chances sur eux-mêmes, et qu'on a la ressource de sacrifier au peuple pour le salut du prince. On remarquera sans doute que cette combinaison qui assure l'inviolabilité du trône par la responsabilité des ministres, et qu'on regarde comme le chef-d'œuvre du gouvernement représentatif, n'est autre chose qu'un développement plus régulier de ce que le simple instinct de leur conservation avait découvert aux plus grossiers sultans. Louis XIV s'affranchit de cette règle, et comme il avait accaparé toute la gloire, on lui attribua tous les maux (1). Il est trop vrai que le peuple se lassa de son règne et profana ses ob-

« reine, sa mère. Il désirait réunir tout à lui, et par sa con-« duite on peut voir que toute la finesse de Louis XI le de-« vait céder à la sienne. » (*Mémoires de madame de Motteville*, tome VI, page 261.)

(1) La jalousie du pouvoir l'ayant porté à s'attribuer personnellement les fonctions de surintendant des finances, cet accaparement dégagea le ministre de sa responsabilité, ainsi que Desmarets ne manqua pas de l'alléguer, lorsqu'il fut poursuivi sous la régence. A l'imitation de Louis XIV, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon firent dans la suite la même faute, et honorèrent le désordre d'une surveillance chimérique.

sèques. D'autres causes avaient concouru à ce refroidissement des anciennes affections. Tant que les rigueurs de la féodalité subsistèrent, les peuples eurent coutume d'invoquer le monarque comme leur défenseur naturel. Mais quand les taxes, les milices et les corvées furent immédiatement exigées pour le roi, la protection royale fut moins sensible à la multitude. Elle devint une idée abstraite que la réflexion seule découvre au petit nombre des hommes instruits. Le fameux cri : *Si le roi le savait!* fit trop souvent place aux sarcasmes populaires contre les arrêts du conseil et les édits bursaux. Une inquiétude maligne épia les rois, et l'on contrôla des faiblesses que l'on devait payer. L'institution de la police, substituée aux formes judiciaires, eut un effet semblable. Le citoyen que poursuit la loi se résigne; il cède à une puissance pour ainsi dire métaphysique qui ne donne pas de prise au ressentiment, tandis que l'action de la police ressemble à une injure, et montre le pouvoir absolu avec trop de nudité. Enfin la destruction de la liberté blesse jusqu'à ceux qui en profitent; elle laisse un poids d'humiliation qui importune involontairement la nature humaine. Si un souverain absolu pénétrait au cœur de ses courtisans les plus prosternés, il y sentirait l'obéissance chagrine et la flatterie amère. Ce dut être une vive douleur pour les Français

fidèles, de voir un jeune roi, comblé des faveurs de la nature et de la fortune, appelé au trône de Charles V, de Louis XII et de Henri IV, compromettre un héritage si saint et si solide par des nouveautés imprudentes (1) contre les libertés nationales. Tout se tient dans l'édifice politique; la destruction d'une de ses parties fait chanceler

(1) C'est Mazarin qui avait infesté son pupille de ces maximes tyranniques, si fatales au bonheur et à la sûreté des princes, et contre lesquelles trop de fierté naturelle, et trop peu d'instruction, ne mettaient pas le jeune roi assez en garde. Un jour que celui-ci parlait avec complaisance des avantages du pouvoir absolu, il adressa la parole à un courtisan qui avait long-temps résidé à la Porte, et lui demanda s'il n'était pas vrai que le gouvernement des empereurs turcs fût excellent. « Oui, sire, excellent, répondit le vieux mi-« nistre, j'en ai vu étrangler cinq. » La pauvreté de notre langue, et le besoin d'éclaircir mes idées, m'obligent quelquefois, dans cet écrit, d'employer le mot de despotisme, et de citer les gouvernemens de l'Orient. Ce n'est pas que je veuille confondre avec l'abrutissement de l'Asie, le despotisme fardé par la gloire et poli par les mœurs, dont j'ai à m'occuper. Chez les barbares, le despotisme consiste surtout dans ce que fait le despote, et chez les nations civilisées, dans ce qu'il peut faire. Ces différences s'entendent de reste entre les hommes de bonne foi. Les doctrines de droit divin et d'obéissance passive, qui perdirent les Stuart, sont un poison commun, et une flatterie d'autant plus à craindre, qu'elle peut séduire avec des formes rustiques, et cacher des courtisans déliés sous des rabats poudreux.

toutes les autres. Par l'abolition des états et par les enregistremens forcés, rien ne resta de légal en France, que comme le roi le voulait, et parce que le roi le voulait; situation périlleuse qui remplace l'empire des droits par l'empire des faits, et ne laisse aux institutions qu'une apparence fantastique dont les esprits les plus crédules sont bientôt désabusés.

Il est nécessaire de peser un moment les conséquences de cette méprise; l'ordre héréditaire, qui met indifféremment le pouvoir aux mains de l'enfance, de la vieillesse et de l'infirmité, tire de cette singularité même sa principale excellence. En effet, plus il est aveugle, plus il a besoin d'appui, et s'il amène au trône des caractères variés, il lui faut des institutions immuables qui puissent y contenir ceux qui seraient trop forts, et y soutenir ceux qui seraient trop faibles. Unir, au contraire, l'absolu du despotisme à l'incertain de l'hérédité, c'est faire du hasard le seul maître du monde. Les règnes sont alors autant de petites monarchies viagères, qui se succèdent et ne s'enchaînent pas. N'attendez ni principes, ni suite, ni fixité d'une série de volontés souveraines que l'orgueil, la jalousie, le goût des nouveautés, l'amour du mieux, la diversité des esprits et des tempéramens, enfin les vertus comme les défauts, tendront toujours à rendre dissemblables. La force

des choses l'a ainsi réglé, et sans quitter l'époque dont nous traitons, les annales du genre humain n'offrent certainement pas trois successeurs immédiats du même trône, comparables à Louis XIV dans ses proportions morales. Souvent même la grande supériorité d'un caractère royal est funeste à sa race, et le place au milieu de sa dynastie comme ces rochers qui traversent le lit d'un fleuve, et au pied desquels se creusent ordinairement les gouffres. Ne brisa-t-on pas avec mépris, le lendemain de la mort de Louis XIV, l'acte de sa main qui la veille inspirait le plus de respect? Cette incertitude corrompt étrangement l'esprit public, et tandis que l'irréflexion attribue les mutations des gouvernemens aux caprices populaires, je vois que c'est bien plus souvent la mobilité du gouvernement qui anime l'inconstance des peuples. L'exemple des régions où un despotisme invétéré se transmet avec le sang n'a point ici d'application, car en conservant la même dynastie, l'ordre successif y est fréquemment interverti, et ne se maintient que par le meurtre, la mutilation, ou la captivité de la plupart des membres de la famille régnante; et d'ailleurs ces contrées, privées d'institutions apparentes, en ont reçu de la nature un supplément qui nous manque, c'est-à-dire une paresse d'organes, une profondeur de superstitions, et un caractère tenace et immobile, inconnu

aux habitans des zones tempérées. Le monarque français fit donc à tous égards un faux calcul. Ce qu'il ajouta au dogme du pouvoir absolu, fut ôté à un principe conservateur bien plus précieux. Cet échange indiscret doit être considéré comme une troisième contradiction de sa monarchie. Qu'on ne s'y trompe pas; rien de légitime n'entre dans le despotisme. La servitude, même volontaire, ne saurait produire qu'un contrat imparfait; parce que s'il n'y a pas alors violence dans l'oppresseur, il y a démence dans l'opprimé.

En projetant de soumettre sa noblesse, Louis XIV n'ignorait pas combien ses plus hardis prédécesseurs l'avaient redoutée (1). Il eut donc soin de réserver les grandes parties du pouvoir à des hommes nouveaux qu'on déplace sans danger, et il préféra les magistrats, qui formaient de fait une classe intermédiaire entre les gentilshommes et le tiers-état. Mais sa prudence fut trompée, et il ne prévit pas assez les faiblesses de l'amour-propre. Mazarin, disait-on, cherchait dans le ciel des nids pour ses nièces. Mais ses successeurs en trouvaient sans peine pour eux-mêmes dans les premières familles de l'État. Il était plus facile à un surinten-

(1) « Le roi François souloit dire qu'il n'y avoit animal si « furieux et dangereux qu'un gentilhomme françois desdai- « gné, despité, et mal-content. » (*Brantôme, Vie du connestable de Bourbon.*)

dant de se donner des parens illustres, que de rencontrer des maîtresses cruelles. On n'observe pas sans admiration comment de modestes bourgeois qui entraient dans le ministère, tels que Fouquet, Le Tellier, Colbert, Phélippeaux, Desmarets, ne tardaient pas à y éclore, soit par eux, soit par leurs enfans, en princes, en ducs et en marquis sous les noms travestis de Belle-Isle, de Louvois, de Seignelay, de Maurepas, de Lavrillière et de Maillebois. Quelques-uns affectaient de se jeter dans la vie cavalière des grands seigneurs, et l'on vit Seignelay et Barbésieux moissonnés par la débauche à la fleur de l'âge. Ils en embrassaient surtout l'esprit et les maximes avec la ferveur du noviciat et le zèle des parvenus. Ainsi cette petite oligarchie des familles ministérielles se fondit dans la noblesse de cour, et la pondération de la machine de Louis XIV fut en ce point fort dérangée. Mais ce qui doit le plus étonner dans cette métamorphose, c'est l'empressement du fils et du neveu de Colbert à délaisser les vues de ce sage ministre. J'aurai assez d'occasions, dans l'histoire du dix-huitième siècle, de dire comment Seignelay pervertit notre constitution maritime. Torcy de son côté imagina de faire supplanter dans la carrière diplomatique les magistrats laborieux par des grands seigneurs. Dans ce dessein il établit au Louvre une *Académie politique* pour l'instruction

privilégiée de quelques jeunes favoris. Son plan fut borné. Il ne s'étendit point à cet enseignement élevé et substantiel dont tous les gouvernemens de France ont eu l'aversion, et pour lequel, au moment où j'écris, mes compatriotes sont encore obligés d'envoyer leurs enfans en Écosse et en Allemagne (1). Il se renferma dans le ténébreux métier de négociateur, et dans les traditions occultes du cabinet. Les auteurs anglais du *Spectateur* dénigrèrent cette nouveauté avec un emportement de haine nationale peu convenable aux

(1) Depuis le temps où j'exprimais cette plainte (année 1809), plusieurs personnes ont pensé à faire disparaître cette lacune de notre système d'enseignement. Il leur a paru indigne d'un gouvernement représentatif, de laisser au pur hasard l'éducation des hommes publics, et d'exposer notre tribune à des méprises qui étonnent beaucoup les étrangers. Rien ne serait plus salutaire qu'une alliance entre l'administration supérieure de l'État et la science de l'économie politique, où la première acquerrait les lumières de la théorie, et la seconde la certitude de l'expérience. Cette proposition est fort bien développée dans un ouvrage récemment publié sous le titre d'*Élémens d'économie politique, suivis de quelques vues sur l'application des principes de cette science aux règles administratives.* (1 vol. in-8°, Paris, 1817.) Le nom de l'auteur, s'il m'était permis de le citer, serait une autorité pour sa doctrine. Désirons qu'il veuille la présenter dans ce Conseil où lui-même concourt à la préparation des lois, et où l'on dit que toute idée juste et utile est sûre de trouver appui et bonnes intentions.

philosophes qui ont écrit pour la postérité ces feuilles légères. Au reste l'institution de M. de Torcy fut éphémère (1), mais son objet fut accompli. Les enfans des grandes familles n'eurent pas la duperie d'acheter par le travail des places que la naissance et le crédit leur promettaient. Ils délaissèrent l'école, et n'en eurent pas moins les ambassades. Le gouvernement arriva sans académie à l'énorme contre-sens de livrer aux hommes de guerre les ministères de la paix.

Ces sortes de méprises avaient une cause légère en apparence, mais puissante en effet, parce qu'elle fortifie toutes les autres; je veux parler de la constitution particulière de la cour. Sans doute une cour a besoin, comme toute autre réunion, d'ordre et de police. Mais cette discipline est susceptible d'abus et d'exagération; car rien n'était plus dissemblable que la cour d'Auguste et celle de Justinien. Pour désigner cette exagération abusive il fallait un mot nouveau, et l'on a inventé

(1) Cette école, qui languit dès son origine, n'exista bientôt plus que sur l'état des dépenses publiques. Elle en fut rayée par le régent, à la mort de M. de Saint-Prest, archiviste des affaires étrangères, qui en était directeur. Un véritable homme d'État, M. le C* H****, a vainement essayé de la rétablir sur un meilleur plan. Elle était trop inutile dans un temps où la science diplomatique se bornait à colporter des décrets au bruit du canon.

l'étiquette, terme très-complexe, qui embrasse la hiérarchie de la cour, le cérémonial et son appareil inévitable. L'étiquette est une ligne de circonvallation dans laquelle les courtisans tiennent leur roi prisonnier, et hors de communication avec le peuple et avec la vérité. Le captif, amoindri à tous égards par cette contrainte monotone, reçoit des idées peu justes sur les hommes et sur les choses; il connaît même très-imparfaitement ses geôliers, qui ne le servent qu'avec des masques; en sorte que si un choc imprévu le sépare de son cortège, il se trouve inférieur au commun des hommes, et fort au-dessous de la vigueur et de l'intelligence que son ame aurait naturellement puisée dans une vie plus expansive et plus variée. L'étiquette naquit en Europe lorsque l'empire fut transporté à Byzance, et que ses chefs empruntèrent des satrapes de l'Orient les formes de la domination et la foule innombrable d'offices dont ils remplirent leurs palais. Les princes germaniques l'adoptèrent, lorsqu'ils crurent avoir exhumé l'empire romain. Elle alla ensuite s'établir avec eux sur le trône d'Espagne, d'où la mère et la femme de Louis XIV l'apportèrent en France. Ce monarque, parfaitement secondé par ses courtisans, l'y naturalisa. Il en transmit le poids entier à son successeur; et je me réserve d'en signaler, dans le cours de cette Histoire, les diverses consé-

quences. Quant à lui, l'anarchie de la fronde, et l'abandon où il fut laissé par Mazarin qui régna sans partage jusqu'à sa mort, le préservèrent d'une partie de ses influences, mais non pas de toutes. En effet l'étiquette est éminemment litigieuse, et on ne voit pas sans quelque regret combien Louis XIV perdit de temps à ces niaiseries domestiques, qui doivent amuser les princes médiocres, mais qui importunent les grandes ames.

Le grand effort de l'étiquette est de persuader aux souverains, dont elle fait le supplice, qu'elle leur est nécessaire, c'est-à-dire que la royauté ne saurait subsister si elle n'éblouit par un luxe surnaturel, et que le père de l'État ne doit se montrer qu'entouré de cimeterres, comme s'il marchait sur un sol ennemi. Des bouches intéressées répétèrent souvent à Louis XIV ces maximes dont l'inconvénient est de n'avoir qu'une vérité relative et passagère, et de se convertir néanmoins en préjugés absolus et durables. Sans doute il est des peuples enfans qu'enthousiasment les spectacles, et des peuples usés que la seule terreur peut émouvoir; mais ne compte-t-on point de nations viriles dont les passions aient cédé la place aux intérêts, et chez qui les mêmes actes, réputés d'abord magnifiques, prudens ou agréables, soient devenus, par le seul progrès des âges, l'occasion de jugemens tout contraires? Je conçois que les

ames tendres regrettent alors les premières affections, et les ames spéculatives les anciens prestiges; mais les sages se résignent à une maturité irrévocable, plus solide dans ses penchans, moins orageuse dans ses résultats, et d'ailleurs très-compatible avec un amour respectueux des souverains, qui, dans l'ordre politique, est aussi de la raison. Avant que Louis XIV eût fermé les yeux, les écueils de sa route étaient signalés. L'étiquette est une maîtresse exigeante, inséparable d'une pompe ruineuse, et les profusions où elle entraîna le fils d'Anne d'Autriche passent toute idée. On ne tarda pas à croire qu'il n'y avait plus nécessité de payer aussi cher qu'il l'avait fait la soumission d'une caste que la raison publique suffirait désormais à contenir. Comme le roi avait dès longtemps abandonné sa capitale, et choisi pour résidence des bourgades aussi médiocres que l'étaient alors Saint-Germain et Versailles, on vit moins dans la splendeur de son trône l'avantage d'imposer à la multitude. Enfin l'opinion du temps perçait déjà au travers des fictions du *Télémaque*, et commençait la tendance générale des esprits à regarder le faste oriental des cours comme le moins sensé des besoins imaginaires (1). Suivant

(1) C'est l'empereur Charles VI qui, désirant gagner les esprits pour assurer à sa fille la succession de ses États hé-

les lois d'une sorte d'harmonie, qui s'établit naturellement entre toutes les branches de la civilisation, la même simplicité qu'une saine politique conseillait aux souverains, s'introduisait à la fois dans les arts par le progrès du goût, dans les mœurs par la grace des manières, et jusque dans les sciences par la perfection des méthodes. Au

réditaires, relâcha le premier l'étiquette des modernes. Les empereurs lorrains, qui vinrent après lui, étaient d'une maison toute populaire, et secouèrent encore plus ce joug suranné. On sait combien le grand Frédéric et son père, le foulèrent aux pieds. De nos jours, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, vont sans gardes et sans cortège, en modestes particuliers, et visitent familièrement leurs sujets. A peine deux ou trois jours par an, quelque ombre d'étiquette se montre à leur cour. Cette simplicité habituelle, qui ne paraît être dans le Nord, et dans des gouvernemens à peu près absolus, susceptible d'aucun inconvénient, leur donne une popularité dont les événemens de 1813 et 1814 ont démontré tout l'avantage. Elle fait d'eux des hommes plus heureux, et des rois plus forts. Elle les enrichit surtout par une telle diminution de dépense, qu'on refuserait d'y croire, si j'exposais les notions qui m'en ont été données. J'insiste beaucoup sur cette nécessité de l'économie, parce que je déteste les bouleversemens politiques, et que, dans mon opinion, elle en est le plus sûr préservatif. Si la prodigalité fut l'ame et l'honneur des monarchies chevaleresques, l'ordre et l'économie sont le premier besoin de l'organisation actuelle des États de l'Europe. La confusion des deux principes serait d'une grande conséquence.

reste, je ne terminerai pas ces réflexions sans observer combien le sujet s'en applique spécialement à la position que Louis XIV avait prise; car, dans les monarchies favorisées du gouvernement représentatif, où la royauté possède un revenu fixe, et forme un pouvoir combiné avec d'autres pouvoirs, la patrie voit d'un œil tranquille l'étiquette, ses gênes, ses exclusions et ses dépenses. Elles deviennent seulement un objet d'inquiétude lorsque le prince, unique législateur, est réduit par elles à ignorer seul les besoins auxquels seul il doit pourvoir.

A l'exemple du trône le ministère voulut s'isoler, et eut aussi son étiquette qu'on n'a pu définir que par le mot nouveau de bureaucratie. Le mépris des masses plébéiennes avait produit l'étiquette de cour; la haine du régime familier des communes et des provinces engendra l'étiquette ministérielle. Pour légitimer sa naissance on confondit le gouvernement avec l'administration, et l'on appliqua indiscrètement à celle-ci le principe d'unité qui ne convient qu'à l'autre (1). L'administration ainsi personnifiée dans un groupe exclusif a eu des passions et des intérêts distincts de ceux de la nation.

(1) On prétendait alors que confier l'administration aux provinces serait en préparer l'indépendance et la séparation. Mais cet argument n'avait quelque chose de spécieux, que parce qu'on avait abrogé les états-généraux; car on sent bien

Ce point contagieux a suffi pour altérer tout ce que les théories de Colbert offraient de généreux et d'utile. Ç'a été pour la France une plaie profonde, funeste, et j'ai presque dit incurable. Plus l'administration concentrée fut obligée d'exercer une action lointaine, plus elle eut besoin de ressorts durs et tendus. Son oppression devint inquiète, diffuse, minutieuse, et se perdit dans une telle génération de réglemens, que, par exemple, le seul code des marchands de bois de Paris égale en volume tout le corps du droit romain. La fureur de trop gouverner fut un tic national. On put dès lors prévoir que, si jamais quelque commotion venait à rompre la clôture des bureaux et à éparpiller leur monopole, les myriades de lois engendreraient des myriades de commis, dévorant le domaine public comme cette armée de Xercès dont le passage tarissait les eaux.

Soit présomption, soit crainte, soit paresse, l'administration fit de son art un mystère, roula dans de faux systèmes dégénérés en routines, ferma les yeux aux lumières qui l'assiégeaient, demeura stationnaire quand tout s'avançait, appelant expérience la durée du mal, et approbation

que l'union de l'État est indestructible dans tout pays où une chambre représentative, inséparable du monarque, convoquée et dissoute par lui, est tout à la fois la source, le centre et le terme de toute l'action populaire.

la patience de la servitude. Une fâcheuse rivalité l'arma surtout contre le bien qui pouvait se faire sans elle. Tandis qu'ailleurs la loi s'empresse d'incorporer les sociétés utiles, le Français si ingénieux et si secourable fut dépourvu de ces institutions libres et spontanées, qu'une autorité jalouse ne savait que détruire ou enchaîner, et que le prêtre épiait pour les tourner en confréries, et y introduire son impôt, sa bannière et son intolérance. Enfin comme elle se défia de tous, tous se défièrent d'elle. L'intendant d'une des provinces les plus pauvres du royaume ayant le dessein d'y encourager l'éducation des abeilles, fit demander le nombre des ruches qui existaient dans chaque paroisse. Dès que cette curiosité fut connue, les habitans, fortement persuadés qu'un intendant ne pouvait avoir que des intentions malfaisantes, se hâtèrent de détruire leurs essaims. Ce fait très-exact passerait pour un apologue, tant il exprime naïvement l'impossibilité de faire le bien, qui est le châtiment et, pour ainsi dire, la dégradation civique de toute administration impopulaire. Celle qui émanait du système absolu de Louis XIV était une guerre manifeste contre le bonheur public. En effet, quoique vicieux et entachés de féodalité dans leur composition, quoique toujours entravés dans leur marche par une autorité envieuse, les états provinciaux déployaient dans leurs résul-

tats une supériorité incontestable sur le régime arbitraire des intendans, et sur l'accaparement des laboratoires de Versailles. L'observateur le moins attentif remarquait, entre les généralités et les pays d'états, la même différence qui frappe le voyageur en Suisse, ou en Allemagne, entre les contrées catholiques et les États protestans.

Je ne dissimulerai pas qu'au moindre relâchement de l'autorité, plusieurs circonstances rendaient la marche de l'administration pénible et contentieuse. La bizarre découpure des provinces réunies à des époques et à des titres différens, les restes de vieilles capitulations, l'étrange variété des coutumes, la diversité des taxes et des monnaies, des poids et des mesures, les compétences des tribunaux d'exception, les jalousies des villes, des magistratures et des corporations, étaient des obstacles toujours prêts à s'élever. Je ne reproche point à Louis XIV de ne les avoir pas déracinés, parce que je suis persuadé qu'il en eut le désir, et que son ambition et ses guerres continuelles purent seules l'en détourner. Mais ce perfectionnement eût-il donné à la France des motifs de s'en applaudir? Pressée par l'invasion d'un pouvoir sans frein, elle se retranchait d'abus en abus, et se servait de ses droits ruinés, comme de ces instrumens de guerre qu'on jette en fuyant pour embarrasser la poursuite du vainqueur. Ce

n'était pas là de la liberté; ce n'était même pas une résistance sérieuse. Mais enfin le fisc et l'arbitraire s'inquiétaient quelquefois et se croyaient obligés d'avancer avec précaution, de resserrer leurs ailes, et de nuire plus lentement. Pour balayer les privilèges caducs des provinces, et pour distribuer la France dans les compartimens égaux d'un échiquier, il ne fallait ni sagacité, ni génie; la force suffisait. Mais les conséquences d'une telle opération sont grandes et décisives; car sur ce plateau si découvert et si parfaitement nivelé, tout devient général, facile et simultané. Le bien et le mal ne peuvent plus se faire à demi, et le champ administratif se trouve commodément disposé pour les bienfaits d'une saine politique, comme pour les violences de la tyrannie. Je doute que sous le règne de Louis XIV le moment fût arrivé où cette formidable expérience aurait offert des garanties à la félicité publique. Il est quelquefois des abus aussi précieux à conserver que le sont pour certains peuples les rochers et les déserts qui protègent leur indépendance.

Par une inconséquence singulière, la puissance qui refusait de prêter à un peuple reconnaissant le moindre exercice de ses droits, démentait fréquemment ses principes, et se mutilait elle-même pour un gain passager. Déjà plusieurs rois avaient trafiqué des charges, et par une progression abu-

sive François Ier en avait mis à prix l'*inamovibilité*, Charles IX la *disponibilité*, et Henri IV l'*hérédité*. Mais, principalement sous Louis XIV, la vénalité attacha sa rouille aux ressorts de la monarchie. Ses abus furent sans bornes dans un gouvernement que la guerre et le faste épuisaient sans relâche. L'armée, la cour, la finance, la grande et la petite administration, et jusqu'à la police, en furent infestées. Une nuée de quarante mille offices nouveaux couvrit la France, et quand la place leur manqua, on alla jusqu'à vendre le ridicule et l'oisiveté dans des brevets de noblesse. Ces brevets furent même tour à tour repris et revendus, car avec des acheteurs qui ne rougissaient pas de leur sottise, le vendeur n'eut pas honte de sa déloyauté. Cette manie eut plusieurs conséquences. Dès que l'or eut ouvert le chemin des honneurs, le goût naturel des Français pour les distinctions, si conforme au système monarchique de Louis XIV, se corrompit par un mélange de passions sordides. Les esprits s'abaissèrent dans une direction dont les traces ne furent bien sensibles qu'après la mort du monarque. La vénalité n'est-elle pas d'ailleurs l'aliénation d'une part de la souveraineté? Tout ce qui dans ce contrat passe à la propriété, se prend sur la puissance royale. Il s'établit entre elles deux une lutte dont l'avantage n'est pas pour la dernière; car la puis-

sance royale n'est que le fondement de la monarchie, tandis que la propriété constitue elle-même la société civile. On a vu de petits États se vendre ainsi jusqu'au dernier lambeau à des compagnies de banque ou de commerce. Il faut encore remarquer que la vénalité multiplia prodigieusement en France les corporations. Si l'esprit public n'a rien à gagner dans l'esprit de corps, il est difficile que le pouvoir suprême n'ait pas quelque chose à y perdre. L'instinct porte tous les êtres faibles à se réunir à l'approche d'un être plus puissant. Le citoyen qui devrait trouver son asile dans l'autorité royale, s'accoutume au contraire à chercher dans sa corporation un abri contre cette même autorité dont sa confiance s'éloigne de plus en plus. La communauté d'intérêts donne de la valeur à des passions qui seraient nulles dans leur isolement, et le gouvernement s'étonne d'une résistance qu'il a créée lui-même. Les successeurs de Louis XIV sentirent sa faute plus qu'ils ne la réparèrent; ils restèrent sur le fait de la vénalité dans une fluctuation continuelle, toujours s'en éloignant par politique, et toujours y revenant par indigence.

Outre ces germes de destruction qui agissaient par des effets généraux, l'œuvre de Louis XIV en contenait d'autres d'une action plus prompte et d'une nature plus spéciale. Il est fâcheux que les hommes médiocres ne fondent rien, parce qu'ils

s'associeraient en quelque sorte et le temps et les faiblesses du vulgaire. Les hommes supérieurs sentent trop qu'ils sont forts, et pas assez qu'ils sont mortels. Henri IV n'eut pas le temps d'ordonner sa monarchie; Richelieu ne s'occupa que de la seconde place, et Louis XIV songea trop à la première. Il fit de la royauté un fardeau qui excéda les forces humaines, et que lui-même ne put supporter plus de vingt années. Il résulta de ce défaut primitif de son institution que ses grandes qualités furent dangereuses pour ses héritiers, et que ses erreurs ne le furent pas moins pour l'institution elle-même. A force de concentrer l'État dans sa personne, il l'avait soumis réellement aux infirmités de la nature humaine. C'est par là que sa vie privée devient le patrimoine de l'histoire, et qu'il faut saisir le premier déclin de la monarchie dans le déclin même de cette tête superbe qui avait voulu en soutenir exclusivement le poids. Ce n'est point le jugement de la postérité sur la vieillesse de ce prince, c'est l'opinion de ses contemporains qu'il s'agit ici de consulter. L'un, plus équitable pour la mémoire du monarque, est du domaine de ses historiens; mais l'autre, plus puissante sur le crédit de ses institutions, appartient plus particulièrement aux publicistes qui, comme nous, en étudient l'origine et la décadence.

D'abord il serait injuste de ne pas compter parmi les soutiens de la nouvelle monarchie les attributs personnels du fondateur. Certes, Louis XIV ne fut pas un personnage jeté dans un moule commun. Après l'avoir vu, l'imagination n'avait plus rien à faire pour se peindre un roi; je ne répéterai pas ce que tant de livres ont répété sur sa dignité, sa droiture, sa grace, son élocution douce, noble et facile, et sa constante égalité d'ame. Je remarquerai cependant que cette dernière qualité, qui fut dans lui le principe de plusieurs autres dons précieux, tenait, pour ainsi dire, aux premiers rudimens de son être, soit physique, soit moral. Les rigueurs de l'atmosphère ne le touchaient pas plus que les coups de la fortune, et jamais un corps plus insensible n'eut à garder une ame plus imperturbable. Qu'on ne s'étonne point de voir Louis XIV tirer d'un aussi parfait équilibre cet art de vouloir et ce besoin de décider, facultés rares et nécessaires qui paraissent faciles à acquérir précisément à ceux qui n'y parviendront jamais; cette mesure froide, uniforme, expéditive, qui, dans le choc de tant de passions et l'arrangement de tant d'affaires, n'admet ni précipitation, ni retard, ni légèreté; enfin cette théorie sévère par laquelle immolant à l'intérêt public toutes les affections de l'homme, un roi devient

constitutionnellement égoïste (1). Je considérerai encore dans lui, comme moyens de gouvernement, deux qualités particulières; l'une était son obstination à ne pas retirer, sans y être forcé par un péril évident, la confiance qu'il avait une fois accordée aux agens de son pouvoir : il imitait en cela son illustre aïeul, qui changea de femme, de religion, de maîtresses, et non pas de ministres. L'autre était une attention aimable et délicate à dissimuler les fautes, ou à les reprendre avec douceur et presque avec timidité, à encourager la faiblesse qui avait du zèle, et à louer outre mesure les bons services. On a tant dit que Louis XIV fut le plus flatté de tous les souverains! il est juste d'ajouter qu'il en fut aussi le plus flatteur.

Un trait dominant de son caractère me frappe d'autant plus qu'il m'en explique bien des singu-

(1) « N'ayez jamais d'attachement pour personne. » (*Article V de l'instruction de Louis XIV à son petit-fils, allant régner en Espagne.*)

« Je crois que V. M. ne souffrirait pas que la reine la gou-« verne. Elle sent trop vivement le déshonneur qu'une telle « faiblesse attire. Les rois, exposés à la vue du public, en « sont encore plus méprisés quand ils souffrent que leurs « femmes dominent. La reine est votre première sujette. En « cette qualité et en celle de votre femme, elle doit vous obéir. » (*Lettre de Louis XIV à Philippe V, du 12 novembre 1701.*)

larités ; c'est l'opinion où il était de sa propre divinité, soit comme roi, soit comme individu. Je n'entends point parler d'une métaphore religieuse, ou d'une hyperbole des langues orientales, mais d'une croyance naïve, précise, et dont il a lui-même écrit le symbole. Il se regarde comme un lieutenant que Dieu s'est donné sur terre, et voit un génie qui le guide dans ses expéditions ; il pense que le ciel accorde aux rois les lumières dont ils ont besoin, et un discernement surnaturel refusé aux autres hommes. Il méprise d'autant plus un prince de ne pas se décider par ses inspirations, que c'est lui qui éclaire ses ministres au lieu d'en être éclairé ; enfin il est si pénétré de son essence suprême qu'il tient pour assuré que nul mortel n'osera le tromper par des faits supposés, et que la cause unique de ses revers est dans la complaisance qu'il a eue quelquefois de renoncer à sa propre infaillibilité pour écouter un avis étranger (1). Ce sentiment intérieur du monarque transpire dans plusieurs de ses habitudes. Sa dé-

(1) Voici les textes de chacun des articles de ce *Credo* de Louis XIV.

« Exerçant ici-bas une fonction toute divine, nous de-« vons tâcher de paraître incapables des agitations qui pour-« raient la ravaler. » (*Instructions pour le dauphin,* tome II, page 35.)

« J'ai marché droit à Lille, avec cet heureux génie qui ne

marche, assez simple pour un demi-dieu, mais très-affectée pour un mortel, étonnait au premier aspect. « Il conservait en jouant au billard, dit mademoiselle de Scudéri, l'air de maître du

« m'a encore jamais manqué. » (*Conversations devant Lille*, tome II, page 431.)

« Décidez; Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lu-« mières qui vous sont nécessaires. » (*Article 33 de l'instruction au duc d'Anjou.*)

« Il est sans doute de certaines fonctions où, tenant, pour « ainsi dire, la place de Dieu, nous semblons être partici-« pans de sa connaissance, aussi-bien que de son autorité, « comme, par exemple, en ce qui regarde le discernement « des esprits, le partage des emplois, et la distribution des « graces. » (*Instructions pour le dauphin*, tome II, page 283.)

« Dans la place qui vous attend après moi, vous ne pou-« vez plus sans honte être conduit par d'autres lumières. » (*Idem*, page 81.)

« Ce ne sont pas les bons conseils ni les bons conseillers « qui donnent la prudence au prince, c'est la prudence du « prince qui seule forme de bons ministres, et produit tous « les bons conseils qui lui sont donnés. » (*Idem*, page 117.)

« Expliquez à la princesse des Ursins que je décide de « toutes choses par moi-même, et que personne n'oserait « me supposer des faits contraires à la vérité. » (*Lettre de Louis XIV à M. de Châteauneuf, du 10 juillet 1704*; tome VI, page 156.)

« Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont donné des peines « infinies, ont été par complaisance, et pour me laisser aller « trop nonchalamment aux avis des autres. » (*Réflexions sur le métier de roi*, tome II, page 456.)

monde (1). » Ordonnateur des consciences, il força toujours sa famille à recevoir de lui ses confesseurs; la flatterie de Pelisson, qui l'appelait *un miracle visible*, ne lui sembla point trop sacrilège; madame de Maintenon se plaignait de n'avoir jamais pu lui faire comprendre que l'humilité fût un vertu chrétienne; un concert de soixante-dix années de louanges universelles ne l'avait pas lassé, et on le surprenait à chanter lui-même ses propres hymnes (2). Il ne parlait qu'avec amertume et dépit des courtisans désabusés qui préféraient à la fin au joug de sa cour les cilices d'un cloître; quant à ceux qui affectèrent pour sa personne un amour extatique, ils furent comblés de bienfaits, et l'on put remarquer que la même mysticité, si bien payée dans des flatteurs tant qu'elle s'adressa au roi, était punie dans madame Guyon et dans Fénelon, lorsqu'elle s'adressait

(1) *Conversation sur la magnificence.*

(2) Cette insatiable cupidité de louanges exposa le roi à de sanglantes ironies. Le prince Eugène ayant pris une ville de France, y fit donner un spectacle tout composé de prologues de Quinault. Le roi Guillaume, de retour à Londres, à l'issue d'une campagne, vint à la comédie, où les acteurs commencèrent aussitôt à chanter une ode en son honneur. Guillaume se leva furieux dans sa loge, et s'écria: « Que « l'on chasse ces coquins; me prennent-ils pour le roi de « France? » On présume, non sans raison, que cette saillie satirique avait été arrangée d'avance.

à Dieu. La peinture, venue toute monacale de l'Italie, se fit païenne pour décorer Versailles des apothéoses de son maître. Il se passa trois années avant qu'averti par de pieux scrupules, il eût fait éteindre les feux qui brûlaient devant sa statue, et rendre à la famille de La Feuillade la somme qui avait servi à fonder ce luminaire idolâtre.

Un prestige poussé à ce point dans la tête d'un puissant monarque était susceptible d'avantages et d'inconvéniens dont je ne prétends pas établir la balance. Si Louis XIV dut à cette illusion la teinte solennelle qui relevait ses manières, et la fidélité qui, hors des traités politiques, consacra toujours sa parole, on ne saurait nier qu'elle ne le tînt trop étranger aux misères de ses sujets. Il est remarquable que de tant d'écrits sortis de sa plume, et où il se montre très-inquiet sur les jugemens de l'opinion publique, on n'extrairait pas un seul mot qui indiquât dans son cœur le plus léger désir d'être aimé. On voit bien qu'il consent à l'admiration du peuple, mais qu'il s'offenserait de son affection comme d'un sentiment trop familier. La même ostentation le suit dans les jeux de sa cour; il y punit la raillerie plus sévèrement que le blasphème, et jamais il n'oublie les blessures faites à son amour-propre (1). Mais, soit pitié,

(1) Cependant il est juste d'ajouter qu'il permit à la ville

soit grandeur, il daigna pourtant, et surtout dans sa vieillesse, caresser ces grands si déchus qui rampaient tendrement à ses pieds, et soigner leurs vanités et leurs besoins avec une délicatesse qui ressembla quelquefois à la bonté. Il excella dans l'art tout magique d'attacher à des riens un prix inestimable. Je ne parle pas de l'invention des *juste-au-corps à brevet*, qui ne m'a paru qu'un jeu de valetaille. Un prodige plus durable attesta sa puissance. L'oubli commençait à couvrir une décoration créée parmi les bacchanales de la superstition, distribuée par deux aveugles, la naissance et la faveur, et souillée à son début sur la poitrine des mignons de Henri III. Louis XIV touche ce hochet dédaigné, et voilà ce ruban d'azur tout à coup l'objet du respect public et le terme des plus hautes ambitions. L'usage politique des distinctions est plus difficile qu'on ne pense ; le Français en est choqué par la même raison qu'il en est avide ; et cette monnaie qui mécontente dans des mains avares, s'avilit dans des mains prodigues. Le secret d'en maintenir le cours serait de l'em-

ce qu'il réprimait dans sa cour, et qu'il gourmanda sur ce point l'intolérance de son petit-fils. « Il est impossible d'ôter « au public la liberté de parler; il se l'est attribuée dans « tous les temps, en tout pays, et en France plus qu'ail- « leurs. » (*Lettre de Louis XIV à Philippe V, du* 6 *septembre* 1705.)

ployer à payer le mérite qui sert, et non les vices qui plaisent, parce qu'il y a toujours dans le cœur humain un sentiment d'équité qui surnage entre les passions. Le roi trouva cette solution dans l'établissement de l'ordre de Saint-Louis. Si l'autre avait été le miracle de sa jeunesse, celui-ci fut le chef-d'œuvre de son âge mur.

L'intérêt que ne manque pas d'éveiller le nom de Louis XIV excusera les recherches où il nous a entraînés sur quelques nuances du caractère de ce prince. Reprenons-en maintenant les grands traits, dont l'influence immédiate fut si rapide. Si l'on prévit que l'État, réduit à un homme, courrait les chances de cette fragile organisation, le hasard en précipita les preuves. Au milieu de son règne, le monarque fut frappé d'une révolution humorale qui changea la force de son tempérament et le cours de ses idées. Sa carrière fut coupée en deux moitiés, dont la première forma sa vie héroïque, et la seconde sa vie subjuguée; enfin, puisqu'il faut dire cette vérité abjecte, le sort de la monarchie dépendit d'une fistule (1). Le roi,

(1) Ce fut vers l'année 1682 que se firent sentir les premières atteintes de la fistule dont le roi souffrit l'opération en 1686. Cette maladie n'était qu'un des accidens du désordre général qu'éprouva sa constitution, jusqu'alors si saine. Elle fut en effet suivie d'affections graves, telles que divers abcès, et un enthrax ou maladie charbonneuse, et jusqu'à sa mort il

échappé au fer de son opérateur, sembla se succéder à lui-même. Après la mort de Mazarin, il s'était élevé comme un phénomène bien au-dessus de la portée naturelle de son esprit, de la stérilité de son imagination, et de l'éducation méprisable qu'il avait reçue (1). Mais à l'époque dont nous

ne passa pas une année sans quelque alternative de fièvre, de goutte ou de vapeurs, et sans parler de la médecine pédantesque de ce temps-là, qui mettait à le saigner et à le purger périodiquement une implacable exactitude. Avec la santé disparurent les victoires, les amours, et Montespan. Avec les infirmités arrivèrent les dragonnades, le jansénisme, les confesseurs, le crédit des bâtards, l'obsession de la gouvernante, et les intrigues de la veuve de Stuart. Une force physique excuse en quelque sorte sa décadence; mais il n'avait dû qu'à lui-même son élévation. Quand on considère ce qu'il était la veille de la mort de Mazarin, et ce qu'il fut le lendemain, on lui pardonne d'avoir cru que les monarques participaient de la nature divine. On conçoit aisément que la hauteur et l'isolement du trône, la nouveauté et les périls de la situation, puissent frapper le roi novice d'un ordre imprévu d'idées. L'histoire est remplie de ces soudaines métamorphoses. Aussi je ne sais rien de plus léger et de moins raisonnable que de se prévenir contre un prince héréditaire avant l'épreuve du trône.

(1) On s'indigne de l'oisiveté et de l'ignorance dans lesquelles Mazarin le faisait élever; ce ministre trouva mauvais qu'on lui lût l'Histoire de France, même avec la bonne intention de l'endormir, et l'honnête La Porte ajoute : « On mettait des « espions auprès de sa personne, non pas à la vérité de crainte

parlons, on eût dit que le monarque épuisé expiait une grandeur sans exemple entre ses pareils, par une décadence sans proportion avec son âge. Si l'on oublie quelques éclairs que le choc des événemens fit encore par intervalles jaillir de son ame, Louis XIV ne paraîtra plus à quarante-sept ans que l'ombre de lui-même. Le législateur se tait; les projets utiles sont ensevelis dans la tombe de Colbert, et il ne reste qu'un faste dévorant. Le commerce périt dans ce grand naufrage; la compagnie orientale est chassée de Siam, et s'enfuit de Surate en banqueroutière. Au milieu d'un siècle si fertile en hommes d'un mérite éminent, les ministres qu'on préfère sont incapables, et les généraux presque ridicules. La France étonnée voit dans son sein la misère et les larmes, et dans ses armées la honte et les revers. On se demande qui peut forcer le roi à conspirer ainsi contre sa

« qu'on ne l'entretînt de mauvaises choses, mais bien de peur « qu'on ne lui inspirât de bons sentimens; car, en ce temps-« là, le plus grand crime dont on pût se rendre coupable, « était de faire entendre au roi qu'il n'était justement le « maître qu'autant qu'il s'en rendrait digne : les bons livres « étaient aussi suspects dans son cabinet que les gens de bien, « et le beau Catéchisme Royal de M. Godeau n'y fut pas plus « tôt, qu'il disparut sans qu'on pût savoir ce qu'il était de-« venu. » (*Mémoires de La Porte*, page 250, édition de Paris, 1791.)

gloire; où est cette volonté si ferme qui faisait fléchir les obstacles, cet instinct royal qui le servait si bien, ce discernement précieux qui est le véritable art de régner? Certes, il y a loin du souverain qui dictait la paix de Nimègue, creusait le canal de Languedoc et faisait représenter *le Tartuffe*, au dévot amoureux qui transporte l'empire dans la chambre de la veuve de Scarron.

De cet obscur réduit sortirent des fléaux sans gloire. La révocation de l'édit de Nantes, qui ressemble à la Saint-Barthélemi autant qu'un crime français peut approcher d'un crime italien, ouvrit une longue carrière de proscriptions. Les horribles détails de cette entreprise rendirent le pouvoir suprême ou bien odieux s'il les connut, ou bien méprisable s'il les ignora. Des pertes irréparables en richesses et en citoyens utiles certifièrent l'aveuglement du persécuteur (1). Les protestans français portèrent à l'Angleterre le

(1) Sans parler des colonies françaises de la Prusse, de la Hollande et du Wurtemberg, voyons seulement à Londres le quartier de Spitalfields fondé et peuplé par nos ouvriers en soie et leurs descendans. Ils forment aujourd'hui une population de cent vingt mille ames, et conservent l'usage de prier en français. Ils ont transporté avec un succès inouï dans l'atmosphère brumeuse de la Tamise les fabrications brillantes qui nous appartenaient. En 1820, les métiers de Spitalfields ont consommé précisément la même quantité de soie que la ville de Lyon, deux millions pesant.

secret et l'emploi des premières machines qui ont fondé sa prodigieuse fortune industrielle, tandis que la juste plainte de ces proscrits alla cimenter dans Augsbourg une ligue vengeresse. Pour se faire une idée de la fureur avec laquelle Louis XIV était déchiré dans l'Europe par les réfugiés, il faut lire le sermon sur le jugement dernier, prononcé en Hollande par le ministre Saurin, homme naturellement grave, doux, et l'honneur de l'église protestante. Démosthène, Cicéron, Bossuet, n'ont peut-être pas frappé de coups plus terribles Philippe, Catilina et Cromwell. Qui pourrait douter de la part qu'eut le fanatisme dans ce renversement de la pacification de Henri IV, lorsqu'on se souvient que Louis XIV offrit de son propre mouvement au duc de Savoie de se charger de la conversion de ses sujets? Ce prince était trop habile pour refuser un secours qui rejetait sur ses voisins tout l'opprobre d'une pareille violence. Nos troupes allèrent donc ensanglanter les vallées des Alpes, et porter à leurs pâtres innocens cette alternative que le Louvre avait entendu l'exécrable Charles IX proposer à notre bon Henri, *la messe ou la mort.* Zèle indigne, qui exposait la noble armée française à devenir la Sainte-Hermandad de l'Europe (1).

(1) Je me suis conformé au sens que l'on attache ordinairement au nom de la *Sainte-Hermandad*, quoique, dans

Cependant, il faut l'avouer, l'unité de culte semblait au roi le terme majestueux de son odieuse entreprise. Les opinions du temps attachaient à celle-ci de nombreux complices; et la flatterie, redoublant d'encens pour le nouveau Constantin, lui cacha le désastre de ses victimes. Mais ce que rien ne saurait excuser, c'est le système de législation dont se couvrit le persécuteur. Les annales du monde n'offrent pas d'autre exemple d'un code fondé tout entier sur un mensonge. On supposa qu'il n'y avait plus d'hérétiques en France, et ce stratagème prouva seulement la faiblesse d'un gouvernement réduit à feindre, ou la crédulité d'un prince aveuglé par l'orgueil. Louis XIV ne mourut pas sans avoir été sévèrement désabusé par la révolte des Cévennes, et par le traité humiliant qui la termina. N'oublions pas qu'il avait fait aux Français l'honneur de se défier de leur courage dans cette guerre parricide, et qu'il employa de préférence aux égorgemens du Languedoc des soldats levés en Catalogne et en Arragon parmi les races réputées les plus cruelles et les plus fanatiques de l'Europe, rappelant en quelque sorte, par ce procédé, les anciens Espagnols qui associaient à leurs missionnaires des dogues altérés du sang indien. Il laissa néanmoins tomber sur

la réalité, cette société armée ne soit point aux ordres de l'inquisition d'Espagne.

ses successeurs le fardeau de ces lois iniques qu'il aurait pu honorablement révoquer après la paix d'Utrecht. Il mit ainsi ces princes dans la périlleuse alternative ou de soutenir une jurisprudence que la raison publique pourrait bien ne plus tolérer, ou de l'abolir dans de fâcheuses circonstances; car le plus mauvais moment pour faire une réforme est ordinairement celui où il n'est plus possible de la différer.

Ce legs fut suivi d'un autre non moins fatal; je veux parler des querelles du jansénisme. Cette guerre déplorable intéressait-elle la religion? A peu près autant que les combats des moines pour la forme de leur capuce; la cour de Rome en profitait en la méprisant. Quel parti les rois et les peuples voisins prirent-ils dans cette dispute? Ils la connurent et s'en moquèrent: nous fûmes continuellement sur ce point la risée de l'Europe. Le jansénisme et le molinisme étaient-ils des factions dans l'État? Ils le devinrent sous les successeurs de Louis XIV; dans les gouvernemens forts, les partis battus dégénèrent en sectes obscures et méprisées; dans les gouvernemens faibles, au contraire, les sectes encouragées se changent en partis, et l'ambition redresse les duperies du fanatisme. Les jansénistes étaient-ils les ennemis de la royauté? Pas plus que les calvinistes qui couronnèrent Henri IV, et que la ligue aurait traînés

à l'échafaud, comme partisans fanatiques de la couronne et des Bourbons, si le Béarnais avait succombé; les uns et les autres s'éloignèrent du trône, non en sectaires, mais en opprimés; leurs adversaires aussi maltraités eussent agi de même: les sectes n'ont point de conscience politique; elles s'attachent à ceux qui favorisent d'abord leur liberté, et ensuite leur intolérance. Mais enfin ces jeux d'une théologie lugubre, qui remplacèrent si mal les tournois du carrousel et les galantes devises de Benserade, eurent-ils réellement des suites funestes? On ne peut le nier: la charrue qui sillonna les cendres de Port-Royal fit germer pour la France d'amples moissons de haine, de vengeance et de désordre. Nous retrouverons ces fiers ressentimens pendant tout le dix-huitième siècle, dans les intrigues de la cour, dans les troubles de la magistrature, dans les dernières convulsions de l'État. Que dis-je? les torches que la décrépitude du grand roi avait si imprudemment allumées, je les ai vues brûler encore sur le cadavre de la monarchie.

Ces erreurs qui menaçaient le gouvernement dans l'avenir, commençaient par le déconsidérer dans le présent. Nous nous demandons avec inquiétude ce que pensèrent les Français du dix-septième siècle des rapports de leur roi avec ses confesseurs et avec la marquise de Maintenon. La

piété d'un prince offre à ses peuples une garantie si noble et si douce qu'elle est sûre de leurs hommages, tant qu'ils la croient pure et éclairée. Mais le respect fait bientôt place au dédain, s'ils peuvent soupçonner qu'elle soit le jouet d'une cabale ou l'égarement d'un esprit faible. Malheureusement Louis XIV, plus dévot que religieux, n'eut point la piété d'un roi. Subjugué par des prêtres, il emprunta leurs passions qui altérèrent jusqu'à sa probité, la meilleure de ses qualités naturelles (1). Qu'on ne s'en étonne point; il y a dans la superstition, comme dans la rage, un venin qui pervertit machinalement les constitutions les plus saines. Elle fit de Louis XIV, honnête homme, un débiteur infidèle, aussi facilement qu'elle avait communiqué à l'ame innocente de saint Louis la frénésie des meurtriers (2). Suivant le témoignage

(1) En voici un exemple singulier. Les trois frères Quesnel possédaient en commun une rente de 4000 livres sur l'État, qui n'avait pas été payée depuis dix années. Le régent donna l'ordre de compter ce qui était dû. Mais quelle fut la surprise des Quesnel, lorsque, au lieu d'argent, le payeur leur montra un ordre d'une forme inusitée, mais écrit et signé de la main de Louis XIV, qui avait disposé de la totalité de la reute pour payer la démolition de Port-Royal, ainsi que les espions qui surveillaient l'un des frères Quesnel, retiré dans la maison de Saint-Magloire.

(2) Voici les expressions du sire de Joinville, tome 1er, page 23 : « Aussy, vous dis-je, me dist le roy, que nul, si

du duc de Saint-Simon, on eut des raisons légitimes de croire que des vœux laïcs l'avaient affilié à la société des jésuites. Enfin l'on sait qu'il s'était revêtu d'une multitude de reliques (1), et l'on gémit de voir la superstition abaisser ce grand monarque aux pratiques d'un Louis XI, et le rendre si différent de son ancien modèle, de ce brillant Périclès qui souriait sur son lit de mort à la crédulité des femmes dont la main attachait des amulettes à son corps expirant. L'empire de madame de Maintenon jette encore sur ce tableau des ombres plus étranges. L'opinion publique a été parmi nous très-indulgente pour les

« n'est grant clerc, et théologien parfait, ne doit disputer aux « juifs; mais doit l'omme lay, quant il oit mesdire de la foy « chrétienne, défendre la chose, non pas seulement des pa- « roles, mais à bonne espée tranchant, et en frapper les mé- « disans et mescréans à travers le corps, tant qu'elle y » pourra entrer. » Ce même roi déclara dans une ordonnance que, « pour le salut de son ame et de celles de ses ancêtres, « il faisait remise aux chrétiens du tiers de ce qu'ils devaient « aux juifs. » (MARTENNES, *Thesaurus anecdotorum*, tome 1^er^, page 980.) Les peuples ont été à leur tour jetés par la superstition dans une foule d'infidélités, de révoltes et d'attentats contre leurs princes.

(1) « J'ai eu le courage de revoir les reliques que le roi « portait sur lui. Je vous en envoie quelque chose. C'est, « dit-on, de la vraie croix. J'ai distribué le reste ici. » (*Lettre de madame de Maintenon, du 15 septembre 1715.*)

galanteries de nos rois. Peut-être a-t-elle souri à celles de François I^er^, de Henri II, et du premier Bourbon. Peut-être a-t-elle vu sans honte, sur le front même de leurs palais, la sculpture raconter leurs amours en chiffres adultères. C'est la vanité française qui, plus forte que la morale, applaudit le séducteur dont plusieurs victimes attestent l'ascendant, et déprise l'honnête homme qu'une compagne estimable a trop maîtrisé. Ni les vertus privées, ni les dons éminens de l'esprit ne firent trouver grace devant son siècle à madame de Maintenon. Des faits incontestables la montrent toujours en proie à la haine publique. Tantôt c'est le personnage de la fausse prude que la malignité lui applique, et sa vengeance malhabile exige l'expulsion des comédiens italiens qui l'ont peut-être jouée innocemment; tantôt c'est la crainte d'être insultée par la multitude qu'elle allègue pour excuse d'avoir abandonné le roi avant sa mort. La conduite équivoque du monarque, également honteux de l'avouer pour épouse ou de l'afficher pour maîtresse, rapetisse les anciens prestiges de sa vie royale aux dimensions d'un cadre de comédie (1). L'illustre favorite n'y parut qu'une femme égoïste et patiente, mûrie par l'habitude de souffrir et de flatter, moitié con-

(1) Voyez le n° VII des *Pièces justificatives*.

cubine et moitié directeur, qui avait vaincu le prince dont elle irritait les sens et troublait la conscience. Ce bizarre amalgame de penchans contraires flétrissait une passion à laquelle rien de jeune, de tendre ou d'enivrant ne pouvait intéresser. Le public s'obstina, s'il faut en croire de nombreux témoignages, à ne voir dans l'amour du roi que les symptômes de la faiblesse, et dans sa dévotion que les caractères de la peur. Or, depuis quatorze siècles, ce qu'on pardonne le moins à un roi de France, c'est la faiblesse et la peur.

L'obsession du vieillard fut surtout confirmée par l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, qui revêtirent ses bâtards des droits de princes du sang, et de la faculté de succéder au trône. Déjà il avait préludé à ce dessein en contraignant les trois chefs des branches collatérales de sa maison, Orléans, Condé et Conti, à épouser ses trois filles naturelles, après le refus dédaigneux du prince d'Orange. Sans doute de grands scandales avaient signalé les premiers temps de son règne. Il avait dans le même char, et à la face de l'armée, promené ensemble sa femme et ses deux maîtresses. Mais alors la nation, ivre de la beauté, de la jeunesse et de la gloire de son roi, excusait en quelque sorte dans un demi-dieu la licence des mœurs mythologiques. Mais quand l'âge et le remords eurent courbé le conquérant sous le joug d'une

dévotion sincère, ce fut un plus étrange spectacle de le voir donner à ses anciennes erreurs une impudique solennité, et de ses mains pénitentes offrir la couronne de saint Louis aux rejetons d'un double adultère. Tous les ordres de l'État en furent blessés; la nation se crut méprisée, et ne pensa pas sans indignation qu'elle deviendrait le salaire des amours vagabondes de ses maîtres. En vain les jésuites, patrons intéressés de toutes les faiblesses, publièrent-ils, dans l'*Histoire de France* de leur père Daniel, de longs plaidoyers pour la bâtardise; les exemples des temps barbares ne séduisirent pas les Français du dix-huitième siècle, et si le trône eût en effet manqué d'héritiers légitimes, il est probable que la race adultérine en eût été repoussée, sans même emporter l'honneur d'une guerre civile. Déjà une fermentation sourde s'était glissée parmi la haute noblesse, qui, prétendant au droit de disposer de la couronne à l'extinction de la maison régnante, traitait de larcin la prérogative des bâtards. On osa remuer dans de secrets conciliabules des questions assoupies depuis les États de la ligue. Le roi, en abusant de sa puissance, inspira le désir d'en rechercher les limites. Une partie de cet enchantement, qu'il avait jugé si nécessaire à la conservation de son ouvrage, se dissipa sans retour. Je marque à cette époque le premier essai de la

critique dangereuse qui analysa les mystères du trône, et porta la flamme dans ce vieux sanctuaire dont les ténèbres faisaient la majesté.

Ce fut une autre faiblesse du roi que ce testament dont il avait prévu l'inutilité, et que lui arracha la cabale des bâtards. Il est des ouvrages qu'un prince doit bien terminer pendant sa vie, car ils périront s'il attend que le respect incertain de la postérité les achève. L'ame trop personnelle de Louis XIV ne put pas concevoir l'établissement d'une régence avant sa mort, même quand l'âge eut le plus affaibli ses facultés (1). Il fit donc un testament. Mais ce prince, comme je l'ai suffisamment démontré, avait été novateur dans plusieurs parties de sa monarchie, et le testament d'un

(1) Le roi ayant perdu une perle dans l'audience de l'ambassadeur de Perse, créa M. de Lange lieutenant-colonel pour la lui avoir rapportée. (*Mémoires manuscrits du duc de Luynes*, 15 *février* 1715.) Je me réserve, quand je parlerai dans la suite de l'établissement de la régence, de faire connaître ce qui avait été proposé à Louis XIV pour en garantir la solidité. Mais je ne saurais taire que depuis quelques années il n'avait plus que la superficie de roi. C'est madame de Maintenon qui régnait par le ministère de Voisin, son homme d'affaires, qu'elle avait fait chancelier et secrétaire-d'État de la guerre. Le roi s'était déclaré en tutelle, le jour qu'il lui sacrifia Chamillard, qu'il aimait, qu'il estimait, et qu'il continua de voir furtivement, sans oser l'employer. Mais la favorite qui gouvernait alors si despotiquement la

Il est vrai que ce dénouement, plus imprévu que mérité, fut précédé par de longues infortunes; mais elles troublèrent peu une administration rigoureuse dont le bonheur des hommes n'était pas la chimère. On vit la cour délivrer des commissions à plusieurs capitaines pour se former des compagnies par tous les moyens de la ruse et de la force, et ces aventuriers poursuivant leur proie dans les forêts et dans les vallées les plus profondes, enrégimenter sans autre forme les laboureurs capturés, et livrés comme le misérable Africain à des chasseurs d'hommes. On vit les fléaux se nourrir l'un l'autre, et la famine de 1709 pousser dans nos camps plus de soldats que le glaive ennemi ne pouvait en détruire. Le Français, que nulle indulgence n'avait amolli, ne trouvait pas les revers de son roi beaucoup plus pesans que sa gloire; et les malheurs publics coulaient sans laisser de traces sur un gouvernement de bronze. Je dois même le dire, les pas rétrogrades que le commerce et les arts firent pendant la vieillesse prématurée du monarque ne furent pas perdus pour son autorité arbitraire, puisqu'ils retardèrent, non dans les esprits supérieurs, mais dans la masse des habitans, cette maturité qui se développa ensuite sous des astres plus indulgens. Il faut des ménagemens et de l'habileté à un gouvernement qui s'appuie sur sa popularité;

mais aussi, dans les grandes catastrophes, il trouve des ressources incalculables. Louis XIV, au contraire, aima mieux fonder la sûreté de ses Etats sur trois lignes de places fortes que sur l'amour de ses sujets. L'événement qui, à la fin du siècle dernier, brisa le sceptre de ses descendans, et maintint les frontières de son royaume, a prouvé que ce roi avait mieux raisonné pour son pays que pour sa famille.

Les peuples oublient plutôt le sang que l'or perdu dans les combats, et les guerres seraient sans remords si elles étaient sans misère. Les dix campagnes qui précédèrent la paix de Riswick, et les douze campagnes que termina la paix d'Utrecht, coûtèrent plus de trois milliards huit cent soixante-cinq millions de notre monnaie actuelle (1), seulement en dépenses immédiates et directes; car le calcul ne saurait atteindre tout le dommage que cause l'état de guerre, soit en destructions, soit en obstacles à la reproduction. A côté de ce gouffre creusé par la manie des con-

(1) La guerre de 1688 eut dix campagnes, qui coûtèrent 703,418,317 livres, à 29 livres 6 sous 11 deniers le marc, somme qui équivaut maintenant à 1,340,466,003 livres.

La guerre de 1701 eut douze campagnes qui coûtèrent 1,557,330,983 livres, à 32 livres 16 sous 7 deniers le marc, somme qui vaut actuellement 2,524,660,654 livres.

Total des deux guerres, 3,865,126,657 livres.

quêtes, un autre fut ouvert par la manie des bâtimens, et je nomme ainsi avec dessein cette autre passion de Louis XIV, parce que je ne saurais en caractériser différemment la violence et la durée. Le roi y porta une impatience de jouir, familière aux princes absolus, mais contraire aux lois de la nature. L'architecte Mansard, pour contenter ce maître impérieux, usa dans tous ses travaux d'une fatale précipitation, et négligea entièrement le choix des matériaux, l'appareil des assises et la main-d'œuvre de la construction. Une vétusté précoce a frappé dans leur berceau des monumens si imparfaits, et la continuelle nécessité de les soutenir par d'énormes réparations en rend la gloire fort onéreuse. Si l'on doutait de l'impatience effrénée qui produisit ce fâcheux résultat, on en reconnaîtrait facilement la trace dans la déclaration du 6 novembre 1660. Par ce firman qu'on aurait dû écrire en caractères asiatiques, Louis XIV, jaloux de hâter quelques travaux du Louvre, prononce la peine des galères contre les ouvriers qui emploieraient leurs bras dans Paris à des constructions particulières.

Quoi qu'il en soit, au roi qui avait pris le soleil pour sa devise, il fallut une demeure qui surpassât les anciennes merveilles du monde. On dit qu'il avait atteint douze cent millions, lorsque, par un sentiment de honte, il jeta au feu tous les comptes

du château de Versailles, mais il n'en poursuivit pas moins jusque dans sa vieillesse la construction de ce monstrueux labyrinthe de pierres, dont les toits seuls offrent une surface de vingt-cinq arpens (1). Un pauvre berger des Vosges, qui devint ensuite bibliothécaire de l'empereur François Ier, nous apprend que le laboureur n'abordait ces somptueux portiques que pour en maudire la cruelle magnificence. Son livre a l'avantage unique de révéler naïvement ce qui se passe dans l'ame de ces hommes grossiers, qui souffrent et qui n'écrivent pas (2). Les princes fastueux ruinent leur pays. En France, comme en Italie, une seule plante végète sur le marbre, c'est la mendicité. Nous savons, par les mémoires du temps, combien cette hideuse moisson fut développée par les dépenses de Versailles. Des essaims de pauvres assiégèrent le nouveau palais, et le nombre en fut si prodigieux qu'on craignit la contagion pour la ville. Le roi humilié arma des soldats suisses contre ce peuple d'indigens qui était son ouvrage, et employa pour l'extirper des mesures violentes et inhumaines. De telles extrémités ne purent corriger Louis XIV d'une passion qui était en lui

(1) Voyez le n° VIII des *Pièces justificatives*.

(2) Voyez les Œuvres de Valentin Jameray Duval, tome 1er, page 119.

moins un vice du cœur qu'une erreur du jugement. Madame de Maintenon lui demandant des secours pour quelques misérables, il lui répondit froidement : « Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup (1)». Cet apophtegme, dont l'expérience et les théories les plus lucides ont démontré la fausseté, suffirait à la perte d'un empire. Il tint constamment Louis XIV dans une situation de détresse et de besoin qui était un véritable germe de mort dans son système monarchique. Si en effet les États libres peuvent appeler au secours du présent l'avenir dont ils disposent par la confiance, les autres ne peuvent tirer leurs ressources que du passé dont ils ont disposé par la force. Ce n'est pas sans raison que l'entassement des richesses est estimé dans l'Orient comme la plus haute sagesse. Un trésor est aussi essentiel qu'un visir à toute constitution despotique.

Cette faute, qui devait être si fatale aux héritiers de Louis XIV, eut déjà une influence géné-

(1) « Mot précieux et terrible, s'écrie M. Jean-Baptiste « Say, qui montre comment la ruine peut être réduite en « principes ! » Il n'est plus permis aujourd'hui de confondre l'effet des consommations stériles et des consommations utiles, et d'ignorer que les profusions des princes ne sont pas seulement stériles en elles-mêmes, mais qu'étant levées par l'impôt en grande partie sur les classes laborieuses, elles nuisent profondément à la reproduction.

rale sur les malheurs de son règne. Si les esprits cultivés étaient seuls frappés de la plupart des causes de relâchement et de dégradation que je viens d'exposer, si quelques-uns avaient déjà protesté contre la violence primitive d'où elles dérivaient (1), tous sentaient l'effroyable anarchie des finances. La carrière de ce monarque offre en cette partie les deux extrêmes. Point d'idée salutaire que Colbert n'ait au moins essayée; point d'inepties, point de turpitudes que ne se soient permises les successeurs de ce grand homme. Après avoir épuisé la richesse publique par de fausses combinaisons, ils ruinèrent les particuliers par les banqueroutes et la perfidie. Leur ministère ne fut, suivant l'expression du marquis d'Argenson,

(1) En 1690, un anonyme, zélé catholique, publia quinze mémoires sur tout ce qu'il trouvait d'usurpé, de ruineux et de tyrannique dans le gouvernement de Louis XIV. Il y décrit l'oppression de l'Église, de la magistrature, de la noblesse et des villes; combat les prétentions du pouvoir absolu, et réclame les droits du peuple et des états-généraux. Ces mémoires furent imprimés sous ce titre : *Les soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté ;* Amsterdam, 1690, in-4°, 228 *pages.* Cette production, qui réunit beaucoup de savoir à beaucoup d'amertume, prouve combien s'abusent ceux qui rangent de semblables matières parmi les nouveautés du dix-huitième siècle. Jusqu'en 1789, le gouvernement faisait acheter à tout prix dans les ventes les exemplaires de ce livre afin de les détruire.

qu'une escroquerie plus ou moins habile. Ils réduisirent le superbe Louis XIV à caresser Samuel Bernard, et à prononcer en rougissant le mot de reconnaissance devant les représentans de la ville de Paris. Aux portes du palais de Versailles, les serviteurs du roi, couverts de ses livrées, mendiaient l'aumône des passans (1). La contrebande devenait une profession ouverte, et des compagnies de cavalerie désertèrent tout entières leurs étendards pour suivre contre le fisc cette guerre populaire. Même après la paix d'Utrecht, des mouvemens séditieux agitèrent les garnisons affamées de la Flandre et de l'Alsace. On eût dit que l'État, usé par des frottemens longs et rudes, menaçait de se dissoudre. Le conquérant subissait le sort de ses pareils : il avait trop vécu.

Les remèdes de cette anarchie étaient un mal nouveau. Colbert avait mesuré l'impôt non à la patience, mais à la richesse du peuple, et avait fondé la richesse du peuple non sur ses privations, mais sur son industrie. Tant de sagesse ne pouvait plus se faire entendre dans l'abîme où de folles profusions venaient de plonger la fortune publique. Les contributions ordinaires furent triplées et accrues par le timbre et par la ferme du tabac; la capita-

(1) Particularités sur les ministres des finances, par M. de Monthion, page 115.

tion, empruntée aux pays d'esclaves, humilia par son nom, effraya par son arbitraire. Alors aussi naquit l'impôt du dixième, qu'on affecta de calquer sur la dîme royale du maréchal de Vauban ; mais ajouté à tous les subsides, au lieu de les remplacer tous, il fut seulement une cruelle parodie des idées de ce grand citoyen. Le contrôle, introduit d'abord sous des formes innocentes, comme garantie des contrats, se hérissa de fiscalité, et en réduisant à neuf ans la durée des baux porta un coup terrible à la production. Fléau naissant de la propriété, de l'agriculture, des capitaux et de l'industrie, il promettait d'être un jour ce géant vorace qui, sous le nom d'*enregistrement*, réunit par un prodige toutes les perfections des mauvais impôts. Enfin on alla jusqu'à taxer les actes de l'état civil. On vit alors, dans le Périgord et dans le Quercy, les habitans, revenus à l'état de nature, baptiser eux-mêmes leurs enfans, et se marier sans formalités. Les traitans qui avaient acheté l'impôt poursuivirent ces nouveaux sauvages, et la révolte s'alluma dans tout le pays. Les bandes des paysans forcèrent plusieurs gentilshommes de marcher à leur tête, et emportèrent d'assaut la ville de Cahors, quoique défendue par deux bataillons. La cour fut plus honteuse qu'irritée de cette étrange sédition qui retarda les secours nécessaires à l'armée d'Espagne, et, malgré la plainte

des traitans, elle refusa de protéger davantage des édits anti-sociaux que le régent eut l'honneur d'abolir (1). Ajoutons à ces désordres que les revenus étaient dévorés plusieurs années d'avance par des anticipations, qu'un emprunt à quatre cent pour cent donna le signal de la plus affreuse détresse, et qu'une dette d'environ cinq milliards de notre monnaie actuelle étouffa tout espoir d'un meilleur sort. Le gouvernement recueillit à la fois le mépris qu'on prodigue aux débiteurs insolvables, et la haine que méritent des exacteurs sans pitié. Mais de plus, cette dette inouïe fut une brèche par où l'esprit financier, introduisant ses systèmes d'abord en France, et ensuite par contagion dans le reste de l'Europe, dénatura tous les principes des vieux gouvernemens.

Les mœurs sont pour les États ce que le régime est au corps humain, et, semblables à la prudente hygiène, elles prolongent la durée des constitutions défectueuses. Les vieillards, qui se réservent la tradition des mœurs, aiment à nous humilier par un sentiment irréfléchi de regret pour le passé. A les en croire sur le siècle de Louis XIV, la vie bourgeoise était simple et régulière, l'éducation mâle et religieuse. L'esprit de famille l'emportait de beaucoup sur l'esprit de société. Le luxe avait

(1) *Mémoires historiques* de Saint-Simon, page 594.

un caractère de grandeur, qui le mettait à la portée de peu de personnes, et il enrichissait le peuple sans lui faire envie. L'ordre reposait avec solidité sur la séparation volontaire des rangs; on respectait le clergé par piété, les magistrats par crainte, les nobles par souvenir, les riches par intérêt. En convenant que ce tableau a un fonds de vérité, je ne puis taire que déjà des ombres menaçantes s'avançaient pour le déformer. Les goûts qui chez les nations voluptueuses montent de la populace aux grands, descendent chez les nations vaines des grands au peuple. La cour de Louis XIV, qui était l'oracle et le module universel, ne laissa pas de porter quelque atteinte à ces mœurs qui suppléent presque à tout. La foi conjugale, qui en est le premier chaînon, fut trop baffouée dans les pièces de Molière. Cette liberté, que ne tolérerait pas aujourd'hui la décence théâtrale, appartient au temps où le marquis de Montespan était exilé par le ravisseur de sa femme. Rien surtout ne fut plus dangereux que le grave appareil et la noble bienséance des désordres du roi, dont un de ses panégyristes a été si charmé, qu'il n'a plus voulu voir dans ses maîtresses que des officiers de la couronne. La débauche furtive d'un prince n'est que la faute d'un homme, désavouée par sa honte, mais l'ostentation de ses galanteries corrompt de loin. Par un échange aussi fâcheux en morale qu'en

politique, tandis que le vice s'ennoblit de toute la majesté du trône, la royauté elle-même se dégrade et se trempe dans les couleurs du vice. La sollicitude du monarque pour honorer ses enfans naturels, ouvrit encore dans sa vieillesse une source imprévue de scandale. Par une sorte d'instinct, tous les bâtards nés en Europe sur les marches des trônes accoururent à Versailles. Adultérins ou incestueux, ils y trouvèrent des fortunes rapides, des dignités et des emplois. Le duc de Saint-Simon, faisant le dénombrement de ces heureux aventuriers, compte à la fois parmi eux les rejetons équivoques des maisons d'Angleterre, de Bavière, de Savoie, de Danemarck, de Saxe, de Lorraine, de Montbéliard, et s'écrie avec une indignation dont j'adoucis beaucoup les termes, que Versailles ne lui semble plus être qu'un hôpital d'enfans-trouvés (1). Un examen sérieux de ce que furent alors les mœurs, c'est-à-dire les rôles des courtisans, nous écarterait trop du but de cette Introduction. Il sera temps d'y venir, lorsque j'aurai, dans le cours de cet ouvrage, à expliquer ce qu'il faut entendre par les mœurs de la régence. On jugera si j'ai pénétré jusqu'à la vérité dans cette époque monotone, où la dévotion couvrait du même voile le bien et le mal, et où chacun, selon le degré de

(1) *Mémoires historiques* de Saint-Simon, page 1865.

résistance, était dévot par mode, par ordre, ou par lettre de cachet (1).

Mais en différant ce parallèle des mœurs proprement dites, je ne dois pas omettre une réflexion inattendue, où m'a conduit l'étude de la cour et de la haute société sous Louis XIV. Plus j'en ai considéré les jugemens et les procédés, plus je me suis convaincu que le principe moral n'y avait pas atteint le développement où il arriva dans la suite. La foule d'étrangers qui suivirent les Médicis, les sicaires dévoués à Richelieu, les *braves* appelés d'Italie par Mazarin, et dont il fit la fortune; tous ces élémens, mêlés par la guerre civile, avaient dû fort troubler les nuances du juste et de l'honnête. Le joug qu'un maître absolu jeta ensuite sur toutes les têtes, et le métier d'adoration perpétuelle pour sa personne, sans lequel on ne put aspirer à rien, étaient peu propres à donner

(1) On sent bien qu'il s'agit ici de la fausse dévotion. Je respecte trop la véritable pour la reconnaître si loin de ses attributs. Je ne puis voir de piété là où je ne trouve ni indulgence, ni charité, ni justice. Certes, ce ne fut pas un temps sincèrement religieux que celui où les hommes les plus distingués par une foi vive, des mœurs pures, un génie élevé, et des travaux immortels, n'étaient pas seulement réduits à se cacher dans un désert, mais où l'autorité publique les y poursuivait avec rage, et n'était pas même apaisée après avoir arraché de la terre les fondations de leur asile et les ossemens de leurs saints.

aux ames le ressort et l'estime de soi-même, qui engendrent les vertus. Le duc et pair qui avait négocié la défaite de mademoiselle de Fontanges n'en fut pas moins considéré (1), tandis que, sous le règne suivant, le courtisan à qui on attribua la même complaisance en reçut une tache ineffaçable. Écoutez Fénélon dans ses confidences intimes aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, sur la situation morale de cette époque : « Les « mœurs présentes de la nation jettent chacun dans « la plus violente tentation de s'attacher au plus « fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, « de noirceurs et de trahisons (2). » Voilà bien les hommes que La Rochefoucauld regardait lorsqu'il fit, dans son livre des *Maximes*, le procès de la nature humaine. Gardons-nous cependant de croire que ces temps fussent sans vertus. Sans doute des familles de magistrature, et quelques descendans de nos preux, gardaient dans la retraite le dépôt du véritable honneur. Je connais encore des débris de ces rares tribus, où, à travers d'insoutenables préjugés, les pères généreux in-

(1) Le roi le plaça pour récompense à la tête de ses chasses, ce qui donna lieu à une chanson fort agréable, où l'on disait que *la charge de grand-veneur était bien due à celui qui avait mis la bête dans les toiles.*

(2) *Mémoires de Fénélon*, du 15 mars 1712. *Vie de Fénélon par M. de Bausset*, tome III, page 322.

struisent leurs enfans au mépris de la mort et au mépris de l'argent. La cour même admira un très-petit nombre d'ames d'une pureté extraordinaire. Mais l'éclat de leur renommée disait assez qu'elles avaient échappé à une contagion commune. C'est ainsi que les éloges prodigués à la continence et à la générosité de Bayard sont la satire de ses contemporains. Dans la guerre acharnée que nous soutenons aujourd'hui contre l'Europe, mille traits comparables à ceux de ce digne chevalier honorent tous les rangs de notre armée. On ne les célèbre point; on les remarque à peine, non parce qu'on dédaigne d'aussi belles vertus, mais parce qu'on les pratique sans effort.

Il ne s'agit pas au reste d'apprécier quelques hommes, mais de faire connaître l'esprit de la société, tel qu'il se manifestait par des usages et des opinions généralement reçues. Ainsi parmi nous on mésestime les gros joueurs, et les joueurs infidèles sont au dernier rang des misérables. Mais alors la profession, j'ai presque dit la dignité de gros joueur, menait promptement à la considération, aux préférences, aux honneurs, aux privautés de toute espèce. Le roi avait joué fort gros jeu; ses filles l'imitèrent; son frère et son fils le surpassèrent. Cette fureur qu'on pardonnait à un soldat comme Henri IV, manquait d'excuse dans un monarque aussi solennel que Louis XIV. Le

gros jeu, trop semblable à la guerre, donnait la tentation d'y employer aussi l'adresse, et l'on y succombait sans honte. Des consciences soldatesques confondaient aisément les secrets de corriger la fortune avec les ruses de stratégie qu'on admirait dans Annibal, Eugène, ou Montécuculli. Les confidences des Mémoires de Grammont sont à cet égard d'une surprenante naïveté, et si je remuais toutes les sources de même nature, les noms les plus pompeux en sortiraient étrangement souillés. Je me borne à une citation : « Per« sonne, dit Saint-Simon, n'était plus au goût du « roi que le duc de C*****, et n'avait usurpé plus « d'autorité dans le monde. Il était très-splendide « en tout, grand joueur, et ne s'y piquait pas d'une « fidélité bien exacte. Plusieurs grands seigneurs « en usaient de même, et on en riait. » On présume bien que les femmes ne cédèrent pas la palme dans ce concours de finesses. Qu'on en juge par leur subtilité à mettre d'accord les scrupules et l'avarice quand la période dévote eut commencé. Les joueuses en se quittant prononçaient une formule par laquelle on se faisait un don réciproque de ce qui aurait pu dans la partie ne pas être légitimement gagné. Cet art de frauder Dieu, pratiqué par tant de pieuses harpies jusque dans les cabinets de madame de Maintenon, m'a paru le trait le plus éminemment caractéristique de ce

bel âge d'hypocrisie. La tolérance alla plus loin encore. Des bandits, que nous ferions chasser de nos antichambres, jouissaient d'honorables familiarités. Les Pomenars, les Charnacé, les Falari, poursuivis pour des crimes ignominieux tels que le vol et la fausse monnaie, étaient, à la faveur d'un nom connu et d'un cynisme amusant, admis et fêtés dans les compagnies les plus hautes et les plus précieuses. Il n'y avait rien alors d'assez délicat dans le cours ordinaire des idées pour avertir les honnêtes gens de cette mésalliance. On recherchait le commerce et l'on souriait aux bons mots de ces enfans perdus de la Grève, qui se jouaient avec une grace effrontée de leur tête et de leur honneur.

Peut-être n'avait-on pas le droit de se montrer plus difficile dans un ordre de choses où des moyens de fortune qui nous sembleraient odieux étaient embrassés sans blâme par des personnages considérables. Les confiscations, les *brevets d'affaires* et les *avis*, offraient aux gens de cour une proie continuelle. On les vit non-seulement recueillir, au détriment de pauvres familles, les dépouilles des condamnés, mais encore obtenir du roi l'héritage des malheureux qui, rassasiés de la vie, en avaient abdiqué les restes (1).

(1) Quoique l'opinion permît alors d'accepter sans honte

Ils durent sans doute regretter les temps plus anciens, où les seigneurs confisquaient aussi le patrimoine de ceux qui mouraient de mort subite, en vertu d'une sainte analogie qui les réputait condamnés par Dieu, ainsi que les criminels étaient condamnés par les hommes, et les suicides condamnés par eux-mêmes. Quoique les mémoires, qui ont parlé des *brevets d'affaires*, n'en aient pas bien défini la nature, il y a lieu de croire qu'ils conféraient à des hommes titrés la faculté de prendre part aux profits des maltôtes et aux traités des partisans. On avait pu imaginer que ces brevets d'avilissement, accordés à l'avarice des gens de qualité, feraient un contre-poids aux brevets de noblesse obtenus par la vanité des gens de roture. Quant à l'opération qu'on appelait les *avis*, le mécanisme en est mieux connu. Un grand seigneur dénonçait au roi et à ses ministres une recherche oubliée, ou une malversation impunie,

des confiscations, il ne fallait pourtant pas qu'on les eût obtenues par d'indignes procédés. Le comte de Ruvigny, qui avait confié une somme fort considérable à son intime ami, le premier président ***, quitta ensuite le royaume pour cause de religion. Le magistrat alla aussitôt déclarer au roi le dépôt que son ami lui avait laissé, et reçut en don du monarque la plus grande partie de la somme confisquée. Mais les mémoires qui rapportent ce fait assurent que la réputation du premier président en fut très-entachée.

soit qu'il en eût fait lui-même la découverte, soit que l'inventeur lui en eût assuré le partage par un contrat de société. Si le gouvernement prenait l'avertissement pour son compte, il récompensait l'officieux courtisan par une ordonnance de paiement toujours assez considérable. Quelquefois cette méthode n'était qu'un prétexte du ministre pour gratifier ses créatures ou ses prôneurs. Mais le plus souvent l'objet dénoncé était concédé à l'auteur de l'avis qui le recouvrait en son nom, à ses risques, et par les voies civiles ou criminelles. Ce singulier genre d'exploitation était alors fréquent et lucratif. Quoique la délation et la cupidité en fussent les moteurs avoués, il ne paraît pas qu'on éprouvât aucune répugnance à l'entreprendre. Les premiers hommes de l'État s'enrôlaient dans ces croisades financières. Les princesses ne craignaient pas d'y figurer. Le frère du roi retira un million d'une seule poursuite ainsi dirigée par lui-même contre des trésoriers de la guerre, effrayés d'un tel adversaire. Convenons cependant qu'une pareille coutume fait peu d'honneur à la morale qui approuvait des rôles aussi bas, et à l'administration qui était réduite à mouvoir des ressorts aussi grossiers.

Le principe de ce relâchement se trouve dans le luxe et la dissipation qui mutilaient toutes les fortunes. Lorsqu'un vice est affectionné par une

classe puissante de la société, soyez certain qu'il s'élèvera aussitôt un préjugé pour le défendre et l'honorer. La négligence entra donc dans les nobles manières, et le désordre des affaires fut le cachet du grand seigneur. On mit de la gloire à s'endetter, et du plaisir à bafouer des créanciers. Il y eut presque autant de honte à payer ses dettes qu'à payer la taille ; et de même qu'on échappait aux obligations civiques par des privilèges, aux préceptes religieux par des dispenses, et à la justice criminelle par des lettres de cachet, on éluda la justice civile par des lettres de répit. Les vertus qui naissent de la prévoyance et de l'exactitude ne parurent que des devoirs de plébéien. L'honnête fut séparé du domaine de l'honneur, et la langue, trop fidèle interprète des mœurs, obéit en vassale à cet arrêt de l'aristocratie (1). Ce déréglement était incompatible avec le crédit et la bonne foi sur lesquels Colbert travaillait alors à fonder notre commerce. Ce grand ministre frappa

(1) La qualification d'*honnête homme*, quoique déjà fort détournée de la rigueur de son sens naturel, s'employait encore pendant l'enfance de Louis XIV ; mais on l'abandonna bientôt pour y substituer celle de *galant homme*, qui offrait quelque chose de plus libre et de plus cavalier. Une naissance *honnête* signifia une naissance médiocre, et l'expression d'*honnête* famille emporta nécessairement l'idée d'une famille bourgeoise et non titrée.

l'hydre au cœur en faisant rendre, au mois de mars 1673, un édit qui ordonnait la publicité des hypothèques. Si Turgot eût proposé une loi semblable, les courtisans de Louis XVI auraient pu en souffrir; mais une sorte de pudeur publique aurait retenu leurs plaintes. Les choses se passèrent autrement sous Louis XIV. Le déchaînement fut hardi et général; on s'écria que l'amour-propre des grands aurait trop à souffrir en révélant la situation de leur fortune, que le lustre des familles reposait entièrement sur une obscurité vénérable, et qu'enfin la noblesse comme le trône subsistait d'illusions. Après treize mois d'une lutte impudente, la cause de la probité fut perdue, et l'édit révoqué. Le mystère des hypothèques demeura tout ce qu'il peut être, l'arme du mensonge et la prérogative de faire des dupes. Cette indulgence pour les vices privilégiés a mis dans nos transactions une gêne si fatale à la prospérité publique, qu'aujourd'hui encore les effets en survivent à leur cause. Selon le témoignage unanime des écrivains en économie politique, nulle autre part qu'en France le crédit entre particuliers n'a des bornes aussi étroites, ni des procédés aussi difficiles.

Si les faits qu'on vient d'exposer ne suffisent pas pour justifier le jugement sévère de l'archevêque de Cambrai sur les hommes du dix-septième

siècle, ils prouvent assez que la partie dominante du corps social ne possédait pas cette surabondance de vertus privées qui répare les défauts de l'administration publique. Mais au moins, dira-t-on, l'opinion subjuguée par l'éclat extérieur, environnait l'institution monarchique de Louis XIV d'un rempart invincible, et la rendait solide en la croyant immortelle. Je serais tenté de l'avouer, si je ne savais de combien d'illusions ce point de vue est susceptible. Dans les religions qui vieillissent, comme dans les États qui s'acheminent vers la tyrannie, il s'établit entre les esprits un commerce frauduleux, composé d'une momerie publique, et d'une doctrine secrète. Ce phénomène, qui s'était montré à la chute de la république romaine, reproduisait une partie de ses symptômes à la cour du petit-fils de Henri IV. Le culte rendu au pouvoir n'y était pas toujours le fruit de la conviction. Les plus incrédules vivaient le plus près du trône; car en baisant les pieds de l'idole on avait mieux connu qu'ils étaient d'argile. Le roi sembla lui-même, par les précautions extraordinaires de sa vieillesse, trahir les inquiétudes de sa puissance (1). Sans parler des esprits forts de la société

(1) Après la construction de Versailles, moins de statues ne peuplèrent le dehors de ce palais, que d'espions n'en garnirent le dedans. Les murailles eurent réellement des oreilles et des yeux, car chaque coin, chaque réduit, chaque passage,

du Temple, des débris de Port-Royal, et de toutes les victimes de ce gouvernement, ou plutôt de ce brigandage des dernières années, que Fénélon nommait *une vie de Bohèmes* (1), on sait que deux cercles d'hommes d'un génie étendu, et d'une grande influence, avaient au travers des excès du pouvoir royal discerné sa faiblesse et senti sa décadence. L'un recevait les directions du duc d'Orléans, du président de Maisons, et du marquis de Canillac; l'autre se groupait autour de l'héritier de la couronne et de ses vertueux instituteurs. Le premier haïssait plus le monarque, et s'occupait surtout des intérêts présens; le second, qui chérissait davantage la patrie, et qui voyait dans un plus long avenir, mérite de fixer nos regards.

Nous ne croirons sur le duc de Bourgogne ni le portrait hideux qu'en a laissé le comte de Caylus, ni l'apothéose qu'en a faite le duc de Saint-Simon. Ce prince, qui avait reçu des passions violentes et

et surtout les plus obscurs, recélèrent un ou plusieurs surveillans, chargés, jour et nuit, d'enregistrer les paroles, les pas et les gestes de tous les habitans du château. Cette redoutable milice était aux ordres des deux intimes valets de chambre. On a vu ailleurs que le seul grand accès de colère auquel le roi se soit jamais livré, eut pour objet le marquis de Courtanvaux, qui avait osé troubler ces mystérieux Argus.

(1) *Vie de Fénélon*, par M. de Bausset, tome III, page 212.

une éducation sainte, épuisa tour à tour les excès que peuvent produire des causes si contraires. Mais il était revenu par ce double égarement à une sagesse solide, qui promettait à la France un monarque accompli, et un législateur doué précisément des qualités les plus propres à corriger les imperfections du gouvernement de son aïeul. Déjà il avait fait remarquer beaucoup de lumières dans sa piété, beaucoup d'humanité dans son amour de la gloire, et de modestie dans ses connaissances. Son esprit, qu'on jugeait vaste par ses vues, et modéré par ses projets, ne portait aux hommes ni assez de mépris pour négliger leur bonheur, ni assez d'estime pour ne pas enchaîner leurs passions. Il avait l'espoir de tendre la main à la liberté publique, qui palpitait encore sous des décombres, et d'unir le prince, le peuple et l'armée par un faisceau d'institutions généreuses. Il eût fait à peu de frais la part de la liberté, dans un siècle où les sujets, froissés par l'excessive énergie du pouvoir, eussent adoré comme des bienfaits les simples précautions d'un roi prudent; car d'ailleurs le Français, plus avide des libertés qu'on lui refuse, que pressé de jouir de celles qu'on lui accorde, préfère des concessions modiques, faites de bonne foi, à des promesses équivoques et à des libéralités captieuses. Le duc de Bourgogne, ame droite et forte, toute de génie et

de candeur, était incapable d'indignes calculs. La vieille définition de la monarchie, qui la réduisait à un roi appuyé sur quelques familles, ne lui parut qu'une variante du despotisme accommodée aux préjugés féodaux. Il avait jugé son grand-père aussi digne de louange tant qu'il employa l'autorité royale au rétablissement de l'ordre, que digne de blâme lorsqu'il employa l'ordre à l'établissement de la servitude. Il savait que le pouvoir, exagéré par d'indiscrets amis, perd nécessairement en solidité ce qu'il gagne en étendue, et que tout empire absolu est une proie promise à l'anarchie. On eût dit que ses regards pénétrans avaient lu dans le livre de nos destinées, car rien ne lui semblait plus urgent que de restituer à la nation ses antiques assemblées, persuadé que les états-généraux seraient utiles et reconnaissans, si une noble équité leur rendait la vie; dangereux et vindicatifs, si la nécessité contraignait un jour de les exhumer. Il voulait y joindre des états particuliers pour administrer les provinces, et des diétines de canton pour asseoir l'impôt, et il ne concevait pas que des élémens de bonheur public si homogènes dussent jamais être séparés. Des élections libres dans les trois ordres renouvelaient ces différens corps, et des retours périodiques assuraient leur vitalité. Ce système, dont le roi était l'ame, le centre et le modérateur, formait un en-

semble compact et régulier, liait l'intérêt monarchique à tous les intérêts sociaux, et, pour ainsi dire, enracinait dans le sein de la nation la royauté qui flottait à sa surface. Comme chacun avait des droits garantis par les droits de tous, une fatale jalousie ne pouvait diviser les ordres de l'État en partis ennemis. On n'avait plus à craindre que le peuple, trop désaccoutumé de la liberté, ne pût au hasard en savourer quelques gouttes sans entrer dans une ivresse furieuse. On n'était pas exposé à voir d'un côté le prince partial, et trompé par ses routines, appeler à son aide, dans les momens difficiles, ceux qui n'auraient à lui offrir que la haine publique dont ils seraient eux-mêmes poursuivis; et de l'autre, les ordres privilégiés s'attacher au trône, comme ces caryatides qui font crouler par leur poids l'antique édifice qu'elles feignent de soutenir par leur attitude.

Par la mort prématurée du duc de Bourgogne, la Providence, qui nous destinait à de terribles leçons, avait annoncé aux Français qu'elle ne voulait pas réparer les erreurs de leur roi. La monarchie, dont ce dernier n'avait élevé que le palais, manqua pour toujours des digues que l'autre aurait construites. Louis XIV trouva dans la cassette de son petit-fils les projets que méditait ce jeune prince, et d'une main chagrine il les livra aux

flammes. Mais la vérité ne se consume pas ainsi. Il en subsistait d'autres monumens. L'ame du dauphin se perpétua par le souvenir de ses nobles pensées. Ce fut un ruisseau qui, sortant d'une source haute et pure, a porté aux générations suivantes la tradition d'utiles réformes, et a fait germer les premières semences d'un esprit public. J'essaierai de tracer avec exactitude les accidens de son cours, et de dire par quelles routes cachées ou découvertes, par quels travaux heureux ou sinistres, il traversa deux règnes, et tomba sans se perdre dans le gouffre de la révolution. Plus d'une fois, en décrivant ce trajet de l'opinion publique, j'aurai à observer que la cause populaire a compté l'élite de ses guides et de ses protecteurs parmi des hommes que leur naissance invitait à l'opprimer. Moins j'ai ménagé les prétentions contraires à la dignité humaine, plus je dois d'éloges à une générosité qui honore le caractère national. Dans un temps où notre sol ne portait que des nobles et des serfs, le sang des preux a fait battre quelques cœurs amis de la liberté, et des ames véritablement privilégiées ont senti qu'on pouvait illustrer la France sans avilir des Français. Peut-être même la tyrannie n'a-t-elle pas eu de serviteurs plus décriés que des parvenus d'une obscure origine, et l'oppression a-t-elle paru moins odieuse dans les mains du duc d'Épernon et du cardinal

de Richelieu que dans celles d'un Le Dain, d'un La Baluë ou d'un Poyet.

Au dix-septième siècle, l'essaim des génies sans aïeux ne cultiva pas seul le champ des lettres. Fénélon, La Rochefoucault, le cardinal de Retz, Saint-Évremont, Sénecé, La Fare, et mesdames de La Fayette et de Sévigné, payèrent aux muses les contributions de la noblesse. Si nous passons à l'ordre politique, nous rencontrons aussi de consolantes exceptions jusqu'au sein de cette cour où, depuis cinquante ans, on réputait ennemi tout ce qui ne rampait pas, et brouillon tout ce qui affectait quelque indépendance dans les moindres détails de la vie. De grands seigneurs en qui la fidélité n'était pas de l'aveuglement, et l'amour du fief n'éteignait pas l'amour de la patrie, furent seuls les confidens du duc de Bourgogne, et les fondateurs d'une école dont la doctrine et les fortunes diverses nous occuperont dans la suite. Ne leur reprochons pas d'avoir gardé pendant la vie du roi un silence imposé par la terreur. Racine et Vauban s'étaient compromis par de stériles imprudences; car le pouvoir absolu ne porte en lui-même aucun moyen de s'amender. L'usage de l'arbitraire augmente sans relâche le besoin de l'arbitraire, et le jugement du prince qui vieillit dans ces habitudes se fausse de plus en plus par la haine de la vérité et par l'endurcissement de

l'orgueil. Ne vit-on pas Louis XIV, lorsqu'il fit partir son petit-fils pour l'Espagne, lui recommander, par un mémoire particulier, d'y rétablir le gouvernement austère et les étiquettes gothiques de Charles-Quint; et il donnait ce conseil si violent à un adolescent timide et borné, que lui-même n'osait envoyer au trône que chargé d'une pharmacie de contre-poisons! Trois faits authentiques prouvent d'ailleurs que ce vieux monarque arriva au bord de sa tombe, bercé par les mêmes chimères et sourd aux cris du malheur. Il consacrait encore de fortes sommes à l'agrandissement de l'inutile Marly; il préparait un concile national pour faire proscrire une partie de son clergé par l'autre; il fomentait une invasion en Angleterre par des manœuvres dont le résultat probable devait replonger le royaume dans l'abîme d'où un miracle l'avait tiré. On ne saurait douter que la continuation de ce règne incorrigible n'eût été aussi périlleuse pour la monarchie que la crise où se trouva la France avec un régent suspect, un roi de cinq ans et une dette de quatre milliards.

Le lecteur a suivi le gouvernement de Louis XIV dans ses principales phases, depuis le traité de Munster jusqu'à la paix d'Utrecht, depuis le procès de Fouquet jusqu'à l'exaltation des bâtards. Je n'ai pu lui en tracer que l'esquisse, parce qu'un travail plus complet eût dépassé les proportions

de cet ouvrage, et qu'il est d'ailleurs d'importans détails sur lesquels les développemens historiques me reporteront nécessairement dans la suite. Mais comment ce monument si vanté, ce phare montré à l'Europe pour être le guide des rois, n'a-t-il survécu à son auteur que soixante-quatorze ans? J'ai étudié dans ce colosse les causes de sa fragilité, et j'en ai indiqué les parties incohérentes et contradictoires, les supports sans base ou sans à-plomb, les germes de destruction d'un effet prochain ou d'une action lente, les ressorts neufs par leur création, et déjà vieux par leurs abus. J'ai fait voir combien on s'était confié pour l'avenir à des moyens de déception, essentiellement éphémères, et comment à une jeunesse éblouie par la gloire avait succédé une vieillesse déplorable, cherchant le repos dans un étourdissement volontaire. J'ai rendu hommage avec la même sincérité aux branches saines et vigoureuses, la discipline de l'armée, la dignité de l'ordre public, la vigilance du pouvoir, la création du premier système administratif, l'habitude de l'obéissance fortement enracinée dans les ames. Cependant il n'a pas fallu un siècle pour rompre cette machine mal pondérée, où, à travers des rouages inutiles et des appareils trompeurs, l'autorité, sans contre-poids, se perdait par ses excès. Des moyens disparates n'avaient d'accord que pour ce but périlleux. De prétendus

sages, dont les cours abondent, épuisaient les chicanes de l'école à cimenter la servitude, et leur fausse habileté semait des révolutions, en croyant forger des fers; race égoïste qui d'un pouvoir plus grand se promet de plus grands abus, et pense ne risquer que le roi. Ce sont eux qui mirent la royauté sur un roc isolé, sans prévoir que la disette pourrait un jour la forcer d'en descendre, et que tout se dissoudrait lorsque, par une inconcevable bizarrerie, on trouverait en France le despotisme partout, et le despote nulle part. En vain l'expérience déployait sous leurs yeux la plus flagrante leçon. Élisabeth, héritière de la tyrannie de son père et de sa sœur, avait, comme Louis XIV, tressé de fer et de gloire les chaînes de l'Angleterre. Mais cette reine, qui fut aussi l'idole des politiques, quel héritage a-t-elle transmis à ses deux successeurs? On le sait; l'avilissement du premier, et l'échafaud du second. Louis XIV, qui plus d'une fois consulta les astrologues, ne se douta pas qu'il lui eût été si facile de lire l'avenir dans quelques pages de l'histoire.

Loin de moi la pensée d'affaiblir l'illustration de ce règne, que les Français ont surnommé un siècle, sans que l'Europe osât les démentir. Nous l'avons payée assez cher pour ne vouloir pas la céder. Aussi ce n'est point la grandeur, c'est la solidité que je me suis proposé de juger dans cet

essai. Louis XIV m'a toujours apparu comme la figure dominante de cette vaste scène. Si le titre de majesté n'eût pas encore appartenu aux têtes couronnées, c'est pour la sienne que le respect des hommes l'aurait inventé. Je me persuade que l'exagération d'où sortirent ses égaremens fut la faute d'une nature trop élevée, et d'une pureté d'intentions, qui honorerait un rang vulgaire. L'esprit du temps, la nécessité des circonstances et les traditions de ses conseils, eurent bien leur part dans ses erreurs; et si je ne l'ai point assez dit, il faut s'en prendre à la concision dont le genre de cet écrit m'impose la loi. Mais il est des faveurs que le temps réserve aux carrières glorieuses. Utiles ou fastueux, leurs monumens restent debout, tandis que les gémissemens des générations qu'on y sacrifia viennent bientôt se taire dans la tombe. La mémoire de Louis XIV enferme de ces masses imposantes qui effacent bien des deuils. Les Français, prompts à oublier les maux qu'ils ne sentent plus, relevèrent après quelques années la gloire d'un prince qu'ils n'avaient pas regretté (1). Mais l'admiration recom-

(1) Voltaire a le plus contribué à faire reverdir le laurier de Louis XIV. L'exposé qu'il a fait du règne de ce monarque est un chef-d'œuvre de grace et de raison, rendu populaire par un talent inimitable. Il serait parfait, s'il était complet. L'auteur y loue beaucoup, et toujours avec sens et mesure;

mença quand la crainte n'était plus, de même qu'au déclin de ce monarque la crainte redoubla quand l'admiration eut cessé; singulier partage qui, depuis 1680, isola et fit chanceler ces deux colonnes qu'il avait accouplées pour le soutien de la monarchie. Mais quel qu'ait été l'événement, sa renommée fuit désormais dans un orbite où n'atteint plus la main des hommes. La révolution d'éclat et de revers que, depuis Charles-Quint jusqu'à Philippe IV, la maison d'Autriche avait mis quatre de ses générations à parcourir, Louis XIV l'accomplit dans une seule vie. Cette période unique a l'avantage de présenter quelque chose d'instructif et d'achevé. La postérité s'arrêtera involontairement devant ce grand règne, placé sur les routes de l'histoire comme un Hermès à deux

mais on aperçoit bien, dans ce tableau, que des parties sont dissimulées, et que d'autres ne sont pas approfondies. Voltaire se laissait trop éblouir par l'éclat littéraire, pour être parfaitement juste. Il a traité un roi qui avait fondé des académies, comme les moines traitaient jadis les princes qui dotaient des églises. En passant de la main des cénobites dans celle des académiciens, le burin de l'histoire a seulement changé de préventions. Cette partialité, ou, si l'on veut, cette reconnaissance des gens de lettres, est encore plus remarquable dans le jugement qu'ils ont porté sur François Ier, dont le règne plein de violences, de corruptions et de désastres mérités, fut un peu moins odieux, mais beaucoup plus funeste que la tyrannie de Louis XI.

faces, dont l'une offre toutes les séductions, et l'autre tous les dégoûts du pouvoir absolu.

Nous allons quitter le champ des idées spéculatives, et nous transporter au moment où, par la mort de Louis XIV, ses institutions furent abandonnées à leur propre valeur. L'épreuve des faits pourra confirmer ou détruire, sans nous offenser, le jugement que nous en avons porté, non pour accroître ou diminuer le mérite de leur auteur, mais pour estimer ce qu'elles ont fourni de secours et d'obstacles aux hommes qui vont occuper le théâtre du dix-huitième siècle. Nul esprit de système ne présidera à l'ordonnance de nos récits, et notre critique aura plus pour objet leur exactitude que leurs conséquences. Soit désir d'émotions, soit paresse de jugement, on demande à l'écrivain des contrastes et des résultats, et l'impatience du lecteur devient souvent complice des mensonges de l'histoire. Nous tâcherons d'éviter ce piège, et de traduire la vérité plutôt comme elle arrive dans le monde avec tous ses caprices que comme elle s'ajuste dans les livres avec ses beautés de convention; car la fortune n'est point chose classique; elle dispose ses drames sans consulter les règles d'Aristote. Ainsi, au milieu des accidens et des anomalies de l'époque que nous nous proposons de décrire, nous ne chercherons point des origines systématiques et des causes

imaginaires à la dissolution qui en fut le terme. Le hasard, associé toujours désavoué et toujours puissant dans les affaires humaines, y réclamera ses droits; la politique étrangère, avec ses rapports nouveaux entre les cabinets, avec son cortège ancien de fraudes et de passions, y tiendra aussi sa place; l'autorité du passé et les charges du règne précédent auront leur portion d'influence, tantôt fortifiante et convenable, tantôt importune et abusive; la France du dix-huitième siècle comparaîtra dans ses véritables couleurs, entourée des défauts, des lumières, des vertus et des caractères qui lui appartiennent en propre; enfin au-dessus de ces mobiles secondaires, la marche de l'esprit humain poursuivra son éternel progrès. Les uns la nomment perfection, et les autres corruption; mais sous l'un ou sous l'autre titre, son mouvement aussi indomptable que les révolutions célestes pousse sans relâche le profane et le sacré, les langues et les mœurs, les arts et les opinions. Quand, au lieu de couler lentement sur la pente imperceptible que la nature et le temps impriment à leurs ouvrages, il s'avancera sur la monarchie qu'un roi dominateur a taillée à pic, les hommes et les choses seront précipités dans l'abîme.

FIN DE L'ESSAI SUR LA MONARCHIE DE LOUIS XIV.

PIÈCES
JUSTIFICATIVES.

PIECES JUSTIFICATIVES.

N° I.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Sur les Mémoires autographes et inédits du comte Jean de Coligny.

Jean de Coligny, comte de Saligny et baron de la Motte-Saint-Jean, dont on va lire les Mémoires, fut le compagnon fidèle du prince de Condé pendant la guerre de la Fronde, et commanda ensuite en Hongrie les six mille auxiliaires français qui prirent une part glorieuse à la victoire remportée sur les Turcs auprès de Saint-Gothard. Affaibli par l'âge et les infirmités, il passa les dernières années de sa vie dans son château de la Motte-Saint-Jean, situé près de Digoin sur les bords de la Loire. C'est là qu'il eut la fantaisie d'écrire un abrégé de sa vie sur les marges d'un missel en vélin in-4°. Il finit ses jours en 1686, laissant un fils qui mourut sans postérité en 1694, et une fille mariée au marquis de Nesle, morte à vingt-deux ans, et mère d'un fils unique, qui donna le jour à cette comtesse de Mailly et à cette duchesse de Châteauroux, si hon-

teusement célèbres dans les galanteries de Louis XV.

Par la mort du dernier mâle de la maison de Coligny, la terre de la Motte-Saint-Jean fit retour à la maison de Saligny, et l'on trouva dans la chapelle du château le missel qui avait reçu les confidences du comte Jean. En 1789, l'abbé de Saligny voulut bien le communiquer à M. Germain Garnier, devenu dans la suite pair de France, qui en fit une copie avec la plus grande exactitude, et la garda soigneusement reliée dans sa bibliothèque. Il paraît que l'abbé de Saligny ou ses héritiers ne tardèrent pas à disposer de l'original; on en trouve au moins un fragment notable inséré dans le *Mercure de France* (n° VI, 16 fructidor an VIII), et accompagné de la note suivante : « Ces Mémoires avaient été acquis par le « célèbre Mirabeau. Son exécuteur testamentaire a « bien voulu les confier au rédacteur. » Quoi qu'il en soit, M. Garnier a eu pour moi la même complaisance que l'abbé de Saligny avait eue pour lui, et m'engagea surtout à publier ces Mémoires, comme pièce justificative, dans la première édition nouvelle que je donnerais de mon *Essai sur la monarchie de Louis XIV*.

Cependant, lorsqu'en 1821 j'écrivis une notice sur le cardinal de Retz, je me bornai à faire mention de ces Mémoires, et de l'opinion de l'auteur sur les desseins du prince de Condé. J'avais ouï dire que le missel de la Motte-Saint-Jean avait été acquis par les

éditeurs des Mémoires relatifs à l'histoire de France, et que l'écrit du comte de Coligny devait entrer dans leur collection. Depuis ce temps, la mort de M. le marquis Germain Garnier et la vente de sa bibliothèque ont fait passer en d'autres mains le manuscrit que je lui avais rendu. Je présumais donc que par l'une ou par l'autre de ces deux voies le public aurait la jouissance de ces Mémoires. Mais cette espérance ne s'étant pas réalisée, je me décide à les publier moi-même, parce qu'ils offrent un témoignage positif sur deux points importans; l'un, que le prince de Condé avait voulu par la guerre civile, non chasser le ministre, mais usurper la couronne; et l'autre, que Louis XIV en était convaincu. Le premier de ces faits éclaire d'un jour nouveau la guerre de la Fronde, et le second justifie Louis XIV de l'espèce de réserve et de défiance dans laquelle il ne cessa de vivre avec un prince que ses talens rendaient d'autant plus dangereux.

J'aurais pu sans doute extraire seulement les passages relatifs à M. le Prince, quoiqu'ils dussent par cette séparation perdre quelque chose de leur authenticité; mais je n'ai pas préféré sans motifs la publication complète de cet opuscule. Ces Mémoires sont très-courts; ils plairont vraisemblablement par leur originalité, leur franchise, leur énergie toute militaire; et d'ailleurs ils ne laissent pas d'offrir sur les mœurs et l'esprit du temps des détails que l'histoire

n'a pas le droit de dédaigner, et qui intéressent le plus grand nombre des lecteurs. Coligny s'y exprime à la vérité sur son ancien compagnon d'armes avec une virulence inouïe. Mais le public connaissait déjà la partie la plus injurieuse de ces plaintes par l'insertion qui en fut faite, il y a vingt-cinq ans, dans le *Mercure de France*. La publication actuelle de la totalité de cet écrit ne peut qu'adoucir la première impression, parce qu'il met plus au jour le caractère de Coligny, et parce que en toute accusation, le ressentiment d'un témoin influe sur le degré de confiance que lui accordent des juges impartiaux. On remarquera surtout le reproche d'ingratitude adressé si durement au prince, et cette querelle intéressée tournera au profit de la morale publique; car les moteurs de révoltes y apprendront qu'ils se donnent dans leurs complices autant de créanciers insatiables, et leurs complices qu'ils se sacrifient pour des égoïstes.

M. le Prince n'était pas le premier héros de sa race, et il n'en fut pas le dernier. Après avoir eu le tort et le malheur non-seulement de se faire chef de rébellion, mais de changer plusieurs fois de parti, il a dû s'attendre à des jugemens rigoureux de la part de ses amis comme de ses ennemis. Quoique en général les Mémoires du temps le traitent avec sévérité, voici quelques traits auxquels on peut le reconnaître sans injustice. Né avec un courage et un esprit extraordinaires, il posséda moins la science que le génie de

la guerre, vainquit le plus souvent par inspiration, fut peu économe du sang des soldats, et ne forma point d'élèves. Dès sa tendre jeunesse, la passion effrénée de la gloire, la vie des camps, et surtout la guerre civile, n'endurcirent que trop son naturel altier et méprisant. Une insensibilité profonde contribuait à l'admirable sang-froid qu'il porta toujours au milieu des batailles; et celui qui ne trouva dans les champs de Sénef couverts de morts, que « de l'ouvrage pour une nuit de Paris, » en disait assez par cette légèreté inhumaine. Lorsqu'il épouvanta de pauvres bourgeois députés auprès de lui à Saint-Germain, en leur persuadant qu'il faisait servir chaque jour à sa table un plat d'oreilles parisiennes, il s'amusait d'une plaisanterie qui n'était certainement ni d'un bon cœur, ni d'un bon goût. On ne le vit ému fortement qu'à l'issue de la sanglante journée de la porte Saint-Antoine, et ce pouvait être autant de sa propre ruine que du massacre de ses amis.

Le prince de Condé n'avait point de facilité à parler en public; jamais il ne put entrer sérieusement dans les discussions parlementaires, et il n'y laissait échapper que des saillies hautaines et piquantes, ou des gestes menaçans. Railleur cruel, il s'irritait de la raillerie. Les momeries où il descendit pendant la Fronde durent coûter à son orgueil. Impatient des devoirs d'un sujet, il ne sentait pas ceux d'un citoyen. Ses rapports furent orageux avec sa femme, ses pa-

rens et le peu d'amis qui lui restèrent. Il se plaisait, par un noble instinct, dans la société des hommes supérieurs; mais comme si l'avantage de son rang, de sa gloire et de sa haute intelligence n'eût pu lui suffire, il s'y montrait si intolérant qu'un jour, dans une conversation littéraire, Boileau, effrayé de son emportement, dit à son voisin : « J'aurai soin dorénavant d'être toujours de l'avis de M. le Prince quand il aura tort. » Au reste l'étendue et l'éclat de son esprit l'emportaient sur son jugement. Sa conduite dans la guerre civile parut manquer de sens, et l'on jugea surtout que sa retraite dans l'armée espagnole était un crime aussi peu nécessaire que mal combiné. Enfin il affecta plus qu'il ne mérita le titre d'esprit fort. Quand on le voit, avec la princesse Palatine, son amie, et l'abbé Bourdelot, son médecin et son bouffon, entreprendre de brûler une relique de la *vraie croix*, on sent que l'idée d'une pareille épreuve ne fût jamais tombée dans la tête d'un philosophe.

En se retraçant les faits qui précèdent, le lecteur appréciera mieux le témoignage de Coligny. Ses assertions sur le but de la Fronde expliquent parfaitement ce que le Prince lui-même avait dit en parlant de sa prison : « J'y suis entré le plus innocent des hommes, et j'en suis sorti le plus coupable; » et ce que de son lit de mort il écrivait encore au roi : « Il est vrai que dans le milieu de ma vie j'ai eu une conduite que j'ai condamnée le premier. » Quant aux

autres reproches, ils me semblent exagérés dans le fond, et blâmables dans l'expression, qui serait plus persuasive si elle était plus modérée. Ce n'est pas que je ne pense, comme l'auteur, que la France eût été bien misérable sous l'usurpation de M. le Prince; mais la Providence, et je crois aussi le cardinal de Retz, l'ayant préservée de ce malheur, elle ne demandera pas trop de vertus à un guerrier, et lui conservera le nom de *grand Condé* pour ses talens, sa gloire et ses services. On sait que, dans les temps désastreux de notre révolution, trois générations de ses descendans parurent ensemble avec courage sur le même champ de bataille.

MÉMOIRES DU COMTE JEAN DE COLIGNY,

Écrits par lui-même sur les marges d'un missel.

Comme ainsi soit qu'un gros livre, comme celui-ci, soit moins sujet à se perdre qu'un papier volant, ou quelque autre petit livre rempli peut-être d'autres affaires, j'ai résolu, me voyant en ce lieu de la Motte-Saint-Jean avec assez de loisir, et attaqué de la goutte qui a commencé à me persécuter à l'âge de trente ans, et m'a tenu bonne compagnie jusqu'à ma cin-

quante-sixième année que nous comptons le 27 janvier 1673, j'ai résolu, pour mon particulier divertissement, ou pour celui de tel qui, le trouvant un jour, y prendra peut-être quelque plaisir, de considérer les diverses fortunes qui sont arrivées à moi Jean de Coligny, qui naquis à Saligny le dix-septième jour de décembre 1617. Voici mon portrait en peu de mots:

Je suis d'une taille fort droite, fort aisée, fort grande et très-belle; je suis gaucher au dernier point, sans qu'on m'en ait jamais pu châtier; j'ai la main extraordinairement petite pour un grand homme, et les bras un peu trop longs, mais cela ne paraît qu'à moi; la jambe fort bien faite, mais le visage fort irrégulier; le nez gros et mal fait; la bouche grande; les yeux beaux et excellens; le teint assez beau dans la jeunesse; le poil châtain. Je suis devenu chauve de fort bonne heure; j'ai été fort adroit à de certains exercices, et fort maladroit dans d'autres. J'ai parfaitement bien dansé, quoique je n'aie jamais aimé la danse. J'ai été fort adroit à faire des armes; et il y a paru, car j'ai tué ou battu tous ceux qui ont eu affaire à moi. J'ai suivi toute ma vie, tant que la goutte me l'a permis, la profession des armes, comme je dirai ci-après, mais pour commencer par les choses particulières qui nous touchent de près, et qui sont aussi une pierre de touche pour juger du courage d'un homme, je dirai donc que, sans faire le fanfaron, je me suis battu cinq fois : la première, étant soldat aux

gardes, contre un autre soldat de la compagnie de Flavignac-la-Carue, lequel je tuai sur la place; la seconde, contre un officier de dragons du régiment de la Luzerne: nous nous battîmes à cheval, et fûmes séparés; son cheval était blessé quand on nous sépara, et il y avait apparence que j'eusse été le maître. La troisième fois, je me battis contre le marquis d'Équo. Nous étions tous deux capitaines de cavalerie au régiment d'Harcourt. Je le portai par terre, et par courtoisie je le laissai relever, dont je faillis être tué; car il me décousit l'estomac d'un coup d'épée, et, sans mon adresse et agilité du corps, il me perçait d'outre en outre; mais il confessa qu'il n'avait tenu qu'à moi de lui ôter la vie ou l'épée: depuis nous avons toujours été amis. Il était fort brave et fort fou.

La quatrième fois, je me battis contre M. de Lessac pour madame la P*** (1), dans le jardin d'un couvent qui est au faubourg des Chartreux. Nous nous battîmes avec de petits couteaux, comme j'ai toujours fait dans tous mes combats; ayant les reins fort faibles, je ne voulais pas en venir aux prises. Je lui donnai deux coups d'épée, l'un au bras, l'autre au travers du corps dont il mourut trois jours après.

(1) Il est vraisemblable que cette lettre initiale désigne madame la princesse (Claire-Clémence de Maillé, mariée au prince de Condé, en 1641), qui, dans son temps, a été l'objet de plusieurs aventures galantes. (*Note du premier transcripteur des Mémoires.*)

La cinquième fois, je me battis contre un gendarme du roi, nommé Martillière, qui vit encore. Ce fut pour mon père, qui l'avait fait casser. Il s'en prit à moi après la mort de mon dit père. Nous nous battîmes au bois de Boulogne. Je pris pour mon second mon écuyer nommé La Brosse; il prit le baron de Poncenet, qui vit encore. Ledit Poncenet fut désarmé par mon écuyer, et j'avais mis mon homme en mauvais état, qui gagnait la coulisse, et ne tenait pas pied devant moi. En ce temps-là, M. le Prince, à qui j'étais attaché, était fort mal avec la cour, et moi aussi par conséquent. Le cardinal Mazarin, qui en ce temps-là gouvernait l'État, ne laissa pas de dire qu'il n'était pas juste qu'un homme de ma qualité s'exposât contre des gens de cette étoffe, et qu'il fallait faire le procès au gendarme. Mais en ce temps-là, il avait bien autre chose à songer qu'à faire observer les édits du roi. Ils en étaient, lui et M. le Prince, à qui se perdrait l'un l'autre, et M. le Prince se retira peu après en Guienne, et de Guienne dans les Pays-Bas, parmi les Espagnols, où nous avons demeuré jusqu'en janvier 1660 que la paix se fit.

Voici pour la guerre. J'ai été soldat aux gardes, mousquetaire, capitaine d'infanterie, capitaine de dragons, capitaine de chevau-légers, major mestre-de-camp de cavalerie, maréchal de bataille, maréchal de camp, lieutenant-général, et puis général d'armée. J'ai toujours servi avec assiduité, honneur et succès.

J'ai eu, en diverses occasions, quatre grandes blessures, savoir : à Lérida, la cuisse percée d'un coup de mousquet, et le ventre percé d'un coup de pistolet ; à la bataille de Lens, en Artois, j'ai eu le bras gauche cassé d'un coup de pistolet, me battant en duel à la tête des deux armées avec un colonel des ennemis que je tuai sur la place. J'ai eu de plus un coup de mousqueton dans le côté droit, dont la blessure m'a duré trois ans et dont j'ai eu grand' peine à guérir, ayant porté tout ce temps la balle dans l'os qu'on appelle *ilium*. A la fin, au bout de trois ans, elle sortit par le moyen d'une pierre de cautère qu'on y appliqua.

J'ai eu dans le cours de ma vie des aventures bien diverses ; plus de mauvaises que de bonnes.

J'ai été d'une humeur assez hautaine, et difficile contre les plus grands et fort affable aux plus petits. Je ne me suis jamais pu abaisser à courtiser bassement les ministres pour faire ma fortune. Je n'ai jamais voulu faire ma cour qu'à mes maîtres. Je n'en ai jamais eu que deux : M. le Prince et le roi ; encore n'ai-je jamais regardé le premier comme mon maître ; mais m'y étant attaché dans sa fortune, j'ai cru que l'honneur et la générosité m'obligeaient à ne le point quitter dans son adversité. Il m'a toujours estimé, mais il ne m'a jamais aimé ; et pourtant, quand je l'ai quitté pour m'attacher au roi, il a jeté feu et flammes contre moi ; il a fait jouer tant de machines qu'à la fin il m'a ruiné dans l'esprit du roi, ayant été fort bien assisté

par les ministres qui ont craint que je ne me misse trop bien dans l'esprit du roi. Il serait trop long de se mettre à raconter toutes les intrigues et tous les ressorts qu'on a fait jouer pour me mettre mal dans l'esprit du roi ; mais ils ont pris un prétexte qui vraisemblablement ne devait pas réussir. La bonne foi que j'ai employée, et la générosité dont j'ai usé en m'attachant au roi, méritaient un meilleur traitement que celui que j'ai reçu du roi. Il est vrai que je ne suis pas venu jusqu'ici sans avoir eu des bienfaits du roi ; il m'en a fait pour 80,000 écus; mais il me les a fait quand je ne les méritais pas, et ne m'en a pas faits quand je les ai mérités. Ce voyage de Hongrie, où j'ai fait triompher ses armes si glorieusement, m'a été tout-à-fait infructueux ; au contraire, il m'a nui au lieu de me servir, par la malice de mes ennemis, de M. le Prince et des ministres : tout cela s'est joint ensemble, de sorte qu'après trente-sept ans de service, me voilà, quant à la fortune, au même état que j'étais quand je suis sorti du collège, et excepté que je suis vieux, que je suis goutteux, et que je ne suis plus propre à rien qu'à songer à la mort.

J'ai, parmi tous mes malheurs, de grandes obligations à Dieu : premièrement, de la constance qu'il me donne ; car mes disgraces ne me touchent presque point ; secondement, de m'avoir donné une fort honnête et vertueuse femme, et fort bonne ménagère ; troisièmement, des enfans raisonnablement bien faits ;

et en quatrième lieu, encore des amis qui ont tenu bon dans mes disgraces; et finalement, assez de bien pour pouvoir subsister sans être à charge à personne, et pour aider un jour mes enfans à se rendre honnêtes gens, et à voir si la fortune leur sera plus favorable qu'à moi; et si mes jours, par la grace de Dieu, ont encore quelque durée, je laisserai ma famille en assez bon état, ou au moins fort nette dans ses affaires. Cela ne sera pas fait sans de grands soins et peines, tant de la part de ma femme que de moi, mais enfin j'espère que nos travaux ne seront pas inutiles. Mais si, dès mon retour des Pays-Bas, je me fusse tout doucement retiré de la cour, j'aurais mis mes affaires en bien meilleur état qu'elles ne seront jamais. Je me suis pourtant avisé, quoiqu'un peu tard, qu'il ne faisait pas bon à la cour; et ceux qui voudront s'opiniâtrer verront bien pis. En voilà assez pour aujourd'hui, à une autre fois le reste (1).

Je ne reprends jamais la plume que ma première pensée ne soit de dire pis que pendre de M. le prince

(1) Le morceau suivant, qui commence par *je ne reprends jamais la plume*, et finit par *que je voudrais oublier, bien loin de les écrire*, est celui qui a été imprimé en entier dans le cahier du *Mercure de France*, désigné par ma Note préliminaire.

de Condé, duquel, à la vérité, je n'en saurais jamais assez dire. Je l'ai observé soigneusement durant treize ans que j'ai été attaché à lui; mais je dis devant Dieu, en la présence duquel j'écris, et dans un livre fait pour l'honorer, et où je ne voudrais pas y avoir mêlé, avec l'évangile qui y est contenu, une menterie; je proteste donc devant Dieu que je n'ai jamais connu une ame si terrestre, si vicieuse, ni un cœur si ingrat que celui de M. le Prince, ni si traître, ni si malin; car dès qu'il a obligation à un homme, la première chose qu'il fait est de chercher en lui quelque reproche par lequel il puisse en quelque façon se sauver de la reconnaissance à laquelle il est obligé, qui est une chose diabolique, et qu'il n'y a peut-être jamais eu que M. le Prince qui ait été capable de la penser, et, qui plus est, de la mettre en pratique. Il ne cherche de plus qu'à diviser ceux qui sont près de lui, et me disait à Bruxelles : « Coligny, quand je serai arrivé à « Paris, il y aura bien des gens qui auront de grandes « prétentions de récompenses, mais il n'y en a pas un « à qui je n'aie à répondre, et à lui faire quelques re- « proches qui égalent les obligations qu'on croit que je « leur puis avoir. » C'est-à-dire, en bon français, que devant de partir de Bruxelles, il était déjà résolu de ne faire justice à personne; et avant que les obligations qu'il avait aux gens eussent cessé, il commençait déjà à mitonner son ingratitude, et à se préparer à ne reconnaître personne. Je voudrais bien savoir si le diable

le plus exécrable d'enfer a eu de telles pensées; mais il n'en eut et n'en aura jamais d'autres; il en est incapable. M. de La Rochefoucauld m'a dit cent fois qu'il n'avait jamais vu homme qui eût plus d'aversion à faire plaisir que M. le Prince, et que les choses mêmes qui ne lui coûtaient rien, il enrageait de les donner, vu qu'en les donnant il aurait fait plaisir. Le b..... qu'il est, et je le maintiens b..... sur les saints évangiles que je tiens en main; le b..... donc avéré, fieffé, n'a que deux bonnes qualités, à savoir : de l'esprit et du cœur : de l'un, il s'en sert mal; de l'autre, *il s'en est voulu servir pour ôter la couronne de dessus la tête du roi. Je sais ce qu'il m'en a dit plusieurs fois, et sur quoi il fondait ses pernicieux desseins; mais ce sont des choses que je voudrais oublier, bien loin de les écrire.*

Il faut encore dire un mot, quand ce ne serait que pour remercier Dieu de m'avoir laissé au monde jusqu'à présent que nous comptons le 18 mars 1682; et ceci a été commencé le 27 janvier 1673.

Je dis donc qu'ayant relu ce qui était écrit et commencé en l'an 1673, il m'a semblé que ceux de ma famille qui pourraient y jeter les yeux par hasard, pourraient croire et juger par le mot de *digraces* que j'aurais été effectivement disgracié; mais ce n'est pas comme cela que je l'entends; car je n'ai jamais été

disgracié de la cour; tout au contraire, car le roi m'a toujours fait fort bon visage, et, dans les voyages de guerre, m'a fait quelquefois l'honneur de me faire manger avec lui. Mais j'ai voulu dire que le roi n'ayant rien fait pour ma fortune, ni pour mon avancement, il faut de nécessité qu'on m'ait rendu de mauvais offices auprès de lui; car assurément il avait de l'inclination pour moi, et m'en a même donné de bons témoignages, car il m'a donné, depuis l'an 1673 que j'ai commencé à écrire ceci, deux abbayes très-considérables: l'une de 15,000 livres de rentes, nommée l'abbaye de Saint-Denis-de-Reims; et l'autre, de 8,000 liv. de rentes, qui est l'abbaye de l'Isle-Chauvet, en Poitou, sans compter des arrêts favorables dont j'ai tiré plus de 90,000 livres, dont je n'aurais jamais tiré un sol sans la faveur de sa majesté. Je n'ai donc pas tant sujet de me plaindre qu'on pourrait bien croire, et si le roi ne m'avait pas honoré de sa bienveillance, il n'aurait pas donné à un garçon de treize à quatorze ans 23,000 liv. de rentes en benéfices. Mais c'est qu'à ces bienfaits-là les ministres n'y ont pas tant de part qu'aux bienfaits de la fortune et de l'avancement des gens à la cour, où ils ne veulent point souffrir de gens qui ne soient leurs esclaves, ou du moins leurs créatures; et que je n'ai jamais été d'humeur à être esclave ou créature de personne que du roi mon maître, à qui je me suis toujours adressé pour toutes les affaires que j'ai eues, et je n'ai jamais trouvé la

source de ses bontés tarie pour moi; et le roi est assurément un des plus fermes et des plus constans hommes du monde, et qui n'oublie jamais ceux à qui il a une fois voulu du bien.

Voilà ce que j'ai cru devoir ajouter à ce que j'avais écrit, afin que ceux qui viendraient après moi sachent que je ne me suis pas retiré dans ma maison, et n'ai pas quitté la cour par aucune disgrace, mais seulement à cause du mauvais état de ma santé et de la goutte qui m'a enfin réduit, depuis près de trois ans, à ne point marcher du tout. Il est vrai que j'ai bien connu que n'étant point valet de MM. les ministres, il n'y avait rien à faire pour moi à la cour, et aussi à cause de M. le Prince; car encore que le b..... n'ait aucun crédit pour faire le bien, il ne laisse pas d'être comme le diable, qui, ne pouvant jamais faire du bien, ne laisse pas de pouvoir faire beaucoup de mal. Quant au reste, je crois qu'il n'est pas mieux dans l'esprit du roi qu'un autre, et qu'il a plus besoin de se conduire sagement que personne qui soit à la cour; car il a à faire à un homme qui ne lui en laisserait pas passer, et qui sait de quel bois il s'est chauffé, et *qu'il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait ôté au roi la couronne de sur la tête pour la mettre sur la sienne.* Mais Dieu aime trop la France pour lui avoir donné un tel maître. Ce serait bien alors qu'on aurait été misérable et dans le dernier désespoir; car outre qu'il est extrêmement soupçonneux et méchant, c'est qu'il n'y a

pas au monde une ame si avare que celle de ce b.....-là.

Mars 1684.

Me voilà parvenu dans un âge bien plus avancé que je n'avais lieu de l'espérer, puisque je suis en l'année 1684, et par conséquent dans la fin de la soixante-septième année de ma vie, et cependant je n'en suis pas plus sage, plus réformé, ni plus dévot; mais ce sont des graces qui ne viennent que de Dieu, et que je lui demande de tout mon cœur.

Au commencement de cette présente année, j'ai eu plus de peines que je n'en avais eu en toute ma vie par les persécutions que Bercy, maître des requêtes, m'a faites sur le sujet de ma rente de la maison-de-ville, de 6,000 livres de rente par an, dont il demandait une infinité d'années de restitution d'arrérages; mais m'étant adressé de nouveau au roi, il m'a donné un arrêt tel que j'ai pu le désirer pour arrêter les persécutions dudit Bercy, qui est un maître fou, en fort petite estime dans le monde, mais fort riche, fort apparenté dans la robe et dans l'épée même, et dont la petite-nièce est femme de M. de Seignelay, qui m'a pourtant favorisé au préjudice dudit faquin de Bercy. Il peut avoir aussitôt suivi les inclinations du roi que les siennes; mais quoi qu'il en soit, je lui suis obligé; et il est à croire aussi d'autre

part qu'il a eu égard aux bontés que M. Colbert son père avait pour moi, et aux protections qu'il m'avait données dans la même affaire dont il a été chargé par le roi depuis la mort de son père. Je n'ai pourtant pas été sans inquiétude cet hiver dernier, de voir que la plus grande affaire, la plus considérable, et la seule que j'aie, et même la plus dangereuse, fût tombée entre les mains d'un homme qui a épousé une nièce à la mode de Bretagne, du plus grand ennemi que j'aie au monde, ma partie, ledit Bercy. Mais l'assistance de Dieu et la faveur du roi m'ont sorti avantageusement de tous mes embarras, au moins pour trois ans, à compter depuis le 24 mars 1684. Ce terme achevé, moi, ou ceux qui viendront après moi, s'en tireront le mieux qu'ils pourront; au pis aller, quand je serai mort, fera les vignes qui pourra; chacun a ses peines. Si en cela j'en laisse quelqu'une à ma succession, je leur laisserai d'autre part de quoi faire prier Dieu pour moi, si le cœur leur en dit; mais il ne faut guère se fier aux enfans, car le siècle n'en produit guère de reconnaissans. Ils jouissent commodément des travaux de leurs pères, sans se mettre guère en peine si leurs ames sont en repos ou non; c'est donc à nous de songer, tandis que nous vivons, à nos affaires du côté du ciel; mais hélas! le temps coule, et nous courons à la mort sans faire les réflexions en tel cas requises.

Fait, ce 8 octobre 1684, à la Motte-Saint-Jean.

Peut-être voici la dernière fois que j'écrirai dans ce livre-ci; car me voyant sur le point de partir pour aller voir mes enfans à Paris, après avoir essuyé trois mois de goutte fort rigoureuse, et qui a achevé de me mettre à bas, et m'a fort affaibli, il n'y a pas d'apparence que je puisse revenir ici; joint que quand je le voudrais, je ne le pourrais, parce que je ne puis plus trouver de foin à acheter pour mes chevaux, et que de plus, ayant séjourné ici plus de six mois, j'ai si fort fatigué mes courvoyables à me charrier mon bois, mes vins, mes blés, amener les fournées, qu'ils ne peuvent plus y fournir. Il faut les laisser reposer; car, en ce pays de montagnes, où la maison est située, les charrois sont bien plus pénibles aux bœufs qu'ils ne le seraient ailleurs; joint que les rivières, qui ont été grandes toute l'année, m'ont empêché de tirer du service de mes sujets qui sont en grand nombre de l'autre côté de la rivière de Loire. Quoi qu'il en soit, je n'attends qu'un peu de temps plus doux, un peu plus de beaux chemins, et un peu de santé pour m'en aller d'ici; mais ce sont trois choses bien difficiles à rassembler dans une saison comme celle-ci que nous comptons le 8 janvier 1685.

C.

Encore faut-il que je dise trois grands malheurs qui me sont arrivés, dont je n'ai point parlé.

Le premier fut la mort malheureuse du pauvre messire Henri de Maupas-du-Tour, évêque d'Évreux, oncle de ma femme, qui se tua le jour de Saint-Laurent 1680, en revenant de dire la messe à Saint-Laurent, paroisse près d'Évreux. Ses chevaux, qui étaient jeunes, s'emportèrent, et mirent son carrosse en pièces, qui, en se versant et brisant, le jeta dehors aussi tout brisé, dont il mourut deux jours après, sans avoir parlé, ni connu personne que moi, qui arrivai le même jour de ce malheur à Évreux pour être témoin d'une si malheureuse mort.

Le second malheur qui m'est arrivé, ce fut la mort de mon jeune fils, garçon de grande espérance, qui mourut à Paris, la nuit du 29 au 30 juillet 1682, à l'âge de quinze ans, sur lequel je fondais le relèvement de ma maison; car l'aîné a pris la profession ecclésiastique, et paraît vouloir y persister; et moi je le laisse en liberté de faire ce qu'il voudra, car c'est son affaire plus que la mienne.

Le troisième et le plus grand de tous mes malheurs, c'est la perte que j'ai faite d'Anne de Maupas-du-Tour, ma femme, qui mourut à la Motte-Saint-Jean d'une longue maladie, le 16 mai 1683. C'est une si grande perte pour moi et pour ma famille que nous la devrons pleurer, tant que nous vivrons, avec des larmes de sang. Je ne suis pas assez habile pour faire son panégyrique, c'est pourquoi je n'en dirai que trois mots. Elle était prudente, habile et vertueuse,

bonne ménagère : elle n'a jamais su ce que c'était de colère, de vengeance, ni de parler mal de qui que ce soit au monde. Ma consolation est que je la reverrai bientôt en paradis, s'il plaît à Dieu.

Fait ce même jour, 8 janvier 1685.

C.

Adieu, paniers, vendanges sont faites.

N° II.

Aventure de Balthazar de Fargues.

Cette anecdote, qui prouve combien les troubles de la fronde avaient laissé de ressentiment dans l'ame de Louis XIV, fut publiée en 1781, dans le premier volume des *Pièces intéressantes et peu connues, pour servir à l'histoire*. M. de La Place, auteur de ce recueil, laissa entendre qu'il l'avait tirée d'un mémorial manuscrit de feu M. Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Quelques circonstances de ce récit provoquèrent de la part de MM. de Lamoignon des réclamations très-fondées, dont nous parlerons ensuite. Voici l'anecdote dans son style original, que M. de La Place n'avait pas manqué de corriger avec sa maladresse ordinaire.

« Il se fit à Saint-Germain une grande partie de « chasse. Alors c'étaient les chiens et non les hommes « qui prenaient les cerfs. On ignorait encore ce nom- « bre immense de chiens, de chevaux, de piqueurs, « de relais, et de routes à travers les pays. La chasse « tourna du côté de Dourdan, et se forlongea si bien, « que le roi revint extrêmement tard, et laissa la chasse. « Le comte de Guiche, le comte, depuis duc de Lude, « Vardes, et M. de Lausun, qui me l'a conté, je ne « sais plus qui encore, s'égarèrent, et les voilà, à la « nuit noire, à ne savoir où ils étaient. A force d'al- « ler sur leurs chevaux recrus, ils avisèrent une lu- « mière, ils y allèrent, et à la fin arrivèrent à la porte « d'une espèce de château. Ils frappèrent, ils crièrent, « ils se nommèrent, et demandèrent l'hospitalité. C'é- « tait à la fin de l'automne, et il était entre dix à « onze heures du soir. On leur ouvrit. Le maître vint « au-devant d'eux, les fit débotter et chauffer, fit met- « tre leurs chevaux dans son écurie, et pendant ce « temps-là leur fit préparer à souper dont ils avaient « grand besoin. Le repas ne se fit point attendre ; il « fut excellent, et le vin de même de plusieurs « sortes. Le maître poli, respectueux, ni cérémo- « nieux, ni empressé, avec tout l'air et les manières « du meilleur monde. Ils surent qu'il s'appellait *Far-* « *guès*, et la maison *Courson ;* qu'il y était retiré ; qu'il « n'en était point sorti depuis plusieurs années ; qu'il « y recevait quelquefois ses amis, et qu'il n'avait ni

« femme ni enfans. Le domestique leur parut entendu,
« et la maison avoir un air d'aisance. Après avoir
« bien soupé, Fargues ne leur fit point attendre leurs
« lits. Ils en trouvèrent chacun un, parfaitement bon;
« ils eurent chacun leur chambre, et les valets de
« Fargues les servirent très-proprement. Ils étaient
« fort las, et dormirent long-temps. Dès qu'ils furent
« habillés, ils trouvèrent un excellent déjeuner servi;
« et au sortir de table, leurs chevaux prêts, et aussi
« refaits qu'ils l'étaient eux-mêmes. Charmés de la
« politesse et des manières de Fargues, et touchés de
« sa bonne réception, il lui firent beaucoup d'offres
« de services, et s'en allèrent à Saint-Germain. Leur
« égarement y avait été la nouvelle; leur retour, et ce
« qu'ils étaient devenus toute la nuit en fut une autre.
« Ces messieurs étaient la fleur de la cour et de la
« galanterie, et tous alors dans toutes les privances
« du roi. Ils lui racontèrent leur aventure, les mer-
« veilles de leur réception, et se louèrent extrêmement
« du maître, de sa chère, et de sa maison. Le roi
« leur demanda son nom. Dès qu'il l'entendit : *Com-*
« *ment Fargues*, dit-il, *est-il si près d'ici?* Ces mes-
« sieurs redoublèrent de louanges, et le roi ne dit
« plus rien. Passé chez la reine-mère, il lui parla de
« cette aventure, et tous deux trouvèrent que Fargues
« était bien hardi d'habiter si près de la cour, et fort
« étrange qu'ils ne l'apprissent que par cette aventure
« de chasse, depuis si long-temps qu'il demeurait là.

« Fargues s'était fort signalé dans tous les mouvemens « de Paris, contre la cour et le cardinal Mazarin. « S'il n'avait pas été pendu, ce n'avait pas été faute « d'envie de se venger particulièrement de lui. Mais « il avait été protégé par son parti, et formellement « compris dans l'amnistie. La haine qu'il avait encou- « rue, et sous laquelle il avait pensé succomber, lui « fit prendre le parti de quitter Paris pour toujours, « afin d'éviter toute noise, et de se retirer chez lui « sans faire parler de lui, et jusqu'alors il était de- « meuré ignoré. Le cardinal Mazarin était mort, il « n'était plus question pour personne des affaires « passées; mais comme il avait été fort noté, il crai- « gnait qu'on ne lui en suscitât quelque autre nouvelle, « et pour cela vivait fort retiré, et fort en paix avec « tous ses voisins, fort en repos des troubles passés, « sur la foi de l'amnistie, et depuis long-temps. Le « roi et la reine sa mère, qui ne lui avaient pardonné « que par force, mandèrent le premier président La- « moignon, et le chargèrent d'éplucher secrètement « la vie et la conduite de Fargues, de bien examiner « s'il n'y aurait pas moyen de châtier ses insolences « passées, et de le faire repentir de les narguer si près « de la cour, dans son opulence et dans sa tranquil- « lité. Ils lui contèrent l'aventure de la chasse, qui « leur avait appris sa demeure, et témoignèrent à « Lamoignon un extrême désir qu'il pût trouver des « moyens juridiques de le perdre. Lamoignon, avide

« et bon courtisan, résolut bien de les satisfaire, et « d'y trouver son profit. Il fit ses recherches, en ren- « dit compte, et fit tant et si bien qu'il trouva moyen « d'impliquer Fargues dans un meurtre commis à « Paris, au plus fort des troubles, sur quoi il le dé- « créta sourdement, et un matin l'envoya saisir par « des huissiers, et mener dans les prisons de la con- « ciergerie. Fargues, qui depuis l'amnistie était bien « sûr de n'être tombé en quoi que ce fût de répré- « hensible, se trouva bien étonné. Mais il le fut bien « plus quand, par l'interrogatoire, il apprit de quoi « il s'agissait. Il se défendit très-bien de ce dont on « l'accusait, et de plus allégua que le meurtre dont « il s'agissait ayant été commis au fort des troubles « et de la révolte de Paris, dans Paris même, l'amnis- « tie qui les avait suivis effaçait la mémoire de tout « ce qui s'était passé dans ces temps de confusion. Les « courtisans distingués, qui avaient été si bien reçus « chez ce malheureux homme, firent toutes sortes « d'efforts auprès de ses juges et auprès du roi. Mais « tout fut inutile. Fargues eut très-promptement la « tête coupée, et sa confiscation donnée en récom- « pense au premier président. Elle était fort à sa « bienséance, et fut le partage de son second fils. Il « n'y a guère qu'une lieue de Basville à Courson. »

L'écrivain de cette aventure s'était trompé sur plusieurs détails, et principalement sur ce qui concernait le premier président Lamoignon. Les héritiers de ce

célèbre magistrat produisirent une sentence et une transaction qui rectifiaient ces diverses erreurs, et que M. de La Place inséra dans sa compilation. Voici les faits qui résultent de ces deux pièces.

1° De Fargues avait été major du régiment de Bellebrune, et major de la place d'Hesdin.

2° Son procès ne lui fut pas fait par le parlement de Paris. Mais en vertu d'un arrêt du conseil, du 18 février 1665, le roi y étant, il fut jugé souverainement et sans appel dès le 27 du mois suivant, par une commission composée de l'intendant d'Amiens, et des juges d'Abbeville.

3° Il ne fut point accusé de meurtre, mais de prévarication dans les fournitures de pain faites à la garnison d'Hesdin, dont la plupart remontaient à vingt années, et dont les plus récentes avaient dix années de date.

4° Il fut transféré de la prison du For-l'Évêque de Paris, où il avait d'abord été déposé. Il récusa vainement les deux subdélégués qui avaient fait les informations. Il désavoua la signature des bordereaux de fourniture qu'on lui présenta. Quoiqu'on lui eût adjoint trois complices, il fut seul poursuivi et jugé.

5° Après que de Fargues eut été pendu, et non pas décapité, le conseil-d'état arrêta qu'il devait au roi 350,000 livres, et le roi fit don de cette somme au premier président Lamoignon.

6° Quatre seigneurs voisins se disputaient la confis-

cation de la terre de Courson, que de Fargues avait laissée. Le premier président était l'un des quatre, en sa qualité de seigneur de Basville. Il se prévalut des droits que le roi lui avait cédés, et qui couvraient tous les autres, en sorte que ses trois adversaires furent contraints de se désister, par transaction de l'année 1668, et qu'il resta paisible possesseur de la terre de Courson.

Ces détails qui paraissent avérés, et qui lavent la mémoire du premier président, ne détruisent pas le fait principal. Le mot du roi, l'entrevue avec sa mère, l'opinion du rôle que de Fargues avait joué dans la fronde, et l'intercession des courtisans en sa faveur, ne sont point contestés. Les circonstances aggravantes de sa catastrophe décèlent encore plus l'influence d'une cause supérieure. De Fargues ne fut pas en effet, d'après les documens nouveaux, jugé régulièrement, mais immolé par l'instrument odieux d'une commission; on ne lui imputa pas un meurtre, mais un délit ancien, équivoque, et sans proportion avec la peine capitale; enfin l'affectation de lui assigner des complices, ne fut que la dérision d'un moment. Sans croire que cet homme fût tout-à-fait innocent, ni que Louis XIV eût précisément demandé sa perte, on sait assez que le premier mouvement d'un roi rencontre souvent des serviteurs zélés qui en rendent les suites irréparables.

La conséquence que j'ai annoncée en commençant

cette note, est la seule que je veuille tirer de l'aventure de de Fargues. Louis XIV ne saurait prétendre à une réputation de clémence et de bonté. Mais il passera bien moins encore pour un prince cruel. La seule exécution pour crimes politiques qui ait eu lieu sous son règne, fut celle du chevalier de Rohan. La peine était méritée; le coupable n'avait pas, comme Biron, de la gloire et de grands services pour couvrir son attentat, et le roi ne lui devait que justice. Deux actes de tyrannie ont cependant été reprochés à ce monarque. Il aggrava la peine de Fouquet, après l'avoir fait juger par des commissaires, et il poursuivit jusque dans des détails puérils la proscription du cardinal de Bouillon. Ces deux circonstances le virent céder à des passions répréhensibles. Dans la première, il se vengeait du séducteur de mademoiselle de la Vallière; et dans la seconde, il délivrait d'un concurrent le fils de la belle princesse de Soubise. Mais dans une vie aussi longue et un règne aussi absolu ces deux fautes paraîtront bien légères, et l'on peut croire que ceux qui les blâment le plus amèrement n'auraient pas, à sa place, signalé par de moindres chutes une carrière si périlleuse. On ne parle pas des dragonnades et des proscriptions du jansénisme, parce que ce furent des erreurs de son gouvernement; ni des rigueurs contre le duel, qui allèrent quelquefois jusqu'à l'atrocité, comme dans l'affaire de M. de Gabaret, parce que ce furent les consé-

quences d'un système politique. Il s'agit ici de l'homme et non du roi.

Louis XIV fut, dans son caractère privé, profondément personnel, froid et indifférent, quelquefois jusqu'à la dureté. Son amour-propre, plus implacable qu'irascible, pardonna rarement, et n'oublia jamais les offenses qui lui furent faites. Cet intérieur fut voilé par une politesse étudiée, une noble magnificence, par le goût de la justice, et l'habitude de la modération. Ce caractère apprêté manqua entièrement de la sève et du naturel qui charment dans Henri IV, et cette seule différence a fortement influé sur la renommée des deux monarques. On ne saurait introduire sur la scène le personnage solennel de Louis XIV, sans le dégrader, parce qu'il y figurerait sans vie et sans intérêt, comme la copie d'une copie. Le Béarnais a, au contraire, beaucoup gagné dans cette épreuve populaire. Il est devenu pour nous une création nouvelle, et comme l'Alfred des Anglais, une sorte de modèle héroïque et fabuleux, dont les fautes sont mises en oubli, et les vices mêmes idolâtrés. La justice distributive, séduite par les qualités privées, a fléchi entre les deux souverains. Autant l'imagination se plaît à embellir et à exagérer, même par des fictions, ce qu'il y eut de bon dans le vainqueur de la ligue, autant la raison aime à faire descendre de son piédestal le vainqueur de la fronde, et à le ramener sévèrement aux proportions de l'histoire et de la vérité.

N° III.

Tentatives de Louis XIV pour se faire élire empereur d'Allemagne.

Le cardinal Mazarin portait en toutes choses un caractère de ruse et de duplicité, aussi propre aux négociations politiques, que peu convenable au gouvernement intérieur de la France. On l'avait vu en même temps conclure les beaux traités de Westphalie, et remplir le royaume de confusion. C'est encore au milieu des mépris publics qu'il préparait la ligue du Rhin et la paix des Pyrénées. Sur ces entrefaites, la mort de l'empereur Ferdinand III, arrivée le 2 avril 1657, ouvrit une carrière nouvelle à son génie intrigant. Il conçut le projet de diriger sur Louis XIV le choix des électeurs, et d'excuser sa propre domination en décorant d'une seconde couronne l'oisive jeunesse de son pupille. Pour bien apprécier cette entreprise, il faut rappeler en peu de mots quels étaient, en de pareilles circonstances, les principes et les traditions du cabinet français.

Les enfans de Charlemagne ne s'étaient pas maintenus en Allemagne mieux qu'en France. Mais pendant plusieurs siècles, nos rois capétiens, distraits par les croisades, les guerres civiles, et la rivalité de l'Angleterre, n'avaient pu s'occuper de cette autre moitié de leur antique héritage. Les expéditions

d'Italie les mirent enfin en présence des titulaires allemands du Saint Empire romain. C'est sous ce dernier nom que la dignité de Charlemagne, dépouillée de territoire, et transportée de famille en famille, constituait le président électif d'une sorte de république des princes et des villes libres de la Germanie. Cette souveraineté, presque illusoire dans des mains faibles, devenait redoutable entre des mains puissantes, par la magie des grands souvenirs, par des droits mal définis, et par des prétentions sans mesure. La maison d'Autriche y trouvait un éternel prétexte pour opprimer l'Allemagne, rançonner l'Italie, distribuer des titres, sans en excepter celui de roi, et se mettre fréquemment au-dessus des obligations les plus saintes du droit des gens.

De telles prérogatives convenaient bien à un conquérant. Après la mort de Maximilien, François Ier, possesseur du duché de Milan, et couvert de la plus grande gloire qui existât alors en Europe, la victoire de Marignan, fit ses dispositions pour obtenir la couronne impériale, au préjudice de l'archiduc Charles, roi d'Espagne, et petit-fils de Maximilien. Ce paladin français, plus fait pour la lance que pour le sceptre, laissait flotter son gouvernement entre deux espèces de ministres, les fripons que lui avait donnés sa mère, et les fous qu'il choisissait lui-même. L'amiral Bonnivet alla marchander les suffrages dans les cours d'Allemagne, qui prirent son argent, et trompèrent

aisément sa fatuité. Le roi, non moins imprudent que son favori, et supposant quelque générosité aux Suisses, à qui ses mains victorieuses avaient accordé la paix, leur confia ses desseins. Mais à peine cette nation vindicative se vit maîtresse de son secret, qu'elle sonna l'alarme à Rome et dans les cours intéressées; car depuis l'invasion de l'Italie par Charles VIII, la terreur commune avait établi entre toutes les puissances un commerce diplomatique, ignoré du moyen âge.

L'approche de l'élection aurait dû faire sentir à François Ier l'inutilité de ses efforts. Il fallait bien compter sur l'absurdité humaine, pour croire que les grands vassaux de la Germanie mettraient jamais à leur tête une maison dont le chef-d'œuvre politique était la destruction des grands vassaux de la France. On persuada au peuple qu'un souverain français ne pouvait arriver nulle part sans apporter avec lui la taille et la gabelle. Un devin avait prédit que Maximilien serait le dernier empereur allemand, et c'était une autorité dans ces temps encore grossiers. Mais l'archiduc sut la faire taire devant un oracle plus puissant; il versa sur l'indigente Allemagne quelques prémices des trésors du nouveau monde. La destinée de François Ier était de succomber sous les dons de l'Amérique. Son compétiteur fut élu presque sans difficulté. Charles-Quint triomphant eut tout le ressentiment d'un vaincu, et Philippe II son fils n'en

hérita que trop fidèlement. La journée de Pavie commença le châtiment de l'ambitieux qu'un trône n'avait pu contenter. La France expia par un siècle de guerre et de discorde, la prétendue gloire de ce monarque inconsidéré. Un coup de poignard mit fin à la race des Valois, et une main étrangère fut près de saisir la couronne de saint Louis.

Henri IV ayant raffermi l'État ébranlé par d'aussi longues secousses, put enfin porter ses regards au dehors. Il vit d'un côté l'Empire agité par des schismes religieux, et menacé par les musulmans; et de l'autre, la puissance autrichienne considérablement augmentée par l'acquisition de la Bohème et de la Hongrie. Son système politique fut dès-lors établi avec une singulière sagacité. Il mit tous ses soins à nourrir les alarmes des princes allemands sur le danger que courait le régime électif de l'Empire par la perpétuité des titulaires autrichiens, et il encouragea les prétentions du duc de Bavière, qui lui parut le seul compétiteur propre à être opposé aux héritiers de Charles-Quint. L'indolent Rodolphe, absorbé par des passe-temps scientifiques, et dépouillé pièce à pièce par son frère Mathias, allait éprouver l'issue de cette combinaison. Mais l'attentat de Ravaillac arrêta le grand Henri, au moment où il se disposait à voler au secours de la ligue protestante, et à devancer en Allemagne le rôle que Gustave-Adolphe y joua plus tard.

Le cardinal de Richelieu, dont la principale gloire est d'avoir bien conçu, et encore mieux développé les plans de Henri IV, y conforma surtout sa conduite dans les affaires de l'Empire. Il régnait despotiquement sous le nom de Louis XIII, lorsque Ferdinand II songea, comme ses prédécesseurs, à faire élire son fils roi des Romains. Il députa aussitôt en Allemagne M. de Marcheville et le baron de Charnacé, pour gagner les électeurs et réveiller l'ambition du duc de Bavière. Cette intrigue se prolongea durant dix années, au milieu de la guerre la plus épouvantable des temps modernes.

Le duc de Bavière, Maximilien Ier, politique de l'école de Machiavel, et l'un des cannibales de la guerre de Trente-Ans, était attaché à l'Empereur, par l'indignité qu'il avait eue d'en recevoir les dépouilles de l'électeur palatin. Tout l'art de Richelieu n'en put tirer que quelques signes d'hésitation. Je ne puis me dispenser de rapporter un incident de cette négociation, qui prouvera jusqu'à quel point la puissance du cardinal était absolue. Obligé de passer en Italie, pour les intérêts du duc de Mantoue, il chargea de sa propre autorité Bagny, le nonce du pape, de suivre à sa place cette correspondance avec la cour de Munich, sans daigner en instruire ni le roi ni les secrétaires d'État. C'était véritablement traiter les affaires de la couronne non en ministre, mais en propriétaire.

Quant aux électeurs, ils semblaient las du joug autrichien, et résolus à ne pas en raffermir les nœuds. Ferdinand II, tyran timide, défiant et sanguinaire, ordonnait du fond de son cabinet les spoliations et les massacres. Les princes allemands abhorraient dans lui l'oppresseur de leurs libertés, et redoutaient son fils, qui devant épouser une infante d'Espagne, les menaçait d'un nouveau Charles-Quint. Mayence, Cologne et Trèves, offrirent donc leurs voix à Louis XIII, parce que ce monarque, alors sans postérité, les rassurait sur la conservation de leurs droits. L'électeur de Brandebourg fit secrètement la même proposition, et s'occupa d'y réunir le vote de la Saxe. Richelieu ne fut point ébloui de ce début, et tâcha au contraire de détourner de si magnifiques promesses sur le duc de Bavière, que son grand âge cessait de rendre dangereux. Il connaissait trop la légèreté des hommes pour ne pas apprécier à leur valeur ces suffrages anticipés qu'on prodigue à qui ne les désire pas, et qu'on refuserait si on les demandait. Il regarda peut-être aussi comme peu convenable à sa politique, de mettre davantage en lumière le titulaire couronné, qui remplissait passablement sous lui son personnage de *roi fainéant*.

Les pressentimens du cardinal ne le trompèrent pas. Le Tibère de l'Allemagne saisit une chance favorable de sa fortune, et, autant par violence que par adresse, emporta dans la diète l'élection de son fils, qui, par

la mort de Ferdinand lui-même, se trouva empereur de plein droit l'année suivante. La France protesta de la nullité de cette nomination, et répandit en Allemagne un manifeste imprimé sous ce titre : *Conjuration de la maison d'Autriche contre la liberté de l'Europe en la dernière élection faite à Ratisbonne le 22 décembre* 1636. D'Avaux fut aussi envoyé pour exciter la Suède à ensanglanter cette guerre de plume. Mais Gustave n'était plus ; ses États épuisés soupiraient après la paix. Richelieu avait manqué le moment décisif, en secondant trop faiblement et trop tard l'invasion des Suédois. Cette mollesse, qui n'était pas dans son caractère, sauva une maison qu'on se repent toujours de frapper à demi. Il est probable que les embarras intérieurs, et la détestable administration de nos finances, ne lui permirent pas d'oser davantage.

L'uniformité du système autrichien ramenait périodiquement les mêmes scènes. Comme chaque empereur faisait reconnaître de son vivant un roi des Romains, les vacances de l'Empire n'étaient que simulées, et un redoutable ascendant maîtrisait toujours la diète électorale. Ferdinand III ne manqua pas de faire pour son fils ce que Ferdinand II avait fait pour lui. Le fugitif Mazarin, à peine revenu de son exil, ne put opposer qu'une résistance mal concertée. M. de Vautorte arriva en Allemagne pour être témoin de l'événement qu'il devait prévenir. Mais ce triomphe eut peu de durée. Le nouveau roi des Romains mourut

au bout de quelques mois, et l'Empereur s'efforça de reporter le choix des princes sur Léopold, son second fils. Mazarin, plus aguerri, dépêcha MM. de Lombres et de Gravel vers ce nouveau champ d'intrigues, suscita tant d'obstacles, et manœuvra si habilement, que Ferdinand mourut le 2 avril 1657 sans avoir accompli son dessein, et laissant son fils Léopold, roi de Bohême et de Hongrie, âgé de dix-sept ans, c'est-à-dire plus jeune de deux années que Louis XIV. Il y eut réellement alors une vacance de l'Empire, et la lutte entre les candidats devint plus égale.

Le cardinal Mazarin unissait à des vues hardies, des volontés faibles, et se livrait d'autant plus à l'audace de son imagination, que ne s'avançant jamais que par des routes obliques, il faisait facilement retraite devant les obstacles. Il avait à choisir, dans la circonstance, ou la témérité de François Ier, ou la prudence de Richelieu; mais son caractère, ennemi des moyens décisifs, aima mieux onduler entre ces deux partis, masquer son but véritable, et s'y faire pousser, en affectant de le fuir. Il se plut d'ailleurs à multiplier les fils de sa trame, et il joignit d'abord à ses deux premiers agens quatre autres négociateurs, MM. Servien, Blondel, de Vagnée, et le prince de Hombourg.

Il s'agissait, dans le plan du cardinal, de procurer l'Empire à Louis XIV, et de déguiser ce dessein en portant soi-même deux candidats peu dangereux,

l'un qui n'en voulait pas, c'était l'électeur de Bavière; et l'autre, dont on ne voulait pas, c'était le duc de Neubourg. Le Bavarois ne ressemblait point à ce vieillard couvert des stygmates de la guerre, dont Richelieu n'avait pu diriger l'ambition. Le nouveau duc, âgé de dix-neuf ans, faible et pacifique, végétait sous l'ascendant de sa mère, sœur du dernier empereur. Soit par timidité, soit par ce dévouement de famille qui ne s'éteint jamais dans les princesses du sang autrichien, celle-ci n'eût pas permis à son fils d'élever ses regards jusqu'à la couronne impériale. Notre envoyé n'obtint pas sans peine de ce jeune prince une très-courte audience, où ses sentimens, s'il en avait quelques-uns, demeurèrent impénétrables. Mais sa femme Adélaïde-Henriette, fille du duc de Savoie, ne vit pas aussi froidement la perspective du rang d'impératrice. Elle écrivit secrètement à Louis XIV ses vues et son espoir, et le roi lui promit les secours de la France, pour décider son mari et vaincre sa belle-mère. Ce petit complot d'une vanité de femme avorta dans l'ombre.

Le duc de Neubourg, le second protégé de la France, n'avait pas une position propre à soutenir la dignité impériale. Les électeurs le voyaient avec indifférence, à l'exception de celui de Brandebourg, qui le haïssait mortellement. Des intérêts opposés dans la succession de Clèves et de Juliers rendaient ces deux princes irréconciliables. Aussi Mazarin ne pro-

duisait ce candidat factice, que pour attirer des confidences auxquelles il avait préparé ses envoyés. « Je « dois vous dire, écrivait-il au comte de Vagnée, que « si par des raisons et des difficultés que nous ne con- « cevons pas, ni M. de Bavière, ni M. de Neubourg « ne pouvaient parvenir à l'empire ; alors, quoique le « roi n'ait aucune ambition pour la couronne impé- « riale, S. M. se trouverait nécessitée par ce qu'elle doit « à son État, et au bien commun de toute la chré- « tienté, de faire tous ses efforts pour l'obtenir, plutôt « que de la laisser remettre sur la tête d'un prince de « la maison d'Autriche, et d'allumer par ce moyen, plus « violemment que jamais, un feu qui ne vient presque « que d'être éteint. » Mazarin donnait des instructions plus précises à MM. de Grammont et de Lyonne, qu'il avait députés à la diète de Francfort. « En cas « qu'on ne réussît pas à porter l'électeur de Bavière, « ni le palatin, ou que, par quelque autre accident, « il fût impossible d'élever à l'empire le duc de Neu- « bourg, et qu'il se trouvât vrai que ledit palatin et « Brandebourg voulussent plutôt que le roi fût em- « pereur, il faudrait s'appliquer à cela avec grande « retenue et grande modestie, témoignant que S. M n'a- « vait aucune ambition, et n'y prétendait pas; néan- « moins qu'il céderait au conseil de ses amis, s'il n'y « avait point d'autre moyen pour exclure la maison « d'Autriche, protestant toujours que S. M. aimerait « mille fois mieux voir l'empire dans la personne du

« duc de Neubourg que dans la sienne propre. » (*Instructions adressées de Stenai, le 29 juillet 1657, par Mazarin, à MM. de Grammont et de Lyonne.*)

Cette grande réserve, que Mazarin prescrivait à ses agens, était d'autant plus nécessaire, qu'ils avaient la mission de peindre des plus noires couleurs l'ambition de l'Autriche, et de représenter que depuis deux siècles la liberté de l'Allemagne avait été opprimée par la succession immédiate de dix empereurs de cette maison, et que le choix de Léopold en achèverait infailliblement la ruine. Le prochain mariage de ce prince avec la fille de Philippe IV, privé alors de postérité masculine, offrait une autre matière à leurs plaintes, et montrait la nécessité de contenir par une digue cette monarchie espagnole, qui s'extravasait de toutes parts. Mazarin alla jusqu'à certifier que le dernier empereur était mort du chagrin que lui avaient donné les Espagnols en le forçant à des violations continuelles de la paix de Munster. Cette fidélité dont on meurt, était une maladie assez neuve entre les politiques, dont on n'avait point entendu parler avant la découverte qu'en fit le cardinal.

Les bons offices du roi de Suède ne furent pas dédaignés. Il répondit à notre ministre d'Avaugour, qu'il fallait un empereur catholique et non autrichien, et qu'il était prêt à aider Louis XIV à le devenir, quoiqu'il ne dissimulât pas que cette élévation exciterait bien des jalousies. Il finit par conseiller à notre

cour de se concerter de bonne heure avec les Hollandais, et avec ce Cromwell dont le génie vigoureux imposait à toute la vieille politique d'Europe. Mazarin n'avait pas attendu cet avis pour s'attacher au terrible protecteur de la république d'Angleterre. Il fit répondre obligeamment à Charles X : « Plût à Dieu « que Sa Majesté suédoise professât elle-même notre « religion! nous ne souhaiterions pas d'autre empe- « reur pour beaucoup de raisons. »

Tous ces apprêts avaient pour but la séduction des électeurs. La voix de Bohême appartenait à l'Autriche; celle de Saxe lui était dévouée, et celle de Bavière passait pour douteuse. On se croyait assuré des cinq autres. Déjà depuis un an, l'indigent palatin, inconnu et sans crédit, s'était engagé avec la France par un traité de subsides, dû aux intrigues de la célèbre palatine, sa belle-sœur. Le caractère incertain et défiant de ce prince en suspendait encore la ratification. Mais la circonstance réchauffa cette liaison; le palatin reçut 300,000 livres pour son suffrage, et néanmoins, comme il votait le dernier dans le collège électoral, il se réserva la libre disposition de sa voix dans le cas où elle n'opérerait pas la majorité en faveur du roi de France. L'électeur de Brandebourg se fit rechercher par quelque résistance. Ses liens avec la Suède se relâchaient, et fatigué d'une guerre malheureuse contre la Pologne, il songeait à la terminer par la médiation du roi de Hongrie. Mais ces considérations

cédèrent à un présent effectif de 100,000 écus, et à la promesse d'un duché, et de quelques terres en Alsace.

Les cours ecclésiastiques ne demandaient pas une captation moins habile. L'archevêque de Cologne n'était qu'un automate entre les mains du comte de Furstemberg, son ministre, et celui-ci attendait de l'influence de l'archiduc l'évêché de Strasbourg. Mazarin eut avec lui une entrevue secrète, offrit de se démettre de l'évêché de Metz en sa faveur, lui garantit sa nomination au cardinalat, et une pension ecclésiastique de 6,000 livres pour une de ses créatures. Sur un simple écrit de ce favori, 25,000 rixdales furent comptées à l'électeur. Furstemberg demeura plus fidèle que son maître, et l'on sait combien sa pesante amitié a depuis fatigué la France. L'archevêque de Trèves fut gagné aux conditions que peut faire pressentir ce passage de l'instruction de Mazarin, du mois de mai 1657 : « Il y a lieu d'espérer que « ces considérations, en y joignant des présens effec- « tifs, et des dons considérables pour lui et pour ses « ministres, soit en domaines, fonds de terre et biens « d'église, argent, vaisselle ou pierreries, en la ma- « nière qu'il voudrait, seraient capables de produire « un bon effet, et de ramener cet électeur, quand « même il serait déjà entré en quelque engagement « avec le parti contraire. Il ne faudrait pas oublier « de lui faire connaître que tout ce que le roi ferait

« en sa faveur demeurerait dans le dernier secret, et « que aucune personne n'en aurait connaissance que « celle qu'il voudrait. »

Cependant tout cet échafaudage paraissait mal assuré sans l'appui de l'électeur de Mayence, Jean-Philippe de Schœnborn. Soit par sa place de chancelier de l'Empire, soit par son expérience et ses talens, cet archevêque était l'ame du corps germanique. « Suivant la commune opinion de l'Empire, écrivait « Servien, c'est à la cour de Mayence que réside le « fin et le suprà-fin. » On connaissait d'ailleurs à ce prélat des penchans intéressés et des ressentimens contre la maison d'Autriche. Il avait secrètement aidé Mazarin à empêcher la nomination d'un roi des Romains, mais sans laisser prévoir s'il favoriserait la France ou l'Autriche, la Bavière ou la Savoie. Lorsque l'Empire fut vacant, Mazarin redoubla de soins pour lui, et feignit de se mettre sous sa direction. Le Mayençais, perçant au travers des dissimulations du cardinal, écarta les fantômes de Bavière et de Neubourg, et dit que la question était à débattre entre le roi de France et le roi de Hongrie. Il témoigna les meilleures dispositions pour Louis XIV, donna des conseils pour le succès de son entreprise, reçut des dons considérables, et cependant évita de s'engager personnellement.

Ce fut par les conseils de Schœnborn que Mazarin envoya le roi s'établir à Metz, au centre de son ar-

mée, et faire quelques mouvemens sur Ardres, Saint-Venant et Montmédy. Il se flattait que le voisinage de ce jeune et brillant monarque soutiendrait à Francfort le courage de ses partisans, et qu'à la nouvelle de son élection, il irait plus promptement se saisir de sa nouvelle couronne. Le cardinal députa à la diète le maréchal de Grammont et M. de Lyonne, en écrivant au chancelier de l'Empire qu'il avait choisi une ambassade d'hommes aussi considérables, avec l'espoir que ce n'était pas pour subir un affront. Cependant cette sécurité n'était pas bien sincère, si l'on en juge par les pouvoirs qu'il leur donna. « Il ne « faudra pas plaindre, pour faire faire à l'électeur de « Mayence ce grand pas, où l'on sait qu'il peut être « suivi de ses collègues, une somme de 300,000 liv., « de laquelle vous pouvez donner assurance, outre « celle qui a été déjà offerte, et lui promettre encore « 90,000 liv. de rentes en bénéfices pour ses parens « et favoris, sans mettre en ligne de compte les bien- « faits, titres et grandeurs qu'on leur fera accorder « par l'empereur nouveau. S'il est nécessaire, pour « sûreté de ce qu'on promet, d'envoyer à Francfort « la valeur de 1,200,000 livres en vaisselle d'argent, « ou en belles tapisseries que je puis donner, on le « fera de très-bon cœur, sur le premier avis que je « recevrai de votre part. »

Le passage de la couronne impériale sur la tête d'un roi de France eût été le plus grand événement

du dix-septième siècle. Une assemblée de huit princes, mue en tous sens par des caractères faibles et par des intérêts jaloux, semblait bien au-dessous d'un pareil effort, et devait naturellement retomber dans ses routines. Il est probable que l'électeur de Mayence, et ses collègues après lui, voulurent seulement faire sentir à Léopold le besoin qu'il avait d'eux, et gagner le temps nécessaire pour tirer parti de sa frayeur. On les vit, dans ce dessein, ajourner l'élection à l'année suivante.

Le roi quitta Metz, fort mécontent de s'être donné en spectacle pour une aussi vilaine parade. Schœnborn s'excusa, en disant que pour cette fois il n'avait pas trouvé des dispositions favorables à la France. Mazarin ne s'aveugla pas sur les conséquences d'un retard qui déconcertait toutes ses mesures. Il sut bientôt que l'électeur de Mayence avait vendu fort cher à Léopold l'oubli de ses ressentimens, et qu'il lui avait écrit, le 18 décembre, pour lui engager sa voix, et l'inviter à se rendre à Francfort avec Pigneranda, l'ambassadeur d'Espagne. Les autres membres du collège conclurent aussi leur second marché. L'archevêque de Trèves avoua le sien naïvement, et le cardinal lui sut bon gré d'une franchise qui rendait entre eux les rapports plus simples, et le mépris plus facile.

Une défection si prompte apprit à Mazarin la légèreté de son entreprise. « Je vous dirai librement,

« écrivait-il à ses plénipotentiaires, le 26 janvier 1658, « que le dessein de faire sortir l'empire de la maison « d'Autriche, laquelle a de si profondes racines en « Allemagne et partout, et sans le concours du duc « de Bavière, de la volonté de qui nous avions grand « sujet de douter, ce dessein, dis-je, aurait été fort « approchant de celui de vouloir battre une grande « flotte avec deux ou trois brigantins. » Le seul chagrin qui navrât le cardinal, était le dépit de perdre son argent et de n'oser le réclamer. « Quant à la res- « titution de l'argent qui a été donné à ceux qui veu- « lent aujourd'hui changer de parti, il sera bon de « considérer leur contenance, avant que d'y prendre « une dernière résolution, et voir s'ils auront l'effron- « terie de garder les bienfaits qu'ils ont reçus, en « manquant aux promesses qu'ils avaient faites. Je « vois, en tous cas, qu'il n'est pas de la dignité du « roi de se venger de semblables gens, en retirant « les graces qu'il leur a faites. Au contraire, leur in- « fidelité paraîtra avec plus d'éclat, leur laissant ce « qui en est la principale cause. » En écrivant ces lignes, il dut se rappeler ce que Servien lui avait dit plusieurs fois : « Au lieu de prodiguer tant d'argent « pour obtenir des suffrages incertains, employez-le « à lever des hommes, et agissez par la force, qui « donne toujours des amis. »

Les moyens violens ne convenaient ni à la douceur de Mazarin, ni à l'hésitation habituelle de ses idées.

On voit en effet que ses plans les mieux arrêtés conservent toujours quelque chose de mobile, prêt à recevoir l'empreinte des événemens, et même les caprices de sa volonté. Je citerai dans cette négociation une saillie de son imagination fantasque, qui m'a paru assez curieuse pour être préservée de l'oubli. Voici ce que le cardinal écrivait à M. de Lyonne, au plus fort de cette mêlée politique : « Comme je ne « veux rien vous cacher de tout ce qui me tombe dans « l'esprit, je vous dirai que j'ai songé que MADEMOI- « SELLE pourrait peut-être nous servir de quelque « chose pour l'élection d'un prince qui ne fût pas de « la maison d'Autriche; car si on jetait les yeux sur « quelqu'un à qui il ne manquât que le bien pour sou- « tenir cette dignité, comme le frère de M. l'électeur « de Cologne, ou autre, on pourrait lever cet ob- « stacle en la mariant avec lui, en cas qu'il ne le fût « pas déjà, puisqu'elle a 200,000 écus de rente, et « pour 2,000,000 liv. de bois prêts à couper. Quoique « je ne sache pas ses intentions là-dessus, je ne doute « pas qu'elle ne fût bien aise d'être impératrice. » On se souvient que, lorsqu'à la journée du faubourg Saint-Antoine, la fille de Gaston eut fait tirer de la Bastille sur l'armée du roi, Mazarin dit assez plaisamment : « Voilà un canon qui a tué son mari. » Mais la proposition que le cardinal fit à M. de Lyonne prouve que son ressentiment contre mademoiselle de Montpensier n'avait pas de profondes racines, et qu'il

ne tenait point à honneur de sacrifier cette singulière folle à l'autorité d'un bon mot.

Au reste, le dénouement de cette rivalité n'était plus douteux. La naissance d'un fils de Philippe IV servit de prétexte à la France pour se retirer de la lice, et le roi de Hongrie, qui avait eu l'avantage de payer le dernier, fut proclamé empereur par l'unanimité des votes.

On aurait tort de reprocher à la politique française les moyens vils et tortueux qu'on a vu Mazarin mettre en œuvre dans cette négociation. Cet étranger, régnant en maître absolu, et dédaignant les procédés plus honorables de notre cabinet, introduisait dans toutes les affaires les vices de son naturel, et un batelage italien, dont il tirait vanité. Je crois aussi qu'il ne serait pas juste d'apprécier les talens de ce ministre par ses petitesses d'exécution, parce que ce n'est pas la grandeur des ressorts, mais celle des résultats, qui constitue la gloire des hommes d'État, et qu'à cet égard la supériorité de Mazarin, même sur son prédécesseur, est incontestable. Sans quitter la matière qui nous occupe, ne le vit-on pas rendre les débris de sa défaite plus utiles qu'un succès, et de cette couche de corruption dont il avait jonché les cours d'Allemagne, faire sortir la ligue du Rhin? C'était l'art de donner la vie aux clauses les plus habiles des traités de Westphalie, et de mettre en action tout à la fois l'indépendance des princes allemands,

et le droit de protection réservé à la France sur les libertés germaniques. Une telle opération, conforme aux idées de paix et d'équilibre, valait mieux sans doute que le projet perturbateur d'aller chercher au-delà du Rhin une couronne éphémère, et de tenter un alliage de deux pouvoirs incompatibles, qui eût été probablement aussi funeste à la France qu'à l'Allemagne.

Toutefois cet arrangement salutaire ne put suffire, après la mort de Mazarin, à l'ardente ambition du jeune roi. L'affront de Metz pesait sur son cœur, et quand il se comparait à Léopold, il s'indignait de l'avantage qu'avait obtenu sur lui un compétiteur aussi médiocre. Mais la complexion débile de son rival lui promettait une prochaine vacance de l'Empire, et cette espérance, toujours exagérée, et toujours trompée, le précipita dans des démarches que ce seul motif rend explicables.

La principale objection que les cours d'Allemagne avaient faite au choix d'un empereur français, était la nécessité de contenir la puissance ottomane. Ces barbares, dont la mollesse n'avait pas encore assoupi le fanatisme guerrier, exerçaient de fréquens ravages dans les États voisins, et particulièrement dans la Hongrie. Depuis que ce royaume, dernier boulevard de l'Allemagne, était devenu une possession autrichienne, on regardait les princes de cette maison comme les défenseurs naturels et nécessaires de la

Germanie. Louis XIV, préoccupé de sa prétention à l'Empire, résolut de leur disputer cette préférence dans l'opinion publique. L'occasion s'en étant donc offerte, il envoya des troupes en Hongrie, par un zèle apparent de religion, et dans le fait pour accoutumer les Impériaux à voir des Français combattre à leurs côtés, et repousser les pillards de l'Orient. Six mille hommes de notre nation prirent part à la victoire, peu décisive, qui fut remportée sur les Turcs, le 1er août 1664, auprès du bourg de Saint-Gothard. Un secours si faible, et venu de si loin, ne parut au reste qu'une démonstration isolée, sans garantie pour l'avenir. D'ailleurs le roi de France, défendant l'Empereur, dont il préparait la ruine, et taillant en pièces, sur le Raab, les Turcs dont il cultivait l'amitié à Constantinople, se mettait dans une fausse position, difficile à soutenir. L'illusion de ce tour de force fut donc de peu de durée, et dans la suite les Français ne parurent pas à l'autre journée plus fameuse où l'armée chrétienne brisa les étendards du croissant déployés sous les murs de Vienne.

L'année qui suivit la bataille de Saint-Gothard ouvrit une première issue aux projets de Louis XIV. La mère de l'électeur de Bavière mourut, et le fils, délivré de l'influence autrichienne, put se prêter aux insinuations de la France. Son naturel craintif rendit la séduction assez lente, et le traité mystérieux ne fut signé à Munich que le 17 février 1670. On y

confirma la promesse de marier la fille de l'électeur avec le dauphin ; dans le cas de la mort de l'Empereur, qui paraissait toujours très-prochaine, il fut convenu que les parties se concerteraient pour le choix du successeur, et que la France aiderait de toutes ses forces l'électeur de Bavière à rentrer dans les États et possessions que la maison d'Autriche retenait à son préjudice. On stipula, dans un article secret, qu'on travaillerait à faire élire empereur Sa Majesté très-chrétienne, et roi des Romains Sa Sérénité électorale. Cette disposition atteste que Louis XIV, répudiant la prudence de Henri IV et les tâtonnemens de Mazarin, adoptait les hautes passions de François Ier. Quant à l'électeur, s'il croyait sérieusement que son allié, devenu empereur, le ferait roi des Romains, c'était de sa part porter la confiance à un degré où elle change communément de nom.

La paix triomphante de Nimègue, où Frédéric-Guillaume ne fut pas compris, livra ensuite à la merci de Louis XIV ce marquis de Brandebourg, surnommé le grand-électeur. Après une résistance plus digne de son courage que de ses forces, il subit les lois que lui imposa le traité de Saint-Germain, du mois de juin 1679. Mais sa qualité d'électeur le rendait recommandable, et l'ambition même de son ennemi vint adoucir ses blessures. Dès le mois d'octobre suivant, il fut conclu entre eux un traité secret, où l'électeur s'engagea, en cas de nomination d'un roi

des Romains ou d'un empereur, de ne donner sa voix, et de n'agir auprès du collège qu'en faveur du roi de France, ou, s'il y avait trop de difficultés, en faveur du dauphin. Les motifs de cette préférence y sont énoncés avec l'emphase habituelle du temps et des lieux où l'on stipulait. « Sa Majesté très-chrétienne est « plus capable que tout autre, selon le sentiment de « Son Altesse électorale, par ses grandes et héroïques « vertus et par sa puissance, de rétablir l'Empire « dans son ancienne splendeur, de le maintenir dans « toute sa dignité, et de le défendre contre le voisi- « nage et les entreprises toujours si périlleuses des « Turcs. » De son côté, le roi donne à l'électeur un subside de 100,000 livres pendant dix ans, et une somme de 300,000 écus payable par moitié en deux années; et il s'engage encore à le secourir dans les guerres que pourrait lui susciter l'exécution de ce traité. C'était payer cher une promesse incertaine et une flatterie stérile. Mais l'impôt que le marquis de Brandebourg levait alors sur l'ambition de Louis XIV n'approchait pas de ce que lui valut dans la suite la superstition de ce monarque. Il recueillit dans son seul électorat vingt mille des manufacturiers qu'avait bannis de France la révocation de l'édit de Nantes. Ces hôtes de Frédéric-Guillaume changèrent la face de son pays, et couvrirent de palais le bourbier où ce grand homme faisait sa résidence, et où ses rustiques courtisans ne pouvaient aborder que

sur des échasses. (*Mémoires de l'Académie de Berlin.*)

Le cabinet de Saint-Germain suivait aussi une semblable négociation avec la cour de Saxe. Le 15 novembre, il fut conclu, avec cet électeur, un traité où l'on trouve les mêmes stipulations que dans celui de Brandebourg, et le même oubli de la promesse faite antérieurement au prince de Bavière. Seulement, comme le Saxon était moins considéré que le Prussien, son acquisition fut mise à plus bas prix. Il n'obtint qu'un subside de 60,000 livres pendant quatre années, et un don de 90, 000 livres comptant. Par ces arrangemens, Louis XIV se croyait certain de son élection. Il avait arrhé les trois suffrages principaux, Bavière, Brandebourg, et Saxe; et il ne doutait pas des trois électeurs ecclésiastiques, qui étaient placés sous sa main puissante, et dont la peur et l'argent lui répondraient assez, lorsque le moment d'agir serait arrivé.

Il ne manquait à ce plan que l'ouverture de la succession dont il disposait. Mais la mort brouilla toute cette combinaison politique. Au lieu de frapper Léopold, comme de prétendus héritiers l'en conjuraient, elle emporta en peu de temps les électeurs de Saxe et de Bavière. Le traité fait avec le premier demeura sans exécution. A la place du second, prince doux et pacifique, succéda un esprit inquiet et brouillon, une espèce de héros mal ébauché, qui cherchait la guerre sans but et la faisait sans talens. Ce frère absurde de

la dauphine s'arma long-temps contre la France, et quand ensuite il devint son allié, il lui fit regretter de ne l'avoir plus pour ennemi.

Ces premiers nuages furent les précurseurs de grandes tempêtes. Les hauteurs et l'ambition de Louis XIV venaient de rallier l'Europe contre lui, et cependant il ne cessait de poursuivre sa chimère de l'Empire. On voit au moins dans le préambule du traité signé à Vienne entre ses ennemis, au mois de mai 1689, qu'ils lui reprochaient encore de négocier dans les cours d'Allemagne pour faire nommer le dauphin roi des Romains. La saison de pareilles intrigues était passée. Les deux incendies du Palatinat avaient aliéné tous les cœurs; la prompte violation des franchises de l'Alsace apprenait trop aux villes impériales quel serait leur sort. On peut en effet juger de l'étrange protection que le roi accordait aux cités libres de ce landgraviat, par la manière dont lui-même en parle dans ses Mémoires : « Comme j'avais « sans difficulté le droit de protection sur lesdites « villes, je pouvais y mettre des troupes toutes les fois « que je voulais. Il y en avait qui n'étaient pas bien « obéissantes, surtout Colmar, qui se croyait consi- « dérable, et paraissait trop fière pour avoir affaire « à un homme comme moi. Je crus qu'il fallait se ser- « vir d'un stratagème pour sauver la vie à quelques- « uns de mes officiers et soldats. J'envoyai lui dire « que je voulais y aller, et j'y fis entrer mon régiment

« des gardes françaises et suisses, le 28 août : ils se « mirent en bataille dans les places ; on déclara aux « habitans que je voulais faire raser leurs murailles, « et conduire leurs canons à Brisach. Il furent fort « surpris, et tout ce que j'avais ordonné fut exécuté. « Schélestat s'était soumis aussi, et pendant quelques « jours que je fus à Brisach, toutes les autres villes en « firent de même. » (*OEuvres de Louis XIV*, t. III, p. 400.)

D'un autre côté, le valétudinaire Léopold, qui sembla mourir pendant soixante-cinq ans, s'était marié à trois femmes, et avait des enfans. L'inimitié du roi de France lui tenait lieu de politique et de talent, et lui procurait des alliés, des trésors, et presque de la réputation. Il en fit une épreuve remarquable lorsque, à l'occasion de la guerre des Turcs, il proposa aux électeurs de nommer roi des Romains son fils Joseph. Cette faveur inouïe, pour un enfant de douze ans, fut accordée avec une telle précipitation, que Louis XIV n'eut pas même le temps d'en embarrasser les préparatifs. Ainsi fut dissoute en un moment cette longue trame, si péniblement ourdie, et si chèrement payée. Après tant de triomphes, après tant de sang versé, l'impérieux conquérant se trouva en Allemagne avec beaucoup moins d'influence que Louis XIII et que Louis XV. Tout manqua à celui qui avait abusé de tout.

Ici se terminent, à proprement parler, les tentatives de Louis XIV pour mettre sur sa tête ou sur

celle de son fils la couronne impériale. Les revers et les avantages de la guerre, qui finit à Riswick, furent trop balancés pour nourrir une espérance si démesurée; et la guerre plus terrible qui ouvrit le dix-huitième siècle pour la succession d'Espagne, entraîna Louis XIV vers des intérêts bien différens. Le roi des Romains prit donc sans difficulté les rênes de l'Empire, à la mort de son père; mais il mourut lui-même peu d'années après, en 1711, laissant pour héritier l'archiduc Charles son frère, qui disputait alors à Philippe V le sceptre des Espagnes. Cet événement sauva la France, malgré le roi, dont la politique, véritablement aveugle, entreprit de contrarier l'élection de Charles, comme si l'élévation de cet archiduc ne devait pas être le signal auquel l'Europe l'abandonnerait dans ses prétentions bien autrement importantes sur l'héritage de Charles II.

A la vérité Louis XIV ne sollicita point alors pour lui ni pour sa famille, mais il offrit en quelque sorte au premier venu, ami ou ennemi, ce qu'il n'était nullement en son pouvoir de donner. C'est ainsi qu'il fit tour à tour proposer l'Empire au duc de Hanovre, au nouveau roi de Prusse, et à l'électeur de Saxe. Mais ce vieux monarque, chargé des affronts d'Hochstet et de Ramillies, s'aperçut bientôt de l'accueil que la politique réserve au malheur, et partout on refusa froidement la vaine fumée qu'il colportait chez ces ambitieux. Ceux qui ne savent pas combien la religion a

peu de poids dans les balances diplomatiques, pourront s'étonner qu'un roi si dévot ait voulu reposer sur des têtes protestantes la dignité impériale, et ils se souviendront que le cardinal Mazarin rejeta vivement l'idée d'une telle profanation, quelle que fût en matières de foi sa parfaite indifférence. Enfin Louis XIV, réduit lui-même à attendre son salut d'une bataille, envoya jusque chez les Turcs remuer la folle ambition et les intrigues de Charles XII, prisonnier à Bender, et c'était une scène bien singulière que la conspiration de ces deux ombres contre la volonté de l'Europe, qui appelait Charles VI à l'Empire. Il y fut en effet porté par la diète, à l'unanimité, en l'absence des deux électeurs de Bavière et de Cologne, qui étaient alors chassés de leurs États, et mis au ban de l'Empire comme des traîtres.

Les traités d'Utrecht et de Rastadt couvrirent d'une pacification apparente tant de jalousies et de ressentimens, et furent plutôt des trèves accordées à la misère des peuples, qu'une sincère réconciliation. Tandis que le maréchal de Villars signait la convention amicale de Rastadt, le roi concluait secrètement avec l'électeur de Bavière, le 20 février 1714, une alliance intime, dont l'article 3 contient la clause expresse de ne faire élire pour empereur ou pour roi des Romains, nul autre que ce même électeur. Ainsi vaincus par la fortune, sans être éclairés par l'expérience, ces princes se consolaient encore au bout de leur carrière

par de sinistres rêves. Peut-être leur impuissance se crut-elle vengée en laissant après eux des semences de discordes, apprêtées par leurs mains, et qui ne se développèrent que trop pour le malheur des deux pays.

J'ai complété, par ces derniers détails, le récit de tout ce qui eut rapport, dans le règne de Louis XIV, à la succession des empereurs. Si on a vu dans cette esquisse des tourmens inutiles, et des prétentions immodérées naître en France d'un pouvoir trop absolu, on a dû être frappé bien davantage des fréquens périls où s'exposait l'Allemagne par le gouvernement incertain de sa féodalité princière. Il faut, dans la constitution moderne de l'Europe, que tout État dont la royauté sort d'un scrutin se résigne à être la proie des troubles et des trahisons du dedans, et le jouet des convenances et des ambitions du dehors. Un peuple jaloux de sa conservation préférera les chances quelquefois bizarres de l'hérédité, aux maux inévitables de l'élection, et si ce dernier système s'était maintenu dans l'empire germanique, c'est que, depuis long-temps, il y était devenu presque illusoire. Les abus, qui détruisent les bonnes institutions, ont le fâcheux privilège de faire subsister les mauvaises.

N° IV.

JEAN-BAPTISTE COLBERT,

NÉ A REIMS LE 29 AOUT 1619;

MORT A PARIS LE 6 SEPTEMBRE 1683.

Si Mazarin laissa en mourant quarante millions à ses héritiers, et des coffres vides à la France, n'en soyons pas surpris; car cet avare étranger avait livré les finances du royaume à Fouquet, et confié les siennes à Colbert. Ce dernier, fils d'un marchand de draps de la ville de Reims, employé d'abord à Lyon dans une maison de commerce, et ensuite à Paris dans le bureau des parties casuelles, fut donné à Mazarin pour écrire sous sa dictée (1); ses talens et sa probité sub-

(1) Outre les mémoires du temps, les archives du gouvernement et les traditions de famille, divers ouvrages fournissent des documens sur Colbert et son administration. Les plus précieux se trouvent dans les *Comptes rendus* de Mallet, premier commis des finances sous le contrôleur général Desmarets; dans les tomes II et III de l'édition in-12 des *Recherches et Considérations* de Forbonnais, inspecteur général des manufactures; dans les *Mémoires* de Charles Perrault, premier commis des bâtimens du roi, et dans quelques notes de *l'Ombre du grand Colbert*, par Lafont de Saint-Yenne.

juguèrent les défiances du cardinal, peu accoutumé à rencontrer de pareils hommes. Son intendant Joubert

Viennent ensuite deux *Vies de Colbert*, l'une publiée en 1690 par un anonyme, et l'autre par d'Auvigny, dans ses *Hommes illustres de la France*. Il faut se défier de toutes deux, la première n'étant qu'une satire où Colbert est travesti en malhonnête homme, et la seconde un fade panégyrique, où l'on va jusqu'à en faire un philanthrope larmoyant. L'*Éloge de Colbert*, couronné par l'Académie française, est un morceau éloquent, mais peu historique, où l'on apprend moins ce qu'a fait Colbert, que ce que ferait M. Necker s'il était ministre. Le *Tableau du ministère de Colbert*, attribué à M. Bruny, directeur de la compagnie des Indes, n'offre qu'une déclamation médiocre, et il faut en venir aux *Particularités sur les ministres des finances*, de M. de Montyon, pour trouver un résumé substantiel des faits et des jugemens relatifs à Colbert. Grosley, homme curieux et investigateur, a découvert dans des papiers originaux quelques détails sur la famille des Colbert, et il les a consignés dans ses *Mémoires sur les Troyens célèbres*, qui font partie de ses œuvres inédites, publiées en 1812. Suivant les documens de Grosley, les Colbert étaient une famille de marchands établis à Troyes et à Reims, et ayant des alliances dans la robe. A la fin du seizième siècle, et au commencement du suivant, le personnage le plus considérable de cette famille était Odart Colbert, commerçant à Troyes, et ayant en outre une société à Lyon, avec Mascrany, et une autre à Paris avec Lamagna. C'est ce dernier qui, à la recommandation d'Odart, présenta Jean-Baptiste Colbert au cardinal Mazarin, dont il était l'ami, le compatriote et le banquier. Grosley rapporte une lettre de

étant mort, il en assigna la place à Colbert, l'admit dans ses confidences, le nomma l'un de ses exécteurs

Simon Colbert à Odart, du 28 octobre 1604, où, parlant du nommé Argentier de Troyes, il s'exprime ainsi : « Je l'ai trouvé bien insolent depuis qu'il est secrétaire du roi, quoiqu'il n'ait pas plus de noblesse que nous. » Cela n'empêcha point, lorsque Colbert fut ministre, qu'on ne le fît descendre d'un chevalier Colbert, Écossais, établi et enterré à Reims, vers le treizième siècle. Saint-Simon ne manque pas de dire que c'était une fable, accréditée par la vanité du marquis de Seignelay; que toute la cour s'en moquait, et que Colbert en riait lui-même. La véracité de Saint-Simon est bien suspecte, et je n'ai point l'intention de débattre la généalogie dont il s'agit, car je sais de reste que tout contrôleur général est né gentilhomme dès qu'il le veut. Peut-être aujourd'hui préférerait-on tirer son origine d'un bon négociant français, plutôt que de l'un de ces demi-sauvages dont la race croupissait encore, il y a soixante ans, dans les masures de la Calédonie; mais Colbert, qui maria ses filles à trois ducs et pairs, était trop calculateur pour ne pas mettre à profit les préjugés de son temps. Saint-Simon lui accorde d'ailleurs une noblesse supérieure au hasard de la naissance. Il signale le caractère énergique de tous les membres de cette famille, et nous dit que le courage des Colbert avait passé en proverbe à la cour : observation d'autant plus digne de foi qu'elle s'est bien vérifiée dans nos dernières guerres, où nous avons vu trois frères Colbert entrer généreusement dans nos armées, et, par la bravoure, le désintéressement et l'amour de la patrie, soutenir la réputation attachée à l'un des plus beaux noms de la France.

testamentaires, et le fit connaître au roi sous des rapports avantageux; en sorte qu'au décès de Mazarin, l'intendant de ce ministre se trouva l'intendant de Louis XIV; et celui qui, pour flatter l'avarice de son premier maître, lui avait rendu un compte si exact de la basse cour de Vincennes, s'empara, autant par son mérite que par son manège, des principales affaires de l'État, sous le titre insolite de *contrôleur-général.*

Ses deux premières opérations, la chambre de justice et le procès de Fouquet, n'attestèrent pas sa modération. L'établissement d'une chambre de justice est une banqueroute armée, où le pouvoir reprend par la violence ce qu'il a perdu par l'impéritie. On supputa que, pendant les cinq dernières années, les traitans avaient gagné quatre-vingts millions, et leurs bénefices furent érigés en crimes. Tous les abus qui accompagnent d'ordinaire ces sortes d'avanies, où l'on prélude par des supplices pour arriver aux spoliations, se reproduisirent fidèlement. Si Colbert, par son naturel sévère, seconda trop cette violation de la foi publique, il travailla du moins le reste de sa vie à prévenir le retour d'un si déplorable expédient.

En délivrant la France d'un déprédateur aussi accrédité que Fouquet, Colbert mérita la reconnaissance publique; mais il n'a point été absous d'avoir enveloppé son rival de perfidies, de lui avoir choisi ses ennemis pour juges, et fait enlever sa défense des

presses de l'imprimeur. La passion l'emporta si loin, que M. de Turenne, qui n'était rien moins qu'un homme à bons mots, ne put s'empêcher de dire: « Je crois que M. Colbert a plus d'envie que Fouquet soit pendu, et que M. le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas. » Deux amis de Fouquet malheureux, Pélisson, qui abjura sa religion, fut comblé des faveurs de la cour; et La Fontaine, qui n'avait rien à abjurer, en fut oublié toute sa vie. La postérité les a traités différemment (1).

(1) Après le jugement de Fouquet, une partie de son procès fut imprimée furtivement en douze volumes; mais en 1668, on publia sans nom de lieu, ni d'imprimeur, un treizième volume in-12, de trois cent cinquante-six pages, intitulé *Conclusion des défenses de M. Fouquet.* On dit qu'il est rare et ne se trouve point à la Bibliothèque du Roi. Il contient le grand interrogatoire que Fouquet subit à Vincennes, et qui dura vingt jours, un récit fait par cet accusé des vexations qu'il a souffertes dans son procès, depuis le 5 septembre 1661 jusqu'au 9 novembre 1662; enfin d'autres pièces secrètes et curieuses. J'ai pensé que quelques détails, tirés de cette source peu connue, intéresseraient le lecteur.

Lorsque Fouquet fut arrêté, il était complètement insolvable. Ses propriétés n'atteignaient pas à la valeur de trois millions, et ses dettes dépassaient douze millions; mais il prétendait que quelques-unes avaient été contractées pour le compte du roi. Il évaluait à cinquante millions la succession de Mazarin.

On eut l'indignité de produire dans son procès des billets

Considérons l'athlète qui avait si rudement balayé l'arène. Colbert était un homme sec et de petite taille, avec des manières communes, des sourcils noirs et épais, et des yeux caves, durs et perçans. Sa tête chauve s'abritait sous une large calotte. L'habitude

de femmes et des lettres de galanterie; mais il soutint toujours que c'étaient des pièces fausses et supposées par ses ennemis.

Il montra dans sa captivité à la Bastille beaucoup de repentir et de piété. Trois jours par semaine, il jeûnait volontairement au pain et à l'eau, et couchait sur la paille. Son gardien le trouva dans cet état lorsqu'il vint le chercher dans la nuit pour monter sur la plate-forme, et voir cette comète de 1664, dont Bayle a fait une époque fameuse de l'histoire de la philosophie.

A la dernière séance de la Commission où il fut jugé, Fouquet protesta en larmes de son innocence, et invoqua un crucifix qui était dans la salle, avec une éloquence et un pathétique qui émurent plusieurs des commissaires.

Deux chefs d'accusation lui étaient adressés, la haute trahison et le péculat.

Il se défendait victorieusement de la haute trahison, en prouvant : 1° qu'il avait acheté Belle-Isle malgré lui, et de l'ordre du cardinal; 2° qu'il y avait entretenu une garnison de cent Suisses par nécessité, à l'exemple des précédens propriétaires, avec l'autorisation formelle du roi, et pour se garantir d'un coup de main de la part du cardinal de Retz et de sa famille, qui prétendaient avoir des droits sur cette place; 3° que constamment et plus de cent fois, il avait offert de remettre à Mazarin, au roi, ou à qui l'on voudrait, cette propriété onéreuse.

des refus avait formé sur son front un pli sinistre dont le mouvement glaçait d'effroi les solliciteurs. Il apparaissait dans ses audiences tellement impassible et taciturne, qu'un jour une femme impatientée lui cria : « Au moins faites-moi signe que vous m'enten-

Quant au péculat, il donna des explications curieuses. Il dit que le roi avait commandé aux ministres d'obéir à Mazarin ; que le cardinal leur donnait ses ordres verbalement, et jamais par écrit, et qu'aucun d'eux n'eût osé en demander dans une autre forme, même pour les plus grandes affaires ; il raconta qu'il portait fréquemment, soit lui-même dans sa voiture, soit par l'entremise d'hommes de confiance, des sommes d'or qui étaient introduites en secret dans la chambre de Mazarin, où elles étaient reçues, soit par lui seul, soit par Barnouin, son valet de chambre, sans que ni l'un ni l'autre en donnassent jamais quittance. Il ajouta qu'on avait dû trouver dans les coffres du cardinal des masses d'or considérables.

Il cita ensuite ce fait singulier : Après la mort de Mazarin, Fouquet ayant fait un marché avec des traitans, ceux-ci vinrent lui demander sous quel nom il fallait fournir 300,000 livres de billets, équivalant au profit particulier que le cardinal était dans l'usage de s'attribuer. Fouquet rapporta la chose au roi, et proposa à S. M. de prendre pour elle-même ce bénéfice secret, ce que le monarque accepta. Fouquet fit signer les billets, et le roi les mit dans sa cassette.

Fouquet fortifia encore cette partie de sa défense au dernier interrogatoire que lui faisait subir le chancelier en personne dans la séance du jugement. Pour constater la dépendance où Mazarin tenait les ministres, il rappela au chancelier qui l'interrogeait, que souvent, sur l'ordre du cardinal,

dez. » Dans la correspondance de madame de Sévigné, il est appelé *le Nord* par sobriquet ; et un poète crut l'avoir assez désigné par le nom de *vir marmoreus*. Jamais la nature n'avait plus âprement écrit sur les traits d'un homme sa vocation pour être mi-

ledit chancelier avait scellé des lettres sans examen, fait lever des deniers illégalement dans les provinces, et que notamment il avait affermé l'octroi de Gien à des personnes interposées. Le chancelier ne démentit point ces faits qui lui étaient personnels.

Les deux procureurs-généraux de la commission, Talon et Chamillard, conclurent à ce que le surintendant fût pendu pour crime de haute trahison et de péculat.

Il y eut aussi deux rapporteurs, mais ils différèrent d'avis. D'Ormesson regarda l'accusation de haute trahison comme une véritable dérision, indigne d'occuper la justice ; il ne vit aucune preuve de péculat, et dit qu'il faudrait auparavant discuter la succession de Mazarin. Mais il n'en reconnut pas moins dans la gestion de Fouquet beaucoup d'abus et de malversations, et il proposa le bannissement perpétuel avec confiscation de biens.

Saint-Hélène, le second rapporteur, qu'on avait tiré du parlement de Normandie, trouva au contraire toutes les preuves suffisantes; mais comme dans la hiérarchie des crimes, la haute trahison lui semblait primer le péculat, il demanda contre Fouquet la décapitation au lieu de la potence, qui plaisait davantage à MM. du parquet.

Les commissaires se partagèrent entre les deux rapporteurs. Neuf voix seulement furent pour la peine de mort, et treize pour le bannissement avec confiscation. Ce résultat étonna

nistre des finances. On le vit insensible à la satire, sourd à la menace, incapable de peur et de pitié, cachant sous le flegme un naturel colère et impatient. Sa conception était lente, mais les idées en sortaient nettes et bien exprimées. Si, avant de résoudre, il

les ennemis de Fouquet qui lui avaient trié des juges dans tous les coins de la France, à Metz, Pau, Rennes, Dijon, Aix, Bordeaux, Rouen, Grenoble, Toulouse, Paris, et entre lesquels siégeaient le chancelier, et Pussort l'oncle de Colbert. Il est vraisemblable que la fureur avec laquelle on avait étouffé la défense de l'accusé, et violé toutes les formes en enlevant et mutilant ses papiers, lui concilia plusieurs des commissaires.

Louis XIV aggrava cette condamnation, juste au fond, mais illégale dans sa forme. Il commua le bannissement en une prison perpétuelle, et fit enfermer durement Fouquet dans la citadelle de Pignerol, où commandait un parent de Le Tellier. Il exila la mère, le frère, la femme, la fille et le gendre du prisonnier, et même un de ses parens, avocat-général au grand conseil, qui n'avait pas sollicité les juges avec assez de respect. Le bon plaisir du roi retint à la Bastille le médecin et le valet de chambre de Fouquet.

Le surintendant n'était certainement ni un traître, ni un voleur; mais un étourdi, un dissipateur, un lâche complaisant, un courtisan très-corrompu, qui se jeta tête baissée dans le désordre financier dont ne pouvaient se passer la ruse et la cupidité de Mazarin. Quant aux causes réelles de la puissance absolue et de l'inviolabilité du cardinal, c'est un mystère qu'il appartiendra peut-être un jour aux historiens de découvrir.

consultait avec soin et bonne foi, il exécutait ensuite despotiquement, et brisait les oppositions avec outrage et brutalité. Trois qualités le soutenaient : un jugement parfait, une volonté de fer et un travail infatigable. Ces trois ressorts recevaient le mouvement d'une ambition effrénée, et le jeu en était protégé par une dissimulation que les plus vieux courtisans eussent enviée, et dont son propre confident, Charles Perrault, demeurait confondu.

Cependant un tel ministre ne semblait pas propre à captiver long-temps un roi de vingt-deux ans, fier, brillant, dissipé, ami de la magnificence, de la gloire et des plaisirs. Le rôle obscur d'un fournisseur d'argent n'eût pas satisfait Colbert. Il imagina d'acheter la charge de surintendant des bâtimens, qui le mettait en contact avec les goûts et les passions du monarque, et lui procurait l'influence domestique, qui seule assure le crédit dans les gouvernemens absolus. Cette charge fut en effet le contre-poids qu'il opposa aux progrès de son rival ; et Louis XIV, partagé entre deux passions et deux hommes, épuisa tour à tour les trésors de la France pour les soldats de Louvois et pour les architectes de Colbert. Aussi, à peine celui-ci eût-il fermé les yeux, que Louvois s'empara de la surintendance des bâtimens, malgré la survivance donnée au second fils de Colbert, et que, dès la première année, il jeta quinze millions dans ce fastueux abîme. Rien sans doute n'était plus abusif que la réunion des

bâtimens et des finances entre les mains du même chef; mais nous devons probablement à cette faute le ministère de Colbert, et peut-être est-il des pays où le bien ne saurait se faire que par abus. Quoi qu'il en soit, Colbert enseignant l'administration au roi, dont l'esprit était resté sans culture, gagna sa confiance; mais le fond de noblesse et de grandeur qu'il trouva dans le jeune prince dut le porter lui-même à un ordre d'idées et d'inspirations inconnues sous le toit de Mazarin. On peut dire que si Colbert éclaira l'esprit de Louis XIV, Louis XIV éleva l'ame de Colbert. Tout le contraire s'était passé sous le règne de son aïeul, où le bon Henri redressait l'esprit de son ministre, tandis que Sully arrachait son maître aux passions toujours prêtes à le rabaisser.

Suivons maintenant d'un regard rapide ce ministère de vingt-deux années, égal aux travaux d'un siècle et aux efforts de plusieurs génies. Sa durée se partage en deux moitiés, où Colbert règne dans la première, et lutte dans la seconde. L'ordre succède au chaos; les traitans sont détrônés, les aliénations révoquées; les anoblis, les privilégiés, les moines, soumis à des recherches; des règles établies; les comptables amenés de force à une discipline implacable, et l'intérêt légal de l'argent réduit au denier 20. Quelquefois la faux du cardinal de Richelieu semble encore se mouvoir. Sous prétexte de régulariser les octrois des villes, on en usurpe la moitié; des offices sont suppri-

més sans indemnité, et des gages diminués arbitrairement; on confisque ou l'on réduit les rentes, et les créanciers qui se plaignent sont jetés dans les prisons. A travers ces procédés, qui ne furent ni tous justes ni tous blâmables, une grande amélioration financière s'opéra. A la mort de Mazarin, les revenus étaient de 84,222,096 l.; les charges de 52,377,184 l.; et ce qui arrivait au trésor royal de 32,845,041 liv. Mais, à la mort de Colbert, malgré les deux guerres qu'on avait soutenues, les revenus s'élevaient à 116,053,374 liv.; les charges se réduisaient à 23,375,274 l.; et le trésor royal recevait 92,678,100 l. J'ai eu sous les yeux les comptes en recette et dépense rendus chaque année par Colbert à Louis XIV, depuis 1662 jusqu'en 1675, ainsi que le projet des dépenses annuelles, que nous nommons à présent *budget*. Le premier article de tous ces états contient la situation où Fouquet avait laissé les finances, et le montant des aliénations qu'il avait faites des revenus du royaume. Ce parallèle reproduisait chaque année aux regards du roi les torts du surintendant, et les succès du nouveau ministre. Si c'est de l'adresse, la vérité l'excuse; si c'est de l'orgueil, il était permis après tant de services.

Pour satisfaire aux besoins d'un règne qui se disposait à de grandes choses, Colbert ne voulut pas du crédit public. Il en connaissait peu la théorie, et sa mutilation des rentes prouve combien il en mépri-

sait les ressources. Un sentiment confus lui apprenait que ce ressort de la confiance est incompatible avec le pouvoir absolu, et redoutable dans un gouvernement ambitieux. Lorsque, pendant la guerre de Hollande, Lamoignon eut décidé le conseil à l'ouverture d'un emprunt, Colbert, rendu prophète par la colère, dit à ce magistrat : « Connaissez-vous comme moi l'homme auquel nous avons affaire. Vous venez d'ouvrir une plaie que vos petits-fils ne verront pas refermer; vous en répondrez à la nation et à la postérité. » Réduit aux impôts, il préféra les taxes sur les consommations à celles qui se perçoivent sur les terres, et au moyen de la spoliation des octrois, du développement des *aides*, et d'un exercice sur les papeteries, il doubla vingt fois le produit des contributions indirectes. En même temps il négligea les *tailles* qu'il avait trouvées à 53,000,000 liv., et qu'il réduisit, dès l'année 1680, à 32,600,000 liv. Il détestait cet impôt roturier, oppressif, mal assis, rebelle aux extensions, et rongé de plus en plus par les privilèges des gens d'église, des nobles vrais ou faux, et d'une lèpre de quarante-six mille offices. Cet allègement de la *taille*, joint à une imperceptible diminution de la *gabelle*, et à un mince encouragement du commerce des bestiaux, compensa mal le tort que Colbert fit pendant sa vie à l'agriculture. Préoccupé du bien-être de ses fabriques, il y sacrifia l'intérêt agricole, non-seulement par la défense de l'exportation des grains, sus-

ceptible d'être justifiée en certains cas, mais encore en se servant de l'aveugle routine des tribunaux pour en prohiber le commerce, le dépôt et la circulation dans l'intérieur. Dès lors on cessa de défricher les landes, et la culture des terres médiocres fut abandonnée. En cherchant le bas prix avec obstination, le ministre trouva la stérilité, et causa plusieurs disettes. Forbonnais, quoique favorable à Colbert, ne peut dissimuler que la liberté d'exportation, qu'on se hâta de rétablir après lui, fut le salut des laboureurs désespérés. Mais, en considérant combien dans la suite le commerce a vivifié les productions du sol, la Cérès française doit pardonner au grand homme une erreur moins durable que ses bienfaits.

Colbert était un esprit grave, positif, prévoyant, essentiellement régulateur, qui a laissé dans sa marche des traces profondes, parce qu'il procédait par des lois plus que par des commandemens : celles qu'il fit sur la comptabilité sont excellentes. Ses réglemens sur les perceptions paraissent durs et minutieux, mais ils détruisirent les violences et l'arbitraire. Dans les matières de finances et d'administration, il se montre aussi jaloux d'instruire que d'ordonner, et ses préambules lumineux demandent la conviction avant l'obéissance. Il fait dresser les premières tables statistiques de population qu'ait vues l'Europe; et il envoie chercher et recueillir dans tout le royaume les chartes et les monumens historiques.

Affermi par la confiance du roi et par la nullité du chancelier, il forma cette commission d'où sortirent les ordonnances de la procédure civile, de l'instruction criminelle, du commerce, des eaux et forêts et de la marine. Les bornes d'une notice ne me permettent pas de remarquer ce que le temps a découvert ou introduit d'imparfait dans ces codes célèbres, qui précédèrent la science de l'économie politique. Mais ce fut une idée grande et féconde que de séparer dans des cadres spéciaux des matières jusqu'alors jetées pêle-mêle dans les anciennes ordonnances. L'Europe admira et adopta en partie ce beau travail, qui a surtout fixé sur la tête de Louis XIV le surnom de GRAND, que ses ennemis furent aussi contraints de lui donner; car la gloire du législateur est immuable comme l'empire de la raison, et celle des conquêtes passe comme le hasard et l'injustice. En immortalisant son roi, Colbert excita la jalousie de ses collègues, et fut accusé d'ambition. Par les douanes, il avait saisi la diplomatie; et par les bâtimens, envahi les arts, les sciences et les fabriques. Double ministre des finances et de la marine, il fit encore donner à son frère le département des affaires étrangères, et se mit lui-même à balbutier des mots latins sous un pédagogue, dans l'espoir de devenir chancelier. J'hésite à blâmer cette soif de puissance, dont les effets furent si heureux; et peut-être le sentiment de leur force donne-t-il à certaines ames des inspira-

tions et des devoirs que le vulgaire ne comprend pas.

Colbert servait l'État dans les finances et la législation, à la charge de plaire à Louis XIV dans la surintendance des bâtimens. « Rien ne marque davantage, écrivait-il à ce jeune monarque, la grandeur et l'esprit des princes, que les bâtimens; et toujours la postérité les mesure à l'aune de ces superbes machines qu'ils ont élevées pendant leur vie. » Cette séduction, toute barbare en son style, ne fut que trop bien écoutée d'un roi glorieux; et Colbert, rougissant bientôt de l'agrandissement immodéré de Versailles, en vint à regretter que des *ordonnances de comptant* n'eussent pas au moins caché à la postérité les frais de cette monstrueuse folie. Paris lui doit ses boulevards intérieurs, le jardin des Tuileries, les portes triomphales Saint-Denis et Saint-Martin, des quais, et des établissemens de police et de sûreté. Il fit élever l'Observatoire et la façade du Louvre. Ce dernier monument, déparé à peine par quelques-unes de ces fautes que les écoliers ne font pas, mais qui échappent au génie, est le morceau d'architecture française qui excite le plus de surprise et d'admiration. Nous le devons à la persévérance de Colbert; qui en fit d'avance exposer les plans et les modèles, et laissa par cette publicité une utile leçon aux administrateurs que l'intrigue et la vanité voudraient séduire. Le canal de Languedoc et les arsenaux de Brest, de

Rochefort et de Toulon, sont des monumens d'un autre ordre, qui consacrent la mémoire de ce grand ministre. J'y joindrai l'acquisition de Dunkerque qu'il acheta pour cinq millions des Anglais, ou plutôt de leur infidèle monarque.

Quoique sans lettres et presque sans goût, mais guidé par une raison supérieure, Colbert comprit que le soin de construire des palais emportait l'obligation de favoriser les arts qui en embellissent le séjour. Je ne parle pas de cette somme assez modique qu'il sema dans l'Europe, au nom du roi, entre les mains de quelques étrangers célèbres étonnés de cette prédilection. On peut lire, dans les Mémoires de Perrault, comment cette pointe de libéralité s'émoussa, aussitôt qu'elle eut opéré tout le bruit qu'on en attendait. Colbert fait mieux, il appelle en France des artistes, des savans, des fabricans, et fixe par des institutions cette brillante famille des arts, que, depuis le règne de François I^er^, la discorde et le fanatisme avaient dispersée. L'airain, le marbre et la toile reçoivent de nouveau sur les bords de la Seine les formes magiques de la vie et de la beauté. Nos artistes ont une école à Rome. Une académie de peinture et de sculpture, et une autre d'architecture, les éclairent par la communication des idées, et les affranchissent de l'humiliation des jurandes; une commission, chargée de fournir des relations de fêtes, et des devises pour

les médailles et les tapisseries, devient le noyau d'une troisième académie. Chapelain, qui avait été préféré à Corneille pour la distribution des récompenses, se retrouve encore avec Cassagne et Bourséis à la tête du nouvel établissement, par cette fatalité qui amène constamment la médiocrité sous la main des hommes puissans. Dans le même temps, Colbert tire la Bibliothèque du Roi d'un galetas de la rue de la Harpe, l'établit dans deux maisons voisines de son hôtel, et de seize mille volumes en porte le nombre à quarante mille; tandis qu'avec une égale ardeur il se forme à lui-même une bibliothèque immense et précieuse, dont les seuls manuscrits, que dans la suite son petit-fils vendit au roi, composaient quatorze mille trois cents volumes. Mais un pas plus hardi dans les progrès de l'esprit humain fut la création de l'*Académie des Sciences*. La situation du siècle se peint dans la défense qu'on lui fit de s'occuper de l'astrologie judiciaire et de la pierre philosophale. On y mêla, il est vrai, une section de théologie; mais la Sorbonne jalouse la fit révoquer, et par là rendit aux sciences humaines le seul service qui fût en son pouvoir. Devancé par Richelieu dans l'institution de l'Académie française, Colbert apporta son offrande à ce sanctuaire des lettres. Il la logea au Louvre, engagea le roi à s'en déclarer protecteur, lui assura un fonds pour des droits de présence, et fut élu à une place vacante, où il eut un prédécesseur obscur, appelé *Jean Silhon*,

et un successeur immortel comme lui, Jean La Fontaine (1).

Au ministre qui avait assis l'impôt sur les consommations il fallait un peuple riche, et Colbert ne pouvait l'enrichir que par le commerce. Dès lors, on voit les glaces de Venise, les points d'Angleterre, les bas au métier, les tentures des Gobelins, les draps fins de Louviers, d'Abbeville et de Sedan, les soieries de Tours et de Lyon, les tapis de la Savonnerie, de Beauvais et d'Aubusson, le perfectionnement de l'horlogerie, la restauration des haras, la culture de la garance, les produits variés du cuir, du fer, de l'acier

(1) L'abbé d'Olivet raconte que Colbert fut dispensé par l'Académie française de prononcer un discours de réception; mais voici un passage que j'ai trouvé dans le n° 52 de la Gazette de France, année 1667 : « *De Paris, le* 30 *avril* 1667. Le 21 du courant, le duc de Saint-Aignan ayant été prendre le sieur Colbert en son logis, le conduisit en l'Académie française, établie chez le chancelier de France, laquelle l'avait depuis long-temps invité à lui faire l'honneur d'être l'un de ses membres; et après y avoir été reçu avec les cérémonies ordinaires, il fit un discours à la louange du roi, avec tant de grace et de succès, qu'il en fut admiré de toute cette savante compagnie. » J'avoue que ce fait positif me paraît mériter plus de confiance que l'assertion de l'abbé d'Olivet, qu'on ne saurait au reste vérifier, parce que l'Académie ne possède plus ses registres de l'année 1667; j'aime d'ailleurs à croire qu'un homme d'autant de sens que Colbert n'aurait pas voulu occuper une place dont il lui eût été impossible de remplir le premier devoir.

et des terres argileuses, devenir ses paisibles conquêtes, soit par des acquisitions nouvelles, soit par des développemens imprévus; des logemens, des honneurs, des avances de fonds, des privilèges captivent les fondateurs de l'industrie française, et l'on accorde à leurs prétentions des nuées de réglemens qu'il serait aujourd'hui aussi injuste de blâmer qu'absurde de rétablir, parce que, bons peut-être pour des fabriques naissantes, ils ne sauraient maintenant que les étouffer, comme si on forçait un homme mûr à reprendre les vêtemens de son enfance.

Le soin d'assurer à tant de manufactures des matières premières et des débouchés, est une nouvelle sollicitude de Colbert. Des colonies s'établissent, s'animent, et Québec est fondé; quatre compagnies exploitent les régions de l'Asie, les Indes occidentales, les côtes d'Afrique, et même les mers du Nord; car le monopole, si généralement abandonné de nos jours, suppléait à l'absence des capitaux et des lumières individuelles. Le port franc de Marseille fonda bien mieux notre prépondérance dans le Levant. Colbert, au centre de ce grand mouvement, tient les rênes, excite, dirige, crée les chambres de commerce, les chambres d'assurance, les entrepôts, les transits, et combine ses douanes avec les besoins du monde, et les accidens de la nature et de la politique. Nulle part il ne déploya plus de sagacité, plus de force de tête, plus de variété de connaissances; et son travail pro-

digieux serait inexplicable, si l'on ne savait que ce ministre extraordinaire ne se reposait jamais, et occupait ses commis seize heures par jour. D'ailleurs sa vigilance sévère et son âpre attachement à l'ordre et au bien public ne dédaignaient aucun détail, et le rendaient présent partout. Je n'en saurais mieux donner l'idée que par la citation d'un trait probablement inconnu à la génération actuelle. Colbert se transporte un jour au Jardin du roi, et reconnaît que le terrain destiné aux cultures botaniques a été planté de vignes pour l'usage des administrateurs de l'établissement. Sa colère éclate contre un abus si effronté; il ordonne que la vigne soit à l'instant détruite; et se faisant apporter une pioche, il en commence lui-même l'arrachement avec une véhémence toute patriotique. Un botaniste anglais, appelé Salisbury, fut si charmé de cet acte de vigueur qu'il en consigna le récit dans le second volume de son *Paradisus londinensis*, et que, pour acquitter la dette de la science, il nomma *Colbertia* l'une des plantes de son catalogue.

J'ai encore à parler de cette marine fameuse où Colbert montra tout à coup cent vaisseaux de guerre et soixante mille matelots. Ce fut, dit-on, un prodige, et le mot est malheureusement vrai; car rien n'était moins naturel, et moins proportionné aux ressources réelles de la France. Colbert voulut d'abord une marine protectrice du commerce, et façonnée dans l'esprit hollandais. Mais sa rivalité avec Louvois, le désir

de capter la noblesse, et sa facilité à disposer des finances, le jetèrent loin de ses principes, que son fils Seignelay abandonna bien davantage. Ainsi le privilège, l'orgueil et l'indiscipline montèrent sur nos bords; le point d'honneur, et non l'utilité, s'attacha au pavillon; et au lieu d'une marine docile, économique, auxiliaire, telle que son fondateur la concevait, nous eûmes une marine rivale et chevaleresque, c'est-à-dire le plus dispendieux des contre-sens. La bravoure française et l'habileté de quelques chefs pourront bien y produire çà et là des efforts glorieux, mais sans relever l'institution minée par des vices incurables.

On doit tenir compte à Colbert des obstacles insurmontables que rencontra son génie, et notamment de deux guerres qui furent entreprises malgré ses conseils. Il alimenta la première sans effort; mais la seconde faussa toutes ses mesures. Elle dévasta les colonies, ruina les compagnies de commerce, et laissa aux frais du gouvernement les artistes inoccupés qui voulaient fuir, et les fabriques de luxe qu'on avait peut-être trop favorisées. Colbert fut contraint de revenir à tout ce qu'il avait répudié, aux emprunts usuraires, à la création d'offices onéreux et ridicules, et à près de 300,000,000 liv. de ce qu'on appelait affaires extraordinaires Des impôts furent inventés, tels que le monopole du tabac, la marque de l'or et de l'argent, et même de la vaisselle d'étain; le papier

timbré, qui intéressa le fisc aux abus de la chicane; divers droits sur les boissons et sur les ventes de la halle; enfin le bail des échoppes, qui rendit Colbert l'horreur du peuple de Paris. Mézerai perdit sa pension pour avoir écrit quelles sont en France les conditions légales de l'impôt; et l'on doit remarquer que les maximes de cet historien étaient déjà développées dans le livre des *Économies royales;* en sorte que Colbert ôta sa pension à Mézerai pour les mêmes causes qui la lui auraient fait donner par Sully, tant s'étaient corrompues depuis Henri IV les doctrines de la monarchie tempérée. Le pouvoir absolu, que les ministres de Louis XIV professaient par obligation, était dans le cœur de Colbert. Confident de Mazarin durant la Fronde, il avait pris en haine les formes de la liberté, et le parlement de Paris, dont il travailla efficacement à déprécier les charges. Le temps, au reste, varie l'importance des théories politiques; Colbert, sous Henri IV, n'en aurait pas moins été un habile administrateur; et Sully, vivant sous Louis XIV, eût végété dans la disgrace.

Au lieu de soulager Colbert, le traité de Nimègue aggrava ses peines. Louis XIV, enivré de la gloire militaire, et livré aux captations de Louvois, ne respirait plus que la guerre; des camps de plaisance extrêmement coûteux en retraçaient l'image; la chambre des réunions d'Alsace, et le bombardement de Gênes, en présageaient le retour; enfin la continuation arbi-

traire des impôts, qui devaient cesser à la paix, était le jeu d'un conquérant insensible aux misères que couvrent des lauriers. D'un autre côté, Colbert, qui appréciait le génie manufacturier des protestans, et qui proposait lui-même de leur confier le commerce du Japon, dont les Portugais venaient d'être bannis, voyait avec effroi la persécution graduelle de ces dissidens préparer un second exil de l'industrie française; et déjà l'édit précurseur qui leur interdisait le maniement des deniers publics l'avait privé de ses plus fidèles comptables. Enfin il sentait les dégoûts du roi et le triomphe de son rival. Trop honnête homme pour ne pas gémir, et trop ambitieux pour se retirer, il eut la faiblesse de tenter encore la faveur par un effort plus digne d'un courtisan que d'un grand ministre. Il projeta de consacrer au roi une place magnifique sur le terrain de l'hôtel de Soissons, où l'on voit aujourd'hui la halle au blé. Au milieu d'un vaste bassin, un énorme rocher, chargé de quatre statues colossales de fleuves, devait porter Louis XIV terrassant la Discorde et l'Hérésie. Girardon avait fait le plan de cette montagne de marbre et de bronze, où tout devait être extraordinaire. Mais la mort du ministre nous épargna les frais de cette gigantesque adulation, et les blocs prodigieux qui étaient rassemblés allèrent décorer l'église des Invalides. Usé de travail et de chagrin, Colbert s'éteignit en peu de jours. Sa main mourante refusa d'ouvrir une lettre du roi. « Je ne

veux plus en entendre parler, s'écria-t-il; qu'au moins à présent il me laisse tranquille. Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé dix fois, et je ne sais ce que je vais devenir. » La multitude, pleine d'une fureur dont j'ai dit précédemment les causes, rugissait à sa porte, et attendait son corps pour le mettre en pièces. On ne put l'enterrer que la nuit, et avec le secours d'une force armée. La tombe donna seule le repos à cet administrateur célèbre, dont l'ame, troublée à ses derniers momens, sembla fuir, dans le sein du jésuite Bourdaloue, Dieu menaçant, le roi ingrat, et le peuple irrité.

Dans la perte de Colbert, l'homme privé fut peu regretté. Sa dureté et sa défiance repoussaient également les vrais et les faux amis. On le croyait égoïste, peu serviable, et n'usant de son crédit que pour lui-même, « et tout au plus pour ses enfans, » ajoutait madame de Sévigné. Au milieu de sa famille, il se piquait d'être justicier sévère, et châtiait par le bâton l'indocilité de six fils, trop vains de sa fortune. Outre les dignités de l'Église, de l'armée et de la cour accumulées sur la tête de ses parens, il laissa une succession de dix millions, qui en feraient vingt de nos jours. Il s'était d'ailleurs bâti à Sceaux une résidence toute royale, comme Louvois l'avait fait à Meudon. Cette extrême richesse, qui ne rendit point sa probité suspecte, s'explique par la haute libéralité de Louis XIV, et par une certaine âpreté de gain et d'é-

cononie, que la délicatesse actuelle de nos mœurs ne permet plus aux hommes publics. Colbert était religieux; il avait fait imprimer un bréviaire à l'usage de sa famille, et le récitait en voiture dans ses voyages de Versailles. C'était une dévotion sincère, mais moulée sur conscience de courtisan, et qui n'empêcha pas ce sage ministre d'aller au monastère de Chaillot enlever mademoiselle de La Vallière des autels de Dieu, pour la remettre dans les bras du roi.

Considéré comme ministre, Colbert étonne l'imagination et commande la reconnaissance. Le jugement sur de tels hommes appartient à la postérité plus qu'à leurs contemporains. Des torts qu'on lui reproche, quelques-uns sont à lui, d'autres à son siècle, et plusieurs à son maître. Ses erreurs mêmes furent utiles, et les économistes en les découvrant ont moins ébranlé qu'épuré sa gloire. La pauvre France des châtelains et des ligueurs sortit de ses mains la France élégante et immortelle des arts, des lois, de l'industrie, de la richesse et des chefs-d'œuvre. Son ministère figure au milieu du règne de Louis XIV comme ces merveilleux étés du Nord, qui, resserrés entre deux longs hivers, accomplissent en peu de mois tout le travail de la nature. Vu de plus loin, et dans ses résultats, il s'agrandit encore; car c'est bien de Colbert que découlent les trois puissances sous lesquelles gravite aujourd'hui le monde intelligent: puissance de l'administration, dont avant lui l'art était in-

connu; puissance de la propriété mobilière, source de lumières et d'activité, seule capable d'achever la civilisation que commence la propriété foncière; enfin, puissance de l'opinion publique, aussi essentielle au gouvernement des sociétés que la raison à la conduite des individus. Je doute que l'impulsion donnée au quinzième siècle par Christophe Colomb, et au seizième par Luther, ait égalé le mouvement décisif dont les choses humaines ont été frappées par l'influence de Colbert.

N° V.

OBSERVATIONS

SUR LE MARIAGE DE LOUIS XIV ET DE MADAME DE MAINTENON.

Il est à peu près avéré pour nous que Louis XIV épousa secrètement madame de Maintenon, quoiqu'il n'ait existé aucun instrument matériel de cette union. Quatre ou cinq personnes en furent les confidens; quelques courtisans la soupçonnèrent; Dangeau n'osa même pas la confier à ses souvenirs; enfin si elle est seulement à nos yeux un mariage clandestin, condamné par l'Église, elle fut pour tous les contemporains un commerce réprouvé par les mœurs.

Louis XIV se débattit long-temps dans une chaîne dont il rougissait. On n'en saurait douter, d'après l'anecdote suivante, qui explique la disgrace de ce duc de Créqui, si connu par son ambassade de Rome. Plusieurs années avant que le nom de madame Scaron fût parvenu jusqu'à Louis XIV, la cour était à Saint-Germain. On s'occupait beaucoup alors de sorciers et de divination. Le roi ne fut pas dans la suite exempt de cette faiblesse. On connaît le voyage mystérieux du maréchal-ferrant de Salons, et l'audience qu'il lui donna; on sait qu'il recevait à toute heure le prieur de Corbière, astrologue en titre de M. de Louvois. Mais à l'époque dont nous parlons, il s'intéressait peu à ces jongleries, moins par réflexion que par la légèreté de son âge.

Quoi qu'il en soit, il fut instruit que des courtisans qui habitaient l'étage supérieur du château, devaient y faire venir une fameuse devineresse de Paris; il eut la curiosité de l'entendre, et la société consentit à l'admettre bien déguisé dans son petit sabbat. Quand son tour de consulter fut venu, la magicienne l'envisagea attentivement, et lui dit « qu'il était marié, « mais galant et à bonnes fortunes; qu'il deviendra « veuf, et qu'il se prendra de passion pour une veuve « surannée, de basse condition, et le rebut de tout « le monde; qu'il l'épousera, et aura un tel aveuglement pour elle, qu'elle le gouvernera, et le mènera « toute sa vie par le bout du nez. » Le roi s'échappa

suffoquant de rire, et descendit dans son appartement.

La première personne qu'il rencontra fut le duc de Créqui avec qui il vivâit familièrement. Il se hâta de lui raconter mot à mot le discours de la sibylle. Tous deux s'égayèrent à l'envi sur l'ineptie de la sorcière, sur la crédulité de ses dupes, et sur le bon tour que le roi lui avait joué; faisant d'ailleurs l'un et l'autre les plus plaisans commentaires du sort magnifique qu'elle avait promis au monarque. Mais quand dans la suite la mort de la reine, et l'engouement de Louis XIV pour madame Scarron, eurent réalisé une prédiction si absurde, cette scène bouffonne se représenta sans cesse au roi humilié. Il n'osa lever les yeux devant Créqui, évita soigneusement sa présence, et ne lui adressa plus ni un mot ni un regard. Ce courtisan ambitieux comprit que son malheur était irréparable; et précipité au tombeau par le chagrin, il révéla en mourant au pieux Charmel, la cause singulière de son martyre.

On a recherché les causes de l'empire de madame Scarron sur Louis XIV. Elle était âgée plus que lui de trois années moins trois jours, et à l'époque présumée de leur mariage, elle avait cinquante ans et le roi quarante-sept. Mais elle lui était infiniment supérieure en esprit, en instruction, et surtout dans cette habitude de finesse et de dissimulation que son naturel froid et prudent lui rendait facile, et dont toutes

les positions de sa vie depuis le berceau jusqu'à la mort lui firent une nécessité.

Sans ajouter foi à tout ce que la malignité débita sur les intrigues de sa jeunesse, on peut tenir pour avéré 1° qu'elle vécut dans la compagnie des plus aimables libertins du siècle; 2° qu'elle fut amie intime de Ninon de Lenclos, passa plusieurs fois la nuit chez elle, et partagea le lit de cette femme qui renouvelait parmi nous le personnage des plus séduisantes courtisanes de l'antiquité; 3° qu'elle fut dix années la femme du grotesque Scarron. Il est permis de croire qu'elle ne sortit point de ces trois écoles sans posséder ce fonds d'art et de complaisances, avec lequel une personne d'un âge mûr, mais d'une beauté bien conservée, doit subjuguer un homme que les plaisirs ont énervé.

Saint-Simon ne nous laisse pas ignorer que tel était l'état du roi. Livré de bonne heure à lui-même sans guide et sans surveillans, il s'abandonna à des jouissances précoces et immodérées, si bien que la nature ne tarda pas à tromper ses désirs; de mauvais conseils le portèrent à la violenter par des ressources pernicieuses. Il y avait alors à Paris un fameux appareilleur, nommé Lavienne, qui tenait une maison de bains, et fournissait aux débauchés du grand monde des secrets de sa composition pour rendre aux organes épuisés une puissance passagère. Le roi s'en servit, et en fut si content qu'il attacha Lavienne au ser-

vice le plus intime de sa personne, le fit son premier valet de chambre, et le garda toute sa vie. Je ne puis me défendre de faire ici une réflexion qui frappera tous les esprits. De nos jours le choix d'un personnage aussi infame que ce Lavienne, serait un scandale dont le prince le moins délicat ne concevrait pas l'idée. Cependant, puisque Louis XIV le fit et y persista, il faut en conclure qu'il y avait alors dans les mœurs générales une grossièreté que nous en avons bannie, ou dans les classes élevées un dédain de l'opinion publique bien caractérisé.

A ce moyen d'ascendant que je viens de laisser entrevoir madame de Maintenon en joignit un autre d'une nature toute différente. Elle s'empara de la direction de la conscience du roi. Agissait-elle de bonne foi, par zèle et tendresse apostolique? ou ne faisait-elle de la religion qu'un artifice intéressé? Madame de Maintenon est une femme que je ne puis me résoudre ni à croire sur sa parole, ni à condamner sur des présomptions. Mon jugement reste donc incertain sur l'intention, mais le fait n'est pas équivoque. En voici la preuve dans ce passage si naïf et si singulier de sa lettre au cardinal de Noailles, du 9 septembre 1698: « Je ne puis m'empêcher de me dire : Que deviendra « le roi, si je meurs avant le Père de La Chaise? » On rirait volontiers de ce casuiste en jupes, et de sa rivalité pédantesque avec le confesseur, si à côté de cette lutte n'était la puérile soumission du monarque aux

décisions doctorales de sa gouvernante. Ce rôle pitoyable supposait nécessairement dans lui une complète ignorance de la religion, et un jugement fasciné par des craintes superstitieuses.

En résumant ces observations, on peut dire que le mariage du roi fut le résultat de deux impulsions : de l'amour qui le portait à posséder madame Scarron, et de la dévotion qui le lui défendait sans l'aveu de l'Église. Mais un sacrement furtif n'avait résolu la question qu'à moitié; car il est évident qu'un mariage clandestin ne diffère point en scandale du concubinage. Aucune raison d'État n'excusait d'ailleurs cette violation des mœurs publiques, puisque Louis XIV ayant assuré la succession par la naissance de son fils et de ses petits-fils, il était fort indifférent qu'il épousât ou n'épousât pas une femme de l'âge de madame de Maintenon.

On pense bien que cette dernière désira fort la publicité de son mariage, et employa pour y parvenir tous les artifices de l'amour et des scrupules. Mais ses intrigues échouèrent toujours contre l'orgueil invétéré du roi. Il feignit de consulter des casuistes, moins comme des arbitres que comme des auxiliaires contre les sollicitations de sa maîtresse. Ils avaient à opter entre la faveur de Louis XIV et celle de madame de Maintenon. Dix années plus tard, le choix aurait pu être douteux; mais il ne l'était point alors. De Harlay, Bossuet, Fénélon et le Père La Chaise, au-

torisèrent pour le roi une clandestinité qui était dans tout autre un scandale criminel.

Cette décision n'étonne pas, parce qu'il y a eu de tout temps une religion frelatée à l'usage des grands; mais ce qui est bizarre, c'est la méprise qui a fait vanter par plusieurs écrivains, comme un acte de courage, ce qui ne fut réellement qu'une complaisance de prélats de cour. La répugnance de Louis XIV à déclarer son mariage était trop évidente. Aussi Louvois, si habile à flatter les penchans de son maître, ne manqua pas de combattre cette déclaration avec une emphase et une chaleur dont il était bien sûr que ce prince lui saurait gré.

Le pauvre duc de Grammont ne calcula pas si bien. Il avait épousé, à l'insu de sa famille, une aventurière sans naissance et sans mœurs. Il s'imagina qu'il donnerait au roi un exemple agréable et encourageant, s'il publiait une alliance si abjecte. Il le fit donc hardiment; mais le roi fut choqué de l'intention, et madame de Maintenon très-blessée du parallèle. Le duc et la fille Lacour, la nouvelle duchesse, furent punis par une disgrace complète de ce dévouement maladroit.

Au reste ce mariage secret, joint à l'âge et à la dévotion, mit fin aux galanteries du roi, et madame de Maintenon ferma sévèrement toute avenue à ses affections les plus innocentes. Il me semble que les historiens ont beaucoup trop dissimulé une circonstance

qui, sans excuser les désordres précédens du monarque, doit au moins atténuer ses torts; je veux parler du peu de satisfaction qu'il trouva dans son premier mariage, où il fut sacrifié à la politique.

La fille de Philippe IV n'apportait rien qui ne dût rendre ses devoirs pénibles à son jeune et brillant époux. La décadence de la branche autrichienne, établie en Espagne par la succession de *Jeanne la Folle*, avait encore moins épargné Marie-Thérèse que son frère Charles II. Sa faiblesse d'esprit était telle qu'elle ne put jamais tenir une cour, ni même paraître convenablement dans un cercle. Sa conduite et son langage étaient pleins de non-sens continuels. Pour n'en citer qu'un seul trait entre mille, aussitôt que l'on annonçait que la comédie allait commencer, elle partait comme l'éclair et courait à toutes jambes vers sa loge, de peur, disait-elle, qu'on ne lui prît sa place. Elle aimait à passer sa vie avec ses servantes espagnoles et une négresse naine et hideuse.

De méchans esprits se plurent à l'aigrir en l'instruisant des infidélités de son mari. Elle en paraissait fort irritée, et ses plaintes adressées à la reine-mère retentissaient dans toute la cour. Je trouve sur ce point, dans les mémoires du temps, une anecdote assez curieuse. Le roi voyageait avec sa femme et sa maîtresse. Le marquis de Cavois ne manquait pas de choisir le plus beau logement pour madame de Montespan, et quelque malintentionné eut soin de le

faire remarquer à la reine. La colère de cette dernière fut si violente, et sa résolution de demander justice si hautement prononcée, que personne ne douta que le roi ne se vît obligé, pour avoir la paix, de sacrifier son maréchal-général des logis. Le bruit en vint aux oreilles de Cavois qui, sans se déconcerter, se présenta aussitôt à Marie-Thérèse; après les premiers emportemens qu'il soutint avec le plus grand sang-froid, il prit un ton moitié de reproche et moitié de mystère, et dit à la reine « qu'il n'en avait agi ainsi que pour son service, et que s'il avait logé la marquise de Montespan dans la maison la plus apparente de la ville, c'est parce qu'il s'était assuré que cette maison était mal bâtie et menaçait ruine, et qu'il comptait en user de même dans la suite. » Marie-Thérèse, émerveillée de cette confidence, passa de la colère à des transports de joie, accabla Cavois de louanges et de remercîemens, et protesta devant tout le monde qu'il n'y avait pas de serviteur qui fût plus dévoué au roi, et plus affectionné par elle.

De semblables facéties se renouvelaient souvent, et la cour s'en amusait, mais tout bas et avec réserve. On portait naturellement à une princesse aussi inoffensive que Marie-Thérèse du respect pour son rang, de la pitié pour son état, et de la bienveillance pour son caractère, qui, mêlé de quelques vivacités ingénues et passagères, était dans le fond une bonté habituelle. D'ailleurs, l'autorité et l'exemple du maître

auraient contenu tous les indiscrets. Il est bien vraisemblable que Louis XIV ne vit pas sans douleur et sans humiliation s'asseoir à ses côtés une compagne frappée d'une sorte d'inertie mentale, incapable de lui offrir ni société, ni agrément, ni conseil, et à laquelle de son côté il ne pouvait accorder ni amour ni confiance, ni exercice d'un crédit raisonnable. Jeté par cette circonstance, autant que par le feu de l'âge et le goût des plaisirs, dans de continuelles galanteries, il mit autant de dignité que de délicatesse à en adoucir l'amertume pour sa vertueuse épouse. Il veilla constamment à ce qu'elle fût respectée, chérie, et le moins possible contrariée dans ses innocens caprices. Lorsque à l'âge de quarante-cinq ans, une maladie assez prompte eut terminé en même temps l'enfance et la vie de Marie-Thérèse, le roi dit : « Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais « donné. » C'était là un de ces mots politiques que Louis XIV excellait à préparer, et dans lesquels il arrive ordinairement que tout est convenable, et tout est faux.

N° VI.

SUR LES BATIMENS DE LOUIS XIV (1).

Rien, jusqu'à lui, n'a jamais approché du nombre et de la magnificence de ses équipages de chasse et de toutes ses sortes d'autres équipages. Ses bâtimens, qui les pourrait nombrer? En même temps, qui n'en déplorera pas l'orgueil, le caprice, le mauvais goût? Il abandonna Saint-Germain, et ne fit à Paris ni ornement, ni commodité, que le Pont-Royal, par pure nécessité, en quoi, avec son incomparable étendue, elle est si inférieure à tant de villes dans toutes les parties de l'Europe.

Lorsqu'on fit la place de Vendôme, elle était carrée. M. de Louvois en vit les quatre paremens bâtis. Son dessein était d'y placer la Bibliothèque du Roi, les médailles, le balancier, toutes les Académies, et le grand Conseil qui tient ses séances encore dans une maison qu'il loue. Le premier soin du roi, le jour de la mort de Louvois, fut d'arrêter ce travail, et de donner ses ordres pour faire couper à pans les angles de la place, en la diminuant d'autant, de n'y placer

(1) Extrait des *Mémoires complets et authentiques de Saint-Simon*. Sautelet et comp., éditeurs.

rien de ce qui y était destiné, et de n'y faire que des maisons, ainsi qu'on la voit.

Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante, unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, les agrémens admirables des jardins, des hauteurs et des terrasses, qui, les unes sur les autres, se pouvaient si aisément conduire dans toute l'étendue qu'on aurait voulu, les charmes et les commodités de la Seine, enfin, une ville toute faite et que sa position entretenait par elle-même, il l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terres, parce que tout y est sable mouvant ou marécage, sans air, et par conséquent malsain.

Il se plut à tyranniser la nature, à la dompter à force d'art et de trésors. Il y bâtit tout l'un après l'autre, sans dessin général; le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste et l'étranglé. Son appartement et celui de la reine y ont les dernières incommodités, avec les vues des cabinets et de tout ce qui est derrière les plus obscures, les plus enfermées, les plus puantes. Les jardins dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute, sont d'aussi mauvais goût. On n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zône torride, au bout de laquelle il n'y a

plus, où quoi que ce soit, qu'à monter et à descendre; et avec la colline qui est fort courte se terminent les jardins. La recoupe y brûle les pieds; mais sans cette recoupe on y enfoncerait ici dans les sables, et là dans la plus noire fange. La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses, bourbeuses; elles répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus. Leurs effets, qu'il faut pourtant beaucoup ménager, sont incomparables; mais de ce tout, il résulte qu'on admire et qu'on fuit. Du côté de la cour, l'étranglé suffoque, et ces vastes ailes s'enfuient sans tenir à rien. Du côté des jardins, on jouit de la beauté du tout ensemble, mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où le dernier étage et les toits manquent encore. La chapelle qui l'écrase, parce que Mansart voulait engager le roi à élever le tout d'un étage, a de partout la triste représentation d'un immense catafalque. La main-d'œuvre y est exquise en tous genres, l'ordonnance nulle; tout y a été fait pour la tribune, parce que le roi n'allait guère en bas, et celles des côtés sont inaccessibles, par l'unique défilé qui conduit à chacune. On ne finirait point sur les défauts monstrueux d'un palais si immense, et si immensément cher, avec ses accompagnemens qui le sont encore davantage.

Orangerie, potagers, chenils, grandes et petites

écuries pareilles, commun prodigieux; enfin une ville entière là où il n'y avait qu'un très-misérable cabaret, un moulin à vent, et ce petit château de cartes que Louis XIII y avait fait pour n'y plus coucher sur la paille, qui n'était que la contenance étroite et basse autour de la cour de marbre, qui en faisait la cour, et dont le bâtiment du fond n'avait que deux courtes et petites ailes. Mon père l'a vu et y a couché maintes fois. Encore ce Versailles de Louis XIV, ce chef-d'œuvre si ruineux et de si mauvais goût, et où les changemens entiers des bassins et des bosquets ont enterré tant d'or qui ne peut paraître, n'a-t-il pu être achevé.

Parmi tant de salons entassés l'un sur l'autre, il n'y a ni salle de comédie, ni salle de banquet, ni de bal; et devant et derrière il reste beaucoup à faire. Les parcs et les avenues, tous en plants, ne peuvent venir. Du gibier, il faut y en jeter sans cesse; des rigoles de quatre et cinq lieues de cours, elles sont sans nombre, ainsi que les murailles qui, par leur immense contour, enferment comme une petite province le plus triste et le plus vilain pays du monde.

Trianon, dans ce même parc, et à la porte de Versailles, d'abord maison de porcelaine à aller faire des collations, agrandie après pour y pouvoir coucher, enfin palais de marbre, de jaspe et de porphyre avec des jardins délicieux; la ménagerie vis-à-vis, de l'autre côté de la croisée du canal de Versailles, toute de riens

exquis, et garnie de toute sorte d'espèces de bêtes à deux et à quatre pieds les plus rares ; enfin Clagny, bâti pour madame de Montespan en son propre, passé au duc du Maine, au bout de Versailles, château superbe avec ses eaux, ses jardins, son parc ; des aqueducs dignes des Romains de tous les côtés : l'Asie ni l'antiquité n'offrent rien de si vaste, de si multiplié, de si travaillé, de si superbe, de si rempli de monumens les plus rares de tous les siècles, en marbres les plus exquis de toutes les sortes, en bronzes, en peintures, en sculptures, ni de si achevé.

Mais l'eau manquait quoi qu'on pût faire, et ces merveilles de l'art en fontaines tarissaient, comme elles font encore à tous momens, malgré la prévoyance de ces mers de réservoirs qui avaient coûté tant de millions à établir et à conduire sur le sable mouvant et sur la fange. Qui l'aurait cru? ce défaut devint la ruine de l'infanterie. Madame de Maintenon régnait..... M. de Louvois alors était bien avec elle; on jouissait de la paix. Il imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles. Qui pourra dire l'or et les hommes que la tentative obstinée en coûta pendant plusieurs années, jusque-là qu'il fut défendu, sous les plus grandes peines, dans le camp qu'on y avait établi, et qu'on y tint très-long-temps, d'y parler des malades, surtout des morts, que le rude travail et plus encore l'exha-

laison de tant de terres remuées tuaient? Combien d'autres furent des années à se rétablir de cette contagion! combien n'en ont pu reprendre leur santé pendant le reste de leur vie! Et toutefois non-seulement les officiers particuliers, mais les colonels, les brigadiers, et ce qu'on y employa d'officiers-généraux, n'avaient pas, quels qu'ils fussent, la liberté de s'en absenter un quart d'heure, ni de manquer eux-mêmes un quart d'heure de service sur les travaux. La guerre enfin les interrompit en 1688, sans qu'ils aient été repris depuis; il n'en est resté que d'informes monumens qui éterniseront cette cruelle folie.

A la fin, le roi, lassé du beau et de la foule, se persuada qu'il voulait quelquefois du petit et de la solitude. Il chercha autour de Versailles de quoi satisfaire ce nouveau goût. Il visita plusieurs endroits, il parcourut les coteaux qui découvrent Saint-Germain et cette vaste plaine qui est au bas, où la Seine serpente et arrose tant de gros lieux et de richesses en quittant Paris. On le pressa de s'arrêter à Lucienne, où Cavoye eut depuis une maison dont la vue est enchantée ; mais il répondit que cette heureuse situation le ruinerait, et que comme il voulait un rien, il voulait aussi une situation qui ne lui permît pas de songer à y rien faire.

Il trouva derrière Lucienne un vallon étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages, sans aucune vue, enfermé de collines de toutes

parts, extrêmement à l'étroit, avec un méchant village sur le penchant d'une de ces collines, qui s'appelait Marly. Cette clôture sans vue, ni moyen d'en avoir, fit tout son mérite. L'étroit du vallon où on ne se pouvait étendre y en ajouta beaucoup. Il crut choisir un ministre, un favori, un général d'armée. Ce fut un grand travail que de dessécher ce cloaque de tous les environs qui y jetaient toutes leurs voiries, et d'y rapporter des terres.

Ce n'était que pour y coucher trois nuits du mercredi au samedi, deux ou trois fois l'année, avec une douzaine au plus de courtisans en charges les plus indispensables.

Peu à peu l'ermitage fut augmenté, d'accroissemens en accroissemens les collines taillées pour faire place et y bâtir, et celle du bout largement emportée pour donner au moins une échappée de vue fort imparfaite. Enfin, en bâtimens, en jardins, en eaux, en aqueducs, en ce qui est si connu et si curieux sous le nom de machine de Marly, en parc, en forêt ornée et renfermée, en statues, en meubles précieux, Marly est devenu ce qu'on le voit encore, tout dépouillé qu'il est depuis la mort du roi. En forêts toutes venues, et touffues qu'on y a apportées en grands arbres de Compiègne, et de bien plus loin sans cesse, dont plus des trois quarts mouraient, et qu'on remplaçait aussitôt ; en vastes espaces de bois épais et d'allées obscures, subitement changées en immenses pièces

d'eau où on se promenait en gondoles, puis remises en forêts à n'y pas voir le jour dès le moment qu'on les plantait (je veux parler de ce que j'ai vu en six semaines); en bassins changés cent fois; en cascades de même à figures successives et toutes différentes; en séjours de carpes, ornés de dorures et de peintures les plus exquises, à peine achevées, rechangées et rétablies autrement par les mêmes maîtres, et cela une infinité de fois; en y ajoutant cette prodigieuse machine dont on vient de parler avec ses immenses aqueducs, ses conduits et ses réservoirs monstrueux, uniquement consacrés à Marly sans plus porter d'eau à Versailles; c'est peu de dire que Versailles tel qu'on l'a vu n'a pas coûté Marly.

Que si on y ajoute les dépenses de ces continuels voyages, qui devinrent enfin au moins égaux aux séjours de Versailles, souvent presque aussi nombreux, quand, tout à la fin de la vie du roi, ce lieu devint le séjour le plus ordinaire, on ne dira point trop sur Marly seul en comptant par milliards.

Telle fut la fortune d'un repaire de serpens et de charognes, de crapauds et de grenouilles, uniquement choisi pour n'y pouvoir dépenser. Tel fut le mauvais goût du roi en toutes choses, et ce plaisir superbe de forcer la nature, que ni la guerre la plus pesante, ni la dévotion ne put émousser.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DE LA PESTE

DE MARSEILLE

ET

DE LA PROVENCE,

PENDANT LES ANNÉES 1720 ET 1721.

AVERTISSEMENT

QUI PRÉCÈDE L'ÉDITION DE 1821.

Les maladies contagieuses qui affligent les provinces espagnoles voisines de nos frontières ont éveillé l'attention publique et la prudence du gouvernement. On dit qu'une loi sanitaire, dont la France a toujours manqué, va être soumise à la délibération des chambres. Des personnes, touchées de tout ce qui intéresse la patrie, ont pensé que cette discussion ne saurait être éclairée par un trop grand nombre de faits; et, dans cette vue, elles m'ont engagé à publier les détails que j'ai recueillis sur la contagion qui dévasta, il y a un siècle, Marseille et la Provence. Une expérience domestique est plus persuasive que des événemens étrangers, et indique avec plus de justesse le genre de précautions et de ressources que réclament le caractère, les habitudes et l'organi-

sation civile du pays qu'il s'agit ou de préserver d'un mal à venir, ou de soulager d'un mal présent. Ces considérations m'ont déterminé à détacher de mon travail un chapitre que j'ai lu, il y a deux ans, dans une séance particulière de l'Académie française, et où j'exprimais aussi mes vœux pour la confection d'un code sanitaire, afin que dans l'invasion des fléaux les agens de la puissance publique ne fussent ni pris au dépourvu, ni incertains de leurs devoirs.

Paris, 12 novembre 1821.

DE LA PESTE

DE MARSEILLE

ET

DE LA PROVENCE,

PENDANT LES ANNÉES 1720 ET 1721.

Ce fut au moment où chancelait l'édifice du système, qu'un autre fléau non moins extraordinaire en pressa la ruine. Marseille sortait du sein des fêtes qui avaient signalé le passage de mademoiselle de Valois, mariée au prince de Modène. Le chevalier d'Orléans, né des amours du régent et grand prieur de Malte, revenait de Gênes où il avait conduit sa sœur. A côté de ses galères, encore décorées de guirlandes et chargées de musiciens, flottaient quelques vaisseaux apportant des ports de la Syrie la plus terrible calamité : on croit communément que la peste était dans l'un de ces navires, commandé par le capitaine Chataud, parti de Seyde le 31 janvier 1720, avec patente nette, et arrivé le 25 mai à la vue du château d'If, après

avoir touché à Tripoli, Chypre et Livourne, et perdu six hommes dans les quatre mois de sa traversée. La désinfection de ses marchandises causa dans les infirmeries la mort de quelques employés, sur qui les gens de l'art ne reconnurent aucun signe pestilentiel. Cependant les intendans de la santé ordonnèrent, pour le bâtiment et sa cargaison, une quarantaine de rigueur (1), et n'accordèrent l'entrée de la ville aux passagers qu'au bout de vingt jours, et lorsqu'ils auraient

(1) L'un et l'autre furent bientôt renvoyés à l'île déserte du Jarre, et ensuite brûlés par ordre de la cour. Voici, relativement à l'arrivée de ce vaisseau, une anecdote qui est consignée avec tous ses détails dans les archives de la ville de Cagliari. On raconte que vers ce temps-là, M. de Saint-Rémis, vice-roi de Sardaigne, fit un rêve pénible, où il lui sembla que la peste s'était introduite dans son gouvernement, et y faisait un affreux ravage. Précisément à son réveil, on lui annonça qu'un bâtiment de commerce sollicitait l'entrée du port, et il refusa sans hésiter. On revint à la charge en demandant qu'au moins le navire fût reçu dans le lazaret; mais le vice-roi, encore tout ému des angoisses de sa nuit, s'y opposa avec véhémence, et menaça de faire tirer sur le navire s'il ne s'éloignait à l'instant. Toute la ville de Cagliari taxa ce procédé de caprice et de folie. Mais l'étonnement fut grand, quand on apprit que le bâtiment ainsi repoussé était celui du capitaine Chataud, qui avait ensuite porté la peste à Marseille. La singularité de ce fait et les pressentimens du vice-roi parurent assez remarquables pour qu'on les consignât dans les registres de la ville, où chacun peut encore en lire le récit.

reçu les plus forts parfums. Par une singularité bien étrange, le sort de ces passagers est resté entièrement inconnu, et on leur attribue la contagion de la Provence, moins par certitude que par l'avidité qu'ont les hommes de tout expliquer (1). Ces choses se passèrent durant le mois de juin, et dans le profond secret qui préside aux travaux du Lazaret.

Le mois de juillet développa d'autres accidens. Les échevins sont instruits que, dans un quartier populeux, des symptômes de maladies suspectes ont paru. Ils font aussitôt transporter aux infirmeries les morts, les malades, et ceux qui les ont approchés, et murer la porte des maisons qu'ils habitaient. Parmi les médecins qu'ils consultent, ceux du Lazaret persistent à démentir toute apparence de contagion, et ceux de la ville ne voient dans la maladie commune que des fièvres vermineuses, causées par la misère et les mauvais alimens (2). Les échevins ne continuent pas moins

(1) Deydier, médecin de Montpellier, soutint à ceux de Marseille que la peste était dans leurs murs dès l'année précédente, et il leur cita toutes les personnes qu'elle avait attaquées. Russel, dans son Histoire naturelle d'Alep, raconte aussi que la Syrie fut ravagée par la peste en 1719, circonstance qui paraît ignorée de tous ceux qui ont écrit sur la contagion de la Provence.

(2) Il sortit de Marseille une énorme quantité de marchan-

de séquestrer les personnes et les maisons soupçonnées. Toutes ces expéditions se font la nuit, et ils n'en remettent à des subalternes ni la fatigue ni le péril. Cependant des médecins, qui ne partagent pas l'opinion de leurs confrères, proclament la peste et rompent le mystère dont les consuls couvraient cet effrayant problème. Un officier municipal, irrité d'une telle indiscrétion, leur reprocha de vouloir se faire d'une maladie imaginaire *un nouveau Missipi*, parole dure et injuste qui anima la populace contre les médecins, et les médecins contre les magistrats. La division dont elle fut la source dut être fatale aux citoyens, et a corrompu jusqu'à la fidélité des relations qui nous ont transmis cette catastrophe.

C'était la dix-huitième fois, depuis Jules-César, que la peste entrait dans les murs de Marseille; et soixante-dix ans, à peine écoulés depuis sa dernière invasion, n'en avaient pas effacé tout souvenir : la peste est une expression vague et terrible

dises et d'hommes pour se rendre à Beaucaire, dont la foire a lieu le 22 juillet. Beaucoup de Marseillais se retirèrent à Lyon, où l'on ne commença à prendre des précautions que le 3 août. La peste ne parut point dans ces deux villes. Pendant la relâche que le bâtiment du capitaine Chataud avait faite à Livourne, les médecins de cette ville, consultés sur la nature de la maladie qui régnait parmi l'équipage, n'y avaient unanimement reconnu qu'une simple fièvre maligne.

qui bouleverse l'imagination des hommes; les prêtres de tous les siècles et de tous les cultes, les poètes et les rhéteurs se sont plu à en augmenter l'épouvante: il n'est pas jusqu'aux historiens qu'on a vus se piquer du bizarre honneur de décrire une belle peste. Si l'abrutissement des Orientaux les familiarise avec ces fléaux, qui sont, à proprement parler, des maladies de Barbares, leur apparition imprévue chez les peuples policés y jette une terreur frénétique plus meurtrière que le venin lui-même. « Le bien public demande, disait « alors le chancelier d'Aguesseau, que l'on per« suade au peuple que la peste n'est point conta« gieuse, et que le ministère se conduise comme s'il « était persuadé du contraire. » Chirac, médecin du régent, adressa aux échevins un mémoire conçu dans le même esprit, et que d'autres docteurs n'ont tant blâmé que parce qu'ils n'envisageaient eux-mêmes qu'une face de la terrible question qu'il s'agissait de résoudre: ce fut de nos jours, par une politique semblable, qu'à la vue de l'armée française, en Égypte, le médecin Desgenettes feignait de s'inoculer la peste, et que le général en chef préludait à sa destinée extraordinaire en touchant les pestiférés de Jaffa. Les échevins avaient au reste deviné la sage maxime de d'Aguesseau, et peut-être eussent-ils étouffé dans l'ombre l'ennemi captieux qu'ils suivaient en silence. Je vais

dire quel abîme de maux creusa une révélation malheureusement secondée par les progrès de l'épidémie.

Le premier effet de la peur fut d'éloigner de la ville ceux qui, par leurs lumières, leurs richesses, leurs professions et leurs emplois publics, y eussent été le plus nécessaires. Tout à coup le lazaret se trouva sans intendans, les hospices sans économes, les tribunaux sans juges, l'impôt sans percepteurs. La cité n'eut ni pourvoyeurs ni officiers de police, ni notaires, ni sages-femmes, ni ouvriers indispensables. L'émigration ne se ralentit que le 31 juillet, lorsque le parlement eut tracé la ligne qui enfermait Marseille et son territoire (1), et prononcé la peine de mort contre ceux qui la franchiraient. Le viguier et les quatre échevins restèrent seuls, avec 1,100 livres dans la caisse municipale, au sein d'une société dont tous les élémens étaient confondus, et à la tête d'une immense populace, sans travail, sans frein et sans subsistance. La disette fut le second effet de la peur. Le blé, la viande et le bois manquèrent en-

(1) Ce territoire, jouissant de la franchise du port, contenait déjà, en 1720, près de dix mille maisons, outre plusieurs hameaux considérables. Sa population forme environ un quart de celle de Marseille. Il offre l'aspect d'une ville immense semée dans la campagne, telle a peu près qu'on se figure l'ancienne Lacédémone.

semble à l'empressement du peuple alarmé. Dès le 3 août, le premier cri du besoin suscita une émeute. Les consuls obtinrent une entrevue au milieu d'un champ avec les procureurs de la province, et l'on convint, à l'aide de porte-voix, de l'établissement de marchés entre des barrières, à deux lieues de la ville. Marseille attendit chaque jour son existence de la pitié des laboureurs et de la cupidité des marchands (1). Enfin il faut regarder comme le dernier et le plus inévitable produit de la terreur l'altération qu'elle apporte dans l'homme tout entier : au moral, un égoïsme féroce qui rompt les liens de la nature, du devoir, de l'amitié, et proscrit le malade comme un ennemi public; au physique, un affaissement de la force vitale, qui provoque la contagion, et la rend infailliblement mortelle, comme si une loi vengeresse eût voulu ne pas séparer dans le cœur du lâche le crime et la peine. Ces vérités allaient être gravées dans des pages bien sanglantes.

C'est un malheur attaché à ces crises violentes, d'empoisonner les institutions les plus salutaires. Marseille florissait, aux extrémités du royaume,

(1) Il est certain que Marseille n'aurait pas souffert la moitié de ses maux, si elle avait possédé des *greniers d'abondance*, espèce d'établissemens contre lesquels la théorie fait valoir de si bonnes raisons; tant il est vrai qu'en administration il n'y a point de principe absolu!

dans une espèce de république municipale; l'intérêt du commerce, et d'anciens usages, protégeaient sa liberté jalouse. Ses échevins, magistrats temporaires, élus par la bourgeoisie, n'étaient que des tribuns sous le titre de *protecteurs et défenseurs des privilèges*. En vain l'orage les presse; au lieu d'un despotisme sauveur, il n'ont à exercer qu'un pouvoir paternel et mitigé, qu'il ne leur est permis ni d'abdiquer ni d'étendre. L'arsenal et les galères forment un gouvernement séparé, qui ne leur prête qu'à regret de légers secours; la garnison, retranchée dans les forts, ne leur obéit point, et ils sont même contraints de la nourrir pour éviter le pillage dont elle les a menacés. Le parlement d'Aix, d'autant plus jaloux de son influence administrative qu'elle est usurpée, ne manque pas d'accroître les embarras du moment par ses lentes formalités et ses tracasseries hautaines. Déjà il a retardé l'établissement des marchés en voulant autoriser l'entrevue des procureurs de la province et ratifier le concordat. On le voit ensuite faire survivre son orgueil à son courage, et, fuyant d'Aix à Saint-Remi, harceler encore le commandant de la province par des prétentions si déraisonnables qu'elles irritent d'Aguesseau, le plus patient des ministres. De son côté le commandant de la province, fuyant encore plus vite devant la peste, qui semblait le poursuivre, semait dans sa déroute

des ordonnances aussi nombreuses qu'impraticables. Le conflit des pouvoirs aggravait le mal; et le parlement ayant autorisé des Marseillais à se retirer dans le lazaret de Toulon, des felouques armées leur en défendirent l'approche, et répondirent aux arrêts par des coups de canon.

Mais, tandis que tout conspire contre les échevins, ceux-ci vont montrer jusqu'où la nécessité peut élever des hommes renfermés jusqu'alors dans des habitudes vulgaires : deux surtout, Estelle et Moustier (1), déploient un caractère admirable. Plus de repos, plus de sommeil, plus de soin de sa vie; leurs pensées, leurs exemples, leurs pa-

(1) Le viguier M. de Piles, et les deux autres échevins Audimard et Dieudé, restèrent à leur poste, et servirent sans doute utilement, mais ne firent aucun de ces actes qui commandent au burin de l'histoire d'en consacrer le souvenir. Le chevalier Roze, dont je vais bientôt parler, quoique nommé l'un des seize intendans de santé pour l'année 1720, ne s'en tint pas aux prévoyances de cet emploi, devenues presque inutiles par l'invasion de la peste; et le dévouement de ce grand citoyen fut tout volontaire. Il était né en 1671. Quoique simple négociant en Espagne, il y servit utilement la cause de Philippe V, et fit fort bien la guerre. Louis XIV le récompensa en le nommant chevalier de Saint-Lazare. Il fut ensuite notre consul à Modon, et s'y trouva dans un temps de peste qui lui donna quelque expérience de ce fléau. Il revenait à Marseille presque au moment où le fatal bâtiment du capitaine Chataud y abordait.

roles sont un héroïsme de tous les instans; et l'ingratitude, qui leur a reproché quelques fautes, oublie que le moyen de les éviter était réellement au-dessus des forces humaines. Un volontaire s'élance de la foule pour partager leur fardeau : c'est le chevalier Roze, génie inventif, homme d'exécution, ame aussi généreuse qu'aucun siècle en ait jamais produit. A leurs côtés marchera cet évêque illustre, que de lâches conseils essaient en vain d'éloigner du péril. Une taille colossale, une éclatante piété, une charité noble et austère le rendent imposant à la multitude. Son zèle, supérieur à ses lumières, et son caractère, moins fort qu'impétueux, trouveront dans le désastre public un plus digne aliment que les querelles de l'Église, où il s'est jeté sans mesure. Soit par défiance de lui-même, soit peut-être aussi par un saint orgueil, il se propose pour modèle la conduite que tint dans la peste de Milan le fameux archevêque Charles Borromée. Les yeux attachés à ce but sublime, qui lui cacha quelquefois ce que la différence des temps et des lieux eût exigé, Belzunce va suivre sans se détourner les traces que lui a laissées depuis deux siècles ce grand prélat, blâmé par le peuple et canonisé par Rome. C'est aux mains de ces quatre hommes que la Providence, fuyant de Marseille, semble en remettre la destinée.

La maladie qui désola cette ville, et qui ensuite étendit ses ravages au-delà du Rhône, rappelle dans beaucoup de ses traits la peste décrite par Thucydide, moins terrible cependant, puisque ceux qui en guérirent n'eurent pas, comme les Athéniens, les extrémités du corps mutilées par la gangrène. La ressemblance est plus entière avec le fléau qui, en 1770, emporta cent mille habitans de la ville de Moscou, et qui, sorti de la guerre des Turcs, était un des premiers fruits de l'ambition de Catherine II. A Marseille, la contagion attaque de préférence les enfans, les femmes, les indigens. Sa violence est inouïe dans les constitutions fortes; mais elle dédaigne les vieillards décrépits, les fous détenus dans les hospices, et les êtres de rebut en proie aux difformités, aux ulcères et aux affections cutanées (1). Sauvé d'une

(1) Je présume que c'est en réfléchissant à cette circonstance de la peste de Marseille, qu'on a pratiqué de nos jours les sétons, comme le meilleur et peut-être le seul préservatif de la contagion. Cette opinion devenue générale a été confirmée par l'expérience de nos soldats blessés en Égypte, qui ne furent jamais atteints de la peste tant que durait la suppuration. Beaucoup d'Orientaux sont dans l'usage de se faire ouvrir deux cautères aussitôt que la peste se déclare. Cette précaution, et le soin que les infirmiers turcs prenaient en Egypte, pendant notre expédition, de séquestrer les malades, et de s'en tenir eux-mêmes à une forte distance, attestent combien est exagérée l'indifférence où nous croyons que

première atteinte, on n'est à l'abri ni d'une seconde ni d'une troisième. Si cette peste est un venin, il échappe à l'œil, à l'esprit, à l'analyse, et n'agit pas comme les autres poisons par des effets uniformes. Aucun symptôme ne le signale qui ne soit commun aux deux espèces de fièvres que le vulgaire nomme improprement putrides et malignes. Il paraît n'être lui-même qu'un composé de leurs qualités perverses, exalté au plus haut degré de virulence (1). Les écrivains qui ont cru peindre ce Protée nous ont trompés, tant ses formes furent mobiles et opposées.

La durée de ses atteintes n'eut point de règle; et, depuis le début par la mort subite jusqu'au septième jour, il frappa indistinctement ses victimes. Les symptômes ne se ressemblèrent ni dans deux malades, ni souvent deux heures de suite

ce peuple est plongé par le fatalisme. Ajoutons que plusieurs Orientaux ont, durant la peste, dans le vestibule de leurs maisons, des tonneaux d'eau froide où ils lavent fréquemment leurs mains, leurs corps, et même leurs habits.

(1) M. Pinel ne peut lui-même dans sa Nosographie désigner la peste que par la qualification de *fièvre adèna-nerveuse* (fièvre qui attaque les glandes et les nerfs), définition illusoire comme tant d'autres qui, au lieu de caractériser la maladie, en indiquent seulement un symptôme. M. Larrey, qui a sur ce célèbre médecin l'avantage d'avoir lui-même beaucoup vu et traité la peste dans l'armée d'Égypte, dont il était chirurgien en chef, soutient au contraire que le tissu

dans le même. Les uns ont le visage livide, et les autres enflammé; ici un morne silence, là une effrayante loquacité; ceux-ci périssent sans douleur dans une indolence invincible; une atroce phrénésie tue ceux-là sans convulsions; quelques-uns traînent des regards ternes et languissans; le plus grand nombre roule des yeux d'hydrophobes pleins de fureur et d'épouvante. Si de la foule des récits il m'est permis de tirer quelques caractères plus généraux, voici ceux que j'oserai annoncer comme distinctifs de la contagion de 1720. Une apparition presque générale de tumeurs et de charbons, funestes ou salutaires, suivant l'époque et la place où ils se déclarent; une odeur douceâtre, sans être fétide, qui s'exhale des malades, et s'attache aux tissus voisins avec ténacité; un trouble de l'ame et une peur si profonde, que les secours

des glandes n'est jamais attaqué; il explique comment le venin, s'avançant du centre aux extrémités, établit ses foyers dans les régions inguinales et axillaires, à l'issue des grandes cavités où sa marche rencontre des obstacles; il décrit les trois périodes de la maladie, l'inflammatoire, l'exanthématique et la nerveuse ou adynamique; et il indique le traitement convenable à chaque époque. Son mémoire peut être regardé comme un des fruits les plus précieux de notre expédition d'Égypte. On le trouve au t. I^er^ des *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes de J. Larrey*. De nos jours Stoll a prétendu que, en tout temps et en tous lieux, il périt des malades attaqués de véritables pestes individuelles.

spirituels manquent rarement de précipiter la mort; un désespoir, accompagné de larmes et de regrets, qui s'élève brusquement dans les plus résignés, et précède leur dernier moment (1); enfin le trait le plus singulier de ce fléau, et celui que les historiens de fantaisie ont négligé, c'est, si j'ose le dire, son étrange partialité. Tandis qu'il foudroie les deux tiers des malades, l'autre tiers est à peine effleuré. Quinze à vingt mille pestiférés (2) voient éclore leurs bubons sans être obligés de s'aliter, et sans qu'aucunes de leurs fonctions organiques soient dérangées. Ils promènent impunément dans les rues des plaies aussi bénignes que le bouton d'Alep. Ces heureux privilégiés sont, pour la plupart, des mendians et des vagabonds, méprisés en quelque sorte par la peste comme par le reste des hommes. Tels étaient les caprices de l'ennemi indéfinissable qu'il s'agissait de combattre.

(1) La relation des médecins de Montpellier en cite un exemple touchant. Deux jeunes filles de l'avocat Ribes se dévouent au service des malades, et sont toutes deux atteintes; l'aînée meurt et sa sœur guérit, mais est inconsolable de lui survivre. Une rechute semble enfin combler ses vœux; mais aux derniers momens le courage abandonne cette ame tendre et pieuse, et son désespoir éclate en pleurs et en gémissemens.

(2) C'est le nombre donné par les médecins de Montpellier. L'estimation de Bertrand est un peu moindre.

L'art essaya en vain contre lui des remèdes de toute nature (1). Les plus simples furent seulement les moins meurtriers. L'imagination mobile des Français du midi rend plus rare parmi eux ce courage froid et ferme, qui diminue le danger en le mesurant. Les hommes instruits, qui auraient pu fixer leurs idées, s'en acquittaient mal, si on en juge par cette lettre de l'archevêque d'Aix à l'abbé Dubois. « Le matin nous avons la peste « ici, et le soir nous nous portons bien. On de- « vrait abolir les médecins, ou ordonner qu'ils « soient plus habiles et moins poltrons. La crainte « les a si fort saisis, qu'ils voient tout peste, et « c'est une grande misère. » Fidèles en effet aux traditions du lazaret, les médecins du pays visitaient les malades le corps enveloppé d'un sarreau de toile cirée, les pieds élevés sur des patins de

(1) Un chirurgien du fort réussit dans le traitement de plusieurs soldats, en débutant par un violent émétique qu'il appelait son *furet*, et ensuite du thé à grande dose. Ce remède fut toujours mortel dans la ville. Au reste les médecins, divisés d'opinion sur la nature de la maladie, s'accordaient assez sur le traitement. On se moque aujourd'hui de leur médecine humorale ; mais on n'est guère plus avancé. Les linimens d'huile, indiqués comme moyen curatif, et d'autres spécifiques vantés, attendent encore la sanction de l'expérience. En général la médecine interne fut impuissante dans cette peste ; l'ouverture hâtive de la tumeur et l'extirpation de la glande opérèrent à peu près toutes les guérisons.

bois, la bouche et les narines couvertes, enflant la voix pour être entendus de loin, et moins semblables à un consolateur utile qu'au spectre de la mort qui ordonne aux moribonds de le suivre. L'un d'eux croit avoir lu qu'Hippocrate fit allumer des feux durant la peste d'Athènes. Aussitôt, à un signal donné, d'innombrables bûchers s'embrasent à la fois autour de Marseille, sur toutes ses places, devant chaque maison, et même dans l'enceinte de plusieurs. Cette énorme conflagration, dans une saison si chaude, redoubla la rage de la maladie. Le médecin Sicard, auteur de ce conseil, prit la fuite avec son fils. Cet exemple fut perdu pour Toulon, qui, quelque temps après, fit la même épreuve et s'en trouva aussi mal.

Sur les cendres de cet incendie arrivent enfin les médecins de Montpellier, envoyés par la cour (1). Soit politique, soit conviction de l'école, ceux-ci étonnent les esprits par une assurance bien nouvelle. « Quel délire vous égare? disent-« ils à la foule qui se presse autour d'eux; le mal « qui vous assiège n'est point venu de Syrie entre « les planches d'un vaisseau; il est né parmi vous « de causes naturelles, tel qu'on l'a vu cent fois

(1) Ils étaient quatre : Chicoyneau, chancelier de l'université; Deydier, Verny, et Soulier, anatomiste. Leur séjour à Marseille fut interrompu par quelques jours qu'ils passèrent à Aix.

« dans des pays inconnus au commerce du Levant,
« tel qu'il a récemment assiégé plusieurs villes de
« France, après l'hiver de 1709. Il s'éteindrait bien-
« tôt si la terreur et la famine, qui sont votre ou-
« vrage, ne lui prêtaient une énergie étrangère.
« La main de Dieu ne frappe pas vos malades,
« mais votre cruel abandon les tue. Nous cherchons
« ici la contagion de la peste, nous n'y trouvons
« que la contagion de la peur. Cessez de craindre
« pour vous-mêmes; retournez au lit de vos pa-
« rens et de vos amis; et, si vous doutez de nos
« paroles, voyez nos actions. » En effet, sans crainte, sans précautions, ils abordent les malades le sourire sur les lèvres; ils s'asseyent sur leurs lits, causent avec eux, et touchent tranquillement leurs corps, leurs vêtemens et leurs plaies. Cet exemple a d'heureux effets. Les médecins et chirurgiens, qui accourent des divers points de la France, imitent cette intrépidité. Un jeune matelot de Toulon, qui les a vus opérer, s'érige en chirurgien, et obtient les succès que mérite son courage. La compagne d'un empirique allemand montre son habileté chirurgicale dans les hôpitaux et les réduits les plus infects. On ignore son nom et sa patrie. A sa taille svelte, à son extrême beauté, à sa fraîcheur, si remarquable au milieu des mourans, elle apparaît comme un être inconnu qui n'a rien de mortel. L'imagination, si crédule dans les grandes

terreurs, se berce en effet de mille visions sur cette femme mystérieuse, dont le typhus épargne l'incroyable audace. Les médecins du pays se dépouillent aussi de leur craintive réserve, et sont d'autant plus dignes d'éloges qu'ils doutent moins du péril. L'un d'eux, nommé Adon, qui s'était servi de la pomme de sa canne pour s'assurer de la santé d'une jeune fille, est livré à d'implacables railleries, sorte de justice française dont les plus affreux désastres n'ont jamais arrêté le cours. Ce malheureux, désespéré, cherche et rencontre enfin la mort si facile à trouver : ce fut d'ailleurs une circonstance bien précieuse à recueillir que, de tous ces téméraires étrangers, il n'en eût pas péri un seul si, par un bravade extravagante, le plus jeune d'entre eux n'eût voulu se coucher, à Aix, dans le lit d'une femme pestiférée, qui venait d'expirer (1).

L'aspect de la ville apprit bientôt que la résolution de quelques hommes était insuffisante dans de si grands malheurs. Jusqu'au 20 août ce fut une morne solitude ; tout commerce suspendu ; les

(1) White, chirurgien de l'armée d'Abercombrie en Égypte, s'inocula la peste, non comme M. Desgenettes, mais à plusieurs reprises et avec acharnement. Il avait un domestique arabe qu'avec un flegme scientifique il enveloppa du drap d'un pestiféré. L'Anglais mourut au bout de quatre jours, et l'Arabe ne ressentit aucun mal. Wittman, médecin de la même

temples, les tribunaux, les écoles fermées, le silence à peine troublé par l'enlèvement des morts, auquel les nuits ne suffisaient plus; dans l'intérieur des maisons les souffrances, le désespoir, la famine, tous les crimes de l'égoïsme. Enfin l'époque arriva où le soleil devait éclairer tant d'horreurs. Les malades parurent dans les rues, traînant quelques lambeaux de l'indigence, ou quelques débris de leur richesse, les uns chassés par la misère, les autres par la barbarie de leurs parens; ceux-ci survivant à tous leurs serviteurs, et ceux-là sans espoir, cherchant seulement un regard qui les plaignît à leur dernier soupir. L'histoire des contagions n'offre rien de semblable à ces places publiques où, sur des haillons infects, et à côté de cadavres déjà difformes et vieillis, de longues files de malades, tourmentés par l'ardeur du jour et par le froid des nuits méridionales, remplissaient l'air de cris et de gémissemens. On vit de ces malheureux, abandonnés de toute la nature, ramper jusqu'au ruisseau de la rue, et y expirer

armée, assure avoir vu un pacha qui continua impunément tous ses rapports avec une Circassienne de son harem attaquée de la peste. Ces faits isolés ont peu d'importance, tant une peste diffère d'une autre peste, et souvent diffère d'elle-même dans le cours de sa durée. On peut au reste observer que la peste étant sujette à récidives, l'inoculation de son venin est une audace sans but, et une curiosité inutile.

en trempant leurs mains brûlantes et leur langue enflée. D'autres, assis ou debout contre les murailles, conservaient l'attitude dans laquelle ils étaient morts; et rien ne bouleversait l'ame d'une terreur plus profonde que la rencontre inopinée de ces cadavres, qui avaient l'air de méditer. On reculait d'effroi et de douleur devant les restes sanglans du furieux qui s'était précipité des fenêtres, et devant l'enfant qui suçait encore le lait de sa mère expirée. Dirai-je la cause impie qui forçait tant d'infortunés à s'amonceler au sein des vastes places? hélas! dans toutes les rues où des bancs et des auvens auraient pu leur servir d'abri, le cruel habitant avait soin, chaque jour, de les souiller d'immondices pour ôter au pauvre fugitif qui allait mourir l'envie d'y poser sa tête.

Comment une cité opulente n'avait-elle pas un toit pour couvrir son peuple mourant? L'autorité ecclésiastique refusa les églises et les monastères; de simples consuls n'osèrent pas disposer des maisons que les riches avaient délaissées. Les murs de la ville furent percés d'une brêche, et l'on dressa au pied du rempart des tentes que les malades, effrayés de la solitude, et mal défendus contre les injures de l'air, se hâtèrent de quitter. Les échevins poussaient avec vivacité la construction d'un vaste hôpital, en bois et en toile, dans le lieu indiqué par les médecins de Montpellier, lorsqu'un

ouragan le renversa. Des Turcs, tirés des chiourmes, l'achevèrent au commencement d'octobre, lorsque son secours fut devenu moins nécessaire. Jusque-là un ancien hôpital, de peu d'étendue, resta seul ouvert aux pestiférés, qui se disputaient par des luttes hideuses l'entrée de ce sépulcre. Toutes les horreurs, éparses dans la ville, étaient réunies dans ce gouffre, dont nul malade ne sortit vivant, et qu'annonçaient au loin un nuage méphitique et des avenues chargées de mourans. On put gémir alors de la fuite des gens de bien : car cet unique asile de la pitié publique se trouva au pouvoir de scélérats. Ils y vivaient par un prodige infernal, comme ces animaux venimeux du Nouveau-Monde qui grandissent dans des marais où tout expire. Leurs mains hâtaient la mort de ceux qui apportaient des débris de leur fortune : si quelque moribond leur remettait des clefs ou le secret d'un dépôt, le pillage suivait de près la confidence. La charité des consuls avait recueilli dans un autre hospice trois mille enfans abandonnés : il n'y en eut pas même cent de sauvés. Le monstre dont l'exécrable cupidité les avait fait mourir de faim fut pendu.

L'égoïsme, qui bravait ainsi les vivans, tremblait à son tour devant les morts : la fausse opinion que les cadavres étaient contagieux (1) rendit

(1) Les cadavres des pestiférés ne diffèrent en rien des au-

les sépultures le plus terrible devoir des magistrats. Au commencement de l'épidémie, ils allaient eux-mêmes la nuit faire enlever les corps par les serviteurs du lazaret; ils furent ensuite contraints d'y employer des gens de la lie du peuple, enrôlés de force sous le nom de *corbeaux*. Il fallut bientôt suppléer à la désertion de ceux-ci par des forçats. Les commandans des galères ne les prêtèrent qu'avec peine, et sous la condition singulière que les consuls seraient tenus de les remplacer en nombre égal. C'était une affreuse milice que les corbeaux et les forçats; les échevins les conduisaient l'épée à la main. Quand ces misérables pénétraient dans les maisons, ils ne consentaient qu'à prix d'or à

tres. Soulier en faisait l'ouverture à Marseille, sans précautions. Savaresi a constamment agi de même en Égypte. Les Orientaux les lavent impunément. Il paraît que les miasmes qu'exhalent les malades, et que conservent les tissus et les fourrures, sont le seul véhicule de la peste, lorsque des personnes, d'ailleurs disposées à la contagion, les respirent. La question de savoir si le seul contact transmet la maladie compte de grandes autorités pour et contre. M. Larrey pense que seulement dans les convalescences, les rechutes et les ressentimens de la peste, la maladie cesse d'être contagieuse; mais il semble croire, contre l'avis de Soulier, que l'ouverture des cadavres des pestiférés est dangereuse, et il attribue à cette cause la mort d'un de ses aides à Jaffa. Il est vrai que les deux corps sur lesquels ils opérèrent ensemble étaient déjà bien décomposés.

emporter les cadavres, c'est-à-dire à les entraîner à l'aide de crocs de fer ; et s'ils rencontraient des malades abandonnés, ils ne manquaient pas de les tuer pour piller impunément. Aussi lorsqu'en 1743, durant la peste de Sicile, le grand maître de Malte envoya aux habitans de Messine deux cents esclaves turcs pour enterrer leurs morts, les Messinois, refusant de les recevoir, répondirent qu'ils avaient assez de leurs propres bandits. Combien on doit regretter qu'il n'existe pas un corps religieux, dévoué par son institution à ces soins effrayans ; car la puissance humaine n'a pas de quoi payer de si grands sacrifices (1). Le nombre des morts, croissant de jour en jour, exigea bientôt l'emploi de tombereaux pour les transporter. Mais dans ces temps malheureux les travaux les plus simples sont d'une inconcevable difficulté : il fallut saisir dans les campagnes les voitures et les chevaux dont on eut besoin. Les forçats brisaient les harnais à dessein, et les ouvriers épouvantés refusaient de les réparer. Enfin toute l'autorité des

(1) L'abbé Gaudereau, missionnaire et consul en Perse, attribue le peu de ravage de la peste en cet empire, à la secte des Guèbres qui se fait un devoir sacré d'ensevelir les morts et de purifier les lieux malsains. (*Relation des différentes espèces de peste*, in-12, 1721, pag. 39.) La conservation de la secte des Guèbres est un prodige plus utile et non moins singulier que celle de la race juive.

consuls ne put jamais parvenir à en faire rouler plus de vingt, quantité si insuffisante que la ville, engorgée de mille cadavres par jour, pensa toucher à sa fin. La tradition a conservé un trait bien honorable à la mémoire de M. de Belzunce. On raconte que, pour encourager les conducteurs, il monta lui-même et s'assit sur le premier tombereau qui partit pour sa triste destination, quoique ailleurs ce prélat dissimulât mal l'horreur que lui inspiraient ces funérailles sans larmes et sans culte (1).

Les fosses communes étaient une autre source d'embarras. Des paysans, amenés par la violence, ne les creusaient qu'avec une terreur superstitieuse. On remplissait aussitôt ces vastes réceptacles; mais la fermentation ayant accru le volume

(1) Dans son mandement du 22 octobre, il parlait de *corps jetés dans de vils et infames tombereaux, et traînés dans une sépulture profane hors de l'enceinte des murs.* Ces expressions imprudentes proférées durant la peste n'étaient propres qu'à augmenter le désespoir du peuple. Au reste toutes les chaires du royaume retentissaient de même contre les Français de menaces et d'imprécations violentes telles que les comportaient jadis la dureté de mœurs des Hébreux et l'hyperbole des langues orientales. Le pape seul, par un doux contraste avec la fureur toute juive de nos orateurs sacrés, n'adressa que des consolations aux villes consternées, et étendit *jusqu'aux morts* la faveur de ses indulgences. (*Bref du 15 septembre.*)

de tant de corps entassés, les fosses revomirent à la lumière leur effroyable dépôt. Les ouvriers s'enfuirent; le consul Moustier, saisissant une pioche, s'avança seul sur ce charnier mouvant; quelques soldats, émus de honte, le suivirent, et la terre voila de nouveau ces fondrières de cadavres. Mais tant de contrariétés épuisaient les forces, et l'on délibéra s'il ne convenait pas de transporter dans les champs la population qui respirait encore, et de céder aux morts la ville qu'ils infestaient. Avant de prendre cette extrême résolution, on voulut cependant tenter un dernier effort : on enfonça les caveaux de plusieurs églises, et malgré la résistance de l'évêque, on les emplit de cadavres jusqu'à la voûte (1), ce qui débarrassa quelques quartiers. Mais le danger le plus imminent était une sorte de volcan pestilentiel formé sur l'esplanade de la Tourette: près de deux mille corps y pourrissaient depuis trois semaines, masse horrible que sa fluidité ne permettait plus de transporter, et dont l'imagination ne saurait soutenir l'idée si la langue avait des expressions pour la peindre. La destruction de ce foyer de mort était un prodige réservé au chevalier Roze. Commissaire général de Rive-

(1) On couvrit les cadavres de chaux vive, et on scella l'ouverture des caveaux avec soin; il n'en résulta aucune suite fâcheuse.

Neuve, partie de la ville qui est de l'autre côté du port, il y avait maintenu l'ordre, créé un hôpital, et retardé les progrès de l'épidémie en sacrifiant toute sa fortune. Aussi courageux qu'infatigable, il partageait encore les soins des consuls dans le reste de la cité : ce fut lui qui ayant découvert que de vieilles fortifications voisines de l'esplanade étaient creuses jusqu'au niveau de la mer, en fit rompre la voûte, et disposa tout pour la plus hardie entreprise. Avec cent galériens, baignés de vinaigre, et que lui-même encourage de la voix et de l'exemple, il ose entourer la place fatale; par une manœuvre aussi rapide que bien combinée, il pousse les monstrueux débris dont elle est jonchée, et en trente minutes les précipite dans les flancs de deux bastions qui jadis avaient moins utilement défendu contre Jules César la ville des Phocéens (1).

J'ai dit le plus haut degré de violence où s'éleva la maladie. Il est temps de voir comment et

(1) Cette expédition, unique dans les fastes des misères humaines, a été le sujet d'un tableau peint par J.-F. de Troy, et gravé par Thomassin. On prétend qu'à l'exception de deux ou trois, tous les soldats et tous les galériens qui y furent employés moururent en peu de jours. Quoique l'embellissement de Marseille pût le faire désirer, on n'a pas encore osé toucher à ces cavernes incommodes où dorment depuis un siècle tant de dépouilles de l'hydre pestilentielle.

jusqu'où se propagea la contagion. Elle atteignit ceux qui avaient fui dans les clochers et ceux qui s'étaient retranchés sur des navires. Ces embarcations étroites et brûlantes, que le besoin de vivres forçait de communiquer avec la terre, essuyèrent de grands ravages. L'élément qui les portait fut lui-même corrompu. L'opinion que les animaux domestiques pouvaient communiquer la peste par leur fourrure en fit tuer un grand nombre. On jeta leurs dépouilles dans le port, tandis que les autres, poursuivis par la famine, rongeaient les cadavres de leurs maîtres. Les galères et l'arsenal furent plus heureux. Isolés par des murs et par une estacade, assurés de l'ordre par une police militaire, et de l'arrivée des subsistances par la mer, ils durent aussi beaucoup à l'excellent établissement d'un hôpital d'épreuve, où les malades recevaient les premiers secours sans frayeur. Une population de dix mille ames compta seulement mille deux cent soixante attaqués et sept cent soixante deux morts, ce qui ne dépassait pas le tribut d'une épidémie ordinaire. La ville avait perdu plus du tiers de ses habitans. La proportion fut à peu près la même dans le territoire, mais la cruauté du supplice y révolta autant que le nombre des victimes; cette foule de prolétaires craintifs qui s'étaient réfugiés le long des ruisseaux et jusque dans de profondes cavernes, se

vit en proie à des souffrances qui font frémir, et au fer des brigands déchaînés dans le pays. Les routes offraient les embûches d'un crime nouvellement créé; des troupes de mendians, feignant d'être pestiférés, demandaient de loin aux voyageurs le secours de leur bourse, et ces derniers s'estimaient heureux de prévenir par cette rançon des approches plus meurtrières. Il est aussi vrai de dire que dans les campagnes, ce prétendu séjour d'innocence et de vertu, l'abandon des malades fut plus hideux, et l'égoïsme plus effronté qu'à la ville. La peur y rendait les hommes si aveugles et si féroces, que le médecin et son cheval n'y trouvaient d'asile nulle part. Il leur fallait en sortant de la ville emporter leur ration et la consommer au milieu d'un champ (1).

Aix fut attaquée dans le mois d'août. L'attente du fléau, une situation saine, une population peu nombreuse, le séjour des premières autorités, un archevêque ferme, éclairé et propre à l'administration, tout promettait une heureuse défense. On imagina d'enfermer chaque famille dans sa maison, et de constituer la ville en quarantaine générale. Chaque jour on faisait une visite pour distribuer la nourriture, et enlever les malades à l'apparition du plus léger symptôme. La peste,

(1) Relation de Bertrand.

devenue méthodique et silencieuse, n'en fut pas moins meurtrière. L'expérience se prononça contre les infirmeries communes, puisque de huit mille malades qui y entrèrent, il n'en sortit que quatre cent soixante-six un peu vivans. Ceux qui, par crédit ou par ruse, éludèrent l'arrêt de mort qui les y envoyait obtinrent seuls quelques guérisons (1).

Le vol et la contrebande introduisirent, au commencement d'octobre, la peste dans Toulon, comme ils l'avaient fait dans la ville d'Aix. Quoi-

(1) *Relation des médecins de Montpellier.* Un célibataire de la famille Portalis, se sentant attaqué ainsi que son domestique, se barricada dans sa maison et fut enfermé sous le scellé. Ces deux hommes, pour charmer leurs derniers momens, imaginèrent de s'enivrer; mais à leur réveil ils étaient hors de danger, et leurs bubons étaient percés. Si un accès d'ivresse est un moyen curatif, surtout pour les Musulmans qui n'ont pas l'habitude des liqueurs fortes, il ne faut pas croire qu'une ivresse fréquente soit aussi un préservatif. Plusieurs Marseillais, ayant ouï dire qu'Alcibiade s'était garanti de la peste par la bonne chère, furent victimes de leur imitation. Tout excès affaiblit, et tout affaiblissement provoque la peste, maladie essentiellement nerveuse qui procède par extinction de forces. L'expérience des Français en Egypte a prouvé que l'unique soulagement à ce fléau était dans la médecine stimulante. Il faut seulement, suivant les circonstances, passer des plus faibles excitans aux plus énergiques, ou descendre des plus forts aux moins actifs. Mais infailliblement toute pratique débilitante est funeste.

que lasse de retracer des scènes de désolation et d'horreur, ma plume doit à l'intérêt public de conserver quelques-unes des circonstances qui accompagnèrent la dépopulation du plus bel asile de nos forces navales. L'hiver n'y enchaîna pas les progrès de la contagion. Les premiers symptômes étaient un délire si furieux qu'on livrait les malades aux galériens, et ceux-ci les garottaient de cordes avec une telle violence, que ceux qui survécurent en gardèrent toujours les cicatrices. On apprit qu'une des misères de la peste est de ne pouvoir créer de papier-monnaie, parce que la matière dont il se compose est un puissant conducteur du typhus, et que l'essai qu'on en fit porta la mort à tous les boulangers. L'évêque ordonna à la hâte des prêtres de vingt ans; mais les secours spirituels devinrent si formidables qu'il fut à la fin défendu aux confesseurs de visiter aucun malade, sans être mandés par le commissaire. On fut réduit à bénir la hideuse assistance des forçats; nul danger ne leur répugnait; la liberté dont ils étaient redevables à la peste, les animait d'un courage et d'une force inconcevables; l'hilarité de leur visage contrastait avec l'abattement général, et ils étaient à peine employés depuis quelques heures, qu'ils reparaissaient rayonnans de joie, délivrés des couleurs du bagne, et revêtus des meilleurs habits de la bourgeoisie.

Toulon ayant, pour ainsi dire, réuni l'indiscipline de Marseille au régime pédantesque de la ville d'Aix, essuya les malheurs attachés à l'une et à l'autre. L'entreprise de soumettre toute la cité à une quarantaine de soixante jours, ajouta un fléau nouveau à celui de la nature. Seulement pour exécuter cette folie, il ne fallut pas moins de mille employés qui moururent tous. Sur une population de vingt-six mille deux soixante-seize habitans, il n'en resta que dix mille quatre cent quatre-vingt-treize, en comptant dans ce dernier nombre les étrangers qui n'étaient pas compris dans le premier recensement, en sorte que, dans une ville d'environ vingt-six mille ames, plus de vingt mille furent malades; à peine quatre mille guérirent, et plus de seize mille succombèrent (1).

Arles ne fut défendue ni par sa vaste enceinte, ni par le Rhône, ni par ses plaines de cailloux. Forbin, son archevêque, publia un mandement tellement séditieux, que sa famille courut se jeter aux pieds du régent, en demandant grace pour

(1) M. d'Antrechaus, premier consul de Toulon, a publié une relation de la peste de 1720, pleine de vanité et de diffusion, où il a noyé quelques détails intéressans dans une foule d'observations oiseuses. On y trouve principalement sur le danger d'opérer la séquestration complète de toutes les maisons d'une ville, des faits et des résultats précieux que la seule expérience pouvait révéler.

la démence d'un vieillard qui accusait le ciel de punir le peuple des vices de la cour, et, tel qu'un musulman, érigeait la peste en un fléau privilégié qui tue de droit divin. La populace, poussée par la famine, rompit la clôture du pont, et, par une singularité qui confondait toutes les idées reçues, se répandit dans l'île de la Camargue sans y porter la peste. Le petit port de la Ciotat échappa au fléau par la sévérité des femmes, qui se chargèrent seules d'en garder les avenues. Avignon entra plus tard sous l'empire de la maladie, moins peut-être par une contagion réelle, que par esprit d'imitation. On ordonna la quarantaine, et la main du bourreau fouetta les femmes indiscrètes qui la violèrent. Mais le désordre croissant dans les murs, la France offrit le secours de ses soldats : il fut accepté par le vice-légat, qui, sans talens et sans courage, restait caché dans le fond de son palais. Après s'être présentée devant Orange et Tarascon, la peste, traversant le fleuve, erra sur la croupe des Cévennes, et infesta la petite province du Gévaudan. Le trentième de la population y périt (1). La terreur ou le manque de secours furent tels qu'on força, l'épée à la main, les misérables préposés aux sépultures à

(1) La Devèze, qui commandait le Gévaudan, envoya une liste des morts détaillée par villes et villages avec une grande exactitude; elle s'élève à cinq mille quatre cent trente-huit.

faire sur les vivans des opérations chirurgicales. La contagion remplaça seulement dans Alais les maladies régnantes, sans augmenter la mortalité (1). A Montpellier même, elle marqua de ses signes quelques femmes, mais ne démentit point dans leur propre ville les professeurs, qui s'étaient déclarés contre la contagion. Le maréchal de Berwick brûla plusieurs villages où elle paraissait plus rebelle, cruauté gratuite dont l'ordre ne fût pas sorti de la bouche d'un Français. Un ambassadeur turc, qui traversait alors le Languedoc, désigna la ligne où le fléau s'arrêterait. L'amour du merveilleux fit honneur à la sagacité de ce musulman d'une prediction que le hasard justifia. Il eût été plus sûr d'observer qu'en s'éloignant de leur foyer les rayons de la peste s'affaiblissaient sensiblement. On a remarqué de même qu'au moins jusqu'à présent la contagion de la fièvre jaune ne dépassait jamais ni une certaine hauteur au-dessus du niveau de la mer, ni une certaine distance de son rivage.

La modération du mal, que le Gévaudan devait à la distance des lieux, le temps l'opérait aussi dans Marseille. Ce fougueux désordre de l'écono-

(1) On envoyait à la campagne les convalescens et ceux qui les avaient servis. L'émétique administré à ces derniers leur faisait rendre une grande quantité de petits vers semblables à des grains d'orge. (*Nosologie de Sauvages.*)

mie vitale affectait une marche régulière, indépendante des vains efforts de l'homme. Après avoir atteint par degrés son plus haut période, il déclinait par la même progression. De grandes circonstances de l'atmosphère accompagnèrent ses divers états, et il est utile d'en garder le souvenir, puisque sans être des causes premières, elles devaient influer sur les deux élémens de toute contagion, c'est-à-dire sur le développement des miasmes, et sur les dispositions des organes. La nuit du 21 juillet fut troublée par un orage si terrible, que les vieillards ne se souvenaient pas d'en avoir vu de semblable. Les coups redoublés de la foudre frappèrent plusieurs parties de la ville. La maladie prit seulement alors son caractère épidémique. Les indices antérieurs s'étaient si bien dissipés, que le même jour les magistrats avaient écrit à la cour pour la rassurer sur la santé publique. Le mal s'accrut graduellement jusqu'au 2 septembre, époque d'un carnage sans exemple. Un vent qui s'éleva brusquement du nord, arrêta toutes les éruptions salutaires, et, soufflant sur ces malheureux abandonnés dans les rues à l'état de nature, les dévora comme une peuplade d'insectes. C'était une ancienne opinion accréditée parmi les Marseillais que la vendange était favorable à la guérison de la peste, surtout dans la ville où d'innombrables cuves servaient à la fermentation vineuse. Les

échevins ordonnèrent la récolte, et la contagion déclina en même temps, sans qu'on puisse assurer qu'il existât entre ces deux faits une relation nécessaire. On ne saurait non plus attribuer trop d'influence à la saison, puisqu'au moment où le fléau tempérait son courroux dans Marseille, il commençait dans les villes voisines ses plus grands ravages, que l'hiver ne suspendit pas.

Jusqu'alors, le pouvoir borné et le courage indomptable des consuls avaient soutenu seuls ces crises réitérées. Mais l'adoucissement qui apparut dans les phénomènes morbides fut heureusement secondé par la nomination de M. de Langeron au commandement extraordinaire de Marseille et de son territoire. L'entière disposition des galères, et l'établissement d'un camp à la Chartreuse, mirent dans ses mains une autorité conforme à la grandeur du péril. Témoin du dévouement des échevins, il se fit une gloire de le diriger sans jalousie. Son noble caractère, sa justice et sa vigilance mêlèrent un rayon d'espoir au deuil général. Les fonctionnaires fugitifs furent contraints de revenir, et la cité vit disparaître la fange qui couvrait ses rues d'une couche si épaisse, qu'on ne pouvait plus y aller qu'à cheval. La municipalité avait bien jusqu'alors prescrit ces deux mesures, et beaucoup d'autres aussi utiles : mais que peut la sagesse des conseils sans la force qui

exécute? Les événemens se pressèrent avec tant d'impétuosité, et le siège de l'autorité suprême était si éloigné, que le gouvernail flotta trop long-temps au hasard. De semblables circonstances amèneront encore le même désordre, tant qu'une loi particulière sur les contagions n'aura pas résolu d'avance plusieurs questions importantes au salut des peuples.

Le gouvernement ne se borna pas à donner à Marseille un chef digne d'éloges. Il avait, dès le principe, institué à Paris un bureau particulier pour hâter la correspondance et les secours. Quoique une lettre des consuls, du 21 juillet, eût pu calmer ses sollicitudes, il envoya des médecins qui arrivèrent le 12 août. Le cordon des troupes fut établi avec rigueur et célérité. Les intendans et les commandans voisins reçurent l'ordre de fournir à la Provence d'abondans secours, et tout dépose que ces devoirs pieux furent remplis. Les médecins et chirurgiens manquèrent si peu, que la municipalité fit poser des affiches dans les principales villes du royaume, pour détourner ceux qui seraient tentés d'en venir augmenter le nombre déjà trop considérable (1). Le régent chargea le Rhône d'une si grande quantité de blé, que les administrateurs de la Provence, suivant le rapport

(1) Relation du docteur Bertrand.

de l'historien Papon (1), le supplièrent de retenir un bienfait qui ruinerait les agriculteurs du pays, et empêcherait le paiement de la taille. La disette continua néanmoins à Marseille, parce que le rayon de la peste, en s'étendant, éloignait de plus en plus le cordon sanitaire et l'emplacement des marchés. Malgré la crise violente où la chute du papier-monnaie avait mis le régent, il fit aussi porter à Marseille vingt-deux mille marcs d'argent; et Law, tout abattu qu'il était, y joignit personnellement 100,000 livres (1). Une société bienfaisante, où figuraient les Bernard et les Paris, fournit 300,000 livres par mois, pour tout le temps que durerait la contagion, et sans intérêt pendant trois années. A la voix des évêques, les aumônes coulèrent aussi de tous les diocèses. L'impartialité réclamait ces détails, dont le penchant satirique des écrivains du dernier siècle négligeait volontiers la recherche. Je ne sais pas plus dissimuler les torts de la régence que lui en supposer d'imaginaires. On sait d'ailleurs que le régent affectionnait Marseille et en connaissait l'importance; il avait déjà, en 1719, révoqué les lois oppressives qui interdisaient au commerce

(1) *De la peste*, par Papon, tom. I, pag. 358.

(2) *Journal extrait du mémorial de la ville*, par Pachetty de Croissainte, orateur de la ville et procureur du roi.

de cette ville la navigation dans les mers de l'Amérique.

Cependant Marseille, délivrée des horreurs qui l'avaient souillée pendant deux mois, commençait à prendre un aspect mélancolique. Les citoyens quittant leur retraite apparaissaient comme des ombres étonnées, pâles et tremblantes. L'altération morale de leurs facultés était cependant moins profonde, que celle des convalescens de la peste d'Athènes, dont plusieurs perdirent la mémoire, et oublièrent jusqu'à leur nom. Ils portaient de longs bâtons pour prévenir le contact de tous les corps, et s'interrogeaient de loin sur les malheurs communs. Ceux qui avaient été guéris, se croyant à l'abri des rechutes, consentaient pour de fortes rançons à servir les malades, et devenaient humains autant par erreur que par avarice. Des croix rouges peintes sur les maisons infectées frappaient l'ame de l'antique souvenir des vengeances divines. L'évêque, imitateur de Borromée, tantôt les pieds nus et la corde au cou, se traînait en victime expiatoire (1); tantôt la voix tonnante et l'hostie dans les mains, il montait sur le faîte d'une église, et lançait contre la peste les vieilles foudres de l'exorcisme (2). Il

(1) 1er novembre.

(2) 15 novembre. Les prêtres de l'antiquité conjuraient les

ne m'appartient pas de décider si le christianisme commande ces lugubres spectacles, mais je sais bien que la raison humaine en redoute les effets. De son côté, le pape, toujours plus indulgent, voulut joindre à ses faveurs spirituelles un secours effectif de trois mille charges de blé. Mais quelque mésintelligence régnait alors entre la France et le Saint-Siège. Lafitau, évêque de Sisteron, notre chargé d'affaires à Rome, soupçonna que cette offrande fastueusement annoncée n'avait

épidémies par des fêtes et des jeux publics, et ce fut dans ce dessein que les augures de l'Étrurie en apportèrent l'usage à Rome. Dans ses conseils aux magistrats de Marseille, Chirac, le premier médecin du roi, leur recommanda surtout de distraire le peuple par des chants, des danses et des parades exécutées en plein air; mais son mémoire arriva trop tard et pendant que la désolation universelle rendait ce moyen impraticable. Lorsque, en 1743, Naples craignit que la peste de Calabre ne pénétrât dans ses murs, une effrayante procession y montra l'archevêque, tout le clergé et tous les moines, les pieds nus, la corde au cou, la tête souillée de cendres, et la voix entrecoupée de sanglots. La noblesse suivait à pied, sans épée, sans poudre, et en habits de deuil. L'abattement et le désespoir que produisirent ces tristes images pouvaient être funestes. Tous les gens sensés craignirent que l'invasion de la peste n'en fût la suite. C'était, entre autres, l'avis de notre ambassadeur; mais heureusement l'imagination de ce peuple fantasque le ramena dès le lendemain à ses bouffonneries ordinaires. (*Lettre du marquis de l'Hospital au roi*, du 25 juin 1743, etc.)

d'autre but que d'accuser le gouvernement du régent, d'humilier la France, et de décréditer l'abbé Dubois qui se consumait à la poursuite du cardinalat. Pour qui connaissait le caractère malin et spirituel de Clément XI, le soupçon n'était pas dénué de vraisemblance. L'évêque de Sisteron appliqua donc, par l'ordre de Dubois, toutes les ruses de son esprit à retenir dans les ports d'Italie les bâtimens frétés par le pape (1); et le pontife eut la satisfaction d'avoir réduit ces deux prêtres à un rôle si odieux, et de faire partir malgré eux les trois navires chargés de son bienfait. Un de ces vaisseaux fit naufrage; les deux autres furent saisis par un barbaresque, qui, fidèle au plus beau précepte de l'Alcoran, les relâcha aussitôt qu'il en sut la pieuse destination. Ils déposèrent leur cargaison sur une île déserte, voisine de Toulon. M. de Belzunce en fit vendre la moitié, et distribua aux pauvres de Marseille, partie en nature et partie en argent, cette aumône célèbre, faite par un pape, repoussée par deux ecclésiastiques, sauvée par un pirate, et parvenue à son saint emploi par le concours singulier des deux religions de la Méditerranée.

La mortalité ayant pris fin avec l'année, on

(1) Lettre de l'évêque de Sisteron à l'abbé Dubois, du 5 octobre.

procéda dans le mois de janvier à la désinfection générale des maisons, des navires, des marchandises, et de tout le mobilier. Ce dut être une immense et ruineuse opération dans un temps surtout où la puissance des acides minéraux n'était pas encore connue. Mais à peine fut-elle achevée que la peste se réveilla, des rechutes alarmèrent, des personnes qui n'avaient pas encore été atteintes périrent, et les maladies d'autre nature qui reparaissaient étaient teintes de signes contagieux. Cet état douteux fut assez prolongé pour que les gens de l'art proposassent de recommencer la désinfection, à laquelle on était d'ailleurs convaincu que beaucoup d'effets suspects et volés avaient échappé. Mais le commerce s'opposa si vivement à une mesure qui allait redoubler les défiances de l'étranger, qu'on y renonça; et tout les symptômes fâcheux s'éteignirent d'eux-mêmes avant le mois de juin. Ainsi la peste de Marseille, cachant dans d'obscurs nuages sa naissance et sa fin, hésita pendant deux mois à son début, comme avait fait la peste de Montpellier en 1629, et pendant cinq à son déclin, sans que la science médicale pût se vanter d'avoir arrêté l'un et participé à l'autre. Si l'on veut mesurer le temps pendant lequel avait réellement sévi la contagion, la durée de cinq mois en paraît le terme moyen, et cette circonstance mérite d'être observée parce

qu'elle fut commune à la fameuse peste noire du quatorzième siècle. En effet, ce fléau exterminateur, qui, arrivé des frontières de la Chine dans le Levant, envahit l'Italie et la Sicile en 1347, l'Espagne et la France en 1348, l'Angleterre en 1349, l'Allemagne et le Nord en 1350, reposa sur chacune de ces contrées pendant cinq mois son vol empoisonné. Les gens de l'art nous ont laissé ignorer si dans les années qui suivirent 1720, et au retour des mêmes époques, les malades guéris n'éprouvèrent pas des symptômes et des ressentimens du typhus. De nos jours plusieurs des pestiférés de l'armée d'Égypte, ont subi de ces avertissemens périodiques. Mais il serait possible que la peste, égarée pour ainsi dire dans nos climats, et n'y rencontrant point le partage symétrique des vents du nord et du désert, perdît une partie de sa constitution orientale, et ne fît plus sur les organes humains qu'une impression moins régulière et moins profonde.

La situation morale des hommes, durant l'époque dont je viens de tracer les phases douloureuses, n'avait pas offert un phénomène moins étonnant. Dans cette mêlée où la vie est peu de chose et le reste n'est rien, l'ordre social se trouble, et l'échelle des peines se renverse. Les lois deviennent cruelles, et les hommes affreux. Des gibets dressés de toutes parts, au milieu même des mou-

rans, transformaient les plus beaux lieux de Marseille en hideuses gémonies. L'imprudente habitude des hommes religieux d'attribuer à la colère céleste un fléau qui moissonnait de préférence les enfans, les pauvres, et de vertueux confesseurs, achevait de bouleverser toutes les idées du peuple sur la justice et sur la Providence. L'assassinat et le vol se multipliaient sans remords. On vit le monopole affamer Toulon, et ce qui restait de commerce à Marseille n'être qu'un tissu de calculs inhumains. Des spéculateurs poussèrent la perversité jusqu'à supposer dans quelques lieux de fausses contagions. D'ailleurs, on foulait aux pieds sans rougir, la probité, la nature et l'honneur; et ce cynisme intrépide est la plaie la plus profonde que les temps de terreur puissent faire à la morale publique. J'ai trouvé parmi les vieillards de la Provence, la prévention assez générale que le caractère de ses habitans avait été altéré par ce désastre. Au reste, ce débordement de crimes n'est point particulier à la peste de 1720. Celles d'Athènes et de Toulouse (1) en offrirent un semblable. L'expérience, peu flatteuse pour l'orgueil humain, a fait dire aux Italiens, dans un pro-

(1) On doit à des assassins de Toulouse, pendant la peste de cette ville, la composition connue sous le nom de *vinaigre des quatre voleurs*, dont l'ail et le camphre font la base.

verbe de leur langue, qu'il faut pour vaincre la peste, *l'or, le feu et la corde.*

Aux forfaits de la cupidité s'alliait, dans Marseille périssante, une débauche effrénée; non que le venin pestilentiel, comme quelques-uns l'ont pensé, provoquât les sens à de tels excès, mais parce qu'on se pressait d'épuiser en peu d'instans une vie qui allait échapper. La prostitution était commune et hardie. Les unions légitimes en différaient peu, et il n'était pas rare de voir des femmes commencer et finir chaque mois un nouveau veuvage, sans que le simulacre d'autorité civile, qui existait alors, pût interposer, dans ces mariages si confus, autre chose que des précautions sanitaires. Comme c'étaient surtout les êtres disgraciés que la peste épargnait, les filles qui avaient vécu le rebut de leurs familles, en devenant tout à coup les seules héritières, se livraient avec hâte et fureur à des jouissances inespérées. Ainsi l'on avait vu, à la peste de Florence, les religieuses fuir de leurs cloîtres dans les repaires de la corruption, et se venger par le délire de la débauche de leurs longues austérités. Enfin, des élèves en chirurgie qu'on était réduit à employer, outrageaient à l'envi le peu de pudeur qui subsistait encore, et ce fut principalement de Toulon que parvinrent à la cour les plaintes les plus amères sur l'impudicité sacrilège de ces jeunes

gens. Mais tandis que dans les villes maritimes la volupté souillait des ames jusqu'alors pures, les courtisanes d'Aix, au contraire, comme frappées d'une inspiration divine et d'un soudain repentir, couraient aux infirmeries se dévouer à une mort certaine en servant les malades. Le moraliste et le législateur, contemplent avec inquiétude ces rapides mutations, où les uns, lassés de leur longue soumission à des bienséances convenues, brûlent de faire, sous la faux de la mort, au moins un essai de cet état de nature dont un vague désir vit peut-être à notre insu au fond de tous les cœurs; pendant que d'autres, abandonnés jusqu'alors à leurs penchans individuels, s'élèvent d'un seul essor aux sacrifices les plus héroïques que se soit proposés l'émulation des sociétés. Ne dirait-on pas que ces temps monstrueux de souffrance et d'iniquité se plaisent dans une révulsion générale.

L'enthousiasme des méridionaux se décélait à Marseille par d'autres effets remarquables. Dans tout le cours de l'épidémie, l'accouchement y fut constamment suivi de mort, et l'on reconnaît là le froid calcul de la nature, qui, n'ayant d'autre vue que l'accomplissement de la reproduction, abandonne la femme en couches à tous les maux dont elle la préservait durant la grossesse. Sur la certitude de ce fait, il s'établit une association de

jeunes gens, qui, animés d'un zèle apostolique, pénétraient au péril de leurs jours dans l'asile des femmes enceintes, épiaient le moment de leur délivrance, et après avoir, par une ablution furtive, assuré au nouveau-né la vie éternelle des chrétiens, couraient à des recherches nouvelles, et laissaient sans autres soins la mère et l'enfant subir leur infaillible perte. Une mission si étrangement spéciale rappelle, non la cruauté, mais la pensée prédominante de ces soldats de la croisade, qui ouvraient le ciel aux enfans des Sarrasins, en leur donnant ensemble le baptême et la mort. En même temps, le recours à la Divinité si naturel dans les grandes infortunes, et si propre à fortifier les ames droites qu'ennoblit le sentiment religieux, se défigura dans les caprices d'une multitude ignorante. La populace, échauffée de débauche, s'abandonnait quelquefois par des emportemens de piété à des prières communes, favorables aux progrès de la contagion à cause des attroupemens qu'elles occasionaient. Deux fois (1) les magistrats se plaignirent à l'évêque de ces pieuses

(1) Le 20 août et le 17 novembre, suivant le mémorial de la ville. J'ai ouï raconter par des Russes que, dans la peste de Moscou, l'archevêque, ayant eu le courage de faire enlever des reliques qui occasionaient des rassemblemens dangereux, fut massacré par des fanatiques. Cet archevêque avait bien aussi son héroïsme.

imprudences, que deux fois l'événement avait cruellement punies. En effet, le 16 août, une procession en l'honneur de saint Roch avait commencé le caractère violent de l'épidémie, et le 15 novembre, la cérémonie, où l'anathème emprunté à des rites barbares tomba du haut du clocher *des Accoules*, ranima le fléau qui s'éteignait. Mais il faut le dire, le prélat dont la foi était sans bornes et la charité si puissante ne trouvait point dans son cœur la force de réprimer des mouvemens qu'il croyait religieux; et lui-même venait de vouer son diocèse à une pratique qui n'était pas à tous les yeux exempte de superstition (1).

Quelques vertus honorèrent cependant ces temps féconds en crimes. On loua la femme d'un laboureur, qui, près d'expirer, attacha l'extrémité d'une corde à ses jambes, pour que son mari pût l'ensevelir sans danger. On cita un jeune homme qui, après avoir servi son amante malade, et l'avoir déposée dans la fosse creusée de ses mains, tomba mort subitement. Mais combien furent stériles les affections humaines, si on les compare aux

(1) Il s'agit de la dévotion moderne au sacré cœur de Jésus. L'origine, les progrès, les combats et les motifs secrets de cette institution, présentent des faits neufs et singuliers. Ils sont l'objet d'une dissertation qui figurera dans les pièces justificatives de mon histoire, mais qui serait étrangère au but pour lequel je publie aujourd'hui ce chapitre.

prodiges qu'enfanta la religion ! Voyez Belzunce : tout ce qu'il possédait il l'a donné ; tous ceux qui le servaient sont morts ; seul, pauvre, à pied, dès le matin il pénètre dans les horribles réduits de la misère, et le soir le retrouve au milieu des places jonchées de mourans ; il étanche leur soif, les console en ami, les exhorte en apôtre, et sur ce champ de mort glane des ames abandonnées. L'exemple de ce prélat qui semble invulnérable, anime d'une courageuse émulation, non ce clergé de dignitaires oisifs et efféminés qui a fui au premier danger, mais les curés, les vicaires et les ordres religieux. Nul ne déserte ; nul ne met à ses fatigues de terme que sa vie. La France compte avec orgueil les saints qui succombèrent dans cette noble mission. Il périt vingt-six récollets, et dix-huit jésuites sur vingt-six. Les capucins appelèrent leurs confrères des autres provinces, et ceux-ci accoururent au martyr avec l'empressement des vieux chrétiens ; de cinquante-cinq, l'épidémie en tua quarante-trois. La conduite des prêtres de l'Oratoire fut plus magnanime, s'il est possible. Les fonctions du ministère sacré leur étaient interdites, car la peste n'avait pas suspendu la discorde théologique ; et des fanatiques, la bulle à la main, tourmentaient les mourans jusque sur les bords du tombeau où ils descendaient ensemble (1). Mais

(1) Comment des chrétiens ne rougissaient-ils pas de se

les oratoriens refusèrent de profiter de leur propre disgrace, et ils se dévouèrent au service des malades avec une héroïque humilité; presque tous périrent, et il y eut encore des larmes dans la ville pour la mort du supérieur, homme d'une éminente vertu. Pendant que tant de sacrifices volontaires disaient ce que peut la charité chrétienne, les moines de Saint-Victor, insensibles à tout autre soin qu'à celui de leur conservation, montraient jusqu'où va la prudence humaine. Leur abbaye, dont les portes restèrent inexorables, fut le seul lieu de la ville que la peste respecta. Ce tranquille égoïsme, si bien récompensé, était héréditaire dans leur opulente communauté; de temps immémorial un contrat obligeait leur médecin à s'enfermer avec eux en cas de maladie contagieuse (1).

montrer si inférieurs aux païens? Ceux-ci dans les grandes calamités recouraient à des fêtes religieuses, où les procès étaient abolis, les inimitiés éteintes, et les prisonniers mis en liberté : tous les citoyens, riches ou pauvres, se réunissaient et s'embrassaient dans des agapes publiques, à l'exemple des dieux, dont toutes les statues étaient alors apportées et couchées sur des lits dans le même temple. Les historiens racontent comment cette fête des réconciliations, si pieuse et si fraternelle, eut lieu à l'occasion de la peste qui affligea l'empire romain en l'année 166, sous le règne de Marc-Aurèle.

(1) Il en fut à Moscou de l'hospice des enfans trouvés comme de l'abbaye de Saint-Victor à Marseille. Ces deux maisons,

Le rétablissement complet de la sécurité dans Marseille y développa de nouveaux traits de caractère. Une joie folle enivra cette ville d'héritiers. L'éclat et la multiplicité de ses fêtes remplirent les gazettes, et contribuèrent à rouvrir les communications avec l'étranger. Cette soif de plaisirs qui suit constamment les grandes calamités, telle que l'éprouva Londres après la peste et l'incendie, et Paris après l'essai de sa république, paraît être une loi du cœur humain, un instinct énergique par lequel la nature répare ses catastrophes. Il a été vérifié par les registres des paroisses que, cinq années après la peste, la population de Marseille était précisément la même qu'en 1719 (1).

préservées seules au milieu d'un immense foyer de destruction, et à l'aide d'un sévère isolement, confirment sans retour la qualité contagieuse de la peste. Les observations et les faits qui ont paru se contredire, prouvent, non que les pestes ne sont pas contagieuses, mais qu'elles le sont à des degrés divers, et qu'il y a bien des conditions intermédiaires entre le contact formel et la simple respiration.

(1) Ce résultat n'était point extraordinaire. En 1709 et 1710, la peste ravagea la Prusse et la Lithuanie; la population y fut réduite de 570,000 ames à 322,267. Avant ce désastre la quantité annuelle des mariages était de 6,082, et celle des naissances de 26,896. Eh bien! en 1711, dans l'année qui suivit immédiatement la contagion, il y eut 12,028 mariages et 32,522 naissances; ainsi, quoique les habitans fussent réduits aux deux tiers, le nombre des mariages s'accrut

De l'oubli des victimes on passa bientôt au mépris des bienfaiteurs. Les fuyards rentrés dans leurs foyers blâmèrent, avec la mauvaise foi ordinaire aux lâches, tout ce qui s'était fait en leur absence. Le beau dévouement des échevins fut calomnié; l'orateur de la commune, Pachetty de Croissainte, qui avait publié un extrait du mémorial de la ville, se vit contraint d'en retirer les exemplaires. Les déserteurs ecclésiastiques firent chasser par des arrêts ceux qui, aux jours du péril, les avaient courageusement remplacés, en vertu d'une nomination de l'évêque. Toulon retrouva aussi dans ses fuyards le même esprit de dénigrement, et cette ignoble envie qui hait les hommes pour la gloire qu'ils ont méritée, et surtout pour le bien qu'ils ont fait. Le généreux chevalier Roze ne fut point indemnisé, et sa fille unique, aussi belle que vertueuse, cacha dans un cloître sa misère et la honte de ses concitoyens (1). L'héroïsme de

du double, et celui des naissances de moitié. Voyez sur ce phénomène l'ouvrage de Sussmilch intitulé *Gottliche Ordnung*, tom. I^er^, et celui de M. Malthus, *Essai sur le principe de la population*, tom. III, chap. 10.

(1) Un habitant de Marseille, M. Paul Autran, a publié récemment un éloge du chevalier Roze, où il conteste le fait relatif à la fille de ce vertueux citoyen. Il dit que M. Roze épousa, le 13 juillet 1722, une femme jeune et riche, et mourut le 2 septembre 1733 sans laisser d'enfans; mais comme en 1722

M. de Belzunce ne recueillit qu'une froide indifférence. Le régent seul pensa du moins à honorer ce courageux pasteur, en lui offrant dans l'évêché de Laon la dignité de premier pair ecclésiastique. Mais M. de Belzunce s'honora encore plus lui-même en gardant le siège que ses belles actions avaient tant décoré. Ce fut douze ans après, lorsque l'Anglais Pope eut consacré à ce prélat deux vers de son *Essai sur l'homme*, que les muses françaises revendiquèrent sa gloire comme un titre national, et qu'un concert unanime plaça pour toujours le nom de Belzunce à côté de ceux de Vincent de Paul et de Fénélon. Il était réservé à notre siècle d'accorder enfin un tardif hommage aux mânes des hommes généreux, qui servirent leur patrie dans ce mémorable fléau. Puisse le monument qui leur a été élevé à Marseille en 1802, les consoler d'une si longue ingratitude (1)!

le chevalier Roze avait cinquante-un ans, et que l'auteur ne dit point qu'il n'avait pas été précédemment marié, on sent que le fait allégué n'est rien moins que décisif. Jusqu'à une preuve complète et que je désire pour l'honneur de l'humanité, je ne saurais balancer entre le témoignage désintéressé des écrivains contemporains et l'assertion vague et tardive de M. Autran, lue dans une séance publique de l'Académie de Marseille avec l'intention trop évidente de plaire à ses compatriotes.

(1) M. de Belzunce, évêque de Marseille en 1709, eut pour successeur immédiat M. de Belloy, mort archevêque de Paris, en 1808. Si des événemens politiques n'eussent pas déplacé

On ne saurait évaluer le dommage que cette contagion causa au royaume. Mais il fut énorme, et aggrava beaucoup les embarras de la régence; car le soupçon et l'épouvante attachés au pavillon français lui avaient rendu les mers ennemies et fait fermer tous les ports, dans le temps même où le crédit public et les fortunes privées s'étaient

ce dernier, le même siège aurait été occupé par deux seuls évêques durant tout un siècle, circonstance unique dans les annales de l'Église. On connaît deux poëmes consacrés à la mémoire de M. de Belzunce; l'un intitulé *La peste de Marseille*, par le Père Lombard, jésuite, et l'autre *Belzunce*, par M. Charles Millevoye. Voici les vers de Pope :

Why drew Marseills' good bishop purer breath,
When nature sicken'd, and each gale was death?

Quand l'air souffle la mort aux champs de la Provence,
D'où vient qu'un saint prélat, de mourans entouré,
Semble respirer seul un air plus épuré ?

(*Traduction de Delille.*)

Cette expression de *good bishop* (bon évêque) est devenue chez les Anglais le synonyme de Belzunce. Howard ne l'appelle pas autrement dans son Histoire des Lazarets. La ville de Marseille n'a pas jugé que le monument de 1802 fût suffisant, et va en ériger un nouveau. Si le plan conçu par le préfet est exécuté, le port marseillais offrira aux navigateurs de toutes les nations un trophée digne des grands exemples qu'il doit immortaliser. Il serait fâcheux qu'un esprit haineux et mesquin, de secte, de parti et de localité, ôtât d'un pareil monument tout ce qu'il réclame de grandiose et d'européen.

confiés à une compagnie des Indes et à des spéculations maritimes. La perte en hommes n'est pas exactement connue. On sait seulement que Marseille, Arles, Aix et Toulon y contribuèrent ensemble pour soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf de leurs habitans (1). La mortalité s'y distribua dans les classes de la société en proportion de leur misère, et avec des nuances singulièrement exactes (2). De même à Moscou, sur cent mille morts on ne compta que trois nobles, un très-petit nombre de bourgeois distingués, et pas un médecin. La peste de Provence fut surtout remarquable en ce que, ni dans les villes, ni dans les champs, ni dans les arsenaux, ni dans les garnisons, elle ne frappa aucun chef ecclésiastique, civil ou militaire. Elle recula devant cet évêque, ces consuls de Marseille, ce chevalier Roze, qui la cherchaient à toute heure,

(1) Marseille 39,134, territoire 10,148; Toulon 15,783; Arles 6,900; Aix 7,534. Il y eut dans la Provence soixante-trois villes, bourgs et villages *contaminés*, pour parler le langage du pays. M. de Villeneuve y évalue la perte totale à environ 88,000 ames; mais M. Antrechaus, premier consul de Toulon, la porte beaucoup plus haut.

(2) Qu'on me permette d'en citer un exemple frappant pris de deux espèces d'artisans les plus rapprochées. Il mourut à Marseille 110 cordonniers sur 200, et 350 savetiers sur 400. (*Relation du médecin Bertrand.*)

en tous lieux, et dont la retraite la plus saine était l'hôtel-de-ville, où cinq cents personnes moururent sous leurs yeux. Tout porte à croire que la grandeur du caractère, les pensées généreuses et les fortes diversions, éloignent de l'homme une certaine disposition passive que la science n'a pas encore pu définir, mais qu'on s'accorde à regarder comme nécessaire à la communication du venin pestilentiel (1). Elle fut sans doute l'égide qui couvrit dans Marseille deux autres commissaires intrépides, que je ne dois pas passer sous silence. Le premier fut le jésuite Millet, seul parmi les réguliers, qui consentit à reunir les fonctions civiles aux travaux religieux; le second, èst le peintre Serres, élève du Puget, qui exprima, dans

(1) Il semblerait que le même phénomène a lieu dans la fièvre jaune, et que l'exaltation de l'ame y est aussi un antidote contre la contagion. En 1822, un jeune Anglais, arrivé récemment dans l'île de Saint-Thomas avec une fort belle femme qu'il avait secrètement épousée, fut atteint de la fièvre jaune et bientôt menacé de la mort. Sa femme au désespoir prit la résolution de ne pas lui survivre, et dans un état de nudité complète se coucha auprès de lui, s'entrelaça à son corps brûlant du feu de la maladie, et y resta pendant dix heures, jusqu'à ce que, le malheureux ayant expiré, on usât de violence pour la détacher du cadavre qu'elle tenait encore embrassé. L'esprit de cette femme fut quelque temps aliéné par la douleur, mais elle n'emporta d'une épreuve aussi opiniâtre aucun symptôme de fièvre jaune.

deux tableaux effrayans de vérité, les horreurs qui tout à la fois révoltaient ses sens, obtenaient ses secours, et animaient ses pinceaux. Il semble même que l'habitude d'un courage brutal devenait un préservatif dans les ames les plus basses, et les emplois les plus périlleux; car j'ai découvert qu'il y eut huit cents lettres de grace expédiées pour des forçats qui avaient servi durant la peste et qu'on assura leur subsistance, soit dans le royaume, soit dans les colonies.

Le fléau laissa dans Marseille un produit que nul homme n'aurait pu prévoir. Parmi les citoyens que la terreur avait chassés au travers des campagnes, le hasard en rapprocha quelques-uns doués d'un esprit éclairé. Poussés par l'ennui de l'exil, et par le courage que donne la continuité du danger, ils osèrent se rassembler dans la maison d'un abbé de Perrade où le besoin de charmer leurs cruelles inquiétudes les porta vers les occupations littéraires. Ils formèrent ainsi une sorte de société savante sous la présidence de M. de la Visclède, éprouvant à la fois, au milieu du commun désastre, le pouvoir consolateur des muses, et l'utilité des fortes distractions de l'esprit. Quand ils furent rentrés dans la ville purifiée, le même goût et la même intimité prolongèrent ces réunions périodiques, dont le maréchal de Villars, gouverneur de la province, se déclara le protecteur, et

fit légaliser l'existence par des lettres patentes du mois d'août 1726. De cette manière, Marseille posséda la première académie qui soit probablement née de la peste, et que favorisa une autre circonstance peut-être aussi singulière. La quantité de nouveaux habitans qui vinrent de toutes parts remplir le vide opéré par la maladie dans la population de la cité ne laissa pas d'en altérer les vieilles habitudes, et de faire un peu plus de place à la langue française à côté du jargon dur et colère des Provençaux.

Quelques faits à méditer, et quelques soins de plus dans la police sanitaire du port de Marseille, furent avec l'académie l'unique fruit de cette formidable expérience. Certes, ce surcroît de vigilance est bien précieux, soit que la peste, comme quelques-uns le prétendent, règne habituellement dans le Lazaret de Marseille, soit que depuis 1720 elle y ait seulement éclaté six fois (1), comme on ne saurait en

(1) En 1760, 1763, 1784, 1786, 1796, 1819. Ces faits sont authentiques et attestés par M. le comte de Villeneuve Bargemont, préfet du département des Bouches-du-Rhône, dans la notice qu'il a publiée sur la peste de 1720. Le Lazaret de Marseille a aussi reçu et étouffé la fièvre jaune en 1802, en 1804, en 1805 et en 1821. Nous aurons désormais à craindre le voisinage de ce fléau qui menace de se naturaliser en Espagne, pour que la civilisation continue d'y rétrograder vers la barbarie africaine.

douter. Le célèbre Howard a composé de sa visite des Lazarets un ouvrage traduit dans notre langue, comme celui des prisons. La discipline du Lazaret de Marseille y obtient son éloge; mais il reproche aux autres, et notamment à ceux de l'Italie, un état effrayant de négligence et d'imperfection. Mille portes, à l'en croire, demeurent entr'ouvertes aux poisons de l'Orient; et si l'Europe n'en est pas plus souvent assaillie, qu'elle en rende graces à des causes ignorées de notre intelligence. La guerre de plume que la contagion de Provence alluma pendant plusieurs années entre les médecins n'a éclairci aucune vérité (1). Le seul résultat qu'un homme sensé put alors en tirer, c'est que la peste d'Afrique était un monstre équivoque, que l'art n'avait point encore osé bien envisager,

(1) Pendant deux années, le Journal des Savans fut exclusivement rempli de ces vaines dissertations; il en devint si nauséabond que les lecteurs l'abandonnèrent, et que la rédaction en fut suspendue. Les plaisans annoncèrent, comme une nouvelle, que le Journal des Savans *était mort de la peste.* Une vive controverse va probablement s'élever à son tour sur la fièvre jaune, son origine, ses progrès et ses attributs contagieux. La lutte sera d'autant plus animée que les commerçans d'Amérique ont un immense intérêt à convaincre l'Europe que leur *fièvre ictérode* n'est pas susceptible d'être importée avec leurs matelots et leurs marchandises. Je ne conseillerai cependant pas aux partisans de cette opinion, qui paraissent jusqu'à présent les plus nombreux, de pousser leur

et que les théories de l'école enveloppaient d'incertitude et de préjugés. La profondeur du mal se contemple aujourd'hui d'un regard plus ferme.

Trois furies voyageuses : la peste africaine, la fièvre jaune d'Amérique et le typhus européen des prisons poursuivent la race humaine sur ce globe. Si l'on compte les meurtres de la première à Marseille et à Moscou, les ravages de la seconde dans l'Andalousie et la Catalogne, et les victimes de la troisième à Nantes, Torgau, Nice et Mayence, on ne sait auquel des trois fléaux appartient le prix de la destruction. La fièvre jaune et le typhus d'Europe ont été observés et le seront facilement encore avec le secours des lumières que les sciences naturelles ont acquises de nos jours. Enfin les savans qui suivirent l'expédition française aux murs

argumentation jusqu'à imiter le docteur Valli, qui se revêtit audacieusement de la chemise d'un malade expiré de la fièvre jaune à la Havane, et mourut de l'expérience en peu de jours. Au reste, en de telles matières les préventions populaires sont communes; le peuple de Constantinople assure que la peste vient d'Égypte; et le peuple d'Égypte, qu'elle vient de Constantinople. L'opinion des Bysantins paraît néanmoins la plus raisonnable; car, tant que les Français occupèrent l'Égypte, on a pu remarquer qu'il n'éclata point de peste à Constantinople. Pour ma part, je suis convaincu que les riches inondations de la vallée du Nil sont un laboratoire constant de la peste, et qu'à son tour la ville de Constantinople en est le meilleur conservatoire.

de Thèbes, se sont mesurés à leur tour avec le typhus des Africains; et peut-être en auraient-ils irrévocablement pénétré tous les secrets, si plus de temps et plus de lieux d'observation eussent été donnés à leur génie et à leur intrépidité (1); et d'ailleurs la peste qui se glissa en rampant sous nos tentes, fut d'une nature timide et secondaire. Mais la véritable peste égyptienne, que nos soldats ne virent pas, est originaire de la Nubie; elle va par intervalle y retremper ses flèches, et redescend plus terrible dans les plaines du Nil. Serait-il donc indiscret de désirer que des émules de ces hommes généreux allassent à loisir étudier un fléau qui n'attaque l'Occident qu'à l'improviste, et comparassent la contagion dans l'Egypte, la Syrie et le golfe Persique, où la nature la donne,

(1) Voyez les écrits publiés par les officiers de santé de l'armée d'Égypte, MM. Desgenettes, Larrey, Pugnet, Savaresi, Sotira et Boussenard. Je recommanderai le livre très-court de Savaresi, intitulé *Recueil de mémoires et d'opuscules physiques et médicaux sur l'Égypte*, non-seulement parce qu'il traite de la peste d'une manière rationnelle et philosophique, mais parce qu'il fournit sur le tempérament, les mœurs, les préjugés et les vices des habitans de l'Égypte, ces détails intérieurs qu'on cherche en vain dans les pompeuses descriptions, et ces vérités nues que Montaigne aimait tant, et qu'il n'est donné qu'à un médecin de connaître et surtout de dire.

et dans les murs de Constantinople, où elle semble cultivée de la main des hommes. Comme nulle terre n'est stérile devant d'habiles observateurs, qu'ils nous rapportent du commerce des barbares ce qui a surtout manqué aux Français dans la peste de Provence, et ce qui peut-être leur manquerait encore pour une aussi fatale épreuve, je veux dire l'extrême sagacité des médecins orientaux à discerner dans le typhus les premiers et les moindres signes de l'apparition morbide. Jusqu'à ce que tout ce mystère soit dévoilé, la sagesse et l'humanité nous conseilleront de redouter beaucoup la peste, tant qu'elle est éloignée, et de ne plus la craindre dès qu'elle est présente.

FIN DE LA PESTE DE MARSEILLE.

MÉLANGES

LITTÉRAIRES.

ÉTUDE LITTÉRAIRE

SUR

LA PARTIE HISTORIQUE DU ROMAN

DE

PAUL ET VIRGINIE.

Il y a près d'un siècle qu'un vaisseau de la compagnie des Indes se perdit sur les attérages de l'Ile-de-France; du nombreux équipage qui le montait, neuf hommes seuls se sauvèrent, et firent séparément au tribunal de la colonie le récit de leur naufrage. Le commandant de l'île Bourbon a récemment découvert cette procédure dans la poussière d'un greffe, et s'est empressé de la faire parvenir en Europe, où l'autorité lui a aussitôt donné place dans son journal des *Annales maritimes*. On s'étonne sans doute qu'après tant d'années l'attention publique soit ainsi appelée sur un accident malheureusement trop commun. Mais ce bâtiment naufragé se nommait *le Saint-Géran*, et c'est sur *le Saint-Géran* que M. Bernardin de Saint-

Pierre a placé la mort sublime et touchante de Virginie. Tel est le privilège des muses, qu'elles charment tout ce qu'elles touchent; les choses aussi bien que les hommes acquièrent de leur adoption une valeur extraordinaire; dès que les peuples aperçoivent cette vérité, c'est un signe certain qu'ils commencent à se lasser de la barbarie.

Mais, s'il arrive quelquefois au génie d'ennoblir des circonstances vulgaires, souvent aussi, par un juste échange, des faits obscurs fournissent au génie des inspirations inattendues. N'est-ce pas à un mystère joué sur des tréteaux italiens que Milton, voyageur, dut la première idée de son *Paradis perdu?* N'est-ce pas dans les conversations d'un vieillard que le jeune Arouet conçut la *Henriade?* Toujours quelque chose de réel se tient sous l'enveloppe des fables; et l'imagination la plus folle en apparence a eu besoin, comme l'oiseau, de toucher la terre pour prendre son essor.

Sans doute il n'y a pas lieu de comparer la pastorale de *Paul et Virginie* avec les grandes compositions que je viens de citer; mais ce petit ouvrage n'en est pas moins le chef-d'œuvre d'un habile écrivain. M. de Saint-Pierre eut la bonne fortune qu'un auteur doit le plus envier; il rencontra un sujet constitué de telle sorte, qu'il n'y pouvait ni porter ses défauts, ni abuser de ses

talens. Les parties faibles de cet écrivain, comme la politique, les sciences exactes et la dialectique, en sont naturellement exclues; tandis que la morale, la sensibilité et la magnificence des descriptions s'y contiennent et s'y fortifient l'une par l'autre dans les dimensions d'un cadre étroit, d'où l'instruction sort sans rêveries, le pathétique sans puérilité, et le coloris sans confusion. Le succès devait couronner un livre qui est le résultat d'une harmonie si parfaite entre l'auteur et l'ouvrage; aussi est-il traduit et relu sans cesse dans toutes les langues qui se parlent en Europe. Le romancier a si bien empreint ses tableaux de vie et de vérité, que nulle part Paul et sa sœur Virginie, madame La Tour, Marguerite, le nègre Domingo et le vieillard de l'Ile-de-France, ne sont des inconnus ni des indifférens; et, si le temps devait un jour emporter les langues vivantes, ne doutons pas que Paul et Virginie, aussi heureux que Daphnis et Chloé, ne retrouvassent des amis, des lecteurs et des larmes dans les dialectes et les peuples qui couvriraient alors la terre.

Je n'ai pas rappelé sans dessein le roman de *Daphnis et Chloé*, et plus d'une fois j'ai regretté que la pastorale de Longus et celle de Bernardin de Saint-Pierre ne fussent pas réunies dans le même volume. Le parallèle de ces deux ouvrages, où une situation semblable a été traitée à quinze

siècles de distance, présente à l'œil du philosophe le contraste le plus vif et le plus vrai des mœurs, des croyances et de l'état des sociétés à deux époques si éloignées. Avec les petits pâtres de Mytilène, je vois la naïve ignorance, les jeux folâtres, les désirs de l'instinct, les joies naturelles, et un bonheur facile, donné et reçu sans remords, comme le ruisseau de leur prairie qui coule sans art et sans obstacle : chez le couple intéressant de la colonie française, j'admire la franchise, l'innocence, la tendresse, les soins délicats, le devoir, les sacrifices, la bonté aux prises avec l'opinion, la vertu baignée de larmes, et la douleur ne se reposant que dans la tombe. Ce qui est simple dans le tableau antique devient pur dans le moderne; et si le premier émeut les sens et fait rêver l'imagination, le second exalte l'ame et touche le cœur. Mais ces deux compositions, si différentes dans leur partie morale, offrent, dans leur merveilleux et dans leurs ornemens, une autre opposition d'autant plus singulière, qu'elle est presque en sens inverse de la première. Longus, prodiguant les détails mythologiques et l'intervention des dieux, a semé dans son œuvre beaucoup de religion et fort peu de pudeur; tandis que la plume si chaste de M. de Saint-Pierre, laissant de côté les influences supérieures, et ne s'adressant qu'aux puissances physiques de la nature, passe en revue

dans un style admirable les phénomènes de la région équatoriale. Les divinités du rhéteur grec ne sont plus que les météores de l'écrivain français. A cette transmutation du polythéisme en histoire naturelle, nous reconnaissons la victoire de l'esprit humain sur l'antiquité. Le dogme a divinisé la morale, et le télescope a dépeuplé l'Olympe.

M. de Saint-Pierre, ami et disciple de Rousseau, se plut à laisser douter que sa pastorale fût une fiction, ainsi que son maître en avait usé pour *la Nouvelle Héloïse*. Mais le témoignage des habitans de l'Ile-de-France ayant protesté contre l'existence de la famille qu'il avait imaginée, il se retrancha, dans une dernière préface, à dire que la catastrophe en était véritable. Pour peu, en effet, qu'on étudie l'économie de sa narration, on reconnaît bientôt que le naufrage en est le pivot, et que les faits antérieurs sont un artifice pour rendre ce dénouement plus douloureux. On peut d'autant moins en douter, que l'enchaînement de descriptions, de circonstances et d'épisodes qui précèdent le départ de Virginie pour l'Europe se compose de plusieurs sujets d'origines diverses (1), que l'au-

(1) Ainsi l'aventure des deux enfans retrouvés par le chien qui a flairé un de leurs vêtemens était racontée par M. de Crevecœur dans ses *Lettres d'un cultivateur américain*. Les deux cocotiers qui servent de monument à la naissance de ces enfans sont tirés des *Jardins* de l'abbé Delille. La grace de

teur a fondus avec un rare talent. Tel a été souvent le secret du génie dans les productions dont l'unité nous frappe le plus; la muse les a formées, comme l'abeille, en butinant au hasard sur mille accidens de la vie humaine.

Venons-en donc au fait principal, au naufrage du vaisseau *le Saint-Géran*, que M. de Saint-Pierre a spécialement désigné; et tout curieux que puisse être le parallèle entre la vérité de l'événement et la fiction de l'écrivain, n'y bornons cependant pas notre examen littéraire. Tout ce qu'on peut savoir sur la traversée et sur la perte de ce bâtiment a été consigné dans cinq dépositions faites par les neuf personnes qui échappèrent seules du

l'esclave fugitif obtenue de son maître irrité avait eu lieu en Pologne sous les yeux de M. de Saint-Pierre, et par la générosité d'une femme qu'il aimait. Ce tableau, digne de l'Albane, ce groupe riant de Paul et Virginie se défendant ensemble de la pluie, avait été fourni à l'auteur par l'industrie de deux enfans du faubourg Saint-Marceau, qu'il vit un jour opposer à une averse la jupe de l'un d'eux arrondie en coquille sur leurs deux jolies têtes. Les plaintes d'une éloquence si admirable qu'il met dans la bouche de Paul, après l'embarquement de Virginie, étaient les souvenirs de sa passion, le cri de sa propre douleur, lorsqu'au milieu des fougues de sa jeunesse, l'ordre d'une mère vint arracher de ses bras l'amante qui lui faisait chérir les frimas de Varsovie. Enfin, si l'on compare les faits réunis par son biographe, on reconnaît qu'il a déposé les affections de son cœur jusque dans la dénomination

naufrage, et parmi lesquelles deux seulement savaient signer leur nom. Attendons-nous à un récit commun et sans art, tel qu'il doit se combiner entre un greffier et des matelots illitérés, deux espèces d'hommes très-propres à dégager le réel du poétique. J'ai mis de l'empressement à connaître cette grossière fidélité de narrations subalternes, que le hasard seul a révélées; car, je l'avouerai, dans les événemens susceptibles d'intérêt, les récits vaniteux des voyageurs me paraissent moins apprêtés pour le triomphe de la vérité que pour la réputation de l'auteur, et les descriptions qu'en font les poètes se nourrissent trop d'hyperbole et de fiction. Les grands traits, saisis dès le principe

des personnages de son roman. L'héroïne porte les deux noms de Virginie La Tour, et ces deux noms lui rappelaient deux jeunes étrangères, ornées de charmes, de candeur et de vertu, dont la main lui fut offerte, et que sa mauvaise fortune l'obligea seule de refuser : l'une était mademoiselle La Tour, nièce du général Du Bosquet, au service de Russie; l'autre mademoiselle Virginie Taubenheim, fille d'un régisseur des fermes à Berlin. La dénomination de Paul atteste un emprunt plus singulier. C'est le nom d'un moine franciscain, pour qui Bernardin de Saint-Pierre, encore enfant, s'était pris d'une si vive amitié, qu'on ne put l'en séparer, et qu'il accompagna ce pauvre frère Paul dans une quête au travers de la province de Normandie, préludant pour ainsi dire à ses courses sur les deux hémisphères par la bizarrerie de ce pèlerinage séraphique.

par les maîtres, se répètent de siècle en siècle par les imitateurs. Les incendies, les pestes, les batailles, les inondations, ont leur programme héréditaire; et tous les élémens savent, pour ainsi dire, d'avance le rôle qu'ils ont à jouer dans un naufrage classique. Tant de monotonie produit la satiété, et il ne faut plus s'étonner si tant d'honnêtes gens vivent parmi nous dans la défiance des phrases et la crainte des vers. Je croirais avoir rendu service, si dans les confidences de matelots dont je vais parler, il se rencontrait quelque chose de neuf et de vrai, digne de plus nobles pinceaux, quelque chose enfin de cette originalité dont, au milieu de sa richesse, notre littérature éprouve singulièrement le besoin. Cette découverte encouragerait les écrivains à ne pas dédaigner les sources obscures où l'on apprend à n'être plus copiste; car si l'art est borné, la nature est inépuisable. Le succès de M. de Saint-Pierre, qui, depuis trente-quatre ans, va toujours grandissant, atteste combien l'observateur indépendant, qui s'adresse sans intermédiaire aux choses réelles, a d'avantages sur l'esprit tout artificiel des écoles qui s'habitue à voir la nature dans les musées, le monde sur le théâtre, et l'homme dans les livres.

Voici le résultat des documens judiciaires, c'est-à-dire le positif dans toute sa rusticité. *Le Saint-Géran*, de sept à huit cents tonneaux, partit de

Lorient le 24 mars 1744; il avait un nombreux équipage, et pour officiers MM. Delamare, capitaine; Malles, premier lieutenant; Péramont, deuxième lieutenant; Longchamp de Montendre, premier enseigne; Lair, deuxième enseigne; le chevalier Boette, enseigne surnuméraire. Il arriva le vingt-deuxième jour à Gorée, et y embarqua vingt nègres et dix négresses, tant yolofs que bambaras. Un jeune homme, appelé Belleval, et se disant chirurgien, déserta la colonie, et s'introduisit furtivement sur *le Saint-Géran*. On s'avisa de faire travailler au cabestan un des nègres; mais ce pauvre enfant de la nature se laissa étrangler par le tournevire, et sans doute en mourant prit la mécanique pour une divinité malfaisante.

La navigation fut longue et peu intelligente. Dix hommes étaient morts, et un plus grand nombre gisaient sur les cadres, incapables de tout service, lorsque le bâtiment se trouva, le 17 août, à six lieues de l'Ile-de-France, et reconnut les petites îles qui en signalent l'approche. Le ciel était serein, le soir approchait, et les officiers délibérèrent sur ce qu'il convenait de faire. Le capitaine fut d'avis de profiter du beau clair de lune pour dépasser les îles, et mouiller à la grande terre, au lieu appelé le Tombeau; mais M. Malles, premier lieutenant, combattit cet avis, en alléguant que si on mouillait au lieu indiqué, il ne resterait pas

assez de monde dans le navire pour lever les ancres, attendu le grand nombre des malades. Le nommé Alain Ambroise, premier bosseman, prit alors la parole; et comme il avait été onze mois patron de chaloupe à l'Ile-de-France, il combattit, par des faits positifs, les inconvéniens que l'on appréhendait dans le mouillage à la baie du Tombeau. Le premier lieutenant, impatienté, lui répondit : « Taisez-vous, je connois la côte mieux « que vous; » et il accompagna cette réplique de deux soufflets. Le capitaine finit par dire à ses officiers : « Vous êtes plus pratiques que moi; il y « a vingt ans que je ne suis venu ici, mes idées se « sont effacées; prenez la conduite du vaisseau. » Il fut arrêté qu'on passerait la nuit en tenant la cape sous la grande voile.

M. Longchamps de Montendre, premier enseigne, qui fit jusqu'à minuit le service de quart, gouverna assez bien par les conseils du premier bosseman; mais M. Lair, deuxième enseigne, qui lui succéda, averti deux fois qu'il approchait trop de la terre, n'en tint compte. Soit hasard, soit inquiétude sur une direction trop prolongée dans le même sens, le capitaine Delamare et le premier lieutenant vinrent sur le pont à deux heures et demie, et, réunis à M. Lair, ils se félicitaient mutuellement sur la beauté du ciel, lorsque tout à coup la lame jeta le vaisseau sur un brisant avec

un tel fracas et un craquement si épouvantable que la perte du navire fut à l'instant jugée sans ressource. Sa position sur le flanc menaçait à chaque moment de le faire chavirer par le poids de la mâture. On ne pouvait s'y tenir debout, et chacun s'attachait aux agrès et dans les haubans. Cette situation désespérée empira encore par l'inégalité du récif qui supportait l'embarcation ; la quille se rompit, et les deux extrémités du bâtiment se soulevèrent : torture singulière qui ne permettait ni de tirer le canon ni d'appeler des secours et durant laquelle le mouvement le plus léger allait ouvrir l'éternel abîme.

Quoique la population du *Saint-Ceran* ne soit exprimée nulle part avec précision, elle devait être considérable, si on en juge par les malades, qui excédaient le nombre de cent. Aussitôt que le terrible choc se fut effectué, le capitaine fit sonner la chochе ; et, à l'exception des mourans, enchaînés sur les cadres, le pont se couvrit d'une foule effrayée ; officiers et matelots, hommes et femmes, passagers et marins, libres et noirs, tous égaux par la communauté du péril. A l'ordre du capitaine, l'aumônier chanta l'*Ave Maris Stella* et le *Salve Regina*. Le premier lieutenant lui demanda de faire des vœux à Sainte-Anne-d'Auray, et les vœux furent faits avec solennité. Le prêtre donna ensuite la bénédiction générale à l'équipage pro-

sterné, et chacun s'embrassa et se demanda pardon. Le plus profondément ému de ces pieux et derniers devoirs était le lieutenant Malles, qui avait si indignement outragé le bosseman Ambroise; et de telles disparates ne surprennent point dans les caractères violens. Il paraît, au reste, que ces scènes de terreur ne furent troublées, dans leur affreux silence, que par les cris et les lamentations extraordinaires d'un jeune homme, de ce même aventurier qui s'était échappé de Gorée, et qui, sans doute, ne se consolait pas d'avoir pris tant de peine à chercher la mort.

Le premier rayon du jour apprit à ces malheureux ce qu'il leur restait de moyens de salut. Ils avaient la vue de deux terres à l'égale distance d'une forte lieue. L'une était la côte même de l'Île-de-France, et l'autre l'île d'Ambre, petite, déserte et d'un abord facile. Une mer calme et unie baignait ces deux refuges; mais pour atteindre ce bassin paisible, il fallait franchir la chaîne des brisans où le navire demeurait suspendu, et dont une mer houleuse et des courans rapides défendaient le passage. La stupeur, la confusion des gens de l'équipage et le bouleversement du vaisseau fracassé, rendirent très-imparfaites les embarcations qu'on essaya de fabriquer. Un radeau mis à la mer s'engloutit sur-le-champ avec soixante personnes qui s'y étaient précipitées. Le moment

devenait pressant; tous ceux qui avaient quelque expérience de la mer voyaient se former à l'horizon un grain qui allait consommer la perte du navire. A six heures et demie, la faculté fut laissée à chacun de se sauver comme il aviserait. Les plus résolus se jetèrent dans les flots en s'attachant à quelque débris; les autres n'attendirent pas longtemps la mort sur le navire, qui disparut à tous les yeux, sans qu'aucun témoin ait pu en raconter la dernière catastrophe. Mais de tous ceux qui avaient tenté leur délivrance, neuf seulement arrivèrent successivement à l'île d'Ambre, par un bonheur presque miraculeux, et après environ cinq heures d'incroyables fatigues. Pendant deux jours ils errèrent sur cette plage, abandonnés de la nature entière. Enfin trois d'entre eux, s'étant remis à flot sur une pièce de bois, abordèrent à la côte de l'Ile-de-France, et avertirent un poste de chasseurs. Aussitôt une chaloupe portant quelques soldats, avec du riz et de la viande de cerf, vint recueillir leurs six compagnons mourans. Ces neuf hommes se rendirent au chef-lieu de l'île, annoncèrent le naufrage ignoré du *Saint-Géran*, et dictèrent les dépositions que M. le baron Milius vient de faire connaître à l'Europe après quatre-vingts ans.

Si l'on s'en tient à ces faits principaux, ils présentent sans doute le tableau d'une infortune tou-

chante, mais vulgaire. L'historien chargé de les transmettre peut seulement observer que jamais la nature ne fut plus innocente d'un naufrage, et que, pour perdre le Saint-Géran, il fallut opposer au calme des vents et à la sérénité du ciel l'imbécillité du capitaine, la brutalité du lieutenant, et l'inexpérience de tous les officiers; et s'il cherche les causes d'un accord si funeste, peut-être les trouvera-t-il dans le régime d'une compagnie de marchands et de gens d'affaires, choisissant des marins loin des ports de mer, et siégeant dans ces capitales somptueuses, où la sollicitation, érigée en métier, offre mille fois par jour aux chances de la fortune l'intrigue, l'ignorance et la présomption.

Mais dans le récit de cet événement, qu'on pourrait appeler *un naufrage de main d'homme*, j'ai réservé quelques faits qui sortent véritablement de l'ordre commun, et que je considère comme élémens de beautés littéraires. D'abord on a dû s'étonner que l'équipage n'ait employé ni la chaloupe ni les canots si nécessaires à un bâtiment échoué. L'obstacle qui les en priva fut en effet d'une étrange nature. On se souvient que le navire, couché sur le flanc, allait être submergé par le poids de la mâture. Le premier soin fut donc de couper les mâts et de les jeter à la mer. Mais cette opération si prudente amena un phénomène inat-

tendu; car aussitôt la mer s'empara de ces énormes débris, et la lame les reporta avec fureur sur le pont du vaisseau. C'est là que ces mâts, devenus plus funestes, promenés comme une faux, ou frappant comme le bélier, fracassent tout ce qui se trouve sur leur passage, et brisent la chaloupe et les bateaux entre les mains de ceux qui alors les dégageaient de leurs liens. Cette destruction fut la circonstance la plus atroce du naufrage, et arracha aux marins un cri de désespoir. Il me semble que ce désastre, neuf, cruel, imprévu, que cet océan, armé pour ainsi dire par ses propres victimes, doivent fournir à l'art des effets terribles, des images pittoresques, que jusqu'à ce jour ni poète, ni romancier, ni voyageur n'avait soupçonnés. Le premier écrivain qui en fera usage, pour émouvoir les hommes, n'oubliera pas sans doute qu'il les doit à un récit de simples matelots.

Un second fait ne m'a pas semblé moins digne d'attention. J'ai parlé vaguement des efforts que firent quelques-uns des naufragés pour échapper à la mort. Trois ennemis invincibles conspiraient contre eux : les courans qui les entraînaient sur les récifs ; les lames qui les y écrasaient ou qui les rejetaient en pleine mer; enfin une foule de débris que le flot roulait, et dont le choc était mortel. Quelle disproportion entre la faiblesse de l'homme et ces puissances de la nature dont il était le jouet

comme la plume et la paille! Presque tous y périrent; mais le salut de quelques-uns nous frappe d'admiration. Le matelot Edme Caret va nous apprendre ce que peuvent dans un être débile la volonté et le sang-froid. Les courans l'ont vaincu; la lame chargée de divers corps flottans s'avance sur lui comme un monstre armé de massues; le matelot nu, haletant, mais non découragé, s'enfonce sous les eaux, cherche de ses mains errantes le fond de leur lit, et s'y retient aux aspérités du rocher, tandis que la montagne humide s'écroule vainement bien au-dessus de sa tête. Plusieurs fois il est contraint à recommencer ce téméraire stratagème; et, quand son front reparaît au jour, il cherche en vain les compagnons qu'il a laissés nageant sur l'abîme. A la place de ce pauvre matelot perdu sous les vagues, supposez un héros antique, Ulysse ou Ajax; peignez-vous le ciel attentif à la lutte du guerrier contre Neptune; voyez enfin l'homme triompher du dieu, en s'attachant à la pierre sous-marine comme le vil crustacé; et dites si la constance humaine a jamais été peinte de traits plus hardis, et si la vérité sortie d'un greffe n'a pas laissé en arrière les fictions homériques.

Ce n'est pas aux images de la poésie, mais aux méditations de la science, qu'appartient une troisième circonstance du naufrage du *Saint-Géran*. Quoique j'aie dit que neuf personnes seulement se

sauvèrent à l'île d'Ambre, il en aborda réellement douze; mais les trois dont je n'ai point parlé, et qui étaient deux matelots et une négresse, moururent presque en touchant la terre. Quoi! cette terre qui était pour ces malheureux le prix de fatigues inouïes, et le terme d'une affreuse anxiété; quoi! ce rivage qui devait inonder leur ame de joie, de calme et de force, brise au contraire leur existence. Qui donc les animait quand la nature entière les accablait? et qui les tue quand le combat a fini, et quand la terreur cesse? Qui nous expliquera cette aberration de la force vitale? L'homme serait-il doué d'une double vie, l'une spirituelle et invisible, l'autre physique et palpable? Peut-on dire que la première, semblable à l'électricité galvanique qui fait encore se mouvoir des corps expirés, soutenait le nageur luttant contre les flots, tandis que la seconde avait déjà succombé? Peut-on ajouter que l'énergie morale s'étant soudainement relâchée par la fin du péril, la mort musculaire a saisi aussitôt le reste de sa proie? Je livre de tels phénomènes à la hardiesse des philosophes, et j'attends qu'ils m'apprennent si, quand le poète de Ferrare nous montra des paladins qui continuaient de se battre sans s'apercevoir qu'ils étaient morts, son génie fantasque ne s'était pas approché, sans le savoir, d'une vraisemblance physiologique.

Un épisode assez bizarre fera diversion à ces scènes douloureuses. Entre les nombreux passagers du *Saint-Géran*, un seul, que je n'ai pas distingué dans mon récit des matelots sauvés, un seul, dis-je, échappa; et si la Providence y prit quelque part, ce fut bien pour nous prouver que ses vues sont impénétrables, car ce mortel préféré en était le plus indigne. Il passait dans l'Inde, à la suite d'un colon, pour y exercer un emploi d'opprobre et de férocité, pour y être commandeur de nègres. Le moment du naufrage le trouva endormi, poltron, stupide, et ne sachant même pas nager. A la dernière extrémité, et avec l'aide de deux marins, il rassemble trois avirons de chaloupe, et se met dessus avec les deux matelots. L'un en est séparé par un choc épouvantable, l'autre expire en touchant à l'île d'Ambre, et lui se retrouve à terre sain et sauf, sans pouvoir dire comment, et de même que s'il finissait un rêve. Appelé devant le juge, il trahit, par une délation, son naturel lâche et méchant. « Il y avait à bord, dit-il, un homme « de condition, qu'on appelait le chevalier d'A..., « et qui venait en ces îles par lettre de cachet. « C'était le plus grand scélérat par rapport à la « religion, et le plus grand blasphémateur qu'il y « eût au monde. » Dénoncer un mort, c'est l'œuvre des démons; flétrir le compagnon de son naufrage, c'est bien le procédé d'un gardien d'esclaves.

Voilà l'être qui fut sauvé par une sorte de prodige, là où périrent plusieurs centaines d'hommes courageux et intelligens! En vérité, la fortune ne se montre pas plus habile que les autres puissances dans le choix de ses favoris.

Ainsi qu'il en avait le droit, M. de Saint-Pierre usa librement du naufrage du *Saint-Céran*, et même il en contredit les faits principaux. En vain ce bâtiment a-t-il péri sans témoins derrière un récif, et la colonie n'en a-t-elle été informée que trois jours après; l'auteur de *Paul et Virginie* n'entoure pas moins cet événement des regards, des cris, des gémissemens et des vains secours des habitans de l'Ile-de-France, parce qu'il fallait des spectateurs passionnés aux scènes dramatiques que son art avait conçues. En vain le dix-septième jour d'août et un ciel serein ont-ils éclairé la perte du *Saint-Géran;* M. de Saint-Pierre la transporte au 24 décembre, sous les coups d'une horrible tempête, parce qu'il avait besoin d'un ouragan pour compléter dans son roman le tableau de la nature entre les tropiques, qui lui faisait dire avec une satisfaction de poète: « J'ai « eu de grands desseins dans ce petit ouvrage. » Je me souviens, en effet, que les descriptions contribuèrent beaucoup au succès de vogue qu'obtint la pastorale de *Paul et Virginie.* Le ciel, les mers et les météores de l'équateur, la physiono-

mie étrangère des animaux et des plantes, leurs noms même inusités et sonores, toute cette nature si splendide et si nouvelle, disposèrent l'ame par le charme et par la surprise à sentir plus vivement le pathétique des récits. On peut de la sorte faire concourir à l'effet général le luxe des ornemens, qui n'est de lui-même qu'un hors-d'œuvre insipide tant qu'il se borne à reproduire des images connues. La nouveauté me semble une condition nécessaire du genre descriptif. Il en est de ces peintures inattendues comme des accompagnemens d'harmonica, dont se servent les joueurs de prestiges, pour livrer plus sûrement à l'empire des illusions un auditoire ému et troublé d'avance par des sons pénétrans et mystérieux.

M. de Saint-Pierre n'avait pas altéré sans motif les faits principaux du naufrage. Quant aux circonstances particulières, j'en ai cité quatre assez remarquables, dont il n'a point fait mention, et j'en raconterai bientôt deux autres qui ont probablement fourni l'idée-mère de sa touchante fiction. Le hasard ne fut pas sans influence sur ces diverses inspirations de l'auteur. La procédure dépositaire des faits devait rester secrète, et il ne put la connaître. Mais la curiosité publique ou l'intérêt privé ne manquèrent pas d'interroger les témoins échappés du *Saint-Géran*, et il circula des notions imparfaites, telles qu'on pouvait les

attendre d'hommes que leur éducation mettait au-dessous des classes moyennes de la société. M. de Saint-Pierre, qui arriva dans l'île seize années après l'événement, dut en trouver les traces bien effacées; car les colonies vieillissent sans annales, et presque sans souvenirs, tant les familles s'y renouvellent fréquemment, et les hommes s'y regardent eux-mêmes comme entreposés. Ces comptoirs épars sur l'Océan représentent nos hôtelleries où les gens raisonnables aiment à séjourner peu, et à passer inconnus. Ajoutons que M. de Saint-Pierre ne songea point alors à tirer de l'obscurité la tradition populaire qu'avait pu laisser la perte du *Saint-Géran*, et que, depuis son retour en Europe, il s'écoula encore dix-sept ans jusqu'à la publication de *Paul et Virginie* (1). Lui reprocherons-nous de n'avoir pas saisi la plume à l'aspect et sous l'inspiration des lieux témoins de l'événement? L'auteur a subi la loi commune; les livres ne sont point une production de l'équateur.

(1) Cet espace de quarante-quatre ans, écoulé entre le naufrage du vaisseau et la publication du roman, excuse la méprise par laquelle M. de St.-Pierre donne le nom de M. Aubin au capitaine du *Saint-Géran*, qui s'appelait M. Delamare. On doit, au reste, peu regretter qu'il n'ait pas écrit plus près de l'événement; car en général les souvenirs de cet auteur valaient mieux que ses premières impressions. Les sites enchanteurs et les forêts embaumées qu'il décrit avec tant de grace dans *Paul*

Dans cette atmosphère indolente, chargée de langueur et de parfums, respirer est une volupté, vivre est presque un rêve, et le travail est sans attrait, parce que le repos est sans ennui. On dirait qu'à ces latitudes pacifiques, une égale immobilité assoupit les élémens et les nations; il n'y faut rien moins que des ouragans pour troubler le ciel, et des passions terribles pour remuer l'homme.

De tous les faits confiés par l'agile Renommée à la mémoire du peuple, les seuls qui surnagent, ou frappaient l'esprit par leur singularité, ou intéressaient le cœur par quelque sentiment naturel: à ce titre, M. de Saint-Pierre put recueillir, dans les entretiens des colons de l'Ile-de-France, les deux circonstances dont il me reste à parler, et qui revêtirent sous sa plume des formes impérissables. On lit dans la déposition du matelot Janvrin, qu'au moment terrible où le vaisseau échoué allait s'engloutir, « *Mademoiselle Maillet était sur*

et Virginie sont représentés comme une terre de cyclopes noircie par le feu, dans le *Voyage de l'Ile-de-France*, qu'il avait antérieurement publié et où quelques lignes seulement font soupçonner son talent. Un esprit chagrin et une humeur difficile lui montraient les objets présens sous un jour défavorable. Cette aigreur s'adoucit dans sa vieillesse, lorsque sa fortune, sa renommée, et son bonheur domestique, furent mieux assurés.

« *le gaillard d'arrière avec M. de Péramont, qui* « *ne l'abandonnait pas.* » Cette indication n'apprend rien ; mais il ajoute aussitôt : « *Mademoi-* « *selle Caillou était sur le gaillard d'avant avec* « *MM. Villarmois, Gresle, Guiné et Longchamps* « *de Montendre, qui descendit le long du bord* « *pour se jeter à la mer, et remonta presque aussi-* « *tôt pour déterminer mademoiselle Caillou à se* « *sauver.* » Que de faits, que d'affections se trouvent dans ce peu de mots, si simples, si négligés ! Ce jeune homme qui descend sur les flots pour montrer à une femme le seul moyen de salut qui leur reste, qui remonte pour vaincre sa timidité, et qui, ne pouvant y réussir, abjure sa propre vie, et vient mourir près d'elle, n'est-il pas tendre, délicat, héroïque ? La femme de Pœtus, se perçant d'un poignard en présence de son mari, pour le décider à un sacrifice nécessaire, n'offre pas un dévouement plus sublime. Est-ce l'amitié, l'amour ou la seule générosité qui ont inspiré M. Longchamps de Montendre ? Que vous importe ? Les antécédens d'une si belle action sont inconnus, mais faciles à supposer, et nulle imagination ne peut rester froide ou stérile à la vue d'un pareil résultat. On ne sait, il est vrai, de mademoiselle Caillou que son nom (1), et l'on ignore sa patrie,

(1) M. de Saint-Pierre raconte, dans sa préface, qu'ayant

sa famille, ses mœurs, ses projets. Était-elle jeune ou âgée, belle ou non, intéressante ou vulgaire? Questions oiseuses! Est-ce que la femme pour qui le jeune enseigne du *Saint-Géran* a voulu mourir peut jamais être indifférente? Tout ce que les témoins en auraient dit eût été un obstacle et un larcin au génie de son peintre. Le vrai, quel qu'il fût, aurait terni l'idéal. Contentons-nous de savoir aujourd'hui quel a été le type historique des deux personnages de *Paul et Virginie* de M. de Saint-Pierre; car ils sont bien à lui, et ceux du *Saint-Géran* n'ont pu les valoir.

On doit à l'autre circonstance du naufrage le grand effet qu'a toujours produit la catastrophe du roman. Quiconque a lu la mort de Virginie n'a pu l'oublier. Cette jeune fille, debout sur la poupe fracassée du navire, rejetant le secours du matelot prosterné à ses pieds, et périssant pour ne

rencontré madame de B ** au Jardin du Roi, elle lui apprit que la Virginie qui avait fait naufrage sur le *Saint-Géran* était sa parente. Je me souviens que dans le temps je demandai à madame de B ** quelque éclaircissement sur ce point, et qu'elle ne put m'en donner aucun. Elle ne savait pas même le nom de sa prétendue parente. Je reconnus facilement que sa confidence avait été une gaieté de créole, et que M. de Saint-Pierre avait pris trop à la lettre la plaisanterie obligeante d'une jolie femme, qui avait voulu l'intéresser et y avait réussi.

pas blesser la pudeur, est une image que rien n'efface, dont le cœur se refuse à discuter la vraisemblance (1), et qui porte à l'ame ce qu'il y a peut-être de plus exquis dans la sensibilité, la douleur mêlée d'admiration. L'instinct de la pudeur, ce mouvement involontaire de la dignité humaine, si vague, si élevé, si impénétrable aux définitions, entoure sa victime d'une sorte de pureté céleste qui convertit sa mort en apothéose. M. de Saint-Pierre a montré une grande connaissance de

(1) Virginie sacrifiant sa vie à sa pudeur n'est point hors de la vraisemblance; mais j'ai de violens scrupules sur la proposition du matelot. Qu'on engage un officier de marine, qui sait nager, à déposer des vêtemens dont la coupe doit prodigieusement le gêner, ce conseil est sage et naturel; mais il en est tout autrement d'une femme, dont le costume, loin d'être une gêne, est propre à la soutenir sur l'eau, et en a ainsi sauvé plus d'une. On sait d'ailleurs combien, sous les feux de la ligne, cet habillement a de légèreté. Enfin, dans la position donnée, au lieu d'ôter ses vêtemens à Virginie, le matelot aurait dû les lui faire reprendre, si elle les eût déjà quittés, parce que le vêtement d'une femme est surtout nécessaire au nageur qui veut la sauver, pour la saisir, la soutenir sur l'eau, la ressaisir quand elle lui échappe, et définitivement la conduire à terre. Je ne pense donc pas que, sous le rapport de la vraisemblance, cette invention de M. de Saint-Pierre puisse supporter la critique. Mais la situation est trop entraînante et la jouissance trop vive pour que le lecteur s'avise d'en raisonner les causes; son profit est d'être trompé.

son art, en écartant de ce sentiment délicat la pensée du devoir religieux, qui eût rendu le sacrifice moins extraordinaire. On sentira encore mieux l'habileté de l'écrivain en connaissant l'élément sur lequel il a travaillé.

Il faut bien le dire; M. de Saint-Pierre a été généreux pour un sexe aux dépens de l'autre, et la résolution exaltée de Virginie a été dérobée par lui à M. Delamare; à ce pauvre capitaine, qui fut si faible pour commander, et si courageux pour mourir. Écoutons le témoignage de Edme Caret, son patron de chaloupe. Après avoir disposé la planche où devait se placer le capitaine, et y avoir ajusté les appendices nécessaires pour la traîner lui-même à la nage, Edme Caret lui dit: « Monsieur, quittez *vos vêtemens* (1), vous vous « sauverez plus aisément. M. Delamare ne voulut « jamais y consentir, disant qu'il ne conviendrait « pas à la décence de son état d'arriver à terre tout « nu, et qu'il avait des papiers dans sa poche qu'il « ne devait pas quitter. » On ne saurait affirmer jusqu'à quel point cette résolution, dans laquelle il persista, lui devint funeste; car il se noya dans le trajet, malgré l'admirable dévouement de son patron de chaloupe. Assez d'autres jugeront peu

(1) Il y a dans le texte : *Quittez votre veste et votre culotte.*

raisonnable cette délicatesse d'un marin. Pour moi, je n'ai pas la force de blâmer une opinion qui appartient à un sentiment noble, et fut consacrée par la mort d'un vieillard estimable et bon, tel qu'on doit se figurer le capitaine du *Saint-Géran*, sur le rapport des gens de son équipage. Quoi qu'il en soit, M. de Saint-Pierre tira de cet incident bizarre la plus forte et la plus neuve des situations de sa pastorale ; et, en substituant l'enthousiasme d'une jeune vierge à la susceptibilité d'un homme de mer, il rendit sa fiction moralement plus vraie que la vérité elle-même. Voilà comme un esprit supérieur fait passer les choses du monde réel dans le domaine de l'imagination, et devient créateur autant que la faculté en a été donnée à l'homme.

L'étude à laquelle je viens de me livrer peut être regardée comme un essai de critique expérimentale sur l'emploi des faits dans la littérature. Un vaisseau marchand périt, et des matelots racontent leur naufrage; eh bien ! d'un événement si commun, et d'une narration si grossière, un écrivain éloquent a tiré son meilleur ouvrage, et j'en ai tiré après lui des traits originaux qui attendent une autre main pour les mettre en œuvre. Il est probable qu'un troisième, en visitant la même source, pourrait faire un usage différent des matériaux empruntés par M. de Saint-Pierre,

et ajouter au nombre de ceux que j'ai aperçus. Cette fécondité d'une cause aussi peu notable prouve combien il s'en faut que le sol du Parnasse soit épuisé. L'invention et l'originalité ne semblent rares que parce qu'on les cherche où elles ne sont pas. L'écrivain jaloux de les conquérir opérera comme l'ingénieur des mines, qui ne découvre pas ses trésors sous les riches cultures, mais dans les lieux rudes et sauvages, et, sans être rebuté par l'apparence, sépare l'or des viles matières qui le déguisent. Ces peuplades d'auteurs, occupées sans relâche à reproduire des livres par des livres, croient enrichir la littérature; mais elles créent seulement un art mécanique de plus. J'approuve le culte des modèles, et j'en conçois l'idolâtrie. Il est nécessaire de les étudier beaucoup pour allumer son génie et diriger son goût; mais les imiter serait déjà les abandonner, car eux n'ont imité personne.

DE

LA PRÉCISION

CONSIDÉRÉE

DANS LE STYLE, LES LANGUES ET LA PANTOMIME.

La précision, qui consiste à bannir du discours tout le superflu, et à n'y rien omettre du nécessaire, est une économie qu'on loue ordinairement plus qu'on ne la pratique. Quelques rhéteurs l'ont même passée sous silence; car elle doit avoir peu de crédit dans les écoles, où la profession du maître repose en grande partie sur le débit des ornemens, et où des prix d'amplification attendaient naguère les plus verbeux des élèves. Il faut la distinguer d'une de ses branches, qu'on appelle la concision, et qui s'attache à l'épargne des mots et au resserrement de la phrase plutôt qu'à la mesure rigoureuse de l'expression avec la pensée. La concision prête indifféremment son secours à la fausseté comme à la vérité, tandis que la précision ne se conçoit pas sans justesse et sans clarté; la concision peut n'être aussi qu'une affectation de l'esprit, au lieu que la précision se forme surtout de la vigueur combinée du jugement et du caractère.

Elle est dans l'homme l'attribut de la force et de la raison; dans l'ordre social, le langage de la loi qui prescrit et du pouvoir qui commande; dans les sciences, le but et la perfection des méthodes et des nomenclatures.

Il est des esprits fermes, tranchans et austères, dont la pensée se presse, s'épure, et s'échappe naturellement, comme le métal du laminoir, sous la forme la plus compacte. L'antiquité a même eu un peuple moulé dans des institutions si fortes, que cet attribut de quelques hommes singuliers était devenu sa nature commune. Le mot de *laconisme* a conservé le souvenir du langage bref et poignant des Spartiates (1). La nation moderne qui excelle dans l'art de converser, y doit sa supériorité au secret qu'elle possède de tout abréger, et de semer le plus d'idées dans un moindre espace. La haine des répétitions et des longs discoureurs y fait, comme à Sparte, la police des entretiens. Qu'on ne s'étonne pas trop de voir les Lacédémoniens et les Français arriver au même but; car si l'effet est semblable, les causes sont différentes.

Notre esprit vif et impatient, et notre langue

(1) Il est juste de dire que le *laconisme* tenait aussi à l'esprit dominateur de la nation. On remarqua fort bien le changement qui s'y fit après la bataille de Leuctres. Épaminondas ne se vanta pas sans raison d'avoir allongé la phrase lacédémonienne.

privée d'inversions obligent dans nos cercles l'interlocuteur à être précis. Comme en effet la construction directe de la phrase en découvre le sens dès les premiers mots, et que la promptitude de l'intelligence française le saisit aussi vite, et brûle de s'en attribuer l'honneur, on se voit contraint de donner au dialogue la prestesse de la pensée, sous peine d'être interrompu par les uns, et fastidieux pour tous. Cette observation se vérifie en sens contraire dans la langue usitée sur les deux bords du Rhin, où une seule circonstance grammaticale rend très à propos la patience de celui qui écoute égale à la lenteur de celui qui parle. Il suffit que la particule négative soit placée par l'usage à la fin de la phrase allemande pour opérer ce prodige. L'auditeur le plus emporté souffre avec flegme le développement de toute une période; car il ne peut savoir qu'après en avoir pesé le dernier mot, si elle est une affirmation ou une négation, c'est-à-dire un axiome ou un paradoxe, un madrigal ou une injure. J'ignore si le naturel des Allemands a produit les suspensions habituelles qui distinguent leur langue, ou si au contraire cette singularité de leur grammaire a influé sur l'esprit germanique; mais je sais bien que si les Français étaient soumis tout à coup à un pareil frein, ils ne tarderaient pas à changer ou de syntaxe ou de caractère.

La précision, étrangère aux protestations de l'amour, aux confidences de l'amitié, à la liberté du style épistolaire, et aux ténèbres de la diplomatie, rencontre des obstacles légitimes dans l'éloquence, dans la poésie, dans l'art dramatique. Toutes les fois qu'on parle simultanément à plusieurs hommes, il faut se proportionner à l'attention des plus frivoles, à l'intelligence des plus simples, à la paresse des plus lents. Toutes les fois qu'il s'agit de convaincre des esprits divers, quelle variété de tons et d'images, quelles attaques redoublées ne sont-elles pas nécessaires contre des dispositions dont la malveillance connaît plusieurs degrés, contre des préjugés dont les racines ne sont pas les mêmes! Ainsi la chaire sacrée, la tribune politique, essaient des routes différentes, et tour à tour s'arment de véhémence, d'onction, d'autorités, d'imagination et d'argumens. De son côté, la poésie, plus amante des digressions, se nourrit de luxe et d'éclat, étale ses richesses et ses jeux, et comme la musique, dont elle est sœur, répand sa mélodie dans le retour d'harmonieuses périodes. La muse dramatique explique tout sous peine d'être obscure, produit l'illusion et la sympathie par le nombre et l'exactitude des détails, et déploie la langue fougueuse et abondante des passions. Les combats du barreau sont encore moins favorables à la précision, à la précision si

chère aux juges, mais si odieuse aux plaideurs, et qui de toutes les qualités de l'avocat est la plus mal récompensée.

Cependant la précision est une alliée si heureuse de la raison humaine, qu'il n'est pas rare de la voir pénétrer dans les genres qui lui semblent le plus opposés. La poésie l'accueille dans l'épigramme, la satire et les préceptes didactiques. Elle a frappé d'admirables maximes sous le coin de Corneille, et dérobé de piquans proverbes à la muse prolixe de Gresset. La grace même a sa précision, la mélancolie intéresse surtout par son silence, et la plus incertaine des beautés littéraires, la négligence, cesse de plaire, si elle est prolongée. Peut-on oublier que la philosophie dont l'enseignement se piqua le plus de précision, fut ce Portique célèbre, qui érigea en devoirs l'activité de l'ame et l'amour des hommes, donna Marc-Aurèle au trône, et mit au sein de la sagesse un cœur pour la pitié, et de l'héroïsme pour la vertu? Au théâtre, la logique si expansive des passions sent à la fin le besoin de se resserrer, comme un fleuve à l'approche des cataractes, et signale volontiers ses derniers éclats par ces vives saillies, et ces traits simples et sublimes que trouva le génie de Racine. L'art oratoire lui-même ne semble prodiguer de somptueux développemens que pour préparer à ses harangues un résumé plus pressant, et finir

comme Démosthène ce qu'il a commencé comme Isocrate. Autant il craignait dans sa marche l'aridité de la précision, autant il en invoque l'énergie en approchant du but. Semblable à l'athlète qui ramasse son corps et ses muscles afin de terminer la lutte par un coup décisif, l'orateur, prêt à quitter la parole, saisit la hache de Phocion, ou agite le dilemme aux deux tranchans; il sait que les traits aigus laisseront seuls une trace durable, et veut, pour dompter les esprits, que sa phrase soit courte comme l'épée romaine qui subjugua le monde (1).

Je ne connais dans l'action de la parole que deux modes absolument incompatibles avec la précision; l'un est le dessein de tromper ou l'empirisme; et l'autre, l'improvisation proprement dite. A moins que le charlatanisme ne couvre ses fausses sciences des ambiguités d'une langue morte, il doit se replier en mille détours pour lasser l'attention, éblouir la faiblesse, et surprendre la crédulité. Quelquefois, il est vrai, un fourbe plus effronté impose aux hommes par le laconisme des apophthegmes; mais remarquez bien qu'alors son langage procède à la manière des oracles, et que loin d'être précis, il se fait obscur. On rencontre, sous l'enseigne de l'empirisme, la polé-

(1) L'Aréopage, qui se défiait tant de l'éloquence, n'avait pas manqué d'interdire aux orateurs ces résumés nerveux et entraînans, désignés par le nom de péroraisons.

mique en tous genres qui exagère nécessairement la vérité, quand elle ne la trahit pas, et l'esprit de secte, qui ne se pique pas de plus d'impartialité. Tous deux sont ennemis naturels de la précision, et cette remarque critique n'a pas échappé à la bonne foi littéraire de l'auteur de *la Henriade*. « La « profusion des mots, dit-il, est le grand vice du « style de tous nos philosophes et anti-philosophes « modernes (1). » Je suis bien tenté de ranger à leur suite une classe de novateurs en littérature, qui professe un égal attachement pour la diffusion; je veux parler des créateurs de la prose poétique. Ce genre, qui jusque dans ses chefs-d'œuvre conserve un air de parodie, a singulièrement troublé et appauvri une langue où, comme dans la nôtre, les limites de la prose et de la poésie sont d'une extrême délicatesse. Des sentimens vagues, quoique affectés, des pensées fausses en termes impropres, et d'éternelles descriptions d'un coloris outré, n'offrent-ils pas des élémens irréconciliables avec toute idée de justesse, de naturel et de vérité? Ronsard fut plus excusable, puisqu'il n'altérait encore qu'un idiome rude et incomplet. J'épargne d'autres reproches à une aberration où le ridicule des imitateurs a suffisamment puni le talent égaré des premiers modèles.

(1) *Dictionnaire Philosophique*, au mot STYLE.

L'improvisation, arrivée par l'habitude au point où elle mérite spécialement ce nom, est une faculté précieuse ou un abus importun. Qu'après une méditation sérieuse, l'orateur ému par la passion, ou le professeur riche de longues études, l'emploient dans une mesure convenable, je partage avec ivresse leur inspiration. Mais si, à mon commandement, la statue de l'improvisateur module des sons sur la matière que je lui prescris, je n'accorde à cette magie que mon étonnement. L'artifice de l'enchanteur consiste à gagner, par le jet mécanique de paroles surabondantes, assez de loisir pour penser vite, et réfléchir en courant. Ce luxe de mots, qui est le travail d'un rhéteur de cabinet, est au contraire pour l'improvisateur, quel qu'il soit, un secours et un repos pendant sa fièvre spontanée. C'est assez dire que dans sa bouche la précision offrirait une sorte de contresens, ou plutôt qu'elle exigerait un effort supérieur à la puissance de l'organisation humaine (1).

(1) Remarquons, à l'appui de cette proposition, que le pays de l'Europe où l'on sait le mieux composer un livre, c'est-à-dire où l'on écrit communément avec le plus de méthode et de précision, est celui où le besoin et l'habitude de l'improvisation sont le plus rares; tandis que l'Angleterre, si fertile en productions diffuses, offre des milliers d'assemblées, d'associations, de repas même, qui sont autant de théâtres de continuelles et brillantes improvisations.

Si jamais cet art devenait une profession, ce serait probablement sous les auspices d'une langue obséquieuse et sonore, difficilement concise, et souple avec mollesse, et au sein d'un peuple dont l'esprit aurait pour signalement l'étendue et la mobilité.

La précision, ainsi modifiée par le caractère des hommes et la nature des compositions, mérite aussi d'être observée dans ses rapports avec la progression des langues. Peu de besoins et peu d'idées réduisent l'enfance des peuples au plus simple langage. Si par hasard quelque nuance plus délicate pénètre dans leur esprit, ils ne peuvent en donner, par de pénibles périphrases, qu'une notion imparfaite; et s'ils sont frappés d'un grand spectacle, ils ne sauront l'exprimer que par une image commune; ils confient leur expérience à quelques adages grossiers, et leurs souvenirs à des signes mal ébauchés sur la pierre ou le métal. Le doute est permis sur les prétendues beautés que le caprice des modernes se plaît à découvrir dans des expressions, et des harangues de sauvages ou de peuplades barbares; car ces juges blasés appellent sublime ce qui est nu, de même que, sous le nom de *pittoresques*, ils ont vanté plus d'une fois les difformités du monde physique. N'accordons pas si facilement les honneurs de la précision à la disette des idées et aux difficultés de l'écriture

lapidaire. La pauvreté du langage n'est pas plus de la précision que la famine n'est de la tempérance (1).

Le même principe qui a fait commencer par la poésie la littérature des peuples, a voulu que dans la prose le style précis et coupé fût précédé par le style périodique. Cette loi des nations gouverne

(1) On peut même dire que les langues antérieures à l'état de civilisation manquent des moyens de devenir précises. Rien n'est, à cet égard, plus singulier que le procédé de quelques peuplades indigènes de l'Amérique. Mues par le désir de la précision, qui est une loi générale de la nature, elles ne savent prendre qu'une fausse route qui les en éloigne. Au lieu d'énoncer leur pensée par les mots successifs d'une phrase, elles affectent de cumuler une phrase dans un seul mot. Le verbe est ordinairement la matrice de cet agrégat. Chaque nuance de personnes, d'âge, de sexe, de nombre, de temps, de lieu, de circonstance, de modification, etc., y est fondue par autant d'additions. Le mot ainsi composé arrive à cette étendue si prodigieuse qu'il ne faut rien moins que la patience et l'oisiveté des nations sauvages pour le retenir, et leur force gutturale pour le faire entendre. Mais dans ces logogriphes si compliqués, ce qui doit surtout intéresser les philosophes qui se sont institués parmi nous les arpenteurs jurés de l'entendement humain, c'est de voir comment de pauvres sauvages imaginent des distinctions et des finesses dont ne s'étaient pas avisés les peuples anciens et modernes les plus spirituels, et comment leur industrie grammaticale surpasse en subtilité les scolastiques du moyen âge et les funestes théologiens du bas empire.

aussi les individus; la vagabonde imagination est le propre de la jeunesse, comme la judicieuse précision l'est de la virilité; et l'on sait combien les novices en l'art d'écrire ont coutume de se perdre en des phrases interminables. Bacon avait déjà remarqué avec sa pénétration ordinaire que *les modernes abrègent tout par le moyen des articles et des verbes auxiliaires, tandis que les langues anciennes ne finissent pas, tant elles ont de terminaïsons et d'inflexions.* La marche des temps qui donna aux Grecs Hérodote avant Thucydide, Platon avant Aristote, et aux Romains Cicéron et Tite-Live avant Sénèque et Tacite, s'est reproduite ailleurs dans un ordre pareil; et parmi nous, Balzac et Pélisson, d'Aguesseau et Fléchier, avaient déployé leurs phrases symétriques, lorsque Voltaire, Montesquieu et Duclos prêtèrent à la langue une allure plus rapide. Il est assez ordinaire de regarder, dans les écoles, l'abandon de la période cicéronienne comme un défaut de l'écrivain et un signe de la décadence littéraire du siècle. L'espèce de culte qu'on porta dès la renaissance des lettres aux œuvres de l'orateur romain, presque toutes sauvées du naufrage de l'antiquité, a donné à cette opinion la force d'un préjugé. Déjà de son temps, saint Jérôme racontait qu'il fut, pendant la nuit, fustigé par des anges, en punition de ce qu'il avait imité cette élocution trop belle pour un pauvre

moine. Sans nous rendre partie dans ce procès éternel entre les rhéteurs et les philosophes, remarquons seulement que le style a dû se resserrer de lui-même par le progrès de la vérité, et par l'accroissement de la langue.

Dans toute civilisation, le seul mouvement de l'esprit humain suffit pour augmenter graduellement le nombre des vérités convenues. Ce qui était obscur s'éclaircit; ce qui était douteux se vérifie; et une foule de problèmes se change en théorèmes. Ainsi d'innombrables résultats s'introduisent dans la langue soit écrite, soit parlée, comme des formules arrêtées, dont l'essence est de tendre toujours à s'abréger; car on n'ignore pas que dans les formules, même dans celles qui se forment de signes algébriques, la précision prend le nom d'élégance. Ne soyons donc point surpris que telle proposition qui coûtait à Cicéron plusieurs périodes, se retrouve intégralement dans quelques mots de Sénèque. Le premier commençait l'éducation philosophique des Romains avec les lumières empruntées des Grecs, et le second l'achevait avec les notions que Rome avait acquises. La contraction si remarquée dans le style de ce dernier, effet nécessaire des choses et du temps, ne doit être imputée ni en bien ni en mal au précepteur de Néron, dont la tête n'était point d'ailleurs naturellement précise, et qui se plaisait,

comme l'a fait depuis Massillon, à multiplier les formes de la même idée, avec la différence que c'est une abondance utile dans les communications d'un orateur, et un abus de l'esprit dans les méditations d'un philosophe.

Si on applique le parallèle entre Cicéron et Sénèque aux époques de notre littérature, on reconnaîtra aussi qu'une simple incise, sous la plume de Fontenelle, de Montesquieu, de Voltaire, et du président Hénault, contient souvent la substance de longues phrases du dix-septième siècle. Pourquoi auraient-ils développé ce que tout le monde savait? Pourquoi auraient-ils prouvé ce qui n'était plus douteux? La précision des derniers venus était née, presqu'à leur insu, du progrès des connaissances, de l'application vulgaire des sciences exactes, de l'intelligence plus exercée des lecteurs, de la maturité plus générale de la société, ou même, si l'on veut, de sa lassitude (1); je ne nie

(1) Les révolutions du style offrent communément la succession de trois âges. Faute d'idées et de mots, on écrit d'abord peu et mal; c'est l'âge de l'indigence. Ensuite on s'abandonne à l'exercice de toutes ses facultés, on écrit bien, beaucoup et longuement; c'est l'âge de l'abondance. Enfin, accablé sous le poids de tant de richesses, on sent la nécessité de les épurer et de les classer pour en jouir; c'est l'âge de l'ordre et de la précision. Nous n'y sommes peut-être pas tout-à-fait arrivés; mais on le désire, et on y touche. Rien

pas que chez des écrivains antérieurs, tels que Montaigne, Bossuet, le cardinal de Retz, madame de Sévigné, il ne se rencontre des traits d'une admirable précision, mais on sent qu'ils appartiennent à l'élan du génie, ou à la vivacité de l'esprit, et non à la texture habituelle du style. Je ne parle pas de La Bruyère, d'ailleurs si énergique et si précis, parce que ce moraliste, s'étant affranchi de la plupart des conditions qui constituent le

ne dispose mieux à la plainte contre la prolixité que la vue de nos immenses bibliothèques. On a calculé que, sur les deux hémisphères, l'imprimerie ajoute encore, année commune, à ces montagnes d'écrits, quarante mille ouvrages nouveaux; et l'on accuse les presses de France, d'Angleterre et d'Allemagne d'en fournir seules la moitié. Au milieu de ces halles de livres, où l'esprit humain hésite et s'effraie comme au bord d'un abîme, qui ne ferait des vœux pour qu'on séparât enfin de ce chaos toujours croissant, la partie qui en est réellement utile ou agréable? En attendant une réforme intellectuelle qui abrège les ouvrages, nous accueillons des transformations matérielles qui rendent les livres plus légers. Déjà ces volumes énormes, qui gisent au bas étage de nos bibliothèques, comme une sorte de fondation cyclopéenne, divisent leur masse incommode. Nous voyons les *Chroniques de France*, les *Pandectes de Justinien*, et le *Dictionnaire* de Bayle renaître avec les dimensions de l'in-8°; il n'est pas jusqu'à l'*Art de Vérifier les dates*, qui, réduit au même format, n'ait rompu l'antique union des Bénédictins et des *in-folio*. La précision est tellement le besoin du siècle, qu'à défaut de la réalité on s'amuse de l'apparence.

style, doit être envisagé moins comme un écrivain, que comme un excellent graveur de pensées. Mais j'aurais pu citer encore, comme de charmans modèles d'une précision toute française, certains passages des lettres et des harangues de Henri IV; car, si je ne me trompe, entre tous ses bienfaits, le *Béarnais* au panache blanc, au sens droit et au cœur chaud, n'a pas apporté à notre langue un tribut à dédaigner. En général, le goût et l'oreille avaient dû avertir nos pères que, dans une langue privée d'inversions, le style périodique était toujours menacé de paraître immobile, traînant ou monotone. Malheureusement la crainte de cet écueil jette les imprudens sur un autre. On arrive des teintes vives aux tons heurtés, et du style concis au style haché. L'ambition de s'exprimer sans relâche par des chocs de mots et par des traits ou trop fins, ou trop multipliés, produit l'éblouissement, et fatigue autant que le labyrinthe de la période carrée.

J'ai dit comment le nombre des vérités mises en circulation tournait à l'avantage de la précision; voyons maintenant combien le nombre des mots lui est favorable. On a déjà compris que la précision était incompatible avec une langue pauvre; car, ou les termes y manqueront aux idées, et il faudra se taire, ou l'on tâchera de se faire entendre par des équivalens et des circonlocutions, et

alors on sera prolixe. La véritable précision ne saurait donc se soutenir que par un dictionnaire abondant, parce l'obligation de s'exprimer en peu de mots suppose la nécessité de n'employer que les mots propres (1), et que la découverte des mots propres suppose la faculté de les choisir dans un grand nombre d'expressions proportionné à la multitude des perceptions humaines. Cette richesse met entre les mains du génie des instrumens d'une précision presque surnaturelle. Un mot, un verbe, une simple épithète échappée sans affectation, frappe d'une lumière soudaine, ou remue une longue chaîne d'idées. Ces prodiges sont familiers sous la plume de Pascal et de Buf-

(1) Les mots n'étant que des signes, ils ne peuvent jamais rendre la sensation et la pensée que d'une manière approximative. Il ne faut donc pas prêter un sens trop rigoureux à ce qu'on entend par *mots propres*, au point de soutenir, comme le font quelques personnes, qu'il n'existe point de synonymes. Une telle subtilité décolorerait tout langage, et conviendrait à des automates, et non pas à des hommes. On tomberait de la nature flexible et animée, dans la précision mathématique, source d'erreurs ou ridicules ou funestes, lorsqu'on l'applique aux matières qui ne sont pas de son domaine. La précision peut sans doute avoir ses excès. Il semble que le célèbre *Linné* en a touché les justes limites, dans la langue vive et singulière qu'il créa, en quelque sorte, pour faire la description classique des trois règnes de la nature.

fon. *Les fleuves*, dit l'un, *sont des chemins qui marchent.* Le désert africain, dit l'autre, *est une terre morte écorchée par les vents;* et ailleurs, suivant les pas de La Condamine dans la solitude immense et silencieuse des Cordillières, il y montre *la nature étonnée de s'entendre interroger pour la première fois.* Cette précision étincelante, ces traits si profonds et si vifs, dus à l'emploi d'une seule expression, ne sont que des points; mais ils éclairent tout un horizon (1).

Après l'examen des causes qui favorisent ou contrarient la précision, il est temps de la considérer elle-même comme une cause qui agit par sa propre puissance sur les formes du langage. Le besoin de la précision n'est autre chose que la rec-

(1) Si quelqu'un veut connaître, par un exemple sensible, en combien peu de temps agissent les causes de la précision, il peut embrasser d'un coup d'œil les trente-cinq années qui se sont écoulées depuis que la discussion politique et parlementaire a été ouverte aux Français, et suivre les pas que leur éloquence a faits dans cette carrière nouvelle. S'il compare les premiers temps de cette époque aux derniers, il sera frappé de voir combien, dans l'intervalle, l'élocution est devenue d'un goût plus sévère, d'une trame plus serrée, d'une sève plus substantielle. Aux mouvemens étudiés, à l'éclat du style, aux théories magistrales, a succédé une diction sobre de phrases et de détails, nourrie de principes et de vérités. Ce qui était alors encouragé par l'admiration, risquerait aujourd'hui de n'éveiller que l'impatience. Le

titude même de l'esprit humain, à laquelle nous revenons toujours à travers les écarts de l'imagination et les troubles de la sensibilité. Si vous apercevez aux côtés d'un grand chemin des sentiers que le voyageur a tracés malgré l'obstacle des fossés et des haies, vous en concluez que la route pouvait être plus commode ou plus courte. Le même incident a lieu dans les langues. Dès qu'une idée ne peut y être exprimée qu'avec ambiguité ou périphrase, la loi irrésistible de la précision veut qu'on y pourvoie; le peuple, comme le piéton, se jette hors de la voie commune, et crée le mot nécessaire. L'armée des grammairiens s'irrite, et entre aussitôt en campagne. Si le peuple triomphe, on a un mot nouveau, c'est-à-dire un moyen

prix du temps et l'attrait du positif, ont fort désabusé du luxe oratoire, et l'on sent de plus en plus, dans notre rhétorique parlementaire, les progrès et la leçon de l'expérience. J'éclairerais volontiers cette assertion par un parallèle de nos divers orateurs politiques, si les passions du moment souffraient qu'on traitât de pareilles matières, dans le seul intérêt de la science. Je remarquerai seulement que dans les chambres anglaises la simplicité a fait aussi des progrès, et a banni des discours parlementaires les digressions philosophiques et l'étalage des principes généraux. Mais s'il reste encore en France ou en Angleterre des rhéteurs politiques, qu'ils aient toujours devant les yeux ces paroles de Bacon : « Les longues harangues avancent les affaires « comme les robes traînantes aident à la course. »

de précision ; si le pédantisme l'emporte, on a une acception nouvelle d'un mot ancien, c'est-à-dire un germe de confusion. L'alternative est inévitable. Et si, dans cette lutte, le peuple a ordinairement l'avantage, c'est qu'il emploie ingénuement la plus droite des logiques, celle du besoin. Les découvertes, les systèmes des savans et les prétentions des écrivains tendent aussi à l'accroissement arbitraire des langues. En général, la néologie a *flotté* jusqu'à présent au hasard, et attend la direction philosophique qui lui manque.

Ce n'est pas seulement contre la périphrase que se dirige l'action constante de la précision. Elle travaille encore, à mesure que la langue se perfectionne, à délivrer la syntaxe de ses entraves. L'ellipse, fille chérie de la précision, imprime au style la vie et le mouvement, la hardiesse et la chaleur ; et, sous la seule condition de ne jamais nuire à la clarté, elle est pour l'esprit ce que la métaphore est pour l'imagination. Quelques tropes ne sont eux-mêmes que des ellipses, c'est-à-dire des moyens d'arriver par une voie plus vive et plus courte à la représentation de l'idée. Les puristes superstitieux, qui apportent tant de scrupules à mal écrire, regrettent amèrement leur pesant bagage, et se plaignent en vain qu'on leur retranche l'attirail de particules dont ils aimaient à cheviller chaque membre de leurs périodes. La

précision poursuit ses heureux larcins jusque sur les signes matériels du langage, et dévore, dans les syllabes, cette foule de consonnes inutiles et de lettres doubles qui surchargeaient l'ancienne orthographe. Si l'on compare des livres français ou anglais imprimés de nos jours aux éditions qui en avaient été faites sous les règnes de Henri IV et d'Élisabeth, on est agréablement surpris du prodigieux dépouillement de caractères alphabétiques qui s'y est opéré au profit de la simplicité et de la clarté. En dépit d'étymologies, douteuses pour l'origine, et souvent trompeuses pour le sens, bien des mots ont jeté bas la livrée étrangère, et n'ont plus autant outragé leur langue adoptive par une prononciation malsonnante et une orthographe insolite (1).

A la différence des langues anciennes, incapables, dans leur état pour ainsi dire fossile, de perdre ou d'acquérir, les langues, si justement nommées vivantes, offrent en effet le phénomène de la vie, et portent dans leur sein une fermenta-

(1) Les Italiens, qui sont épris autant que nous pour le moins de l'étude de l'antiquité, ont cependant une orthographe plus nationale, plus indépendante et moins scientifique que la nôtre. La raison de cette singularité est, si je ne me trompe, que les premiers régulateurs de la langue italienne furent des hommes de génie, et ceux de la langue française furent des érudits.

tion qui, sans en rompre l'unité, en renouvelle sourdement les parties. Quoique cette agitation vitale ait plusieurs causes, on peut assurer que la précision en est la principale. Vous avez déjà vu, en parcourant l'échelle du langage, comment elle resserre le style par l'aversion des périphrases et la génération des mots nouveaux; comment elle allège la syntaxe par l'emploi des ellipses; comment elle accourcit jusqu'aux syllabes par la simplification graduelle de l'orthographe. Il ne lui reste plus, pour constater l'universalité de son empire, qu'à exprimer la pensée sans la parole, ce qui est bien le dernier degré de la précision : elle y parvient par ce langage primitif et universel, que le geste prononce, que le regard entend, que l'infirmité des organes et la différence des idiomes rendent parfois nécessaire, mais dont les hommes se servent aussi volontairement et avec succès. Quelles paroles peindraient l'orgueil, la duplicité, l'ordre impérieux, le désir, la supplication, aussi rapidement que peuvent le faire le jeu de la figure et le mouvement du corps? L'histoire en conserve d'illustres exemples; les peuples taciturnes ou réfléchis, tels que les Turcs, les Anglais, les Hollandais, ont du goût pour cette manifestation abrégée de leurs volontés : elle est un supplément nécessaire dans les écoles et les cloîtres soumis à la discipline du silence; et si l'on passe de la réalité aux

fictions du théâtre, ce qu'on y appelle le *jeu muet* n'est-il pas la partie la plus savante de l'art, et le genre de perfection qui met le sceau à la renommée des grands comédiens? Ce serait tomber en d'oiseuses subtilités que de chercher la théorie de ce mécanisme, et tous les points où il touche à la précision qui est la matière principale de notre examen. J'entrevois cependant un problème dont la solution n'y serait pas superflue, et nous apprendrait pourquoi des hommes rassemblés sont revenus, sans autre besoin que le plaisir, à cette langue pantomime qui avait probablement, au berceau du monde, précédé les essais de la voix articulée.

Il est assez remarquable que les spectacles pantomimes n'ont point été l'amusement des sociétés naissantes, mais le fruit d'une civilisation très-avancée. Les Romains, qui s'y portèrent avec fureur, possédaient Lucrèce, Horace et Virgile. Ils sacrifièrent à ces jeux muets l'art dramatique qui comptait parmi eux des comédiens aussi fameux que Roscius, Ésope et Paris, et des auteurs tels que Plaute, Térence, Ovide, Sénèque, Andronicus, Pacuvius, et bien d'autres dont les œuvres sont perdues. On traite ordinairement de démence et de dépravation ce goût effréné des pantomimes, et j'ai été curieux de m'expliquer cette inconséquence du peuple romain si violemment condam-

née. J'avais peine à croire qu'une masse d'hommes pût agir sans motifs, et j'ai cherché le mot de l'énigme non dans les conjectures des érudits, mais dans l'étude du cœur humain, et dans les faits qui se passent sous nos yeux. Nous avons des pantomimes à la manière des anciens, non sur la scène de l'Opéra où la saltation les étouffe, mais sur des théâtres inférieurs, où l'action et les péripéties se déroulent avec force et netteté. Il n'est pas sûr que nos mimes y vaillent Pylade et Bathylle; mais le peuple de Paris les idolâtre, tout comme s'il était Romain (1).

La circonstance qui frappe d'abord dans la représentation des pantomimes, à l'Opéra comme ailleurs, c'est le profond silence du public, qui était bruyant et causeur tant qu'on lui parlait, et qui se tait dès qu'il n'a plus rien à entendre. Cette apparente contradiction annonce déjà que le si-

(1) Si depuis quelque temps on joue un peu moins de pantomimes, il ne faut pas en accuser le refroidissement du public, mais l'épuisement des auteurs : car la difficulté est bien plus grande à faire une pantomime qu'un drame médiocre. La pantomime se compose exclusivement de ce qu'il y a de plus pénible dans l'art dramatique, l'invention et le plan. Peu de sujets lui conviennent, et le choix exige beaucoup de discernement. L'auteur doit concilier la rapidité de la marche avec la gradation de l'intérêt, la simplicité de l'action avec la variété des ressorts, et l'extrême clarté avec

lence n'est point ici un besoin de l'oreille, mais le signe d'un intérêt puissant qui concentre toutes les facultés de l'homme dans l'attention. Averti par ce phénomène, je me suis supposé dans un théâtre romain; et parmi la foule des assistans, j'ai attaché mes regards sur la physionomie de quelques artisans robustes qui me représentaient plus naturellement les prolétaires de l'ancienne Rome, le matelot du port d'Ostia, ou le forgeron du mont Quirinal.

Le rideau se lève, l'action commence, et j'étudie les effets de la pantomime sur ces faces communes, interprètes d'un système nerveux qui ne doit pas s'ébranler à peu de frais. Je vois bientôt ces spectateurs populaires, l'œil saillant, la bouche entr'ouverte, les muscles et les veines du cou enflés, le corps immobile, et la poitrine agitée. Les sympathies dramatiques se peignent sur leurs

l'absence des moyens d'être clair. Tout son mécanisme joue à découvert; il n'y a là ni vers ni prose pour remplir les vides, déguiser les invraisemblances, expliquer les doutes, et faire prendre le change sur les fausses situations; en un mot, les obstacles sont plus grands, les ressources moindres, et la gloire à peu près nulle. C'est un sujet de regrets pour les spectateurs délicats, dont au moins les oreilles ne retrouvent pas dans la pantomime l'emphase et le solécisme qui sont ordinairement les deux muses de la tragédie foraine.

visages baignés tour à tour de sueur et de larmes, et il s'échappe involontairement de leur bouche, tantôt des cris sourds, tantôt des mots, peu élégans sans doute, étrangers peut-être à votre dictionnaire, mais pleins d'énergie et de justesse. Les pièces parlées n'avaient pas si violemment ému les mêmes hommes, et la réflexion en découvre aisément la cause. Le spectateur d'un drame n'est qu'un simple auditeur, plus ou moins touché des impressions transmises par des intermédiaires qui ont pensé et parlé pour lui. Souvent même il chicane ses propres plaisirs, et préfère à la douceur de sentir la vanité de juger; mais le plus grossier spectateur d'une pantomime est obligé d'entrer en partage de la composition, et de remplir le canevas muet qu'on lui montre; il devient auteur lui-même; et au lieu d'une action passive et d'emprunt, la sienne est immédiate et personnelle. Quoiqu'il ne prononce pas le dialogue des personnages, il l'écrit certainement dans sa tête et dans son cœur. Tout son extérieur, et jusqu'au mouvement de ses lèvres, en attestent le travail. Si ce langage interne pouvait être entendu, on y admirerait probablement un style que rien n'arrête, aussi prompt, aussi chaud, aussi vrai que la passion. La supériorité des jouissances de cet homme sur celles du spectateur ordinaire des drames dialogués sera évidente, au jugement de quiconque a

éprouvé l'ivresse de la composition, et connaît la prédilection de l'homme pour son propre ouvrage. En fallait-il plus pour entraîner le peuple romain aux jeux des pantomimes, et nous faire concevoir la préférence que Auguste et Mécènes, Sénèque et Lucien leur ont accordée?

Que doit-on conclure de cette expérience? c'est que l'émotion s'accroît à mesure que les moyens de la produire sont plus simples, et les intermédiaires moins nombreux, c'est-à-dire qu'ils se rapprochent davantage des élémens de la précision. Cette loi représente dans le monde intellectuel, ce que des géomètres ont appelé *principe de la moindre action* dans le jeu des forces motrices de la nature. Pour nous résumer, l'effet général de cette précision en littérature est de rendre plus saillant ce qui est bien, et moins lourd ce qui est mal. Les cas où elle dégénérerait en sécheresse sont indiqués par le goût, qui n'est autre chose que le bon sens appliqué avec délicatesse. Je m'abstiens de nouveaux développemens, afin que, dans un écrit où l'on recommande la précision, le précepte ne soit pas gâté par l'exemple.

DES

BONS EFFETS

DE LA

CAISSE D'ÉPARGNES ET DE PRÉVOYANCE.

M. Bruno était un simple ouvrier ébéniste, qui, par ses principes religieux et sa bonne conduite, avait fini par posséder le plus bel atelier de meubles du faubourg Saint-Antoine. Tout lui avait prospéré jusqu'à l'année où, dans l'espace de peu de mois, il perdit sa femme et ses trois enfans, dont il était chéri et respecté. Cet honnête homme fut accablé par un si grand malheur. Il vendit son fonds à un jeune homme qui avait fait son apprentissage chez lui; et, se trouvant seul et oisif, il s'abandonna plus que jamais au chagrin qui abrégeait ses jours. Mais le ciel prit pitié de lui, et porta dans son ame des réflexions plus salutaires. M. Bruno vint à penser que la bienfaisance était un plaisir dont il pouvait encore jouir, et que les indigens formaient une famille qui ne manquait jamais à l'homme charitable. Ra-

nimé par cette bonne inspiration, il rechercha les malheureux, et n'eut pas de peine à en trouver; il ne s'attacha pas seulement à les soulager par des secours, mais encore à les diriger par de sages conseils, qui souvent sont bien plus utiles. La confiance et les bénédictions du pauvre lui furent promptement acquises; on le regarda comme la seconde Providence du quartier.

Parmi les personnes à qui M. Bruno commençait à s'attacher le plus par ses pratiques de bienfaisance, était un ouvrier chapelier, nommé Jean Michel, qui habitait avec sa femme, son fils et sa fille, sous les toits d'une maison de la Vieille rue du Temple. Cette famille intéressait par ses bonnes qualités, et on la plaignait de ses défauts. Michel avait un cœur excellent, et son premier mouvement était toujours honnête; mais dans un caractère faible et facile, comme le sien, les bonnes résolutions ne prenaient pas racine, et l'on voyait chez lui ce qu'on voit fréquemment dans le monde, où la conduite des bonnes gens n'est pas toujours une bonne conduite. Il y avait donc beaucoup à faire dans cette maison pour un homme aussi zélé que M. Bruno; c'est pourquoi il y venait souvent et avec une touchante sollicitude.

Un jour du commencement de cette année, il trouva Michel plongé dans un état de tristesse et de méditation qui ne lui était pas naturel. Il lui

en demanda la cause, et voici ce qu'il apprit: Michel revenait de l'Hôtel-Dieu, où il avait vu mourir Pierre Gombaud, son plus ancien ami. Cette image le poursuivait, et lui faisait faire un fâcheux retour sur lui-même. En effet, Gombaud était, de son vivant, un ouvrier imprimeur, habile dans son état; il pouvait au moins gagner trois francs par jour, et cependant, dès la première interruption de son travail, il avait été obligé d'implorer les secours du bureau de bienfaisance, et quand la maladie s'était aggravée, il n'avait eu d'autre ressource que de mourir abandonné dans un hôpital, sans même que ses enfans, qui étaient grands et établis, eussent été informés de son sort.

Cet événement fut le sujet d'une conversation sérieuse entre M. Bruno et Michel. Ils reconnurent tous les deux que Gombaud avait fini misérablement, et que même il avait été fort méprisé dans les dernières années de sa vie, parce qu'il s'était vu plusieurs fois réduit à subsister d'emprunts et de secours publics; mais ils avouèrent aussi que Gombaud n'avait essuyé ces affronts que par sa faute, et que son sort eût été jusqu'au bout tranquille et honorable, s'il eût simplement prélevé et mis à part, sur le produit de son travail journalier, les épargnes qu'il lui aurait été facile de faire sans se gêner. M. Bruno blâma fort

l'abandon où Gombaud avait été laissé par ses enfans; mais il remarqua que leur père avait, de son côté, par un défaut absolu de prévoyance et d'économie, négligé ses devoirs et sa dignité, au point que sa fille avait été forcée de se marier sans qu'il en prît le moindre souci, et sans qu'il eût pu lui donner une seule pièce de son trousseau.

Chaque réflexion de cet entretien était un coup de poignard pour Michel. Il sentait combien sa conduite ressemblait à celle de Gombaud, et combien elle le menaçait d'un dénouement aussi déplorable. Cet homme était faible et point méchant; il avait eu plus d'une fois l'intention sincère de se réformer; mais des obstacles plus forts que lui l'avaient bientôt découragé, et voici comment il s'en excusait auprès de son bienfaiteur: « Franche-« ment, M. Bruno, lui disait-il, il n'y a pas eu « tant de ma faute en tout cela. Il est vrai que j'ai « vu des temps où j'aurais pu facilement épargner « jusqu'à six francs par semaine; et ç'aurait été « une jolie ressource au bout de l'année. J'ai essayé « de bonne foi de faire des économies; mais que « voulez-vous? Un trésor est bien embarrassant; « on ne sait où le cacher dans le logis des pauvres « gens; on devient inquiet; on passe pour avare; « s'il y a un écu, on vous en soupçonne mille. Les « habitans de la campagne sont aussi tourmentés « sur ce point que les artisans de la ville. J'ai un

« frère laboureur qui s'était donné bien du mal « à ramasser une petite somme pour acheter un « coin de terre qui lui faisait envie : on en jasait « dans le pays. Un beau jour des coquins sont ve- « nus le voler dans sa maison, et il a encore failli « perdre la vie avec son argent. Le pauvre n'est « pas plus heureux à prêter son trésor qu'à le ca- « cher. Il ne peut pas le prêter aux gens riches, « parce que ceux-ci refusent de se charger de « sommes trop modiques; s'il le prête aux pauvres, « comme ceux qui empruntent n'ont pas ordi- « nairement la meilleure conduite, il n'est pas rare « qu'il finisse par perdre le capital et les intérêts, et « que, par-dessus le marché, on le traite d'usurier. « Ce sont tous ces embarras qui dégoûtent de faire « des épargnes. L'occasion, le cabaret, les amis, « un jour de fête, la vanité de sa femme, le diable « est toujours là qui vous tente; on mange à me- « sure, on se laisse aller au jour le jour; et quand « la bise arrive, la pauvre brebis se trouve sans « toison et morfondue. C'est bien malheureux; « mais il faudrait être un ange pour résister. »

M. Bruno fit bien quelques remontrances à Michel; mais comme il avait autant de bon sens que de franchise, il hésitait, et laissait lire dans ses regards et dans ses paroles l'impression qu'avaient produite sur son esprit les raisons alléguées par l'ouvrier chapelier. Il se retira tout pensif, et pro-

mit de revenir incessamment dans la Vieille rue du Temple.

Il se passa cependant plusieurs jours avant qu'il reparût. Mais il avait alors sur son visage un air de satisfaction qui annonçait d'avance une bonne nouvelle. Du plus loin qu'il aperçut Michel, il lui cria : « Eh bien ! Michel, vous ne vous plaindrez « plus de la difficulté que l'on a maintenant à « faire des épargnes ; il ne tiendra qu'à vous, « comme à tout Français, et même au plus pau- « vre, de devenir capitaliste. » A ce mot, Geneviève, femme de Michel, son fils François et sa fille Charlotte vinrent tous trois se grouper autour de M. Bruno, l'œil animé, l'oreille attentive, la bouche ouverte, et répétant d'un air étonné : *ah ! ah ! capitaliste !*

« Oui, mes amis, continua M. Bruno, il n'y aura « désormais que les fainéans et les dissipateurs qui « n'auront pas un capital en propriété, pour sub- « venir aux accidens imprévus de leur vie et aux « besoins de leurs vieux jours. Une société d'hom- « mes bienfaisans vient d'établir une caisse d'épar- « gnes et de prévoyance, qu'ils administrent gra- « tuitement, sans intérêts, sans spéculation, et « pour le seul avantage du pauvre. Le roi a auto- « risé et approuvé cette bonne œuvre qui man- « quait aux institutions charitables de la France.

« Tout homme, femme ou enfant, peut porter

« à la caisse sa petite économie de 20 sous ou « davantage, on lui ouvre un compte, et lors- « qu'il se monte à 12 francs, cette somme, dès le « mois suivant, porte intérêt, lequel à la fin de « l'année se réunit au premier capital, et produit « à son tour de nouveaux intérêts. Le prêteur peut « retirer, quand il lui plaît, soit en partie soit en « totalité, la somme qu'il a déposée à la Caisse, et « tout ce qu'il y a laissé continue de produire in- « térêt. Quand un ouvrier persévère ainsi à grossir « son dépôt de ses économies journalières, vous « ne sauriez croire avec quelle facilité et quelle « promptitude il devient riche et aisé sans pres- « que s'en douter. Je veux que la petite Char- « lotte vous en donne des nouvelles, car je vous « déclare qu'elle est capitaliste ; j'ai placé ce « matin pour elle, à la Caisse, une somme de « 12 francs, et voici le reçu en son nom, que je « la prie de vouloir bien accepter de moi, pour « ses étrennes. »

M. Bruno remit le papier à Charlotte. Toute la famille le remerciait, et la petite fille était presque évanouie de joie. C'était une enfant de quatorze ans, diligente et laborieuse, qui passait déjà pour habile à raccommoder et à blanchir les dentelles. Quand elle fut revenue de sa surprise, elle se mit à réfléchir, puis elle dit à M. Bruno qu'elle voyait bien dans quelle intention il lui avait fait ce pré-

sent, et qu'elle s'en rendrait digne en déposant elle-même tous les mois à la Caisse une pareille somme de 12 francs. Elle savait bien, ajouta-t-elle, que c'était 8 sous par jour, mais qu'en soignant son travail elle ferait aisément cette économie, sans toucher à ce qu'elle payait au ménage commun pour sa nourriture et son entretien. Il lui arriva ensuite de demander en riant à M. Bruno dans combien de temps elle serait riche.

« Il me sera bien facile de vous répondre, dit « M. Bruno; j'en ai là le compte tout fait, et aussi « certain que deux et deux font quatre. Celui qui « versera chaque mois 12 francs à la Caisse d'é- « pargnes, aura 812 francs au bout de cinq ans, « 1,849 francs au bout de dix ans, 4,863 francs « au bout de vingt ans, et 9,769 francs au bout « de trente ans. » La famille restait bien étonnée; Charlotte suffoquait dans son émotion, et son regard attaché sur Geneviève semblait lui dire: « Ah! ma mère, que je suis contente! vous ne « manquerez jamais de rien. » La mère et la fille s'embrassèrent sans pouvoir prononcer un mot.

Michel vint alors à penser à son pauvre ami Gombaud, mort si misérablement. Il calcula que pendant long-temps cet habile ouvrier imprimeur aurait pu, sans la moindre avarice, faire une épargne considérable, au moins 24 francs par mois, et il désira savoir combien il se serait trouvé

dans sa bourse quand sa maladie commença. M. Bruno le satisfit aussitôt, en lui apprenant qu'une économie de 24 francs par mois, versée dans la Caisse, produisait, au bout de cinq ans, 1,626 francs, au bout de dix ans 3,702 francs, au bout de vingt ans 9,642 francs, et au bout de trente ans 19,515 francs. « Ah! le malheureux! » s'écria Michel en poussant un profond soupir.

« Il ne faut pas croire, continua M. Bruno, que « la Caisse d'épargnes ne soit utile qu'aux ouvriers « qui travaillent dans des professions lucratives. « Elle assure le bien-être de tous ceux qui sont « sages et prévoyans, de tous ceux qui ne ressem- « blent pas à cet imbécile qui vendit son lit le « matin, parce qu'il avait oublié qu'il devait se « coucher le soir. Par exemple, est-il un domes- « tique ou une servante qui, nourris par leurs « maîtres, ne puissent aisément mettre chaque « mois à la Caisse une pièce de 5 francs? Eh « bien! au bout de quarante ans, ils trouveront « pour leurs vieux jours une somme de 7,349 fr. « Allons même plus bas; voyons un pauvre jour- « nalier avec sa pioche, supposons même un chif- « fonnier et sa femme, ayant la hotte sur le dos, « et fouillant les boues un croc à la main. Quelque « misérable qu'on imagine leur métier, il leur est « très-possible de faire ensemble une économie d'un « peu moins d'un sou par jour; eh bien! après qua-

« rante ans, le mari et la femme auront ensemble « un capital de 2,166 francs, avec lequel ils peuvent « entrer dans une institution salutaire qui leur « procure à tous deux le repos, l'indépendance, « et une vieillesse exempte de tous besoins. Vous « voyez donc qu'à moins de maladie ou d'accidens « toujours excusables, et pour lesquels il y a des « secours préparés, on doit signaler comme de « mauvais sujets tous ceux qui s'exposent à tom- « ber un jour à la charge de la charité publique. »

M. Bruno parla ensuite de la solidité de cette Caisse d'épargnes, de la charité généreuse des hommes pieux et respectables qui l'avaient fondée, et qui se dévouaient à l'administrer. Il fit remarquer avec quelle délicatesse, aussitôt que la somme versée à la Caisse par un particulier suffisait à l'acquisition d'une rente de 50 francs sur l'État, les administrateurs l'achetaient en son nom, en sorte que ce particulier était alors le maître ou de retirer le titre de sa rente et de la recevoir lui-même, ou de la laisser déposée dans la Caisse, où les administrateurs continuaient de la régir, sans pouvoir jamais en disposer. M. Bruno concluait que, de cette manière, un placement fait à la Caisse était plus assuré que de l'argent qui peut être dérobé, une maison qui peut être brûlée. Il ne s'étonnait pas qu'il se fût trouvé dans Paris un nombre d'honnêtes gens assez désintéressés pour

se consacrer à un établissement aussi utile, et il ne doutait pas qu'il ne s'en trouvât pareillement dans toutes les villes où l'on aurait le bon esprit de l'imiter. La bienfaisance est un plaisir vif et réel ; elle a empêché M. Bruno de mourir de chagrin ; elle donne aux riches une jouissance dont ils ne se lassent pas ; elle leur procure de la considération dans ce monde ; et, quand ils en sortent, qu'emportent-ils avec eux ? Rien que les bonnes actions qu'ils ont faites. Ainsi, ne soyons point surpris de rencontrer des bienfaiteurs, et rendons hommage à la religion, qui leur donne de si puissans motifs de bonnes œuvres.

Michel avait l'ame trop droite pour ne pas être pénétré de ces vérités consolantes. « C'est pour-« tant drôle, disait-il à M. Bruno, de voir que les « pauvres ont pour intendans les plus honnêtes « gens du monde, qui les servent *gratis* de leur « esprit et de leur bourse, tandis que les inten-« dans des riches passent ordinairement pour assez « fripons, et s'engraissent en faisant maigrir leurs « maîtres. Je crois vraiment qu'on peut crier : « vivent les pauvres ! — Sans doute, lui répondit « M. Bruno, mais il faut crier aussi : vivent les « intendans des pauvres ! car Dieu les bénira. »

Après le départ de M. Bruno, la famille Michel resta bien occupée, et se mit à réfléchir, peut-être plus qu'on n'avait fait depuis un an dans toute la

Vieille rue du Temple. La petite Charlotte, fière de son capital, prenait un air sensé, et son travail lui semblait plus léger et plus agréable qu'auparavant. La bonne Geneviève se faisait intérieurement quelque reproche. Elle ne manquait pas, il est vrai, d'économie, et mettait souvent de côté de bonnes épargnes, mais c'était peine perdue, parce qu'elle en faisait un mauvais emploi; cette brave femme avait le faible de mettre à la loterie, et tout y passait. Mais depuis la visite de M. Bruno, et le bon cœur que Charlotte avait montré dans cette circonstance, elle sentait ses torts. La loterie est un rêve d'imbécilles et de paresseux; le travail et le bon sens, voilà le vrai gros lot, et Geneviève le gagnait en ce moment, puisqu'elle portait à la Caisse d'épargnes la somme qu'elle avait follement destinée à la poursuite d'un terne. Elle comprenait fort bien qu'en convertissant ses économies en un capital, elle remplissait le devoir d'une mère de famille, et qu'elle pourrait paraître dignement aux noces de sa fille. Aussi, quand elle revint de la Caisse d'épargnes, apportant sa quittance, elle ne put contenir sa joie; elle avoua tout à sa famille, et promit bien que le receveur de la loterie ne la reverrait plus, dût-elle faire les plus beaux rêves du quartier. Cette scène, entre ces bonnes gens, fut fort touchante, et fortifia les résolutions du père Michel.

Il faut savoir que ce dernier travaillait de son mieux à réformer sa conduite, et s'il faisait de temps en temps quelques rechutes, ce n'était pas sans se repentir et sans se bien morigéner. Il retrancha de ses habitudes quelques séances au cabaret et quelques petits verres d'eau-de-vie, et il fut surpris de voir qu'il se portait bien mieux. Il avait coutume de passer le lundi à se divertir, et le travail du mardi le trouvait ordinairement harassé et malade. Mais il commença, dès lors, à travailler la moitié du lundi, et puis la journée entière. Ce changement lui apprit un secret agréable, c'est qu'au lieu d'être pauvre il était riche; en effet, la journée dont il avait allongé sa semaine, et la rareté de ses visites au cabaret, firent que lui, qui était toujours obéré et sans le sou, se vit, au contraire, nanti de plus d'argent qu'il n'avait l'occasion ou le besoin d'en dépenser. Il alla s'inscrire à la Caisse d'épargnes. Depuis que cette idée fut entrée dans sa tête, il parut être un autre homme; il se sentit plus indépendant et plus estimable, meilleur père et meilleur mari. Au lieu de s'ennuyer dans sa maison, il s'y trouva bien; sa famille, au milieu de laquelle il était si souvent soucieux et mécontent, le voyait maintenant chaque jour gai et serein, parce que sa conscience était nette et que son travail lui plaisait, depuis qu'il y contemplait un but et un avenir satisfai-

sans. On l'entendait dire à sa famille : « Quand on « veut, mes enfans, se procurer du bonheur, il « faut aller se pourvoir à l'enseigne de l'ordre et « de l'économie. »

Une petite aventure, que je vais raconter, prouva bientôt au père Michel qu'il avait sagement agi. Le jour même qu'il venait de déposer à la Caisse d'épargnes son tribut de la semaine, il aperçut un attroupement qui s'était formé à la porte d'une espèce de tabagie dans laquelle on se querellait avec grand bruit. Michel était enfant de Paris et passablement curieux; il croyait d'ailleurs avoir entendu, parmi les acteurs de la querelle, la voix de quelques ouvriers de sa connaissance; c'en fut assez pour qu'il se poussât vivement dans la foule, et parvînt à s'introduire dans la boutique; mais à peine y était-il entré, que la garde, accompagnée d'un commissaire de police, s'empara de toutes les issues de la tabagie, et se disposa à mener en prison tous ceux qui s'y trouvaient. L'affaire paraissait vilaine, et des filles de mauvaise vie y étaient mêlées. Le pauvre Michel se désolait de son imprudence; mais plus il protestait qu'il était innocent, plus les soldats se moquaient de lui et lui répétaient: « Qui se ressemble s'assemble. » Néanmoins, avant de les faire conduire au dépôt de la police, le commissaire eut l'idée de demander aux délinquans de représenter

leurs papiers : hélas! aucun n'était en règle, et Michel pas plus que les autres. Mais en se fouillant, il laissa voir le reçu qu'on venait de lui remettre à la Caisse d'épargnes, et que le commissaire saisit d'une main leste. A la lecture de cet écrit, le front de l'officier de police se dérida, et ses regards toisèrent du haut en bas le père Michel, qui tremblait de tous ses membres ; prenant ensuite un air grave et doux, il lui rendit sa quittance en disant : « Cet homme est économe et songe à l'avenir ; je « n'ai jamais rencontré de ces gens-là dans les « rixes et dans les émeutes ; retournez, mon ami, « vers votre femme et vos enfans, et seulement, « désormais, soyez un peu moins curieux. »

On présume bien que tout ce qui s'était passé devint, chez Michel, le sujet d'une conversation intéressante, la première fois que M. Bruno renouvela sa visite. La famille le remercia de l'heureux changement qui avait été apporté dans ses habitudes et dans ses espérances par la Caisse d'épargnes. De son côté, M. Bruno avait à leur raconter des effets salutaires sortis de la même cause. Il revenait de chez M. Delorme, le jeune homme à qui il avait vendu sa fabrique de meubles, et il avait été témoin d'une scène assez nouvelle entre lui et ses ouvriers. Ces derniers pressaient M. Delorme de faire lui-même une retenue sur leurs salaires, et de la placer chaque mois, pour leur

compte, à la Caisse de prévoyance. Le maître s'y refusait, parce qu'il craignait que cela n'eût l'air d'une contrainte de sa part. Les ouvriers insistaient et le conjuraient de les défendre contre leur propre faiblesse. Ils disaient qu'il y allait de leur honneur et de leur bien-être, et que bientôt le témoignage honorable pour les ouvriers ne serait pas dans le livret de la police que tous sont obligés d'avoir, mais dans le reçu de la Caisse d'épargnes, qui distinguerait ceux qui tiennent une bonne conduite. Enfin, M. Delorme se laissa vaincre par leurs prières, et promit de faire la retenue, à condition qu'il ne la verserait dans la Caisse qu'après avoir pris au bout du mois un nouveau consentement de chacun d'eux en particulier. Il ajouta même qu'il était si touché de leur confiance, et si convaincu de leurs bonnes dispositions, qu'il augmenterait à la fin de l'année la somme déposée par une gratification égale à un mois de leurs économies. Les cris de reconnaissance qui s'élevèrent alors faisaient ressembler l'atelier à une même famille, et garantissaient la prospérité de l'établissement.

M. Bruno ne manqua pas de remarquer que, dans cette circonstance, la conduite de M. Delorme n'avait pas seulement été généreuse, mais encore très-bien calculée. En effet, l'ordre et l'économie ne se bornent pas à être en eux-mêmes de bonnes

qualités, ils sont encore la cause et le principe de presque toutes les autres vertus qu'on peut désirer dans la vie ; et comme personne n'est plus intéressé que le maître à l'honnêteté et à l'aisance de ceux qu'il emploie, il en résulte que M. Delorme profitera lui-même du bien qu'il fait à ses ouvriers. Souhaitons que cet exemple soit imité par tous les chefs d'ateliers, et les choses en iront mieux. M. Bruno prit aussi de là occasion d'observer combien la Caisse d'épargnes favorisera le penchant des ames bienfaisantes. « Il n'est pas rare, dit-il, de « voir des personnes compatissantes et éclairées « répugner à faire des charités, parce qu'elles crai- « gnent que le fruit n'en soit rapidement dissipé, « ou ne serve à alimenter la débauche et la pa- « resse ; mais ne doutez pas que la Caisse d'épar- « gnes ne devienne un encouragement fréquent à « la bienfaisance, sous mille formes et dans mille « circonstances différentes. Par exemple, je dois « être dans peu de jours parrain de l'enfant de « mon porteur d'eau, et je compte bien placer ce « jour-là cinquante francs sur la tête du nouveau- « né ; j'ai presque déjà guéri mon portier de son « penchant à l'ivrognerie, en lui annonçant que « je doublerai de mon argent toutes les petites « économies qu'il déposerait à la Caisse. Je vous « laisse à penser quel bien considérable peuvent « faire ainsi, parmi les pauvres gens, des hommes

« plus riches et plus ingénieux que moi. C'est une « étude bien noble et bien précieuse que je leur « propose. »

M. Bruno observant alors que le fils de Michel n'était pas à la maison, quoique l'heure du dîner approchât, demanda de ses nouvelles. « Bah ! dit « Geneviève, ce pauvre François est tout inquiet. « Ce n'est pas qu'il manque de rien ; car, depuis « qu'il a appris à lire, à écrire et à chiffrer dans « l'école des Frères de la doctrine chrétienne, il « est devenu gardien et contrôleur d'un chantier, « où il gagne quatre francs par jour ; mais que « voulez-vous, M. Bruno, cette jeunesse a envie « de se marier, et ce qui le tourmente, c'est l'em- « barras où il se trouve de faire un choix entre « Victoire Girod, la passementière, et Marie Pin- « son, la polisseuse en bijouterie ; mais, voyez- « vous, je crois que la jolie Victoire finira par « confisquer notre fils. » Geneviève en était là de son babil, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit, et François entra, tirant par le bras cette même Marie Pinson, dont on venait de parler, et qui rougissait avec beaucoup de grace et de modestie. « Ah ! mon père et ma mère, s'écria François dans « une grande émotion, mon choix est fait, et si « vous l'approuvez, voilà ma femme et votre « bru. »

Michel et Geneviève, qui aimaient beaucoup

leur enfant, et qui connaissaient Marie Pinson sous de bons rapports, ne répondirent qu'en les embrassant tous deux. Cela fait, on désira savoir comment François s'était si promptement décidé, et il expliqua son aventure.

A l'exemple de son père, il avait fait des économies depuis la visite précédente de M. Bruno, et c'est pour les employer convenablement qu'il était sorti dès le matin. Son premier soin fut d'aller retirer du Mont-de-Piété sa montre d'argent, qui s'y était logée depuis un mois, à l'occasion de la fête de mademoiselle Victoire. Mais en entrant dans le bureau, il fut bien surpris d'apercevoir cette même demoiselle qui déployait un paquet de linge devant le commissaire-priseur; il se cacha avec soin pour ne pas être vu, et cependant il comprit, par ce qu'elle disait à une de ses amies, que l'objet de son emprunt était de paraître le dimanche suivant à la danse, avec des boucles d'oreilles neuves. Quoiqu'il la trouvât toujours bien jolie, il fit un effort sur lui-même et la laissa sortir sans l'aborder. Il retira ensuite sa montre, et s'en fut bien chagrin, en pensant qu'une fille aussi charmante que Victoire Girod mettait ses chemises en gage pour des boucles d'oreilles.

Pour achever d'exécuter sa bonne résolution, François s'achemina vers le n° 104 de la rue de Richelieu, où est située *la Caisse d'épargnes et de*

prévoyance. Devant lui allait le long des maisons, d'un air modeste, et dans un costume simple et propre, une jeune fille qu'il ne tarda pas à reconnaître pour Marie Pinson. Il la suivit, et ne la vit pas sans plaisir entrer à la Caisse d'épargnes, où ils se rencontrèrent avec un sentiment mutuel de tendresse et d'estime. Marie Pinson était connue à la Caisse, et c'était la quatrième fois qu'elle venait y déposer le fruit de sa vie diligente et de ses bonnes mœurs. Cet aspect produisit une impression forte et prompte sur l'esprit de François. Il sentit qu'il n'avait que des dangers et des malheurs à attendre avec une fille aussi frivole et aussi dissipée que mademoiselle Victoire, tandis qu'une personne laborieuse et prévoyant l'avenir comme mademoiselle Marie, serait certainement une bonne mère, une épouse fidèle, et une excellente ménagère. Ces réflexions furent rapides, et comme Marie Pinson était orpheline, François prit aussitôt le parti de la présenter à ses parens, ainsi qu'on vient de le voir.

Le jour de la noce fut fixé, et M. Bruno, dans le ravissement de son ame, voulut qu'elle se fît chez lui, et qu'on y bût à la prospérité de la Caisse d'épargnes, qui fera marier plus d'honnêtes filles que le Mont-de-Piété n'en peut secourir. « Le « Mont-de-Piété, disait-il, est sur le chemin de « l'hôpital; mais la Caisse d'épargnes est la route

« qui mène à une vie sage, heureuse et honorée. « Elle ne ressemble point aux tontines et aux « rentes viagères, où chacun ne pense qu'à soi, « où l'on désire la mort d'autrui, et où l'on meurt « sans rien laisser à sa famille. Je suis également « touché de l'attention qu'ont eue les administra- « teurs de consacrer à cette œuvre de charité les « loisirs que le service divin leur laisse le diman- « che. Ils ménagent par-là le temps de l'ouvrier ; et, « comme c'est le jour où l'on n'est que trop porté « à dépenser en folies les profits de la semaine, ils « ont mis le remède à côté du mal. En vérité, « quand je songe à cette institution gratuite, à « tout le bien qu'elle doit opérer, à la solidité de « ses placemens, à la prudence des hommes cha- « ritables qui l'ont fondée, et à leur continuelle « sollicitude pour les pauvres, je suis tenté de ne « plus l'appeler *la Caisse d'épargnes et de pré-* « *voyance*, mais de la nommer simplement, et du « fond du cœur, *la Caisse paternelle, la Caisse de* « *la Providence.* »

ESSAI

SUR

LA LITTÉRATURE ET LA LANGUE RUSSES,

Servant d'introduction au *Recueil des Fables russes* de M. Kriloff, publiées par M. le comte Orloff ; Paris, 1825, Bossange, père : 2 vol. in-8.

Les amateurs de curiosités littéraires recherchent encore avec empressement le recueil de devises et de madrigaux dont se composa la fameuse *Guirlande de Julie*, et qui furent adressés à mademoiselle de Rambouillet par l'élite des beaux esprits du dix-septième siècle. On peut sans témérité promettre aux deux volumes dont j'écris l'introduction un sort au moins égal : ils offrent quatre-vingt-six fables russes imprimées à Paris en caractères russes, et accompagnées d'une double traduction en vers français et italiens par quatre-vingt-huit littérateurs des deux nations ; mais la singularité ne sera probablement que le moindre mérite de cette nouvelle guirlande poétique.

Les Russes sont entrés assez tard en partage de la civilisation moderne des Européens. Deux inva-

sions de Tartares et Lithuaniens avaient, plus encore que la rigueur du climat, arrêté l'essor de ce peuple, naturellement gai, sociable et ingénieux. Mais ses progrès furent rapides dans toutes les carrières que lui ouvrit le règne de Pierre-le-Grand. La persévérance et l'habileté de son cabinet ont affermi son influence politique; l'histoire ne compte pas sans quelque effroi ses triomphes et ses ressources militaires; sa législation s'avance constamment vers un but de douceur et d'équité, tandis que les sciences s'enrichissent des travaux de ses naturalistes et de ses hardis navigateurs. Mais c'est surtout de sa fortune littéraire que je dois considérer les phases.

Pierre I^er^, qui bâtissait sur un sol nouveau, dut s'occuper des fondations plus que des ornemens de l'édifice. Ce fut véritablement sous les règnes de sa nièce et de sa fille que la Russie vit poindre les premières lueurs d'une littérature. Comme toutes les autres nations, elle avait eu dans son moyen âge des chroniques, des troubadours et des mystères, oubliés ensuite au milieu des ténèbres de la barbarie. Un pauvre pêcheur, né près des glaces d'Archangel, avec une force merveilleuse de jugement et de génie, donna aux Russes, un peu avant le milieu du dix-huitième siècle, leur première grammaire, leur premier dictionnaire, ainsi que des règles et des essais de poé-

sie (1). Il est remarquable que la langue allemande, dédaignée dans son propre pays pour la langue latine, ne reçut des lois qu'à la même époque. Au reste, jusqu'à l'avènement de Catherine II, on ne trouve guère sur le Parnasse russe que des tentatives éparses et des imitations de l'étranger plus ou moins heureuses.

Le génie de cette grande souveraine, capable de tout concevoir et de tout entreprendre, sentit la nécessité de préparer pour la culture intellectuelle de son peuple un fonds plus solide. D'une part, elle fit traduire tous les chefs-d'œuvre classiques français, italiens, anglais et allemands, véritable moyen de perfectionner la langue et de mûrir la raison d'un peuple nouveau, et, d'autre part, elle jeta les bases d'une instruction publique, et y appela de toutes les contrées d'habiles professeurs. Alexandre a développé l'ouvrage de

(1) Cet homme extraordinaire s'appelait Lomonossoff; esprit universel, poète et prosateur, aussi versé dans les sciences exactes que dans les arts de l'imagination, il n'en fut pas moins original et supérieur dans plusieurs genres. On n'a point égalé ses odes et ses psaumes, et ce père de la littérature russe en est encore aujourd'hui regardé comme le géant. Soumorokoff, qui le suivit, montra le premier à ses compatriotes des tragédies nationales. Je ne puis, au reste, dans une simple préface, citer tous les fondateurs du Parnasse russe, et il ne m'appartiendrait pas de les juger.

son aïeul sur un plan vaste et régulier, et, à la voix du nouvel Osiris, l'immense empire des tzars s'abreuve à toutes les sources de lumières, depuis l'enseignement primaire des hameaux jusqu'aux doctes leçons de six grandes universités.

Ce mouvement général, imprimé aux esprits par une main puissante, a des effets bien supérieurs à des protections isolées et passagères. Une Russie littéraire naît et croît réellement. Non-seulement la vie s'y manifeste par des productions originales et variées, mais des besoins nouveaux y ont fait établir, pour chaque semaine, chaque mois, chaque année, des journaux et des recueils périodiques, consacrés aux sciences, aux lettres et aux arts. Des académies volontaires se forment en divers lieux pour le même dessein, et décèlent l'agitation de la pensée et l'impatience de savoir. Moscou possède une société d'antiquaires qui promet de curieuses recherches dans des régions peu connues. Les vérités, les découvertes utiles, n'éprouvent pas de repoussement des vieilles sociétés. On favorise la méthode qui a, de nos jours, abrégé le temps et doublé l'étendue de l'instruction, et le nom des deux impératrices décore la liste de ses protecteurs. On ne peut se dissimuler que désormais, en Russie, l'intérêt public s'attache aux succès littéraires. Déjà la mode, qui, sous des formes frivoles, n'en est pas moins, dans les so-

ciétés polies, l'interprète de goûts réels, promène sur des livres et sur des auteurs ses caprices et son engouement. Le golfe de Finlande fournit aussi des partisans et des adeptes aux deux doctrines qui partagent en *classiques* et en *romantiques* le monde lettré, en attendant qu'un goût sage fasse des systèmes rivaux un ordre *composite* qui ravive les formes anciennes et régularise les nouvelles. Enfin, des femmes de rangs divers ont pris place entre les écrivains nationaux. Cette intervention des femmes dans les travaux des muses, soit qu'on la blâme, soit qu'on l'approuve, est le signe avéré que la littérature a pénétré dans les mœurs, et qu'elle ne saurait plus en être séparée.

Avant de poursuivre ce tableau, il est nécessaire de jeter un regard plus attentif sur la langue russe, puisque c'est la matière première de toute littérature, élément inséparable qui ne reçoit pas, sans les modifier, les formes de la pensée et les couleurs du style. Le langage d'un peuple a sans doute moins de mobilité que sa littérature, mais il n'en reste pas moins la mesure la plus juste pour apprécier les pas qu'elle a faits et prévoir ceux qu'elle pourra faire. Il est très-difficile de bien juger une langue vivante. Les naturels la connaissent trop, et les étrangers ne la connaissent pas assez. Fondue dans les habitudes des premiers, et moulée sur les formes de leur esprit,

elle les pénètre à leur insu comme l'air qu'ils respirent ; tandis que les seconds, poussés la plupart, dans l'étude qu'ils en font, vers quelque but d'utilité spéciale, en embrassent rarement l'ensemble, et en ignorent les délicatesses. Les Russes assurent que leur langue est riche, douce, sonore, et abondante en tours variés. Elle a le privilège d'être homogène et comprise dans leur empire sans ces coupures de patois et d'idiomes qui, de province à province, défigurent les autres langues de l'Europe ; mais en même temps elle diffère entièrement de ces dernières par ses racines qui lui sont propres, et par son alphabet arrangé, dit-on, au dix-neuvième siècle, par saint Cyrille de Thessalonique, sur des types mêlés de grec et d'hébreu. Fille des Slaves, on ne s'occupa d'elle que sous Pierre-le-Grand, que pour la dégager de la rouille que les invasions des Tartares et des Lithuaniens y avaient déposée. Elle fut réduite à trente-cinq caractères, et plus tard à trente-deux, nombre qui paraît encore prodigieux aux autres Européens. Les poètes l'assujettirent à la rime ; et quelques tentatives d'un succès incertain, pour y produire des vers purement métriques, font douter qu'elle puisse atteindre aux rhythmes des anciens. La prose y déploie ses ressources dans des constructions nombreuses et compliquées.

Tel est l'élément donné aux Russes pour com-

muniquer leurs pensées. On ne peut douter qu'il ne soit susceptible de perfectionnement. Le passé l'atteste; car les Russes ne lisent pas aujourd'hui sans peine les anciennes productions que découvrent leurs antiquaires, et depuis quelque temps on aperçoit que dans les écrits nouveaux l'embarras ordinaire de la phraséologie cède la place à des modes plus simples. L'amélioration progressive de tout langage a deux origines constantes: l'usage de la haute société, et les travaux des gens de lettres. La langue slavo-russe se trouve sur ces deux points dans une situation particulière.

Saint-Pétersbourg, le siège du gouvernement, est autant une colonie d'Europe qu'une capitale de Russie. Toutes les langues y semblent naturalisées. Soit par un don de la nature, soit par une habitude prise dès le berceau, les Russes les parlent avec un égale facilité. Il ne faut donc point s'étonner qu'au moment de la révolution opérée dans les mœurs par Pierre I^er^, l'élite de la société ait préféré à la langue maternelle des langues étrangères, qui lui offraient une élocution choisie et une littérature toute faite. Il en est résulté que l'allemand, l'italien, et surtout le français, ont été employés dans les relations sociales, et que le slavo-russe a été réservé aux besoins vulgaires de la vie domestique, pendant que la même prédilection des hautes classes pour les théâtres étrangers

privait l'art dramatique russe de ses tributaires et de ses guides naturels. Ce partage inégal, tout en retardant les progrès de la langue indigène en finesse et en élégance, a dû lui conserver sa franchise et sa naïveté. Aussi, quoique le théâtre national des Russes, tel que nous pouvons le juger par les traductions, laisse beaucoup à désirer, on est généralement frappé du talent de vérité qui signale leurs comédies dans la peinture des mœurs.

Cet état de vasselage et d'infériorité de la langue du pays était décourageant pour les écrivains nationaux, condamnés chez eux à l'indifférence, et chez l'étranger à être défigurés par le tâtonnement d'un petit nombre de traducteurs novices. Il leur fallait en outre résister aux séductions de la gloire, qui les invitait à écrire dans une autre langue presque commune à toute l'Europe, pour laquelle leur aptitude n'est pas douteuse, comme l'attestent les vers piquans du comte Schouwaloff, la prose spirituelle de M. Golowkin, et la facile élégance de M. le comte Orloff. Honneur donc au zèle patriotique des auteurs russes ! Les efforts de leurs poètes ont été les premiers, mais ne sauraient être les plus décisifs pour atteindre le but proposé. La poésie n'est en général qu'un langage d'exception et de privilège, trop précieux pour le commerce des hommes. On peut poser comme une règle que les qualités qui rendent une langue

poétique ne sont nullement celles qui la rendent communicative. J'invite à réfléchir sur cette vérité, dont la preuve exigerait des développemens que ne comporte pas cet écrit. De cette manière s'expliquera le fait avéré en Europe, que la langue réputée assez généralement la moins poétique y est cependant la plus répandue. Tandis que les muses de la Tamise, du Rhin et du Tage, ouvrent à leurs nourrissons de faciles sentiers, il est besoin d'un génie extraordinaire pour être poète en français, et soutenir dans les cieux un langage que son mécanisme tout humain ramène constamment vers la terre, et rend plus propre à la logique qu'à l'illusion. Aussi voyez quelle horrible torture fait souffrir à notre langue, divinisée par quelques grands poètes, la foule de ces versificateurs ambitieux et impuissans qui manquent d'une véritable inspiration. L'oreille de l'étranger, accoutumée à l'audace de ces divers idiomes, à leurs syncopes, leurs inversions, leur faculté de composer et de décomposer les mots, ne peut sentir, dans la plupart de nos vers, qu'une prose un peu pénible qu'interrompt çà et là le tintement des rimes. Si j'en crois cet exemple, c'est donc moins de ses poètes que de ses prosateurs que la langue russe doit attendre son perfectionnement, et, s'il est permis de le dire, sa sociabilité européenne. Déjà M. de Karamsin vient de hâter ce progrès par sa

grande *Histoire de Russie*. Cette composition vaste et éloquente distribue les rangs, et fonde une espéce de hiérarchie entre les tours et les expressions de la prose russe. L'historien a vu son style s'empreindre naturellement de fraîcheur et d'originalité, heureux privilège des écrivains qui s'avancent les premiers dans une langue dont la littérature naissante n'a pas encore fatigué les ressorts.

Ce monument, qui sera probablement le signal d'autres bons ouvrages, promet à l'empire des tzars une langue qui doit suffire aux progrès ultérieurs de sa civilisation. Mais cette langue doit-elle en passer les frontières, vaincre l'effroi que ces grandes difficultés inspirent à l'étranger, et prendre place dans les bibliothèques et les relations sociales du monde lettré ? Une pareille question n'est guère du ressort des grammairiens. Les langues ne se propagent pas seulement par leur mérite, mais par une foule de causes qui en sont bien indépendantes, telles que la guerre, la politique, les colonies, la religion, l'intérêt, la flatterie, l'esprit d'imitation. Loin que cette propagation soit le signe ou le prix d'un perfectionnement, il n'est pas rare de voir un idiome se corrompre en s'étendant, comme un fleuve dont les eaux ne manquent pas de se troubler par la longueur de son cours et le nombre de ses affluens. Je me plais

quelquefois à contempler l'état des langues qu'on parle en Europe, et la direction où les emporte la marche actuelle des affaires humaines. Les intérêts généraux du commerce et une prospérité politique inouïe étendent l'idiome anglais aux points les plus opposés du globe. La langue française ne vole plus sur les ailes de la victoire, mais s'avance encore par une progression lente et continue, qu'elle doit à son incomparable clarté, au mouvement de sa littérature, à la perfection de sa typographie, au séjour de myriades d'étrangers attirés par l'éclat des arts et l'aménité des mœurs. L'allemande et l'espagnole demeurent stationnaires, sans perte et sans acquisition. L'italienne, grace aux trésors de son ancienne littérature, et à ses qualités musicales, se maintient et circule comme un objet de luxe. Les autres langues, offrant dans le cadre étroit d'un petit territoire trop peu d'émulation aux écrivains et d'écoulement aux livres, se retirent peu à peu de la sphère des lettres, et menacent de s'éteindre dans les usages populaires, comme l'ont fait le flamand, le basque, le breton, et autres semblables débris de la parole humaine. Pour achever cet horoscope des langues vivantes, il faudrait faire aussi la part du riche dialecte issu de l'antique Illyrie, que parle et cultive aujourd'hui l'immense contrée des Russes. Mais c'est là un secret que la destinée tient caché dans

le plus profond de son urne. Il est seulement difficile de présumer que la fortune en soit médiocre.

Quel que soit au reste cet avenir, on ne considérera pas sans intérêt l'état actuel de la littérature des Russes. Depuis un siècle que l'étude des lettres s'est éveillée parmi eux, ils en ont abordé tous les genres. Comme nous l'avons remarqué, la poésie a précédé la prose, et la biographie de leurs poètes serait déjà un livre considérable. De l'épopée à l'épigramme aucune place n'est entièrement vide. Je n'ai pas dissimulé qu'ils ont beaucoup imité, et cela devait être, puisqu'ils écrivaient les derniers, non-seulement après les classiques anciens, mais au milieu des sources nouvelles en pleine exploitation. Le même phénomène s'est reproduit partout. Quelle littérature moderne n'a pas d'abord été fondée sur les livres saints ou sur les écrits de l'antiquité? Ne se sont-elles pas aidées mutuellement? N'a-on pas vu le Parnasse français, si riche de son propre fonds, être successivement grec, latin, italien, espagnol? Et maintenant la Germanie ne couvre-t-elle pas ses modèles anglais d'une draperie allemande? On a donc conclu trop légèrement des premiers efforts des Russes qu'ils étaient une nation purement imitatrice. Toute jeune qu'est leur littérature, elle n'offre pas des productions originales en moindre proportion qu'aucune autre. Ce recueil de fables en sera lui-

même une preuve. Après avoir beaucoup traduit, les écrivains de la Newa ont mérité d'être traduits à leur tour. Des Allemands et des Français leur ont déjà rendu cet hommage. M. John Bowring vient de publier en deux volumes un choix de poésies russes traduites en vers anglais. On a pu juger dans cette anthologie de la richesse et de la variété des muses hyperboréennes. J'ai été principalement frappé de la verve et de l'enthousiasme qui signalent leurs chants guerriers. Je ne connais dans aucune langue rien de supérieur en ce genre au poëme de Joukoffsky, intitulé : *Le Ménestrel dans le camp des Russes* (1).

(1) John Bowring annonce, dans la préface de son second volume, qu'il s'est fait violence pour traduire ces vers belliqueux, qui ont presque tous été composés sous la tente par des poètes armés. Ils montrent la honte et le danger de ces artifices par lesquels on allume la haine des peuples, et cet *esprit martial* qui, hors le cas de la juste défense, n'est qu'une fureur homicide. Rien n'est plus humain et plus sensé que les réflexions du traducteur. J'aime à transcrire ce passage, en désirant qu'il pénètre dans le cœur des rois; car leur modération fait seule le salut de notre Europe, couverte aujourd'hui de soldats, et où le premier signal de guerre serait un grand crime et un affreux désastre. « I have done « violence to my feelings by translating many of the military « and warlike productions of the Russian poets; but they « will not be without their use. They will serve to show how « the feelings of hatred and malevolence are excited; how

Les littératures naissantes s'occupent volontiers d'un petit poëme, où il est aussi facile de s'exercer que difficile d'exceller; je veux parler de l'apologue. De prétendus penseurs lui ont attribué des origines bien chimériques. On le retrouve dans tous les temps et dans tous les pays, sous les tentes de l'Arabe comme sur les chariots du Scythe, parmi les esclaves de la Phrygie comme dans les tumultes de la république romaine. Il dépend si peu de la nature des gouvernemens, que la France, dont la constitution politique a tant varié depuis moins d'un demi-siècle, a vu presque chaque saison lui apporter un nouveau recueil de fables. L'apologue, le proverbe, l'allégorie, la

« that love of outrage which called « martial spirit » creeps « into the bosom of a people and corrodes all the mild and old « the generous virtues. They will show the arts by which « the slumbering passions are aroused, and how terrible it is « to arouse them. Nor will such compositions excite our « sympathy. — They are directed against us as well as others. « Our shame and sin are indeed heavier and older than theirs. « Let us never forget, that he who hates another prompts « another to hate him. We cannot keep all the malevolence « and all the vengeance for ourselves; it will return upon us « with renewed strength and redoubled ferocity. The wound « may by inflicted for a momentary purpose, but we leave « the weapon there to canker and fester for ever. » (*Bowring's Russian Anthology, part the second*; introduction, p. XI). Cet ouvrage est dédié à l'empereur Alexandre.

parabole, sont le simple fruit de la faculté donnée à l'homme de concevoir et de s'exprimer par des images. Bien des fables ne sont qu'une métaphore développée, une figure mise en action. L'excessive diversité de ce poëme, qui réunit dans son exiguité le récit, le drame, la description et la morale, atteste la source opulente d'où il découle immédiatement. En preuve de cette vérité, je citerai encore l'exemple de la France, où le modèle désespérant laissé par La Fontaine a excité des esprits originaux, tels que Lamotte, Florian, Ginguené et M. Arnault, à s'ouvrir des routes nouvelles.

Le peuple russe était tout préparé pour les aimables fictions. Son langage naïf, ses mœurs simples et agricoles, ses habitudes de famille et de domesticité maintenues dans l'habitation par les longs hivers, sa gaieté entretenue par l'absence de l'ambition et des besoins, et son esprit d'observation éveillé par une nature en tumulte, passant d'un ciel d'airain à une fécondité prodigieuse, invitait le génie des fabulistes. Outre les apologues semés dans quelques-uns de ses écrivains, la Russie compte déjà trois poètes qui se sont livrés spécialement à ce genre de composition, Khemnitser, Dmitrief et Kriloff. Le premier n'est plus; les deux autres sont vivans.

Khemnitser, doué d'un naturel timide, tendre

et mélancolique, publia modestement, sous le voile de l'anonyme, des fables que l'on dit douces et naïves, mais qui furent peu connues jusqu'à la mort de l'auteur. Sa vie tout entière fut un combat contre son caractère; il se dégoûta de l'étude de la médecine, fit la guerre en Turquie et en Pologne, entra dans le corps des ingénieurs des mines, et fut enfin envoyé consul à Smyrne. Mais il se vit à peine sur cette plage lointaine, arraché à ses habitudes et à ses amis, qu'il s'éteignit dans une maladie de langueur à l'âge de quarante ans. Ses distractions singulières, dont on cite plusieurs anecdotes, forment à peu près sa seule ressemblance avec notre La Fontaine; car l'insouciant bonhomme n'était ni modeste ni mélancolique, et sous ses formes lentes et négligées, il recélait une verve de poésie étrangère à Khemnitser. Ce dernier est mis par ses compatriotes au-dessous des deux fabulistes suivans.

Né en 1760 d'une famille honorable, et pourvu ensuite d'emplois et de dignités, M. Dmitrief sut concilier l'esprit des lettres avec celui des affaires. On oubliera probablement qu'il fut ministre de la justice avant qu'il fût poète. La traduction des fables et des contes de La Fontaine compose la partie principale de ses œuvres. Il a satisfait les Russes par sa touche spirituelle, et par la grace et la souplesse dont il a doué leur langue pour ce

travail difficile. Moscou possède la vieillesse aimable et considérée de cet écrivain. Cette ville antique, que les plaisirs et les arts comptent aussi pour capitale, est la retraite ordinaire des grands et des courtisans émérites que l'âge ou la philosophie ont détachés des agitations de la cour et de la vie de Saint-Pétersbourg. C'est là que M. Dmitrief, en donnant une édition de ses œuvres corrigée et *diminuée*, a montré le tact d'un homme du monde, et l'impartialité d'un juge sevré des vanités d'auteur.

M. Kriloff, le dernier de ce triumvirat, est celui dont on va lire les fables. Né à Moscou en 1768, il fut élevé à Twer, où ses parens avaient transporté leur domicile. Il eut un emploi dans les bureaux de la régence de cette ville jusqu'en 1785. Il vint alors à Pétersbourg, où diverses fonctions administratives lui furent confiées. Depuis 1811, il est bibliothécaire de la superbe bibliothèque publique et impériale de Pétersbourg. Il s'est vu décoré et promu au grade de conseiller de cour sans être courtisan. C'est, au reste, un homme sans intrigue et sans ambition; la faveur est venue le trouver, et il l'a laissé faire. Peut-être eût-il mérité davantage; mais à coup sûr il se fût contenté de moins.

M. Kriloff a travaillé pour le théâtre. Il débuta dès l'âge de seize ans par un petit opéra intitulé:

La Cafetière, ou la Diseuse de bonne aventure, pièce inédite. Il a fait deux autres opéras en trois actes, *Ilia l'Hercule*, et *la Famille extravagante*. On lui doit aussi quatre comédies écrites en prose: *les Espiègles*, en cinq actes; *l'Auteur dans l'antichambre*, en trois actes; *le Magasin à la mode*, en trois actes, et *Une leçon à mes filles*, en un acte. Le public reçut tous ces ouvrages avec applaudissemens.

Mais c'est comme fabuliste que M. Kriloff a trouvé son vrai talent, et s'est placé au premier rang des littérateurs de son pays. L'intérêt qui s'attache à un écrivain aussi original, fait désirer de connaître sa personne, et voici les particularités que je tiens de quelques voyageurs qui l'ont fréquenté à Pétersbourg. C'est un homme d'environ cinquante-six ans, ayant la taille élevée, la face pleine, une corpulence remarquable, et une démarche négligée. Ses manières simples et naturelles inspirent la confiance. Indépendant et célibataire, il ne fuit ni le jeu ni le plaisir. Dans la société, il observe plus qu'il ne parle; mais quand on le presse, sa conversation est intéressante; cependant il n'a point voyagé hors de la Russie; il ne parle aucune langue étrangère, et comprend seulement le français. Sous le volume de son embonpoint, on découvre à la fois un esprit fin, vif et délicat, un cœur humain et ser-

viable, et toutes les qualités d'un excellent ami. Le seul tort que lui reproche le public est par malheur le trait dominant de son caractère. Il a transporté sous le soixantième degré de latitude l'indolence napolitaine, et s'abandonne à cette paresse voluptueuse qui berça le génie de La Fontaine et de Chaulieu. Sa muse ne cède qu'à d'obstinées sollicitations de ses amis; c'est un *fablier* qu'il faut vivement secouer pour qu'il laisse tomber ses fruits.

Les fables de M. Kriloff ont ouvert la période glorieuse où la Russie, après s'être essayée dans une littérature qu'on pourrait presque appeler exotique, voit naître ensemble une littérature toute nationale et un public qui l'écoute. Ces fables sont, je crois, jusqu'à présent, ce que le Parnasse de la Newa possède de plus achevé. Aucune nation n'a de fabuliste qui surpasse cet auteur en originalité et en invention. Presque tous ses sujets lui appartiennent. Sa narration est à la fois fine, naïve, vraie, et semée de détails gais et spirituels. Il emploie avec un rare talent les couleurs locales, et son pinceau éminemment russe reproduit, comme en un miroir, la singulière physionomie d'un peuple qui reçoit autant de simplesse de sa vie patriarcale que de finesse du mode de son état social. Les conceptions de M. Kriloff sont en général pleines de sens. Il joue rare-

ment avec ses leçons; sa morale a de la franchise et de la fermeté, et tient même quelquefois de l'épigramme, ou de cette satire générale qui est l'arme de la vertu. Son style, dont ses compatriotes sentent vivement la perfection, réunit deux genres de beautés inabordables aux traducteurs; d'une part, il abonde en mots d'une harmonie imitative, et de l'autre il tire avec art du langage vulgaire des expressions spéciales et inattendues, qui réveillent à elles seules une foule d'idées, de sentimens et de souvenirs chers aux nationaux. Il est heureux pour la langue russe que la même époque unisse M. Karamsin et M. Kriloff, qui lui rendent l'un et l'autre des services importans et divers. Le premier élève la partie de cette langue qui convient à la dignité historique, et le second en aiguise ce qui est propre à la peinture des mœurs. M. Karamsin donne, pour ainsi dire, aux mots de son choix des lettres de noblesse; M. Kriloff expédie aux siens des brevets d'esprit.

Tel est l'écrivain dont M. le comte Orloff, passionné pour la gloire de son pays, a désiré étendre la renommée en deçà et au-delà des Alpes; tel est l'ouvrage dont il a voulu enrichir les littératures française et italienne. Que de droits n'avait-il pas au succès de cette entreprise utile aux trois nations! L'Italie n'a pas oublié qu'elle lui doit des mémoires précieux sur le royaume de Naples, et

une double histoire de la musique et de la peinture en Italie. La France lui sait gré de la préférence qu'il accorde à notre langue pour ses divers écrits, et de la relation de son voyage dans nos provinces méridionales; aussi la reconnaissance des deux peuples s'est-elle manifestée, par l'empressement de leurs écrivains, à seconder son projet. M. Salfi, savant critique et digne continuateur de Ginguené, dans sa belle *Histoire littéraire de l'Italie*, consacrera une préface particulière à ce qui concerne les muses de l'Ausonie dans ce recueil des fables de M. Kriloff. Je dirai seulement la part que les poètes français y ont prise.

Leur nombre est presque égal à celui de ces fables. Un tel concours n'a rien de surprenant. La France, mue par le sentiment généreux qui commençait à élever le patriotisme jusqu'à la philanthropie, a souri aux premiers efforts de la Russie vers la civilisation et les lettres. Voltaire, Lévesque et Leclerc furent ses premiers historiens entre les modernes; nos savans concoururent avec ceux de l'Allemagne, les Euler, les Gmelin, les Pallas, à remplir ses chaires d'enseignement; Falconnet alla créer la célèbre statue de Pierre-le-Grand, les chefs de notre littérature correspondirent avec l'impératrice Catherine. L'un d'eux vint l'admirer au milieu de sa gloire; et plus tard le cabinet de Versailles, par une habile courtoisie, lui envoya

dans la personne de M. de Ségur le plus académique de ses ambassadeurs. C'est dans notre langue que cette souveraine, aussi grand monarque que femme aimable, rédigea elle-même ses immortelles instructions sur la législation de son empire et sur l'éducation de ses petits-fils. Ainsi, cette affection de la France, née du commerce, des lumières et de l'attrait des deux peuples, est déjà pour nous une tradition de nos maîtres, et l'habitude de tout un siècle.

10 décembre 1824.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

Pages.

ESSAI SUR L'ÉTABLISSEMENT MONARCHIQUE DE LOUIS XIV, ET SUR LES ALTÉRATIONS QU'IL ÉPROUVA PENDANT LA VIE DE CE PRINCE 1

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I. Note préliminaire sur les Mémoires autographes et inédits du comte Jean de Coligny 177

Mémoires du comte Jean de Coligny, écrits par lui-même sur les marges d'un missel 183

N° II. Aventure de Balthazar de Fargues 198

N° III. Tentatives de Louis XIV pour se faire élire empereur d'Allemagne 207

N° IV. Notice sur Jean-Baptiste Colbert 236

N° V. Observations sur le mariage de Louis XIV et de madame de Maintenon 262

N° VI. Sur les bâtimens de Louis XIV 272

DE LA PESTE DE MARSEILLE ET DE LA PROVENCE, pendant les années 1720 et 1721 281

Avertissement qui précède l'édition de 1801 283

MÉLANGES LITTÉRAIRES.

Pages.

ÉTUDE LITTÉRAIRE SUR LA PARTIE HISTORIQUE DU ROMAN DE PAUL ET VIRGINIE..... 349

DE LA PRÉCISION CONSIDÉRÉE DANS LE STYLE, LES LANGUES ET LA PANTOMIME..... 377

DES BONS EFFETS DE LA CAISSE D'ÉPARGNES ET DE PRÉVOYANCE..... 403

ESSAI SUR LA LITTÉRATURE ET LA LANGUE RUSSES, servant d'introduction au Recueil des Fables russes de M. Krioff, publiées par le comte Orloff..... 425

FIN DE LA TABLE.

3 2044 021 577 481